Quatre-vingt-troisième année. — N° 165. Le Numéro : 50 francs. Samedi 14 Juillet 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-538 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi (rectificatif) (p. 7580).

Loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598) (rectificatif) (p. 7580).

Loi n° 51-640 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe des prestations familiales agricoles) (rectificatif) (p. 7580).

Loi n° 51-650 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction) (rectificatif) (p. 7580).

Loi n° 51-651 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale) (rectificatif) (p. 7580).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste d'admission, en qualité de secrétaires d'administration stagiaires, des candidats reçus aux épreuves du concours (session de mai-juin 1951) (rectificatif) (p. 7580).

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Citation à l'ordre de la Nation (p. 7580).

Ministère de la justice.

Décret du 27 juin 1951 supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat (p. 7580).

Décret portant nominations dans la magistrature (rectificatif) (p. 7583).

Arrêtés portant promotions et nominations (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 7583).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 9 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7584).

Décret n° 51-894 du 10 juillet 1951 portant publication de l'avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et de l'avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs, signés à Paris le 8 avril 1949 entre la France et la Suède (p. 7584).

Tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration pour l'année 1951 (p. 7583).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 10 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7583).

Décret du 10 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 7583).

Décrets du 10 juillet 1951 portant nomination et élévation de classe (administration préfectorale) (p. 7584).

Arrêté du 10 juillet 1951 portant interdiction du journal arménien intitulé *Azat Khosk* (Parole libre) (p. 7584).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 9 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 7586).

Décrets du 10 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7643).

Décret du 12 juillet 1951 portant admission dans le cadre actif d'un officier de réserve du commissariat de la marine (p. 7644).

Décret du 12 juillet 1951 portant promotion en grade d'administrateurs des services centraux de la marine (p. 7644).

Décret portant intégration dans les cadres de l'armée active d'officiers ayant appartenu aux troupes spéciales du Levant (armée de terre) (p. 7644).

Arrêté du 9 juillet 1951 fixant les modalités de classement dans les catégories « C » prévues par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950 des professions d'agents sur contrat de l'ordre administratif employés dans les services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 7644).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 7646).

Arrêté portant changement de corps et de cadres dans l'armée de l'air (active) (p. 7646).

Arrêtés portant promotion et mise en disponibilité (administration centrale de l'air et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 7646).

Liste des candidats admissibles au concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens devant subir les épreuves orales à Brest (p. 7646).

Liste concernant les véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947 (p. 7647).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-895 du 9 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la modification du décret du 27 mars 1941 relatif à l'organisation du service départemental des contributions indirectes (p. 7647).

Décret n° 51-896 du 9 juillet 1951 modifiant et complétant le décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés (p. 7649).

Décret du 10 juillet 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7651).

Décret n° 51-761 modifiant le décret du 15 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 septembre 1945 relative à l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (rectificatif) (p. 7651).

Décret n° 51-866 modifiant et complétant le décret du 30 novembre 1950 simplifiant le service des titres assuré par la caisse nationale de l'énergie (rectificatif) (p. 7651).

Arrêté du 8 juillet 1951 relatif aux conditions d'application de l'exonération prévue, au regard de la taxe à la production, en matière de constructions navales (p. 7651).

Arrêté portant nomination du président de la commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement (p. 7651).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-897 du 9 juillet 1951 portant report de crédits de l'exercice 1950 à l'exercice 1951 (p. 7651).

Décret n° 51-898 du 9 juillet 1951 fixant le nombre des candidats à recevoir aux concours de certificats d'aptitude en 1951 (p. 7652).

Décret n° 51-899 du 9 juillet 1951 fixant le nombre des candidats à recevoir aux concours d'agrégations et de certificats en 1951 (p. 7652).

Décret n° 51-900 du 9 juillet 1951 modifiant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national de musique (p. 7653).

Décret n° 51-901 du 9 juillet 1951 relatif aux rémunérations des séances supplémentaires de travaux pratiques et de cours pour la préparation des diplômes de P.C.B., M.P.C. et S.P.C.N. de la faculté des sciences de Paris (p. 7653).

Décret n° 51-902 du 9 juillet 1951 modifiant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national d'art dramatique (p. 7651).

Décret n° 51-903 du 9 juillet 1951 modifiant le décret n° 46-2793 du 27 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 janvier 1939 portant réorganisation des théâtres lyriques nationaux (p. 7651).

Décret n° 51-904 du 10 juillet 1951 concernant l'organisation du service des inventions au ministère de l'éducation nationale (p. 7656).

Décret n° 51-905 du 10 juillet 1951 relatif au taux des pensions de retraites des sociétaires de la Comédie-Française (p. 7656).

Décret du 10 juillet 1951 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de calculateurs à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture) (p. 7656).

Décret n° 51-906 du 10 juillet 1951 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des lycées d'enseignement franco-musulman et le statut du personnel de ces établissements (p. 7657).

Décrets du 10 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7658).

Arrêtés du 2 juillet 1951 relatifs à la réglementation de l'affichage (p. 7660).

Arrêté du 9 juillet 1951 fixant les conditions de recrutement et de rémunération du personnel de l'hygiène scolaire et universitaire (p. 7660).

Arrêté du 9 juillet 1951 modifiant l'arrêté du 29 décembre 1948 portant institution d'un comité technique paritaire à la direction des musées de France (p. 7661).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 51-907 du 10 juillet 1951 relatif au statut des agents temporaires de service des centres d'apprentissage publics (p. 7662).

Décret du 10 juillet 1951 portant nomination de professeurs de mathématiques au conservatoire national des arts et métiers (p. 7663).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 51-908 du 9 juillet 1951 complétant le règlement d'administration publique du 11 juin 1949 pour la réintégration ou l'intégration du personnel des bases aériennes dans les différents corps des ponts et chaussées (p. 7667).

Décret du 10 juillet 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7668).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 10 juillet 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7585).

Arrêté du 12 juillet 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de canalisation de transport de gaz Sarreguemines à Nancy et Lunéville-Baccarat (p. 7585).

Arrêté conférant l'honorariat (école nationale supérieure des mines de Paris) (p. 7585).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 9 juillet 1951 fixant les conditions d'établissement et d'exigibilité du bon de circulation des sels de l'Ouest (p. 7664).

Décret n° 51-909 du 10 juillet 1951 relatif aux adjudications de travaux d'Etat dépendant de l'administration du génie rural (p. 7664).

Décret du 10 juillet 1951 portant relèvement des surtaxes temporaires perçues sur les usagers du canal de Cadenet (Vaucluse) (p. 7664).

Décret n° 51-860 fixant les modalités de rémunération des agents appelés à participer à l'enquête agricole de l'année 1951 (rectificatif) (p. 7665).

Arrêté du 2 juillet 1951 relatif à l'abatage d'animaux pour cause de maladie ou d'accident (p. 7665).

Arrêté du 9 juillet 1951 relatif à la dévolution de l'actif du syndicat corporatif agricole de Trégunc (Finistère) (p. 7666).

Arrêté chargeant le directeur des services vétérinaires de Seine-et-Oise de l'intérim de la direction des services vétérinaires de Seine-et-Marne (p. 7666).

Circulaire du 10 juillet 1951 aux inspecteurs principaux, inspecteurs de la répression des fraudes et aux directeurs des laboratoires agréés relative au déverdissage des agrumes (p. 7666).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française, modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole (p. 7668).

Décret du 10 juillet 1951 fixant le tarif des honoraires et autres rémunérations allouées aux architectes pour la direction des travaux exécutés au compte de l'Etat (ministère de la France d'outre-mer) (p. 7668).

Décret du 10 juillet 1951 modifiant la date d'ouverture de la session budgétaire des assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française (p. 7669).

Décret du 10 juillet 1951 approuvant la délibération n° 98 du 5 avril 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar, modifiant les règles d'assiette des droits d'enregistrement (p. 7669).

Décret du 10 juillet 1951 approuvant la délibération n° 191 du 23 avril 1951 de l'assemblée représentative du Cameroun, fixant les droits de magasinage et de garde sur les marchandises en douane (p. 7669).

Décrets du 12 juillet 1951 portant nominations et reclassement de greffiers en chef d'outre-mer (p. 7669).

Décret admettant, sur sa demande, un gouverneur de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite (rectificatif) (p. 7669).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 10 juillet 1951 approuvant les modifications aux statuts d'une caisse professionnelle de retraites (p. 7670).

Arrêtés portant reclassement, mise en disponibilité et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration centrale (p. 7670).

Contrôle général de la sécurité sociale (p. 7670).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 7670).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 7 juillet 1951 portant homologation d'un barème (p. 7675).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 51-910 du 9 juillet 1951 modifiant et complétant le règlement d'administration publique n° 49-427 du 25 mars 1949, pris pour l'application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948, établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance (p. 7670).

Arrêtés du 9 juillet 1951 portant application aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre des dispositions des arrêtés du 15 juin 1951 du ministère de la santé publique et de la population, fixant les tarifs interministériels de certaines prestations sanitaires (p. 7671).

Arrêté portant titularisation (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 7671).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 6 juillet 1951 portant déchéance de la nationalité française (p. 7672).

Décret n° 51-911 du 9 juillet 1951 fixant le taux des allocations de logement pour la période du 1er juillet 1951 au 1er juillet 1952 (p. 7672).

Décret n° 51-912 du 10 juillet 1951 modifiant le décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 autorisant à titre exceptionnel le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat (p. 7672).

Arrêté du 9 juillet 1951 portant addition au Codex 1949 (p. 7673).

Arrêté du 9 juillet 1951 modifiant le tarif des prestations sanitaires (p. 7673).

Arrêtés du 11 juillet 1951 portant révocation d'autorisation d'exploiter des sources d'eau minérale (p. 7673).

Arrêtés portant promotions (administration centrale) (p. 7674).

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur économe et de secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (année 1951) (p. 7674).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 51-913 du 9 juillet 1951 fixant la procédure de réalisation de certains ouvrages de télécommunications en Afrique du Nord (p. 7675).

Décret n° 51-914 du 9 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut du corps des gérantes de cabines téléphoniques des postes, télégraphes et téléphones (p. 7676).

Arrêtés portant nominations, titularisations et mutations (administration centrale et services extérieurs) (p. 7676).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 9 juillet 1951 fixant l'échelonnement indiciaire applicable, à compter du 1er janvier 1951, aux syndics des gens de mer (p. 7679).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Listes des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 12 juillet 1951, en exécution de l'article 16 du règlement. — Examen des pouvoirs. — Convocations de bureaux (p. 7677).

Conseil de la République. — Réunion de commission du vendredi 13 juillet 1951. — Convocations de commissions et de sous-commission (p. 7679).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunion de commission du jeudi 12 juillet 1951. — Convocations de commissions (p. 7680).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Sociétés étrangères: Avis d'abonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) (p. 7680).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Hong-Kong (p. 7680).

Avis aux exportateurs de son (p. 7681).

Avis aux exportateurs de son à destination de la Suisse (p. 7681).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision du directeur des mines et de la sidérurgie du 10 juillet 1951 relative aux attributions de cokes (p. 7680).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de son (p. 7681).

Avis aux exportateurs de son à destination de la Suisse (p. 7681).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département du Morbihan (p. 7681).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium des Tilleroyes (Doubs) (p. 7681).

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics (p. 7681).

Annonces (p. 7682).

LOIS

Loi n° 51-538 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1951: page 5020, 1re colonne, article 13, 2e ligne, au lieu de: « ...les statuts des déportés ou internés de la Résistance... », lire: « ...les statuts des déportés et internés de la Résistance... ».

Loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mai 1951: page 5468, 2e colonne, article 10, II, 2e alinéa, au lieu de: « ...imposées en vertu... », lire: « ...imposés en vertu... ».

Loi n° 51-640 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Budget annexe des prestations familiales agricoles).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1951: page 5619, 2e colonne, article 15, rétablir ainsi le premier alinéa: « I. — L'antépénultième alinéa de l'article... » et le troisième alinéa: « II. — A titre transitoire, un délai... ».

Loi n° 51-650 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et construction).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951: page 5678, 2e colonne, article 30, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ...portant évaluation des plafonds... », lire: « ...portant élévation des plafonds... ».

Loi n° 51-651 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1951: page 5684, 2e colonne, article 34, 3e alinéa (2e alinéa de l'article 79), dernière ligne, au lieu de: « ...de services militaires actifs », lire: « ...de services militaires effectifs ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste d'admission, en qualité de secrétaires d'administration stagiaires, des candidats reçus aux épreuves du concours (session de mai-juin 1951).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juillet 1951: page 7083, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « 16. M. Johy (Serge) », lire: « 16. M. Jolly (Serge) »; 59e ligne, au lieu de: « 27. M. Tranka (Hervé) », lire: « 27. M. Trnka (Hervé) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, cite à l'ordre de la Nation:

M. Chanard (Pierre), contrôleur de 1re classe de la police de l'Indochine, chef du service de sécurité du haut commissariat au centre Viet-Nam, mort pour la France. Chargé de la direction du service français de sécurité au centre Viet-Nam depuis le 31 mai 1950, M. Chanard, fonctionnaire de grande valeur morale et professionnelle, a poursuivi avec une activité inlassable et un dévouement exemplaire la tâche particulièrement ingrate qui lui avait été confiée. Chef énergique et courageux, il a su obtenir de son personnel, qu'il guidait souvent en personne au cours d'opérations dangereuses, des résultats remarquables dans la répression du terrorisme. Harcelant sans répit les organisations rebelles et leur portant des coups sévères, il a contribué efficacement au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans plusieurs régions du centre Viet-Nam. Cité à l'ordre de la brigade en décembre 1950 pour sa brillante conduite, il n'a cessé de confirmer ses qualités de chef et d'entraîneur d'hommes au cours de nombreuses opérations couronnées de succès. Modèle de courage et de dévouement, a été tué le 23 mars 1951 au cours d'une opération contre les rebelles au village de Ngoc-Ho.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 juin 1951 supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat.

Par décret en date du 27 juin 1951:

Sont acceptées les démissions de:

M. Bosc (Joseph-Henri), notaire à la résidence de Cordes, canton de ce nom (Tarn).

M. Langlet (Léon-Silas-Clovis), notaire à la résidence de Sergines, canton de ce nom (Yonne).

M. Desmarais (Joseph-Marie-Maurice), avoué près le tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire).

M. Nee (Robert-André-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Château-Chinon (Nièvre).

M. Barrere (Jean-Louis-Gilbert), huissier du tribunal de première instance d'Auch (Gers).

M. Bordes (Barthélémy-Paul), huissier du tribunal de première instance de Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

M. Cieutat (Henri), huissier du tribunal de première instance de Pamiers (Ariège).

M. Dartois (Robert), huissier du tribunal de première instance de Tarascon (Bouches-du-Rhône).

M. Doucedame (Marie-Fernand-Henri), huissier du tribunal de première instance de Soissons (Aisne).

M. Lemoine (Marcel-Louis-Julien-Joseph-Marie), huissier du tribunal de première instance de Redon (Ille-et-Vilaine).

M. Malbec (Louis), huissier du tribunal de première instance de Gourdon (Lot).

M. Martin (Alphonse-Emmanuel-Onésime), huissier du tribunal de première instance de Brive (Corrèze).

M. Mejean (Léon-Jean-Baptiste-Pierre), huissier du tribunal de première instance de Largentière (Ardèche).

M. Pelet (Louis-Emile-Célestin), huissier du tribunal de première instance de Florac (Lozère).

M. Peraldi (Paul-François), huissier du tribunal de première instance d'Ajaccio (Corse).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Cordes, canton de ce nom (Tarn), vacant par suite de la démission acceptée de M. Bosc (Joseph-Henri), à charge par M. Bosc (Maurice), notaire à Cordes, qui aura la garde des minutes, ou par ses ayants droit, de verser à M. Bosc (Joseph-Henri) ou à ses ayants droit, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 950.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 11 septembre 1901, qui a fixé à deux le nombre des notaires du canton de Cordes est modifié, et ce nombre est réduit à un.

L'office de notaire à la résidence de Troche, canton de Vigeois (Corrèze), vacant par suite du décès de Me Colin (Jacques-Martial-Gabriel), à charge par Me Reiller, notaire à Pompadour, qui aura la garde des minutes ou par ses ayants droit, et par Me Besse, notaire à Vigeois, Me Le Gloahec, notaire à Vigois, Me Mazubert, notaire à Perpezac, et Me Ortal, notaire à Lubersac, ou leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de Me Colin, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 150.000 F à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie: Me Reiller payera 92.500 F; Me Besse payera 32.500 F; Me Mazubert payera 15.000 F. et Mes Le Gloahec et Ortal payeront chacun 5.000 F.

En conséquence, le décret du 6 février 1861, qui a fixé à trois le nombre des notaires du canton de Vigeois, est modifié, et ce nombre est réduit à deux.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire), vacant par suite de la démission de M. Desmarais (Joseph-Marie-Maurice), à charge par MM. Drilhon, Faucillon et Lory, avoués près le même tribunal ou leurs ayants droit, de verser à M. Desmarais, ou aux ayants droit de celui-ci, la somme de 200.000 F à titre d'indemnité, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte notarié en date du 5 octobre 1948, enregistré.

En conséquence, le décret du 31 octobre 1891, qui a fixé à quatre le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Chinon, est modifié, et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'huissier du tribunal de première instance d'Auch (Gers), vacant par suite de la démission acceptée de M. Barrère (Jean-Louis-Gilbert), à charge par ledit M. Barrère de payer à lui-même, à titre d'indemnité, la somme de 100.000 F; ce payement aura lieu par confusion.

En conséquence, le décret du 21 novembre 1949, qui a fixé à sept le nombre des huissiers du tribunal de première instance d'Auch, est modifié, et ce nombre est réduit à six.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Cusset (Allier), vacant par suite du décès de M. Chavignon (Marcel-Jacques), à charge par M. Monod et M. Foresiier, huissiers du même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de Me Chavignon, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 270.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Monod payera 202.500 F; M. Forestier payera 67.500 F.

En conséquence, le décret du 16 octobre 1808, qui a fixé à neuf le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Cusset, est modifié, et ce nombre est réduit à huit.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Vendôme (Loir-et-Cher), vacant par suite de la destitution de M. Kuhner (Daniel-Henri), à charge par MM. Soulard, Davy et Baudu, huissiers du même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité, la somme de 240.000 F, qui sera répartie entre eux par parts égales et restera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

En conséquence, le décret du 5 juillet 1931, qui a fixé à six le nombre des huissiers du tribunal de Vendôme, est modifié, et ce nombre est réduit à cinq.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Florac (Lozère), vacant par suite de la démission acceptée de M. Pelet (Louis-Emile-Célestin), à charge par M. Saint-Julhan, huissier du même tribunal, ou ses ayants droit, de verser à M. Pelet ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret, et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 25.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 7 décembre 1929, qui a fixé à cinq le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Florac, est modifié, et ce nombre est réduit à quatre.

L'officier d'huissier du tribunal de première instance de Bergerac (Dordogne), vacant par suite de la démission de M. Lagrange (Marie-Jean-Henri), qui a été acceptée par décret du 23 octobre 1950, à charge par M. Simonnet, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit, de payer à M. Lagrange ou aux ayants droit de celui-ci, à titre d'indemnité, dans les deux mois de la notification du présent décret, et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 240.000 F.

En conséquence, le décret du 27 février 1950, qui a fixé à onze le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Bergerac, est modifié, et ce nombre est réduit à dix.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône), vacant par suite du décès de M. Martin (Albert-Joseph), à charge par Me Bedon, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Martin, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 160.000 F, à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 9 juin 1932, qui a réduit à dix le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Lure, est modifié, et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Brive (Corrèze), vacant par suite de la démission acceptée de M. Martin (Alphonse-Emmanuel-Onésime), à charge par M. Sarant, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit, de verser à M. Martin, ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 200.000 F, à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 2 juillet 1934, qui a fixé à dix le nombre des huissiers du tribunal de Brive, est modifié, et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Mende (Lozère), vacant par suite de la démission de M. Tichit (Marie-Augustin), qui a été acceptée par décret du 29 juillet 1950, à charge par M. Vidal, huissier du même tribunal ou ses ayants droit, de verser à M. Tichit ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret, et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 100.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 7 décembre 1933, qui a fixé à six le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Mende est modifié, et ce nombre est réduit à cinq.

Sont rapportées: les dispositions de l'article 1er du décret du 26 avril 1951 concernant la suppression d'offices d'avoués sont remplacées par les dispositions suivantes:

MM. Arquie, Encognere et Seguy, avoués près le tribunal de première instance d'Auch, verseront, par parts égales, dans les deux mois de la publication du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme d'un million de francs à Me Cazaux ou à ses ayants droit, la somme de 380.000 F à Me Maletras ou à ses ayants droit et celle de 130.000 F à Me Cavallini ou à ses ayants droit.

Sont nommés:

M. Augu (Jacques-Jean-Marie), notaire à la résidence d'Ecomoy, canton de ce nom (Sarthe), en remplacement de M. Herbin (Fernand-Jean-Baptiste), démissionnaire.

M. Baillat (Germain-Louis-Edme-Alix), notaire à la résidence de la Chapelle-la-Reine, canton de ce nom (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Deberdt (Gustave-Edouard-Georges), démissionnaire.

M. Binet (André-Alexandre-Eugène), notaire à la résidence de Bellou-en-Houlme, canton de Messei (Orne), en remplacement de M. Guesdon (Albert-Louis-Pierre), décédé.

M. Bockel (Jean-Thiébaut), notaire à la résidence de Remiremont, canton de ce nom (Vosges), en remplacement de M. Guingot (Robert-François-Joseph), démissionnaire.

M. Bouliou (Louis-Marie), notaire à la résidence de Montauban-de-Bretagne, canton de ce nom (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Pinson (Fénelon-Emmanuel-Marie), décédé.

M. Carré (Bernard-Marcel), notaire à la résidence de Thorigny-sur-Creuse, canton de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), en remplacement de M. Baillat (Germain-Louis-Edme-Alix), démissionnaire.

M. Chatellier (Pierre-André-Claude), notaire à la résidence de Coulommiers, canton de ce nom (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Bullot (Raymond-Marie-Jacques), décédé.

M. Condamine (Jean-Marie), notaire à la résidence d'Alban, canton de ce nom (Tarn), en remplacement de M. Vayrette (Roger-Louis), démissionnaire.

M. Court (Franck-Jean), notaire à la résidence de Septfonds, canton de ce nom (Tarn-et-Garonne), en remplacement de M. Boyer (Arthur), démissionnaire.

M. Dargent (Robert), notaire à la résidence de Montluçon, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Simonneau (Bernard), démissionnaire.

M. Decorps (Jean-Léon-Augustin), notaire à la résidence de Chavanges, canton de ce nom (Aube), en remplacement de M. Bockel (Jean-Thiébaut), démissionnaire.

M. Ditsch (André-Georges), notaire à la résidence de Saint-Dié, canton de ce nom (Vosges), en remplacement de M. Lutz (Marcel-Louis), décédé.

M. Dumas (Jean-Gustave-Louis-Marie), notaire à la résidence de Vallon, canton de ce nom (Ardèche), en remplacement de M. Bachelet (Louis-Pierre), démissionnaire.

M. Duplantier (Henri-Marie-Bernard), notaire à la résidence de Pau (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Duboys des Termes (Emile-Marie-Camille), démissionnaire.

M. Gauducheau (Abel-Séraphin-Louis), notaire à la résidence de Chef-Boutonne, canton de ce nom (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Dodu (Eugène-Emile), démissionnaire.

M. Grandiere (Bernard-Emile), notaire à la résidence de la Ferté-Macé), canton de ce nom (Orne), en remplacement de M. Gautier (Pierre-Alfred-Joseph), décédé.

M. Grosjean (Raoul-René), notaire à la résidence de Faucogney, canton de ce nom (Haute-Saône), en remplacement de M. Phoizet (Pierre-Alfred), décédé.

M. Gauthier (Raymond), notaire à la résidence de la Charité sur-Loire, canton de ce nom (Nièvre), en remplacement de M. Morin (Jean), démissionnaire.

M. Guinot (Roger-Pierre), notaire à la résidence de Menil-Hubert-ex-Exmes, canton de Gacé (Orne), en remplacement de M. Grandiere (Bernard-Emile), démissionnaire.

M. Huet (Jean-Armand-Achille), notaire à la résidence de Thury, canton de Saint-Sauveur (Yonne), en remplacement de M. Bouloux (René-Louis), démissionnaire.

M. Jubier (Georges-Louis-Achille), notaire à la résidence de Saint-Jean-d'Asse, canton de Ballon (Sarthe), en remplacement de M. Belot (Alfred-Auguste), décédé.

M. Just (Gaston-Emile-Albert-Maximin), notaire à la résidence de Troyes (Aube), en remplacement de M. Fournier (André-Charles), démissionnaire.

Mlle Laborie (Elisabeth-Marie-Annette), notaire à la résidence d'Uzerche, canton de ce nom (Corrèze), en remplacement de M. Laborie (Joseph-Henri, dit Paul), son père, démissionnaire.

M. Maillard (Gérard-Pierre-Michel-Guy), notaire à la résidence de Joussé, canton de Charroux (Vienne), en remplacement de M. Guillon (Raymond), démissionnaire.

M. Marneffe (Jacques-Roger-Eugène), notaire à la résidence de Torigni-sur-Vire, canton de ce nom (Manche), en remplacement de M. Albert (Jean-Louis-Marie-Joseph), décédé.

M. Martin (Gilbert-Jean), notaire à la résidence de la Trimouille, canton de ce nom (Vienne), en remplacement de M. Emery (Alexandre), décédé.

M. Morin (Jean), notaire à la résidence de Lyon (Rhône), en remplacement de M. Chiflet (Armand-Louis-Joseph), démissionnaire.

M. Mouhot (André-Pierre-François), notaire à la résidence de Montbéliard, canton de ce nom (Doubs), en remplacement de M. Megnin (Louis-Georges-Frédéric), démissionnaire.

M. Prudon (André-Paul-Jules-Victor), notaire à la résidence de Pontailler-sur-Saône, canton de ce nom (Côte-d'Or), en remplacement de M. Rosey (Pierre-François-Jean-Baptiste-Henri), démissionnaire.

M. Quetant (Roger-Antoine-François), notaire à la résidence de Vienne, canton de ce nom (Isère), en remplacement de M. Thro (Bernard-Pierre-Marie), démissionnaire.

M. Schmite (Jules-Paul-Lionel-Gervais), notaire à la résidence de Méry-sur-Seine, canton de ce nom (Aube), en remplacement de M. Letteron (Louis-Paul), démissionnaire.

M. Vallette (Georges-Henri-Oscar), notaire à la résidence d'Houdelaincourt, canton de Gondrecourt (Meuse), en remplacement de M. Mage (Henri), démissionnaire.

M. Vandeputte (Gérard-Jean), notaire à la résidence de Mussy-sur-Seine, canton de ce nom (Aube), en remplacement de M. Schmite (Jules-Paul-Lionel-Gervais), démissionnaire.

M. Vayssettes (Pierre-Jean-Marie), notaire à la résidence de Saint-Gaudens, canton de ce nom (Haute-Garonne), en remplacement de M. Tarbouriech (Joseph-Augustin), démissionnaire.

M. Bramel (Marie-Pierre-Jean), avoué près la cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Veaux (Charles-Lucien), dont la démission a été acceptée par décret du 19 mai 1951.

M. Loustalan (Pierre-Marie-Joseph-Henri), avoué près la cour d'appel de Pau (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Lassalle-Barrere (Jean-Arnaud-Alfred), décédé.

M. Potier (Pierre-Louis-François-Germain), avoué près la cour d'appel de Bourges (Cher), en remplacement de M. Amand (Amédée-Pierre), démissionnaire.

M. Touzery (Jean-Louis-Georges), avoué près la cour d'appel de Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Donnier (Henri-Augustin-Ferdinand-Marie), démissionnaire.

M. Benoit (Etienne-Antonin), avoué près le tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse), en remplacement de M. Baudouin (Eugène-Alfred), démissionnaire.

M. Bleau (Charles-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Florac (Lozère), en remplacement de M. Salanon (André-Edouard), démissionnaire.

M. Delval (André-Pierre-Charles), avoué près le tribunal de première instance de Verdun (Meuse), en remplacement de M. Jaccaz (Robert-Gustave), démissionnaire.

M. Fallourd (Philippe-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Niort (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Poinot (Paul-Emile-Alphonse-Marie), décédé.

M. Faysse (Jacques-Marie-Antoine-Emile), avoué près le tribunal de première instance de Lyon (Rhône), en remplacement de M. Gager (Antoine-Léon-Marie-Alphonse), démissionnaire.

M. Ferey (Roger-Lucien-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Sancerre (Cher), en remplacement de M. Potier (Pierre-Louis-François-Germain), démissionnaire.

M. Jaccaz (Robert-Gustave), avoué près le tribunal de première instance de Belfort (territoire de Belfort), en remplacement de M. Turrillot (Paul), démissionnaire.

Mlle Menut (Jeanne-Laurence-Aimée-Marie), avoué près le tribunal de première instance d'Alès (Gard), en remplacement de M. Bernard (Georges-Clovis-Fernand-Marie), décédé.

M. Roy (Arnaud-Jean-François), avoué près le tribunal de première instance de Marmande (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Bramel (Marie-Pierre-Jean), démissionnaire.

M. Salanon (André-Edouard), avoué près le tribunal de première instance de Rodez (Aveyron), en remplacement de M. Viargues (René-Emile-Léon), décédé.

M. Bridoux (Etienne-Oscar-Joseph), greffier du tribunal de commerce de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Gaulier (Robert-Marcel), démissionnaire.

M. Gaulier (Robert-Marcel), greffier du tribunal de commerce de Bourg (Ain), en remplacement de M. Convert (Jean-Marie-Eugène), décédé.

M. Mourier (Henri-Pierre-Albert), greffier du tribunal de commerce de Joigny (Yonne), en remplacement de M. Copin (Privat), démissionnaire.

M. Abadie (Jean-Jules-Eugène), greffier de la justice de paix de Beaumont-Hague (Manche), en remplacement de M. Jourdain (Pierre-Jean-Baptiste-Désiré), démissionnaire.

M. Benau (Charles-Louis-Elie), déjà huissier du tribunal de première instance de Montpellier (Hérault), greffier de la justice de paix de Gignac (Hérault), en remplacement de M. Aimes (Charles-Louis-Alex), démissionnaire.

M. Bridoux (Etienne-Oscar-Joseph), greffier de la justice de paix de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Gaulier (Robert-Marcel), démissionnaire.

M. Bulard (André-Célestin-Joseph), déjà commissaire priseur à Gien (Loiret), greffier de la justice de paix de la même résidence, en remplacement de M. Touchebeuf (Pierre-Maurice), démissionnaire.

M. Chollet (Jean-Henri-Noël), déjà huissier du tribunal de première instance de Blaye (Gironde), greffier de la justice de paix de Bourg (Gironde), en remplacement de M. Paillet (Ferdinand), démissionnaire.

M. Faucon (Jean-Léon-Pierre), greffier de la justice de paix d'Issoudun (Indre), en remplacement de M. Faucon (Henri-Ambroise-Jules-Carolus), son père, démissionnaire.

M. Favre (Germain-Nicolas), greffier de la justice de paix de Bozel (Savoie), en remplacement de M. Labregère (Marcel), démissionnaire.

M. Gaillard (Jean-Marie-Maxime-Louis), déjà greffier de la justice de paix de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), greffier de la justice de paix de Saint-Bénin-d'Azy (Nièvre), en remplacement de M. Boulé (Louis-Baptiste), décédé.

M. Ory (André-Jean-Marie), déjà huissier du tribunal de première instance de Pau (Basses-Pyrénées), greffier de la justice de paix de Nay (canton Ouest) (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Dauphin (Maurice-Robert-Victor), démissionnaire.

M. Pataud (Pierre-Julien), déjà notaire à la résidence de Châtillon-sur-Marne (Marne), greffier de la justice de paix à la même résidence, en remplacement de M. Achin (Jean), démissionnaire.

M. Petit (Abel-Jean-Ernest-Auguste), déjà huissier du tribunal de première instance de Dieppe (Seine-Inférieure), greffier de la justice de paix de Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Dumanoir (André-Louis-Georges), démissionnaire.

M. Barrère (Jean-Louis-Gilbert), huissier du tribunal de première instance d'Auch (Gers), en remplacement de M. Ninous (Joseph-François-Marius), décédé.

M. Bordes (Barthélémy-Paul), huissier du tribunal de première instance de Lourdes (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Cribeillet (Jean-Ange), démissionnaire.

M. Brevet (Paul), déjà greffier de la justice de paix de Ceyzeriat (Ain), huissier du tribunal de première instance de Bourg (Ain), en remplacement de M. Fenet (Jules-Gabriel), décédé.

M. Doucedame (Marie-Fernand-Henri), huissier du tribunal de première instance de Chaumont (Haute-Marne), en remplacement de M. Carlier (Pierre-Victor-Joseph), démissionnaire.

M. Dufour (René-Joseph-Louis-Lucien), huissier du tribunal de première instance de Grasse (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Perino (Alphonse-André), démissionnaire.

M. Giguet (Adrien-René-Albert), huissier du tribunal de première instance de Loudéac (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Denais (Louis-Désiré-Marie), décédé.

M. Lanfrey (Albert-Auguste), huissier du tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire), en remplacement de M. Bourgier (Antoine), démissionnaire.

M. Marie (Léonard-René-Jean-Baptiste), huissier du tribunal de première instance de Mortain (Manche), en remplacement de M. Margueritte (Achille-Pierre), démissionnaire.

M. Martin (Robert), huissier du tribunal de première instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Gonthier (Pierre-Adolphe), destitué, à charge de verser à titre d'indemnité, préalablement à sa prestation de serment, la somme de 245.000 F à la caisse des dépôts et consignations où elle sera consignée pendant six mois au profit de qui de droit.

M. Mathey (Claude-Emmanuel), huissier du tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Coudurier-Curveur (Eugène-Joseph-Auguste), démissionnaire.

M. Mathieu (Ferdinand-Marie), huissier du tribunal de première instance de Metz (Moselle), en résidence à Ars-sur-Moselle, en remplacement de M. Staub (Marcel-Louis), nommé à d'autres fonctions.

M. Meyer (Michel-Marcel), huissier du tribunal de première instance de Périgueux (Dordogne), en remplacement de M. Pfrengle (Jean-Gustave), démissionnaire.

M. Peraldi (Paul-François), huissier du tribunal de première instance d'Ajaccio (Corse), en remplacement de M. Tollinchi (Dominique), dont la démission a été acceptée par décret du 11 mai 1948.

M. Venturini (Jules-Mathieu), déjà greffier de la justice de paix de Sermano (Corse), huissier du tribunal de première instance de Corté (Corse), en remplacement de M. Defendini (Ange), décédé.

M. Viallon (Alexis-Jean-Baptiste), huissier du tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Brunard (Marcel-Louis-Joseph), démissionnaire.

M. Voynnet (Jacques-René-Joseph), huissier du tribunal de première instance de Grasse (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Voynnet (Gustave-Albin-Louis), son père, démissionnaire.

M. Weisse (Jean-Pierre), huissier du tribunal de première instance de Sarreguemines (Moselle), en résidence à Rohrbach-les-Bitche, en remplacement de M. Wurtz (André-Jacques), décédé.

M. Faucon (Jean-Léon-Pierre), commissaire-priseur à la résidence d'Issoudun (Indre), en remplacement de M. Faucon (Henri-Ambroise-Jules-Carolus), son père, démissionnaire.

M. Grandsert (Pierre-Sever-Emile), commissaire-priseur à la résidence de Dieppe (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Grandsert (Louis-Pierre-Emile), son père, démissionnaire.

M. Massier (Pierre-Joseph), commissaire-priseur à la résidence d'Epernay (Marne), en remplacement de M. L'Hotte (René-Jules-Fernand), décédé.

M. Robert (Claude-Fernand), commissaire-priseur à la résidence de Paris, en remplacement de M. Robert (Jacques-Gaston), son père, démissionnaire.

M. Thion (Jacques-Marie-Joseph), commissaire-priseur à la résidence d'Evreux (Eure), en remplacement de M. Bouchet (Jacques-Georges-Ferdinand), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Bourges (Xavier-Ignace-Marie-Joseph), ancien notaire à la résidence de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Choskit (Jules-Bernard), ancien notaire à la résidence de Galgon (Gironde).

M. Gaultier (Paul-Guillaume-Michel), ancien notaire à la résidence de Conlie (Sarthe).

M. Jacquemet (Achille-François-Laurent-Paul-Georges), ancien notaire à la résidence de Bourgoin (Isère).

M. Joly (Charles-Jules-Marcel), ancien notaire à la résidence de Torigni-sur-Vire (Manche).

M. Lourme (Marie-Joseph-Philippe-Urbain-Abel), ancien notaire à la résidence d'Audruicq (Pas-de-Calais).

M. Loutreuil (Arsène-Joseph), ancien notaire à la résidence de Mamers (Sarthe).

M. Magne (Joseph-Antoine-Etienne), ancien notaire à la résidence de Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

M. Maillet (Louis-Marie-Georges), ancien notaire à la résidence d'Ainay-le-Château (Allier).

M. Pages (Albert-Joseph-Aimé), ancien notaire à la résidence de Saint-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

M. Reny (Louis-Georges), ancien notaire à la résidence de Xivry-Circourt (Meurthe-et-Moselle).

M. Yzeaux (Fernand-Principe), ancien notaire à la résidence de Nemours (Seine-et-Marne).

M. Dupallut (Joseph-Emile), ancien avoué près le tribunal de première instance de Murat (Cantal).

M. Gelebart (Jean-Louis), ancien avoué près le tribunal de première instance de Brest (Finistère).

M. Mougin (Pierre-Lucien), ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Falaise (Calvados).

M. Poirier (Louis-Charles-Eugène), ancien greffier de la justice de paix de Tonnerre (Yonne).

M. Renier (Pierre-Hippolyte-Frédéric), ancien huissier du tribunal de première instance de Dinan (Côtes-du-Nord).

M. Rouyre (Jean-Rodolphe), ancien huissier du tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Décret portant nominations dans la magistrature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1951; page 7341, 3re colonne, 22e et 24e ligne, au lieu: « décret du 7 juillet 1951 », lire: « décret du 5 juillet 1951 »; 43e ligne, au lieu de: « M. Barthelemy, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Paris », lire: « M. Barthelemy, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rouen ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est désigné, en qualité d'interne en médecine au sanatorium pénitentiaire de Liancourt (Oise): M. Debard (Adolphe), domicilié 15, rue de Senlis, à Paris (17e), en remplacement de M. Bonneu (Bernard), démissionnaire.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé surveillant stagiaire, au titre des emplois réservés, au centre pénitentiaire d'Ecrouves: M. Allio (Henri), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé surveillant stagiaire à la maison centrale de Melun, au titre des emplois réservés: M. Jouret (René), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Melun.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé surveillant stagiaire à la maison centrale de Melun, au titre des emplois réservés: M. Robba (Raoul), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Melun.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé surveillant stagiaire au fort de la Duchère à Lyon, au titre des emplois réservés: M. Archer (Antonin), demeurant 2, avenue des Belges, au Puy (Haute-Loire).

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de la Celle-Saint-Cloud, au titre des emplois réservés: M. Le Bot (Pierre), demeurant 41, route Nationale, à Villepresnes (Seine).

Education surveillée.

Par arrêté du 10 juillet 1951:

Sont promus, sur place:

Educateur (6e classe), M. Guleysse (André), éducateur adjoint (3e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Educateur (5e classe), M. Neyrolles (Raoul), éducateur adjoint (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Educateur (4e classe), M. Poivey (Gaston), éducateur adjoint (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Educateur (6e classe), M. Battesti (Francis), éducateur adjoint (3e classe) au centre d'observation de Marseille.

Educateur (5e classe), M. Foucher (France), éducateur adjoint (2e classe) à l'internat approprié de Chanteloup.

Est promu éducateur (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane: M. Pailhes (Jacques), éducateur adjoint (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Par arrêté du 10 juillet 1951, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard: M. Baron (Paul), demeurant 13, rue des Blattiers, à Digoin (Saône-et-Loire).

Par arrêté du 10 juillet 1951, est acceptée, à compter du 8 juin 1951, la démission de M. Vallade (Roland), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, vu la loi provisoirement applicable du 5 avril 1943 portant réorganisation du régiment de sapeurs-pompiers; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 juin 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires de l'armée active désignés ci-après:

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

Au grade de chevalier.

Langlois (Jules-Emmanuel), lieutenant; 29 ans, 2 mois, 10 jours de services, 5 campagnes.

Raud (Paul-Francis-André), capitaine; 26 ans, 4 mois, 1 jour de services, 4 campagnes.

Décret du 10 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, vu la loi provisoirement applicable du 5 avril 1943 portant réorganisation du régiment de sapeurs-pompiers; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 3 juillet 1951 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux militaires de l'armée active dont les noms suivent:

RÉGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

Germain (René-Emery-Alphonse), sergent-chef; 19 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Delort (Jean), sergent-chef; 18 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Claire (Etienne-Henri), sergent; 18 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Puissant (Jacques-Maurice-Alphonse), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Lucotte (René-Pierre), sergent; 18 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Tournaire (Raymond), sergent-chef; 18 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Dechambenoy (Marcel-Hippolyte-Eugène-Henri), sergent; 16 ans de services, 3 ans 2 mois de campagnes.

Gagnon (Georges-Alphonse-Joseph), sergent-chef; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Vanier (Albert-Arthur), sergent-chef; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Bouet (Roger-Marie-Ernest), sergent-chef; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Bezou (Jean-Eugène-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Pellinghelli (Jean), sergent; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Pigeon (André-Pierre), sergent-chef; 17 ans de services, 1 an 8 mois de campagnes.

Décret du 10 juillet 1951 portant nomination d'un secrétaire général de préfecture.

Par décret en date du 10 juillet 1951:

M. Algis (Jacques), administrateur civil de 3e classe, est nommé sous-préfet de 2e classe.

M. Algis, sous-préfet de 2e classe, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Meuse.

Dans ce poste, il bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

Décret du 10 juillet 1951 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 10 juillet 1951, M. Bonis-Charancle (Jacques), sous-préfet de Tournon (1re classe), est élevé à la hors-classe de son grade à titre personnel civil.

Décret du 10 juillet 1951 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 10 juillet 1951, M. Travart (Pierre), sous-préfet de Segré (3e classe), est élevé à la seconde classe de son grade à titre personnel civil.

Décret du 10 juillet 1951 portant élévation de classe d'un sous-préfet.

Par décret en date du 10 juillet 1951, M. Lafay (Jean-Marie), sous-préfet de Millau (2e classe), est élevé à la 1re classe de son grade à titre personnel civil.

Interdiction du journal arménien intitulé « Azat Khosk » (Parole libre).

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la mise en vente et la distribution du journal intitulé *Azat Khosk* (*Parole libre*), quotidien en langue arménienne, dont le siège est à Paris (5e), 66, rue Mouffetard, sont interdites sur l'ensemble du territoire français.

Art. 2. — Le préfet de police et les préfets, dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 9 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 juillet 1951, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Koenig (Georges-Albert-André), administrateur de 3e classe, contrôleur général de la sûreté pour le Land Bade (Allemagne); 37 ans de services civils et militaires.

Haulpetit-Fourichon (Olivier), sous-préfet de 1re classe, chargé de mission, directeur du cabinet civil du haut commissaire de la République française en Autriche, directeur des affaires civiles; 23 ans de services civils et militaires.

Favereau (Lionel-Marie-Georges), administrateur de 3e classe, sous-directeur, chef du service intérêts étrangers et contrôle des biens et des concentrations industrielles à la direction des affaires économiques et financières du haut commissariat de la République française en Allemagne; 27 ans de services civils et militaires.

Alphand (André-Jean-Marcel), sous-préfet hors classe, administrateur de 3e classe, observateur français à Brême; 24 ans de services civils et militaires.

Siroux (Raymond-Marie-Jean-Adolphe), directeur du service des personnes déplacées en Allemagne avec rang d'administrateur de 2e classe; 23 ans de services civils et militaires.

Robert (Jacques-Marie), ex-administrateur de 3e classe, chef de service au centre de gestion, de surveillance et de liquidation des organismes français en territoires occupés; 23 ans de services civils et militaires.

Décret n° 51-894 du 10 juillet 1951 portant publication de l'avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et de l'avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs, signés à Paris le 8 avril 1949 entre la France et la Suède.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Un avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs ayant été signés à Paris le 8 avril 1949 entre la France et la Suède et les instruments de ratification sur ces actes ayant été échangés à Stockholm le 9 février 1951, ces avenants seront publiés au *Journal officiel*.

AVENANT

A LA CONVENTION DU 24 DÉCEMBRE 1936 ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE TENDANT A ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A ÉTABLIR DES RÈGLES D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE RÉCIPROQUE EN MATIÈRE D'IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS

Le Président de la République française et Sa Majesté le Roi de Suède, désireux d'étendre à l'Algérie le champ d'application de la convention du 24 décembre 1936 entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôts sur les successions, ont décidé de conclure un avenant à ladite convention et ont nommé, à cet effet, pour leurs plénipotentiaires:

Le Président de la République:

M. Pierre Schneiter, ministre des affaires étrangères par intérim.

Sa Majesté le Roi de Suède:

M. Karl Ivan Westman, ambassadeur de Suède à Paris,

lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Art. 1er. — La convention susvisée du 24 décembre 1936 est complétée par le paragraphe suivant qui prendra place après le paragraphe 3 de l'article 9 du titre III, dispositions générales, et portera le n° 4.

« § 4. — La présente convention s'appliquera à la France métropolitaine et à l'Algérie ».

Art. 2. — Le présent avenant, fait en double exemplaire, en langue française, sera ratifié, en ce qui concerne la France par le Président de la République française, et en ce qui concerne la Suède, par Sa Majesté le Roi de Suède. Les ratifications seront échangées le plus tôt possible, à Stockholm.

Il s'appliquera à tous les cas de décès d'un *de cujus intestat* ou testateur survenu à partir du jour de l'échange des instruments de ratification.

Il fera partie intégrante de la convention de décembre 1936 et restera en vigueur dans les conditions déterminées par l'article 9 de la convention.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux états ont signé cet avenant et y apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 8 avril 1949.

L. S. (signé) P. SCHNEITER. L. S. (signé) K.-I. WESTMAN.

AVENANT

A LA CONVENTION DU 24 DÉCEMBRE 1936 ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE TENDANT A ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A ÉTABLIR DES RÈGLES D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE RÉCIPROQUE EN MATIÈRE D'IMPOTS DIRECTS

Le Président de la République française et Sa Majesté le Roi de Suède, désireux d'étendre à l'Algérie le champ d'application de la convention du 24 décembre 1936 entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs, ont décidé de conclure un avenant à ladite convention et ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires:

Le Président de la République française:

M. Pierre Schneiter, ministre des affaires étrangères par intérim,

Sa Majesté le Roi de Suède:

M. Karl-Ivan Westman, ambassadeur de Suède à Paris,

lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Art. 1er. — La convention du 24 décembre 1936 est modifiée en ce qui concerne les articles 24 et 25 qui seront ainsi formulés:

« *Art.* 24. — La présente convention ne s'appliquera, pour ce qui concerne la France, qu'à la France métropolitaine et à l'Algérie.

« *Art.* 25. — § 1er. La convention ..... ratification.

« En ce qui concerne l'Algérie la convention sera applicable à partir du 1er janvier 1948 sans pouvoir cependant donner ouverture à restitution d'impôts acquittés avant la date de l'échange des instruments de ratification.

« § 2. — Toutefois ..... convention.

« En ce qui concerne l'Algérie, seules les dispositions prévues par l'article 4 de la convention seront applicables avec effet rétroactif, et ce à dater du 1er janvier 1939 ».

Art. 2. — Le présent avenant, fait en double exemplaire en langue française, sera ratifié, en ce qui concerne la France, par le Président de la République française, en ce qui concerne la Suède, par Sa Majesté le Roi de Suède. Les ratifications seront échangées le plus tôt possible à Stockholm.

Il fera partie intégrante de la convention du 24 décembre 1936 et restera en vigueur dans les conditions déterminées par l'article 26 de la convention.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux états ont signé cet avenant et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, le 8 avril 1949.

L. S. (signé) PIERRE SCHNEITER. L. S. (signé) KARL-IVAN WESTMAN.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration pour l'année 1951.

(Tableau arrêté après avis de la commission administrative paritaire compétente.)

Pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle.

MM. Foures (Georges), Petiot (Pierre), Leautier (Henri), Lecuyer (Auguste), Mlles Barrault (Alice), Léhé (Marguerite), secrétaires d'administration principaux.

Pour le grade de secrétaire d'administration principal.

MM. Peretti (Charles), Biaviel (René), Bellony (Raphaël), Calabrese (Joseph), Troccaz (Marcelin), Lalmant (Robert), Barouillet (Joseph), Beiloir (Jean), Brionval (Henri), Bonavita (Joseph), secrétaires d'administration de 1re classe.

Pour le grade de secrétaire d'administration de 1re classe.

M. Grimaldi (Toussaint), Mlles Stephan (Maryvonne), Duffau (Geneviève), Bertiaux (Simone), Petrement (Yvonne), MM. Haget (Eugène), Dorion (Léon), Gluly (Pierre), Langenbach (Berthold), Mlles Deniset (Suzanne), Masbrenier (Lucie), M. Leleux (Fernand), secrétaires d'administration de 2e classe.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 10 juillet 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1951 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Jacquel (Albert-Maurice), industriel; 48 ans de pratique professionnelle.

Déclaration d'utilité publique des travaux de canalisation de transport de gaz Sarreguemines à Nancy et Lunéville-Baccarat.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;

Vu la demande présentée par Gaz de France (service national);

Sur la proposition du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'une canalisation de transport de gaz reliant Sarreguemines à Nancy ainsi que de la dérivation Lunéville-Baccarat, sur le territoire des communes ci-après désignées des départements de Meurthe-et-Moselle et Moselle:

Malzéville, Maxéville, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Nancy, Saulxures-lès-Nancy, Tomblaine, Jarville-la-Malgrange, Leneuveville-devant-Nancy, Juvrécourt, Arracourt, Athienville, Valhey, Einville, Maixe, Crévic, Sommerviller, Dombasle, Varangéville, Art-sur-Meurthe, Laneuveville, Jarville, Bonviller, Lunéville, Chanteheux, Moncel, Laronxe, Saint-Clément, Chenevières, Ménil-Flin, Azérailles, Gélacourt, Baccarat, Lesmenils, Mousson, Atton, Loisy, Sarreguemines, Remelfing, Neufgrange, Willervald, Sarralbe, Val-de-Guéblange, Audviller, Hazembourg, Kappelkinger, Insming, Albestroff, Nebing, Marimont, Bourgaltroff, Vergaville, Gebestroff, Guenestroff, Kerprich, Dieuze, Mulcey, Saint-Médard, Haraucourt, Marsal, Moyenvic.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 9 juillet 1951, le titre de professeur honoraire à l'école nationale supérieure des mines de Paris a été conféré à M. Paul Lévy, ingénieur général des mines, professeur d'analyse et de mécanique à ladite école.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 9 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret, en date du 9 juillet 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

I° Militaires en activité de service.

GENDARMERIE

Légion de la garde républicaine de Paris.

Mangeard (René-Louis), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.
Camguilhem (Rémy), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.
Lanson (Paul-Camille-Jean-Clovis), garde; 25 ans de services, 3 campagnes.
Benoit-Jeannin (René-Emile-Théophile), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.
Retif (Raymond-Gustave), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.
Salaun (Hervé-Marie), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.
Casamatta (Mathieu), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.
Gaye (Henry), garde; 16 ans de services, 9 campagnes.
Santoni (Paul-Toussaint), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Rivet (François-Fernand-Adolphe), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Donnet (Abel-Pierre-Julien), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lalague-Guilhemsans (Raymond-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Gilles (Paul-Roger), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lucias (Henri-Albert), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Robic (Georges-Joseph), garde; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Trantelle (Gustave-Aurèle), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Sicot (Paul-Marie), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Benoist (Maurice-Pierre-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Estel (Gaston-Evariste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Proust (Pierre), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Babil (Antoine-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Barneche (Jean-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Jannou (François-Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Luc (Raoul-Charles-Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Le Gallo (Joseph), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Guevel (Mathurin), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lay (Octave-Félix-Armand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fosse (Emile), musicien de 1re classe; 21 ans de services, 2 campagnes.
Broc (François-Joseph-Julien), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lemonnier (Pierre-Léon-Casimir), garde; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chasteloux (Jean-Baptiste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Caminel (Léon), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Laguerre (Sylvain-Michel-Adrien), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Troquer (Adrien-Louis-Marie), garde; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Barrie (François-Antoine), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Remiot (Henri-Jules-Hubert), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Bris (Pierre), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sache (Joseph-Germain-Marius), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Deux (Pierre), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Montassier (Eugène-Paul-Auguste), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pasquier (Louis-Jules-Alexandre), garde; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ortet (René-Pierre-Marius), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rognon (Alphée-Marcel), garde; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pirey (Alphonse-Auguste-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vayssettes (Casimir-Emile), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Buard (Eugène-Pierre-Marie-Etienne), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Geneau (Paul), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rabois (Albert-Guillaume), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Sabathier-Dages (Gaston), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bouye (Marc-Clément), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Harrang (Etienne), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pernin (Henri-Marie-André), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Orlandi (Martin), garde; 16 ans de services, 5 campagnes.
Alric (Etienne), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Breton (Léon-Auguste-Théodule), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Marfaing (Jean-Baptiste), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Guilloux (Jean-Baptiste), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Couste (Roger), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dupouy (Cyprien), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Fouquou (Albert-Charles-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bolzer (Jacques Yves), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brioude (Paul-Jacques-François), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Graillot (Pierre-Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Delanoe (Julien-Félix-Léon), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Reglet (Gilbert-Henri), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Millas (Abel-Marius-Emile), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bailly (Cyrille-Léopold), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dupont (Pierre-Antoine), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vidal (Joseph-Pierre-Fernand), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Landrieau (Olivier-Jules-Valentin), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Camescasse (Emile-Jean-Guillaume), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Aubert (Jean-Marie-Paul-Mary), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Batan-Laborde (Pierre-Justin), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Ollivier (Yves-Marie), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lartigue (Séraphin-François-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Colas (Roger-Jean), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Laffont (Ferdinand), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Leupe (Maurice-René), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Tingaud (Henri), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Reboussin (René-Marcel), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lombardet (Alphonse-Gabriel-Georges), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bardet (Henri-Pierre-Jean-René), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Thenaisy (Jean-Auguste-Constant), garde; 16 ans de services, 4 campagnes.
Astrie (Frédéric), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Delord (Louis-André), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Perceau (Jean-Marie), garde; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Weishaupt (Lucien-Emile), garde; 16 ans de services, 4 campagnes.
Tusseau (Maurice-Henri-Auguste), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Baille (François-René), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Verscheure (André-Marcel), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Boyer (Pierre), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Brouqui (Jean-Simon), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Denjean (Henri-Victor), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Arjo (Ernest-Bertrand), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Renaud (Eugène-Paul-Marie-Joseph), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Terrier (Jean-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Richardot (Charles-Georges), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bourrée (Armand-Pierre-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bernard (Louis-Marie), garde; 16 ans de services, 3 campagnes.
Pasquiet (Fernand-André-Albert), garde; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Bouard (Pierre-Marie), garde; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Brandy (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de garde républicaine.

Roussel (Henri-Constant), garde; 27 ans de services, 2 campagnes.
Niclot (Jean-François-Joseph), garde; 27 ans de services, 2 campagnes.
Cassagne (Pierre-Léon), garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Léonardon (Marcel-Gabriel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Byls (Frédéric-Henri), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.
Langlois (Vital-Auguste-Jules), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Delfolie (Léon-Jacques-Antoine), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.
Canton (Rémi), garde; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Knauth (Arthur), garde; 22 ans de services, 3 campagnes
Bige (René-Camille-Lucien), garde; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rioual (François), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Tournut (Marcel-Albert), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Demar (Etienne-Joseph), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Luchez (Jules-Louis), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Houvenaghel (Denis-Jules), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Provost (Marcel-Marie), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Meriot (Maurice), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.
Laubie (Marius-Gabriel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Auger (Gaston-Raymond), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Verdeilhan (Marcel-Henri-Auguste), garde; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Clavard (René-Angel-Emile), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Vallée (Marius-Léonce-César), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Deruelle (Raymond-Désiré-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bellavoir (Joseph-Jean-Marie), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Champetier (René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rivet (Prosper-Jules-Pierre), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Prouteau (Alexandre-Albert), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Carbonne (Eugène), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Legeas (Jean-Robert), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Carbonne (Marius-Raymond), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Cruzel (Paul-René-Philippe), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Denoyer (Camille), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Camus (René), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Beaujouan (Henri-Jules-Alexandre), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.
Dupouy (Jean), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Meunier (Léon-Jean-Joseph-Eugène), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Piedvache (Emile-André-Alfred), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Goudier (Joseph-Henri), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Garric (Jean-Marcellin), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Anquez (Louis-Edmond), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jaubert (Denis-Joseph), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bon (Edmond-Marius), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Danos (Louis-Adolphe-Léon), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Leguery (Henri-Edouard-François), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Brisolier (Louis-Théophile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Michelin (René-Auguste), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Laurent (Jules-Marie-Honoré), garde; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gala (Maurice), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Letourneur (Georges-André), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tersiguel (Jean-Pierre), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mancet (Gilbert-Marcel-Emilien), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Grimault (Maurice-Auguste-Henri-Joseph), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Cadic (Jean-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Logeais (Marcel-Jean-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tible (Paul-Marcel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lebourg (Louis-Raymond), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Couella (Francis-Jules-Henri), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bourdieu (Gaston-Jean-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Maraval (Alphonse-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pluchart (Alfred), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dore (Etienne-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité
Gaillet (Gaston-Raoul-Gontran), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Teissonnières (Roger-Ulysse-Germain), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nedelec (Nicolas-Yves-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gracieux (Cyrille-Marius), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baron (André-Louis-Zéphirin), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Dussourd (Robert), garde; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité
Claude (Pierre-Jean-Emile), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Dupas (Albert-Joseph-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mauhourat (Baptiste-Germain), garde; 15 ans de services, 7 campagnes.
Forest (François-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Anselme (René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vauthrin (André-Léon), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Eude (Joseph-Georges), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Routhelot (Albert-Clotaire), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Jean-Georges), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gautheron (Pierre-Prosper), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Simoens (Jean-Charles-Alphonse), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grandval (Léon-Georges), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Idier (Raymond-Georges-Joseph), garde; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Desprats (Marcel-Rémi), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bagage (Charles-Edmond-Alexandre), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Brelèche (Julien-Jean-Marie), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brusadelli (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bodilis (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Graverand (Camille-Emile-Victor), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Savec (Georges-Jean-Mathurin), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.

1re légion « bis » de garde républicaine.

Thierrard (Pierre-Marcellin-Florent), garde; 26 ans de services, 3 campagnes.
Guérin (Georges-Ernest), garde; 20 ans de services, 7 campagnes.
Poisson (François-Auguste-Julien), garde; 20 ans de services, 7 campagnes.
Beurdin (Maurice), garde; 20 ans de services, 7 campagnes.
Volontier (Etienne), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ganguillin (Edmond-Alfred), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Demonte (Raymond-Camille-Prosper), garde; 18 ans de services, 9 campagnes.
Tisserand (Gilbert-Jules), garde; 18 ans de services, 9 campagnes.
Quideau (Julien-Henri), garde; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Clapaud (Roger), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Leclerc (André-Paul), garde; 16 ans de services, 10 campagnes.
Rannou (Ernest-Pierre-Marie), garde; 17 ans de services, 9 campagnes.
Estaque (Cyrille-Jean), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Petibon (Yves-Marie), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Vielzeuf (Charles-Paul), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Desse (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Boéchie (Gaston-Fidèle-Samuel), garde, 20 ans de services, 5 campagnes.
Roucher (Paul-Robert-Eugène), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
Pillot (André-Auguste), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Garot (Henri-Gabriel), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Lecointre (Gustave-Albert), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Heloir (William-Léon), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.

Baulay (Marcel-Jean-Joseph), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Laboutique (Marcel-Emile), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chevrier (Alphonse-Louis-Raymond), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Regnault (Daniel-Henri), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Dardenne (Albert-Jules), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Geneste (Jean-Victor), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Iffernet (René), garde; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mauricette (Charles-Corentin), garde; 16 ans de services, 8 campagnes.
Touron (Pierre-Jean), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Delomez (Raymond-Jules-Joseph), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Dollet (Louis-François-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Bihan (Yves-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Meaux (Jules-Gabriel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Scaremberg (Georges-Xavier-Aimé), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dumont (Marcel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Surjous (Isidore), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mangeon (Pierre-kléber), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Belion (Alphonse-François), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Boyer (Raoul-Henri-Auguste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Choquet (Zéphir-Charles-Pascal), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chariat (Narcisse), garde; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ausbart (Roger-René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Falipou (Roger-Marius-Angely), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ruffin (Charles-Marie-Raphaël), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Passade (Louis-Henri), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Joyeux (Henri), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Colas (Marcel-Henri-Auguste), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Roudière (Albert-Clément), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Picard (Louis-Corentin-Jean-Marie), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Malsoute (Antoine), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Louis-René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nicolas (Louis-Henri), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Irsch (Daniel), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Hallier (Lucien), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dagois (Louis), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Miodini (César), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

1re légion « ter » de garde républicaine.

Aubry (Roger-Victor), garde; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Beurton (Maurice-Alexandre-Mary), garde; 24 ans de services, 5 campagnes.
Penard (Georges-Henri), garde; 20 ans de services, 10 campagnes.
Bricout (Hildevert-Fernand), garde; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bauve (Lucien), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.
Le Cabec (René-François-Guillaume), garde; 19 ans de services, 9 campagnes.
Brillant (Alfred-Odile), garde; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Drouin (Gilbert-Marie-Louis), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Vidal (Yves-François), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Poulichet (Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Guillot (Noël-Elie-Jean), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Soum (Roger-Marcel), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Thomas (Marcel-Emile-Jules), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Layec (Louis-Auguste-Marie), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.
Huver (Marcel-Georges), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Rivière (Paul-Marie), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Le Charpentier (Marcel-Jean-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chevalot (Jean-Baptiste-Philoxime), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Autret (Hervé), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Stephan (Eugène-Joseph), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Ecochard (Albert-Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Michel (Jean-Marie-Ange), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Begeot (Noël-René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Aubert (Pierre-Alexandre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vasseur (Ovide-Maurice), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Delhoume (Raymond-Maurice), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lambert (Marc), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Branche (Désiré-Marceau), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Westelynck (Jean-Baptiste-René-Benjamin), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Bourdonnec (Yves-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Trotin (Raymond-François), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Auliac (Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Bouillon (André-Delphin-Louis), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Trevarin (Louis-Jean), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lecuiller (Paul-Marcel), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gourlaouen (Yves-Marie-Thomas), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Belly (Antoine-André), garde; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lemaire (André-Jules), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Pelsez (Julien-Florisse), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pele (François-Pierre-Marie-Gérard), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Sauvat (François), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Alippe-Prosper-Emilien), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Smith (Jean), garde; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lenoir (Maxime-Antoine), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Portalier (Marcel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Auvret (Rose-Alexandre), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Jonet (Maurice-Arthur), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Attagnant (André-Emile-Vincent), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Noël-Firmin-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Beghin (René), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Seury (Pierre-Arsène-Antoine), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2e légion de garde républicaine.

Cougneau (Robert), garde; 19 ans de services, 13 campagnes.
Fougere (René-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
Brebion (Adéaule-Paul-Georges), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gambier (Aimé-Camille-Amédée), garde; 21 ans de services, 7 campagnes.
Hess (Joseph-Léon), garde; 18 ans de services, 10 campagnes.
Paoli (Don-Paul), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Bailly (Nestor-Thomas-Arthur), garde; 15 ans de services, 11 campagnes.
Paris (Irénée), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
Tramouille (Guy-Gabriel-Robert), garde; 17 ans de services, 9 campagnes.
Hanon (Pierre-Fernand), garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Beharelle (Alfred-Henri-Gustave-Joseph), adjudant; 20 ans des services, 4 campagnes.
Ollichon (Michel-Jean-Marie), garde; 15 ans de services, 9 campagnes.
Toque (Georges-Isidore-Jean), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.
Heaulme (Louis), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Jeannot (Auguste-Abel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Coulombel (Alfred-Julien), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Evrard (Clovis-Louis-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Boittelle (Emile-Auguste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Amasse (Gabriel-Gilles-Rémy), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tassart (Gilbert-André), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Morel (Gaëtan-Jules-Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bizlaux (Arthur), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Betrancourt (Arthur-Pierre-François-Joseph), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Capet (René-Edmond-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Collard (Jean-Auguste), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

Roger (Marcel-Auguste), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dumonceaux (Paul-Gislain), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Vahe (André-Augustin-Arthur), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Devemy (Emile-Maximilien-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. Pour prendre rang du 27 juin 1951.
Guilbert (Auguste-Ernest-Maurice), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.

3e légion de garde républicaine.

Monsimer (Robert-Victor-Denis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Carron (Nicolas-Georges-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bodin (René-Henri-Léon), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Casajus (Michel), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Warin (Louis-Alfred-Henri), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Ropers (Guillaume), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Renaux (Camille-Octave), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Brevaut (Olivier-Emile), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Bruchec (Pierre-Marie), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Dormignie (Henri), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.
Saumureau (Louis-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Chalaux (Albert-Auguste), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Louis-Marcel), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
Potier (Ernest-Jean-Baptiste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lahuec (Pierre-Marie-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Morvan (Albert-François-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Calvez (Armand-René), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Le Strat (Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Piau (André-Auguste), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Caillaud (Jean-Joseph-Armand-Marie), maréchal des logis chefs; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baty (Rogr-Auaguste-Marcel), maréchal des logis chefs; 18 ans de services, 4 campagnes.
Magne (Marcel-Georges), garde; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Kerveillant (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Marchand (Albert-François-Joseph), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Paroutaud (Léon-Marcel), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Landre (Edmond), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lucas (Joseph-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.

4e Légion de garde Républicaine.

Saez (Jean), garde; 21 ans de services, 11 campagnes.
Principaud (Alphonse-Joseph), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.
Deshortes (Jean-René), garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Huguet (Gilbert), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Maillot (Eugène-Alfred), garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lebraud (Joseph), garde; 18 ans de services, 7 campagnes.
Dupuy (Philippe-Jules), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Deilhou (Pierre-Paul), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Geay (Robert-Charles), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Moreau (Emile-François), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Valade (Jean), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jaroussie (François), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mourlan (Norbert-François), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Rooy (Edouard), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Janquin (André-Auguste), garde; 21 ans d services, 2 campagnes.
Casteig (Charles-Henri), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Citère (Maurice-Léonard), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Médard (Eugène), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Llaty (René), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Benquet (Henri-Gabriel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ferrier (André-Paul), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Beaurain (Gilbert), garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Garnaud (Roger), garde; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chambert (Firmin-Marcel), garde; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Bastard (Edmond-Roger), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Grivel (René-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Moïse), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Chevroux (Serge), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gandon (André-Albert), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Germain), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Fourre (Roger-Albert-Alphonse), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hesbois (Emile-Ernest), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Carteau (Auguste-Louis), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Martin (Louis-Claude), garde; 16 ans de services, 5 campagnes.
Boulaud (Roger), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Chabiron (Jean), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

5e légion de garde républicaine.

Davezac (Prosper-Honoré), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Buche (Omer), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Vielle (Noël-Joseph), garde; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dupuy (Georges-Jean-Louis), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Delpech (Germain-Zoé-Félix), garde; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cabanel (Camille), garde; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bonnel (Albert-Martin-François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Baret (Jean-François), garde; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lousteau (Raoul-Paulin-Pierre), garde; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Carcolse (Léandre-Auguste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Richou (Antonin-Marcelin-Pierre-Adolphe), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rey (André-Gabriel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jaudou (Albert-Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Piquemal (Jean-Paul), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Franc (Louis-Raymond), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Henri-Jean-Marie-Jules), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cauquil (Jean-Gratien), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Destribats (Jacques-Paul), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gence (Emile-Marius-Henri), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Castignolles (Léon-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Jean-Marie-Emmanuel), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Galonnier (Germain-Armand-René), garde; 15 ans de services, 6 campagnes.
Tousseau (Elie-Adolphe), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lapeyre (Jean-Philémon), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brousset (Jean-Pierre), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Lagarrigue (Henri-Marius-Michel), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de garde républicaine.

Scheid (Jacques), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 8 campagnes.
Lartillot (Raoul-Henri-Théophile-Antoine), garde; 29 ans de services, 2 campagnes.
Vaxelaire (Simon-Constant), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Lafargue (Arthur-Joseph), garde; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Meyer (Joseph-Marcel-Alphonse), garde; 22 ans de services, 6 campagnes.
Durupt (Paul-Gaston), garde; 21 ans de services, 8 campagnes.
Teilgen (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Malaize (Jules-Etienne), garde; 20 ans de services, 8 campagnes.
Baudoux (Jean), garde; 21 ans de services, 7 campagnes.
Convert (André-Marcel), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Noël (Henri-Alphonse-Auguste), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Hercelin (Louis-Marie), garde; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Polmard (Pol-Henri), garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Domgin (Raymond), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
Petitdidier (Armand-Pierre-Frédéric), garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bouge (Jules-Jean-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cugnin (Jean-Henri-Pierre), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Demurger (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Watier (Eugène-Auguste), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Durand (Jean-Daniel), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Langlois (Robert), garde; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Lalevée (Paul-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Colas (Georges-Emile), garde; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

7e légion de garde républicaine.

Carrière (Maurice-Vital-Joseph), garde; 21 ans de services, 10 campagnes.
Mauterie (Pierre-Paul), garde; 21 ans de services, 8 campagnes.
Jacquart (Louis-Désiré-Jean-Baptiste), garde; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bedon (Henri-René-Joseph-Lucien), garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Moulin (Lucien), garde; 17 ans de services, 11 campagnes.
Grillot (Frédéric-Charles), garde; 15 ans de services, 12 campagnes.
Clodet (Louis-Jules-Joseph), garde; 20 ans de services, 5 campagnes.
Visticot (Louis-Firmin), garde; 20 ans de services, 5 campagnes.
Guery (René-Emile-Louis), garde; 20 ans de services, 5 campagnes.
Grellier (Roger-Auguste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Henin (Eugène-Charles), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Gaillard (André-Maurice), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chevre (Roger-Pierre-Sébastien), garde; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delaire (Jean-Louis), garde; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jeudy (Raymond-Arthur-Yves), garde; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Merlet (René-Jean-Baptiste), garde; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gerbault (Gaston), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Stoerckler (Pierre-Paul), garde; 15 ans de services, 8 campagnes.
Caron (Octave-Sébastien-Simony), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.

8e légion de garde républicaine.

Faure (Germain-Eloi), garde; 19 ans de services, 15 campagnes.
Llug (Joseph-Manuel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Petit (Louis), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Simon (Louis-Hippolyte-Emile), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Mottier (Robert), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Grandgenevre (Marceau), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Duday (Ludovic-Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
Pons (Paul-François), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Dufour (René-Marcel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Dias (Vincent), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Nouguier (Auguste-Gustave), garde; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Marchand (Alfred-Félix-Paul), garde; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Masclet (Joseph-Régis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Banos (Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Poisot (René), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Faure (François-Raymond), garde; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Voirin (Maurice-Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Vial (Antoine-Marius), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Valette (Rémy-Louis), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Maffre (Paul-Henri), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Jouard (Arsène-Jean-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lorent (Jean-Louis-Ernest), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lian (Gérard-Moïse-Aristide), garde; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lutun (Henri-Mathurin-Victor), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Paradis (Léon-Justin), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Thiron (Emile-Marcel), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bourgois (Louis-Eugène-Alexandre), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Manchec (Charles-Joseph-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Robin (Marie-Camille), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dazy (Paul-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Quantin (Emmanuel-Etienne), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Alazet (Honoré), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Regad (André-Jean-Félix), garde; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sarrasin (René), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Hebrard (Auguste-Paul), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Guerro (Henri-Eugène-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bedorrou (Henri), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Aguettaz (Marius-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bracou (Charles-Pierre-Honoré), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pegurier (Pierre-François-Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Guinchard (Marius-Henri-Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Beaufort (Georges-Joseph-Marie-Raphaël), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

9e légion de garde républicaine.

Rousset (Maurice-Yvon-Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Briquaire (Lucien-Numa-Edmond), garde; 19 ans de services, 9 campagnes.
Romagnan (Jean-Baptiste-Joseph), garde; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Tournier (René-Marius), garde; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lhermet (Emile-Elie), garde; 21 ans de services, 7 campagnes.
Estournet (François-Augustin-Louis), garde; 18 ans de services, 10 campagnes.
Vian (Albert-Antoine), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Flautat (Amand), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Burg (Clément), garde; 20 ans de services, 5 campagnes.
Boudon (Guy-Aimé), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lagarde (Henri), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Herelle (Félix-Alphonse), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Collomp (Robert-Auguste), garde; 19 ans de services, 7 campagnes.
Huttin (Jules-Léon-Georges), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Duhamel (Robert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mary (Simon-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Fieschi (Joseph-Antoine), garde; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mathieu (André-Marius), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.

10e légion de garde républicaine.

Champmartin (Jean-Joseph), garde; 23 ans de services, 14 campagnes.
Abdelli (Georges-Lucien), garde; 20 ans de services, 16 campagnes.
Anton (Ramon-Fernand), garde; 21 ans de services, 14 campagnes.
Cardona (René-Louis), garde; 20 ans de services, 14 campagnes.
Paillasse (Maximin), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Gascon (François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Pelat (Adrien-Frédéric), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Boudouresque (Hubert), garde; 19 ans de services, 14 campagnes.
Lissarre (Eugène-François), garde; 19 ans de services, 13 campagnes.
Belin (Ferdinand-Joseph-Vincent), garde; 20 ans de services, 12 campagnes.
Montera (Hyacinthe), garde; 19 ans de services, 13 campagnes.
Lubrano-Lavadera (Sauveur), garde; 17 ans de services, 14 campagnes.

Kuntz (Fernand-Edouard), garde; 17 ans de services, 14 campagnes.
Seis (Antoine-Camille), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Birgentzlen (Adrien-Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes.
Hum (Henri-Robert), garde; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Thuillier (Georges-Camille), garde; 20 ans de services, 9 campagnes.
Pinlou (Gustave-René), garde; 15 ans de services, 12 campagnes.

11e légion de garde républicaine.

Bordez (Raymond-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 16 campagnes.
Deully (René-Bernard), garde; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Bastet (Louis-Auguste-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Basin (Jean-Baptiste-François), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Houder (Léon), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Le Ho (Ange-Marie), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fontaine (Roger), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Biellmann (Eugène-Robert), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bernard (Paul-François), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Notta (Jules-Anatole), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.

12e légion de garde républicaine.

Lavergne (Emile-Augustin-Firmin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 14 campagnes.
Galut (Jean-Georges), garde; 21 ans de services, 11 campagnes.
More (Joseph-Antoine-Arsène), garde; 20 ans de services, 11 campagnes.
Sierra (Auguste-Michel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Gérard (Raymond-Jean-Baptiste), garde; 18 ans de services, 10 campagnes.
Dedolle (Louis-Henri), garde; 19 ans de services, 10 campagnes.
Le Cam (André-Jean-Baptiste), garde; 18 ans de services, 11 campagnes.
Hascoët (Joseph-Emile-Laurent), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bonari (Hector-Joseph), garde; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Decurey (Marius-Emile), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Botta (Charles), gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

1re légion de marche de garde républicaine.

Lagoutte (Léon-Albert-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Boulch (François-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Guiraud (Louis-Joseph-Noël), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Beauvais (Jacques-Joseph-Marcelin), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

2e légion de marche de garde républicaine.

Mine (André-Jules-Narcisse), adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.
Schrepfer-Sürnemann (Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bache (Léon-Jean-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gigout (René-Pierre), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Jacquemard (Ernest-Arthur-Maurice), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chaix (Roger-Léon-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

3e légion de marche de garde républicaine.

Marcelin (Léon), adjudant-chef; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Sautel (François-Philémon-Marius), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
Masclet (Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lamagirand (Jean-Léon), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Prévotés des forces terrestres en Extrême-Orient.

Baudin (Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Uhl (Georges-Laurent-Auguste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Minaret (Fernand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Le Nerze (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Guichon (Pierre-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

1re légion de gendarmerie.

Rosteau (Fernand-Albert), gendarme; 26 ans de services, 5 campagnes.
Lakermance (Alcide), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Carpentier (Marcel-Lucien), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.
Brunel (Lucien-Albert), maréchal des logis chef; 28 ans de services, 2 campagnes.
Roinard (André-Henri), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes.
Dupland (Raymond-Lucien), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Laumi (Henri-Louis), gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Quagliarini (Hubert-Gabriel-Michel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Boitrelle (Roger-Maurice-Jacques), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Paillon (Raymond-René), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Plateau (Raymond), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Legerriez (Alphonse-Emile-Léon), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Wilhelm (Eugène-Thimoté), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Buchert (Marcel-Charles), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Pernodet (Henri-Faustin), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gervex (Charles-Albert), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Bolle (Xavier-Marcel-Séverain), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cocu (Léonce-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Deshayes (Jean-Georges-Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gautheron (René-Louis), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Riviere (Fernand-Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Duhamel (Léonce-Privat-Denis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Civade (Louis-Rémy), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bon (Raymond-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Jalabert (Elie-Louis-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grambert (Raymond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Musseau (René-Allain-Maxime), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Cailliette (Lucien-Firmin), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Serrier (Georges-Maxime), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Nectoux (Pierre-Octave), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Dard (Georges-Désiré), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Langlois (Camille-Abel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lecerf (Antoine), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Julie (Roger-Pierre), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Le Calvez (Louis-Marie), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Martin (Marcel-Emile-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ambroise (Anicet-Gaston-Georges), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lamy (Roger-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Labrousse (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
David (Ovide-Elie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Millot (Achille-Joseph-Alexandre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lamouroux (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Champion (Aimé-Robert-Jean-Roger), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Thirion (Maxime-Octave), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

Charles (Gabriel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Courtecuisse (Marcel-Alfred), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Rivier (Louis-Auguste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Brouard (Albert-Armand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Picaud (Gaston-Adrien-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hecht (Edouard-Augustin-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lhotelain (André-Victor-Emile), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bertrand (Jean-Louis-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bleschet (André-Désiré-Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Beaucher (Léon-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Herbreteau (Jacques-Joseph-Constant), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Yonnet (Maurice), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Le Couls (Yves-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mendousse (Vincent-Paul-Bernard), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Suire (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Salmon (Charles-Emile-Julien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bourrel (Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gervais (André-Julien-Bernard), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Delavaquerie (Emile-Edmond-Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jond (Joseph-Albert-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Philippe (François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Emery (Raphaël-Théodore), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Piquet (Marcel-Lucien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Le Dem (Yves-Jacques-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Lionnais (Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Arnaud (Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
François (Ernest-Paul-Albert), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lubert (Jean-Auguste), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes
Moncet (Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fortin (Louis-Robert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Letellier (Marcel-Victor-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lecoq (René), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Simon (Robert-Jean), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Zephoris (Lucien-Joseph), gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Fretay (Jean-Marie-Maurice), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Blaise (Serge-Emile-Nicolas), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Quesney (Robert-Louis-Ernest), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Renelier (Gérard-Antonin-Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Duflouro (André-Jean-Bertrand), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Keribin (Pierre-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brimault (Jean-Etienne), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vivien (Antonin-Augustin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lempereur (Edmond-Pierre-Hector), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes
Andurand (Emile-Casimir), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Demarque (André), maréchal des logis-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Nocus (Marcel-Georges), gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Limet (Célestin-Marie-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Masquelez (Lucien-André), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Marceau (Jean-Louis-Robert), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Begue (Robert-André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Perrolat (Roger-Constant), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Mateu (Daniel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Le Rousseau (Yves-Marie), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cosson (Gaston-Abel), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Le Frapper (Lucien-Joachim), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Longeque (André-Martial), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Douin (Marcel-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Collet (Francisque-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Petit (André-Bernard), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Charles (Gaston-Irénée), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Emery (Emile-Eugène), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Menanteau (Albert-Léon), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Jamard (Clément-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Caudet (André-Louis-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vonay (Georges-Rémy), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Letty (Yves), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Saillant (Gilbert-Sylvain), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Viriet (Charles-Lucien), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Jaisson (Pierre-Martial), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Quillet (Albert-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Doubre (Georges-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Leboucq (Moïse-René), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Maucourant (Charles), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Urien (Jean-François-Eugène), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Delourmel (Albert-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2e légion de gendarmerie.

Possien (René), gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Fouillet (Louis-Henri-Jean), gendarme; 25 ans de services, 5 campagnes.
Yvon (Henri), gendarme; 29 ans de services, 2 campagnes.
Doziere (François-Honoré), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Fruchart (Abel-Henri), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Beaucamp (Léonce-Alfred-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Delport (Barthélemy-Philippe), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Paulus (Marcel-Prosper), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Robillard (Marcel-Alfred), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lardier (Germain-Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Baert (Raymond-Henri-Ernest), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Butel (Louis-Victor-Auguste), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Masclef (Arthur-Emile), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Singevin (Michel-François-Charles), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mullier (Marcel-Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Devienne (Léon-Denis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Foulon (Georges-Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Ramez (Edouard-Adolphe), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Huart (Louis-René), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Narcisse), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Castillon (Albert-Léon), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Fauquembergue (Argentin), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Deblaecker (Robert-Jean-Gustave), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Margerin (Alfred), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Archimbault (Gaston-Dumesnil), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Fagard (Edmond-Emile), gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Follet (Jérôme-Aimé-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Basset (Eloi-Benoit), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Horn (Louis-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Jobert (René-Alphonse), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Parmentier (Pierre-Désiré), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Monroy (Camille-Elie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Seiller (Alphonse), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Flament (Maurice-Honoré), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Berquet (Oscar), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Humez (Georges), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Decalion (Adolphe-Antoine), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Dhaussy (Jude-Irénée), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hanon (Germain-Alexis-Antoine), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nicloux (Jules-Auguste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bethune (Edmond-Victor-François), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Roger (Michel-Noël), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Flouret (Clotaire-Louis-Alfred), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cuvelier (Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fievet (Alphonse-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Lhussiez (Amédée), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes
Hubert (André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lecousire (Emile-Arthur-Félicien), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Soualle (Louis-Paul-André), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Genebauld (Roger), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Grard (Albert-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Opigez (Gustave-Jules-Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lefelle (Irénée-Auguste), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cazarette (Maurice-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes
Chatignion (Pierre-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Leprêtre (Albert), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Duchatel (Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Decool (André-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gallet (Isidore-Charles), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pattou (André-Germain), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Beyaert (Jean-Emile), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Sindic (André-Léon-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vandaele (Georges-Marcel-Cornil), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Pilois (Robert-Pierre-Marie), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bertin (Henri-Paul), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bailleul (François-Fernand-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cossart (Julien-Henri), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

2e légion « bis » de gendarmerie.

Montagnon (Marcel-Henri), gendarme; 30 ans de services, 2 campagnes.
Colpin (Lucien-Louis-Henri), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Armande (Jules-François-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.
Duvanchelle (Pierre-Valentin-Marius), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Noël (Charles-François-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Guillemant (Arthur-Albert), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Brouard (Nestor-Arthur-Onésime), gendarme; 25 ans de services, 5 campagnes.
Villard (Gabriel-André), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

(1er *Supplément.*)

Guillamet (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Vernel (Jean-Lucien-Emile), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Huet (René-Louis), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lecerf (Désiré-Camille), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Legroux (René-Alcide-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Chartier-Duraincy (Julien-Georges-Emile-Gaston), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Colin (Jean-Alfred), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Vilain (René-Adrien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ochin (Paul-Raymond), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Louvet (Pierre-Raymond), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Cappe (Paul-Léon), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Heu (Jean-Camille-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hetuin (Adolphe-César), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dewatine (Pierre-Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Perinel (Paul-Georges), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bachelet (Henri-Lucien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Wantier (Joseph-Charles-Xavier), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Marat (André-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes
Fontaine (François-Jacques), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Manchec (Albert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Duvauchelle (Adolphe-Honeste-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Benoit (François-Hervé-Corentin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bancal (Clair-Justin-Honoré), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bourret (Léopold-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dufossé (Pierre-Xavier-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Keruzore (François-Louis), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Fretay (Georges-Célestin), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Cocu (André-Paul-Alfred), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Engrand (Auguste-Jules-André), gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Flament (Marcel-Désiré), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

Le Coroller (Hyacinthe-Joseph-Marie), gendarme; 33 ans de services, 3 campagnes.
Gloaguen (Pierre-Marie-Félix), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Cocheril (Jean-Baptiste-Joseph-Marie), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Le Moignier (François-Marie), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Le Map (Jean-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Chager (Alban-Marie), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pouliquen (Hervé), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Segalen (Sébastien), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Andren (Joachim-Emile-Francis), gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Desmas (Alphonse-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes
Kerautret (Francis-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Forest (Henri-Pierre-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Calle (Jean-Julien-Henri), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Dulac (Alexandre-Georges-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Philippe (Victor-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Cosson (Arsène-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Perrot (Louis-François-Marie), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fanouillere (Francis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes
Collin (Jean-Baptiste-Mathurin), gendarme, 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Kerneis (Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Caurant (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

Le Manchec (Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nivol (Jean-François-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Meaux (Roger-Louis Ernest), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Dupuis (Fernand-Raymond), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hascoet (Marcel-François), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Le Naour (Mathurin-Joseph-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Tanguy (Roger-Louis-Vincent), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Jehanno (Joseph-Julien-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Le Goff (Yves-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Bouard (Pierre-Yves), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Le Port (Jean-Marie-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Coquet (Henri-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Le Bihan (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Goujon (Louis-Francis-Marie), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Brenner (Marcel), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Rideau (Jean-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Prat (Charles), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Goff (Victor-François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rouvier (Victor-Alexandre-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Jamet (Jean-Célestin-Toussaint), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dujardin (Charles-Maurice), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaillard (Joseph-Corentin), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Le Forestier (Guillaume), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Muzellec (Jacques), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Elies (Olivier), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Caulet (Angé-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Roue (François-Marie), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Trotard (Roger-Pierre-Marie-Léon), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
André (Pierre-Léonard), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Gorrec (François-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Broustal (Yves-Marie), gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Guilleray (Jean-François), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Laurent (Théophile-François-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Larzul (Jean), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cariou (Pierre-Marie), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vessier (Roger-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Courcoux (Emile), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Guezenec (Francis-Marie), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Le Corre (Maurice), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

3e légion « bis » de gendarmerie.

Langlois (René-Louis-François), gendarme; 34 ans de services, 4 campagnes.
Le Gallo (Jean-Julien), gendarme; 25 ans de services, 13 campagnes.
Ouenno (Joseph-Marie-Ludovic), gendarme; 31 ans de services, 2 campagnes.
Le Goux (Georges-Léon), gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Petilot (Henri), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Braire (Fernand-Georges), gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mallet (Fernand-Henri), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Lermite (Louis-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Galice (André-René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Ognier (Raymond-Pierre-Jules), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Castelain (Robert-Charles), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Chollet (Georges), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Guegan (François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lemarie (Georges-Paul-Pierre-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Velly (Jean-Marie), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Baouphars (François-Louis-Marie), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Vorc'h (Yves), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Plantin (André-Alphonse-Auguste), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Roulleau (Alfred-Auguste-Marie), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Quoniam (François-Louis-Bernard), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Aubry (Victor-Louis-Marcel), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Le Texier (Henri-Stanislas-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Nigen (Louis-Marie), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Pedron (Ernest-Louis), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes
Rivoal (Henri-Bertrand-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Moulin (Georges-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
Roudaut (François-René-Marie), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Galliot (René-André), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Hervé (Joseph-Marie-Mathurin-Esprit), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mabille (Roger-Eugène-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Faouen (André-Jacques), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Blaty (Léon-Lucien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Trehour (Louis-François), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Guichard (Armand-Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Du (Jean-Isidore-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baudouin (Grégoire-Louis-Etienne), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hemon (Louis-François-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Devallan (Albert-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Planchais (Jules-Ernest-Prudent-Gaston), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gauvin (Adrien-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lannuzel (Joseph-Jean-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Le Diouris (Yves-Marie), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Michelet (Louis-Abel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gestin (Yves-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Duguay (Louis-Lucien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Moreau (Joseph-Amédée), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hersant (Almire-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaubicher (Geoffroy-Eugène-Ange-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chevanton (Louis), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Nedelec (Urbain-Hervé-Marie), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

3e légion « ter » de gendarmerie.

Potin (Yves), gendarme; 33 ans de services, 4 campagnes.
Guyot (Jean-Marie), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Aubry (Elie-Séraphin-Marie), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Lajat (Jean-Marie), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Guilbaud (Fernand-Alphonse-Clément-Alexandre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Jego (Pierre-Marie), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Augereau (Georges-Emile-Emmanuel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chasseray (Albéric), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Cheny (Jean-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Garnier (Maurice-Camille), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Bousseau (Auguste-Marie-Benjamin), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Marchand (Edmond-Marcel-Pierre-Marie), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Porcher (Valentin-Armand-Antonin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Clemenceau (Arthur-Léonce-Barthélémy), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fichaud (Samuel-Etienne-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Billy (André-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vasseur (Edouard), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

Boisliveau (Joseph-Alcime-Octave), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Guyon (Valentin-Marcel-Jean-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Moreau (Hilaire-Charles-Théophile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lucas (Auguste-Marie-Joseph-Victoire), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Roux (Louis-Henri-Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pinardon (Germain-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Piffeteau (Gustave-Baptiste-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bernard (Yves-Gabriel-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Rousseau (Joseph-Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 13 campagnes.
Pelissie (Antoine-Pierre), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 11 campagnes.
Colin (René), gendarme; 29 ans de services, 3 campagnes.
Ranouil (Raoul), gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Eyriaud (Eyrid-Ernest), gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Bourreau (Emile), gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Moreau (René-Pierre-Sylvain), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Camin (Jean), gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Chauvet (Ernest-Germain), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Chaudagne (Laurent), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Nepoux (René-Marcel), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Merleau (René), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Giboteau (André-Théodore-Robert-Emile), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Daler (Jean-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Barthes (Irénée-Jules), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
Demouran (Pierre-Camille), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Fouche (Georges-Alcide), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Herval (André), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Lamballais (Jacques), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Veret (Désiré-Octave-Eugène), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Guerchois (Roger-François), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Châteaureynaud (Jean), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Breton (Irénée-François), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.
Rocher (Raymond), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Holveck (Armand-Michel), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes
Clement-Duprat (Gustave), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Franck), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bonneau (Pierre-Louis-Aristide), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Herard (André-Robert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes
Bendejac (Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Tisseuil (Jean-Roger), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes
Philippon (Fernand-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bouchand (René-Aimé), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lauberton (René-Lucien), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Pinet (Hilaire-Edouard-Julien), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Fonteneau (Roger), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lhospice (Henri), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Gontier (Roger), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaube (André), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Boy (Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Borie (Jean-Armand), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Gachet (Roger-Albert), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Buxeraud (Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pierre (Germain), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
Moine (Arsène-Yvon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Margnes (Virgille-Urbain), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Daulon (Jean-Antoine-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Pargade-Loustau (Joseph-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chambrion (Alphonse-Fernand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Monrousseau (Louis-Anselme-Gustave), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Courgnaud (Léonard), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Deyzieux (Louis-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hourlier (Marceau-Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roux (Marcel), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bassoulet (André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ragouet (Jean-Pierre-Roger), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Villenave (Rémi), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Carre (Louis, François), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Chabroux (Robert-Pierre), Gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Fourat (Auguste-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Morin (Gaston-Louis-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Niaussat (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dubarry (Joseph-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Baron (Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Turlais (Auguste-Daniel), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Allain (Jean), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Roy (Pierre-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

4e légion « bis » de gendarmerie.

Geay (Paul-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Pauleau (Jean-Désiré), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Grossin (Raymond-Albert-Maximin), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Salmon (Paul-Auguste-Adrien), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Boussereau (Henri-Charles), gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.
Williams (Marcel-André), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Pierre), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Masson (Marcel-Ernest-Repsima-Amédée), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Raucroy (Xavier-Abel), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
Jabet (Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lhermeneaux (Gabriel-Paul), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Masson (Lucien), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Angevin (Gilbert-Gaston-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Callen (Jean-François), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laumonier (René-Marcel-Edmond), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Chevallier (Guy-Aristide), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Chiraux (Raymond-Anselme), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Girardeau (Fernand-Marcel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes
Roy (André), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Auge (Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Gouas (Georges-Emile-Jean), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Aries (René-Charles), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fabien (Bernard-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Seigneurin (Bernard-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Girard (Aimé-Henri-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Penin (Robert-Georges), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Baudouin (Adrien-Désiré), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dupui (Julien-Maurice), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Peyrelade (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roy (Jean-Camille-Désiré), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mouty (Louis-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Moreau (Louis-Armand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sigli (Henri-Edouard-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Louis-Maurice-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

Gillier (Daniel-Eugène-Alphonse), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Daveu (Paul-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Fergeault (André-Charles), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cessac (René-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Billet (Henri-Auguste-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Polge (Louis-Aimé), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Legendre (Jean-Marie-Léon-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roy (Jean-Marie), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Puthier (Octave), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bonneleaud (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fouquet (Henri-Amédée-Louis), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bernard (Léon-Paul), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lemarthe (Pierre-Marie-Jean-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Audebert (Raymond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bizard (René-Jules), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

4e légion « ter » de gendarmerie.

Marseau (Albert), gendarme; 22 ans de services, 10 campagnes.
Chiessal (Louis), gendarme; 29 ans de services, 3 campagnes.
Menant (Alexandre), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Branland (Jean-Louis), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Verger (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Coulant (Louis-Joseph), gendarme; 36 ans de services, 2 campagnes.
Churlet (Camille-François), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Demont (Fernand-Eugène), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Garre (Léon-Adolphe), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Marly (Roger), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Lagarrigue (Camille-Michel), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Beguet (André-Bertrand), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bethoule (Léon), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Robert (René-Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Leblanc (Camille), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Landon (Jean-Marcel-Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Portanel (Henri), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lapprand (Léon-Emile-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bassoul (Pierre), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Gounet (Martial), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bouyges (Robert-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Coulaud (Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Debellut (Roger-Jean), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Marlaud (Ramon-Marie-Ulysse), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Louradour (Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Godard (François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Aujol (Germain-Antoine), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pedeupoey (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Blazy (François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Villard (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Deves (Pierre-Léon-Armand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Javerliat (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Moneger (Marcel), gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Delmas (Urbain), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Debande (Pierre), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Boisserie (Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Puymalie (Charles-Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Revardeau (Albert-Félicien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bordeau (Jean-Marcel), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Laumond (Lucien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Terrade (Roger), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Baraer (Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

5e légion de gendarmerie.

Pezet (Germain-Elie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
Doutres (Gaston), gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Rivière (Célestin), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Verdier (Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Escande (Gaston-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes
Paculi (Alberi-Charles), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Fournier (Aimé-Herman-Camille), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Laplane (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tabes (Aimé-Joseph-Marcel), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Joffre (François-Jean-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Col (Laurent-Joseph-Martin), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Cabrol (Jean-Bernard), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Granget (Georges-Paul), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Escafit (Augustin), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pechou (Achille-Jean-Baptiste), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Salies (Adrien), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Casteillo (Auguste-Victorin-Edmond), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Birebent (Zéphirin-Emile), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Pouy (Xavier-Jean-François), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Legier (Joseph-François), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tassy (Georges-Armand-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Ajelet (Guillaume), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Abadie (François-André), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Toustou (François-Etienne), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Doz (Alban), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Arnaud (Maurice-Justin-Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Izard (Ernest), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Possin (Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Perie (Antoine-Jean-Antonin), maréchal des logis-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Banach (Gaston-Amédée-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Villalongue (François-Louis), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Pernin (Paul-Alexandre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Touge (Joseph-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Roger (Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Angrieu (Jean-Raymond), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Laffont (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Delort (Jean-Louis-Aristide), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baso (Pierre-Elie-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Carretier (Marie-Joseph-Georges-Alexandre), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Reuilh (Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Menvielle (Marceau-Jules-Barthélémy), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Barnola (Emmanuel), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Fabre (Jean-Baptiste-Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roman (Fernand-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pascot (Jean-Louis-Raymond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Denjean (Benjamin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cassagne (Victor-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Galy (Marius-Eliacin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pujol (Ernest), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Loubet (Marcelin-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hoo (Charles-François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Laffont (Ernest-Jean-Joseph), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dedieu (Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

5e légion « bis » de gendarmerie.

Belard (Alexandre-Justin), gendarme; 27 ans de services, 11 campagnes.
Miquel (Henri-Victor), maréchal des logis chef; 31 ans de services, 3 campagnes.

Batigne (André-Emile), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Boutte (Lucien-Gilbert), gendarme; 30 ans de services, 2 campagnes.
Balmier (André-Léon), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Rousset (Jean-Laurent), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.
Daleng (Célestin-Jean), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Maurand (Albert-Jules), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Pujol (Fernand), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Delfau (Jean-Joseph), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Juery (Marius-Jules), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Raynal (Gabriel-Albert), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.
Bley (Antoine-Albert), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Cabare (Jean-Marie), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.
Boulet (Joseph-Justin), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Laboup (Jean-Marie), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Vidal (Léon-Louis), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Saysset (André-Paul), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Laurens (Marius-Louis), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Pouget (Albert), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Gallacy (Marcel), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Foissac (Charles-Jules), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Loulet (Benjamin-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Laquairie (Charles-Marius), gendarme; 23 ans de services, 1 campagnes.
Marcouly (Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Baudel (Marcel-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ninot (Jean), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Reynes (Raoul-Bernard), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Bergon (François-Paul), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Valon (Georges-Louis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Fiche (Alfred), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Pons (Jean-Roger), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Baldy (Emile), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Fabie (Elie-Camille), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bousquet (Victor-Adrien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Masotti (Ferdinand-Robert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Serres (Fernand-Maurice), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Selles (Gaston-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Cavaille (Elie), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Cayre (Georges-Claude), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
Vergnes (Lucien-Marc), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Maleq (Olivier-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Alias (Fernand-René), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Bergonier (Jules-Calixte), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Jarlan (Elie-Paul), gendarme; 22 ans de services 3 campagnes.
Andrieu (Casimir-Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Soulie (Auguste-Etienne), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bonnefous (Marcel-François), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gausseres (Jean-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Reynier (Alfred-Georges), maréchal des logis-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Muchembled (Georges-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Durand (Gabriel-Roger), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

5e légion « ter » de gendarmerie.

Duffourg (Wilfred-Jean-Marius), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 12 campagnes.
Espes (Etienne), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Mandard (Henri-Maurice), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Crepin (Maurice-Louis-Henri), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Labarthe (Alfred), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lhez (Martial-Jean), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bazerque (Jean), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Berraute (Louis), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dulout (Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Betbeze (Marius-Antoine), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bellegarde (André-Henri-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ducamin (Gaston), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Brunet (Achille), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lahourcade (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lapassatet (François-Léon-Bernard), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Penouilh Suzette (Pierre-Constant-Lucien), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Pardimene (Pierre-Edouard-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rayssiguier (Maurice-Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Medard (Robert), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Decaudin (Charles-Louis-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Saint Laurent (Sylvain-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Menvielle (Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Garcia (Jacques), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Baudrillard (André-Henri), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pouliquen (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Clave (René), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bouchet (Pierre-Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pahurlet (Jules), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Elgue (Jean), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dubos (Pierre), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Conseil (Marc-Jean-Léopold), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dasle (Joseph-Roger), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Noble (Elie-Robert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Murat (René-Ernest), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dejeanne (Maurice-Emile), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rougerie (François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Duplaceau ((Arnaud-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Crampe (Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de gendarmerie.

Prive (Marcel-Paul-Louis), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Rolot (Charles-Olivier), gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Hauy (André-Emile-Lucien-Charles), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Aubry (Pierre-Honoré), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.
Schneider (Paul-Werner), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Peltier (Eugène-Nicolas), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.
Fontaine (Eugène-Nicolas), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
Guilmin (Vital-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes
Marcus (Roger-Eugène), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Etard (Marcel-Louis-Prosper), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Grillot (René-Albert-Félix), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Perinaux (Léon), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bingel (Pierre-Auguste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Léon-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Berthinet (Jean-Georges), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Orselli (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Munier (René-Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hussard (Roger-Charles), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bon (Louis-Henri-Célestin), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gaertner (Nicolas-Gervais), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Haye (Henri-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Lamblin (Henri-Désiré), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Henry (Raymond-André), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Hubert (Maurice-Léon), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Laurent (Paul), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Guerineau (Maurice-Victor-Jean-Baptiste), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Durain (Roger), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Trochon (Victor-Louis-Emile-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Viard (Pierre-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Gangloff (Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Henry (Roger-Georges-Jean), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

Lambert (Honoré-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Quinot (Julien-Robert), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Soulier (Louis-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Feve (Henri), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Perrin (Joubert-Clodomir), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Diot (Emile), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Chanel (Edmond-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Brichet (Henri-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dulerme (Jean-Marie-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Barbier (Jean), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Legrandgerard (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mulier (Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Aubriet (Daniel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Arnold (Henri-Mathias), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chauvel (Jean-Baptiste-Albert), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Hornain (Edouard-Fernand-Pierre-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Issele (Rodolphe-Jacques), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Sontag (Antoine-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Jeanniel (René-Marie-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tockert (André), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Vannson (Maurice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rey (Gaston-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Genin (Roger-Léon-Arthur), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pisias (André-Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bondoux (Albert), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Joly (Paul-Maire-Robert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

6e légion « bis » de gendarmerie.

Demangeat (Emile-René), gendarme; 22 ans de services, 13 campagnes.
Fichot (Fernand), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Commercon (Roger-Denis), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Blondel (Maurice-Arthur-Amand), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Paillotet (Etienne-François-Marie-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Clement (René-Henri-Eugène), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Dellis (Louis-Ernest), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Lambeaux (Gaston-René), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Gruet (Marcel-Eugène-Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Decourcelle (Marcel-Georges-Gustave-René), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Bonhenry (Robert-Louis-Paul), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Mangenot (Lucien), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cunningham (Jules), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes
Deaudet (Paul-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Schott (Louis-Georges), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Crussière (Henri), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Poulain (Henri-Alphonse-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Janny (Maurice-René-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fabry (Germain-François), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Henry (Georges-Emile-Gabriel-Henri), gendarme ;19 ans de services, 4 campagnes.
Delsuc (Henri-Edouard-Frédéric), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gilbert (René-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes A été blessé.
Castella (Albert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Douillot (Roland-Lucien), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Caquelard (Maurice-Arsène-Ismaël), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Roynette (Roger-Emile-Jules), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cadet (Marcellin-Claude-Romain), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité

6e légion « ter » de gendarmerie.

Lose (Albert-Georges), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Issele (Joseph), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
Heitz (Arsène-Théodore), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sibille (Edouard-Louis-Eugène), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes
Didier (Raymond-Alois), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Pechmann (Alfred), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Cuillery (René-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Dequeudre (Louis-Gaston-Virgile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bohrer (André-Jean-Paul), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Molard (Pierre-Séverin-Léon), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Gardon (Marcel-René), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mosson (Louis-Félix-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Foessel (Jules-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Temmerman (Marcel-Fernand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaudel (Gilbert-Léon-Charles), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Thiébaut (René-Jean-Baptiste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Turcius (Gaston-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Breuilh (Jean-Paul), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Jeannelle (Joseph-Paul), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hugel (Alfred), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Halm (Jacques-Constant), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bibert (Marie-Léon-François-Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Girardot (Joseph-Marie-Emile), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Muller (Charles-Alfred), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Schmitt (René-Barthélémi), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gulzwiller (Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité
Weber (Jean-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Omnes (Jean-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services; 2 campagnes.
Leroy (Robert-Georges), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Zimmermann (René-Albert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Frantz (Albert-Auguste), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bourre (Pierre-Victor), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Dedieu (Eugène), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes.
Nedelec (Michel-Joseph-Marie), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Guedeney (Roger), gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Arnaud (Martial-Marius), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Colinet (André-Eugène-Joseph-Léon), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Jannel (Gilbert-Emilien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Chevau (Raymond-Paul), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laine (François), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Peyrebrune (Marius-Julien-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Gaoutche (Jean-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Jomain (Georges-Pierre-Claude), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Dutin (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Petiot (Jean), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pacaut (Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

Depierre (Gabriel-Hermann-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bonnet (Lucien), gendarme; 19 ans dee services, 4 campagnes.
Vincent (Roger), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bodin (Fernand-Raymond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Robin (Charles-Aimable), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Petit (Narcisse-Richard), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bouteiller (Raoul-Jules), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Caussat (Jean-Paul-Marc-René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Boissin (Joseph-Alexandre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Chevolot (Henri-Emile), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Seurre (Louis-Albert), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Roquébert (Raoul-Charles-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Coulcuvre (Jean-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mahé (Joachim-Marie), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Vandenheede (Charles-Désiré-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hugonnot (Clément), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes
Guiral (Adrien-Julien-Léon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rolland (Maurice-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Definod (Félix-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Coudray (Jean-Marie-François-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Delaunay (Désiré-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Parizot (Auguste-Clément), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Girault (André-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Guntz (Auguste-Alcïse), gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Fuet (Claudien-Gérard), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Machuron (François-Pierre-Louis-Philibert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Thienpoënt (Louis-Julien-Firmin), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Pernot (Jean-Charles-Marcel-Clément), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Audemard (Jean), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Maillet (Lucien-Roger), gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guilloux (André-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Sarrazin (Louis-René), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

7e légion « bis » de gendarmerie.

Thevenet (Edmond-Philibert), gendarme; 31 ans de services, 2 campagnes.
Henry (René-Louis-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Lamboley (Jules-Marie-Emile), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Humbert (Léon-Marie-Joseph), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes.
Riva (Henri-André), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.
Pagel (Léon-Pierre-Clovis), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Claudel (Léon-André), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Hans (André-Constant), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Pellier (André-Paul-Michel-Ange), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mandrillon (Paul-Albert), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Petit (Jean-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Burdet (André-Jules-Henri), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Grandperrin (Emilien-Eugène-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Gandelin (Edouard-Lucien-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Grapin (Jean-Henri-René), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Lebœuf (Etienne), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Vidberg (Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Boichot (Fernand-Léon), gendarme; 22 ans de services; 2 campagnes.
Poncet (Roger-Henri-Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Roy (Charles-Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Desvignes (Maurice-René), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lockner (Lucien-Gustave), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pillard (Paul-Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Humbert (Paul-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chagniot (Marcel-Charles), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Carquille (Alfred-Georges-Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fillod (Antoine-Paul-Ernest), gendarme; 21 ans de services 2 campagnes.
Morey (André-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Francis-Paul-Marie-Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lescornel (Marcel-Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Parisel (Roger-Emile-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité
Jeanblanc (Pierre-Georges-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Favier (Joseph-Sylvins), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes
Morel (Paul-Emile-Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Outhier (Fernand-Virgile-François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Peroux (Jean), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Guyot (Pierre-Jean-Justin-Fernand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Monnain (André-Maurice), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Merlet (François-Xavier), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gador (Christian-Louis-Léon), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Marilly (René-Joseph-Julien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Latasse (Pierre-Charles), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes
Godin (Théophile), maréchal des logis chef; 20 ans de services 2 campagnes.
Boillot (Justin-Georges-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Berland (Louis), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Hanriot (Léon-Emile), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes
Giboulet (Alfred-Emile), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Jeannin (Marius-Joseph-Auguste), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Jeannin (Gabriel-Auguste-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Tisseront (Jean-Edmé), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Anthonioz (Henri-Marcel), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes
Mathey (Paul-Eugène), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

8e légion de gendarmerie.

Lelong (Jean-Baptiste), gendarme; 30 ans de services, 3 campagnes.
Machin (Lazare-Louis-Claudius), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 3 campagnes.
Meyssonnier (Casimir-Gustave), gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Fuynel (Henri-Marius), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Bernard (César-Anthelme-Marius), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Guinot (Henri-Claude-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Gressot (Adrien-Germain), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Salles (Julien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Fay (Gabriel-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Amblard (Placide-Camille), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Florentin (Jean), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.

Deiber (Gaston-Emile), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Wuhrlin (Edouard-Charles), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Pernet (Léon-Louis-Marcel), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Comby (Louis-Albert), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Barral (André-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Deramond (Jean-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Pelletrat (Pierre-Jules-Albert), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Tiradon (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Camille-Adrien-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Malissard (Jean-Joseph-Pierre-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Porret (Jean), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Nidiau (Marcel-Pierre-Claude), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sabbat (Louis-Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Boissin (Louis-Adrien), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes
Richaud (André-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Monchaux (Edouard-Adolphe), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roussel (André-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mathieu (Georges-Noël-Marc), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Berthaud (Marcel-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Masson (Maurice-Claude), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Breylon (Lucien-Léon-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roche (Auguste-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Escallier (Alexandre-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Menetrier (André), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Boyer (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Blache (Henri-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Calabrin (Louis-Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bigot (Henri-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gouy (Joannès-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ballard (Louis-Elisée-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baboin (Fernand-Louis), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Besset (Laurent-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Monfort (Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Philibert (Auguste-Armand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Petraud (Rémi-Constant-Narcisse), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vezon (Fernand-Paul-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cachot (Paul-Camille-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « bis » de gendarmerie.

Boyer (Alphonse-Marius), maréchal des logis chef; 31 ans de services, 2 campagnes.
Tindas (Germain), maréchal des logis chef; 28 ans de services, 2 campagnes.
Vadrot (Gustave), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Boutonnet (Georges-Edmond), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.
Astruc (Marius-Maurice), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.
Malapert (Félix-Marcel), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.
Roussel (Vital-Marius-René), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Molle (Jean-Abélard), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Genot (André-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Barret (Léon), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pantel (Albin-David), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pottier (René-Constant-Edouard), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Phelut (Aimé-Elie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pressoiras (Jean-Joseph-Henri), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Bucharles (Camille-Claudius), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Thomas (Maurice-Alphonse-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bonnet (Antoine-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bachelerie (Pierre-Eugène-Saturnin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Frison (Jules-Adolphe), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mazuir (Emmanuel-Victor-Henri), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Tardivat (Raoul-Georges), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Toulouse (Auguste-Benoît-Joseph-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Courmier (Georges-Jean-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Carlon (Gustave), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Primot (Marcel-Jean), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Berlin (Maurice-Maxime-Gabriel), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dreyfus (Paul-Edouard), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Audebert (François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Raymondaud (Jean-Marc), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Andriot (Benoît-Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Montagnac (Gustave), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sentenac (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ducouret (Eugène-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mayrand (Henri-Fernand-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jardel (Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Carette (Victor-Nicolas), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bouchet (Baptiste-Marius), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cudennec (Henri-Aimé-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lambert (Armand-Alexandre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chapon (Basile-Jean-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bongrand (Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lavaud (René-Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Coureau (Pierre-Raymond), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Fougere (François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Missioux (Fernand), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mestre (Pierre), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

8e légion « ter » de gendarmerie.

Gousse (Henri-Gustave-Louis), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Grandamme (Edouard), gendarme; 30 ans de services, 2 campagnes.
Claude (Maurice-Augustin), gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Serroi (Léopold), gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Pradel (Gaston-Maurice-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Pollet (Fernand-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Haond (Martin-Marcel-Henri), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Oddon (Louis-Emile), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Paihasse (Georges-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Cayrol (Michel), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Bianconi (Joseph), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Javelas (Louis-Marius-Jean), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Coupon (Eugène-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Basset (Marcel-Marius), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Vergnon (Fernand-Victor), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Mallau (Pierre-Louis-Joseph-Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lavillat (Auguste-Claudius), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

Guyonnet (Etienne-Germain), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
De Grenier de La Tour (Maurice-Eliacin-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Tournier (Henri-Gustave-Théodore), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Delon (Louis-Casimir), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lascombes (Albert-Julien-Marius), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Teston (Louis-Marius), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Jouanen (Elie-Numa), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ansel (Julien-Alfred-Charles), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mercereau (René-Victor-Jean), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Leques (Fulcrand-Henri-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fayn (René-Fernand-Victorin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Normand (Auguste-Jean), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Rassat (Léon-Jean-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Odru (André-Prosper), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Flandin (André-Louis-Casimir), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Troillon (Auguste), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes
Gubian (Marius-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gergeres (Maxime), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Audouard (Amédée-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Morin (Pierre-Roger-Adolphe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lambert (Jean-André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lasserre (René), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Armand (Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Boyer (Paul-Marie-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tardieu (Léopold-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grumaillon (Marcel-Joannès), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tournigand (Lucien-Victor-Adrien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Eymar-Dauphin (Valentin-Auguste-Adrien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Tardieu (Louis-Isidore-Félix), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bertrand (Auguste-Eugène-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Beraud (Gaston-Félix-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Roger), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hermitte (Toussaint-Joseph-Ferdinand), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bravy (Robert-René), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Junillon (Jean-André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Wilt (Etienne-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bonnefoy (Cyprien), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Rauber (Gaston-François), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Monier (Arthur-Jean-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Roure (Léon-Clément), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Salomon (Marcel-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Enjalbal (Marius-André), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Laurent (Géraud-Gérard), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Fulin (Emmanuel-Gustave), gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Cuneo (Henry), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Ebeyer (Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Torres (Salvador), gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Courchet (Louis-Elie), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Verdon (Robert-François), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Pantaloni (Nonce), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Le Guyot (Clément-Louis-Théodore), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Charabot (René-Elie-Honoré), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Lestournelle (Georges-Lucien-Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Brun (Gabriel-Etienne), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Feuch (Germain-Victorin), gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.
Serval (Louis), maréchal des logis chef, 23 ans de services, 4 campagnes.
Pellegrino (Ernest-Marius), gendarme; 24 ans de services, 8 campagnes.
Franceschi (René), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Boyer (Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Agniel (Charles-Marcelin), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Besoli (Louis-Georges-François), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cribelle (Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Trotzier (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Braquet (Marius-Eugène), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fourgeot (Maurice-Louis-Eugène), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Ourdan (Alexandre-Honoré), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Misserey (Raoul-Camille), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Jarjayes (Joseph-Jean-Albert), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Parmentier (Robert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Longuet (Emile-André), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Lemoing (Lucien-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Garidel (Auguste-Marius), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Gleyze (Louis-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Borgiallo (Dominique), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pellegrini (Marius-Jean-Baptiste), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Jolivet (Maurice-Désiré), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Vidal (Augustin-Joseph-Henri), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Mauget (Pierre-François), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
André (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Sicard (Marie-Joseph-Désiré), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Challias (André-Louis-François), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ricordi (Pierre-Jules-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Greve (Louis-Léon-Marc), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pion (Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jouanin (Paul-Fernand), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Durieu (Roger-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bernard (Léopold-Justin), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rouby (Angély-André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Ceccotti (Armand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

9e légion « bis » de gendarmerie.

Vidal (Louis-André), gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Violles (René-Jean-Joseph), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Perrier (Roger-Théophile-François), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Pages (Etienne-Marius), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes
Salies (Louis), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
Granier (Jules-Albert-Marius), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Baures (René-Julien-Léon), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.
Barrau (Marcel-Antoine), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes A été cité.
Moreau (Kléber), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Villeneuve (Iréné-Robert), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

Bondon (Roméo-Jean-Marius), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Mestre (Charles-Paul-Léon), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Verdelhan (Auguste-Clément-Christian), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Pradines (Antonin-Aimé-Victor), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Escaffit (Eugène-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Brun (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Vergnes (Alban-Godefroy), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Rigal (René-Louis-Gabriel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bianchi (André-Charles-Ferdinand), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Rieu (Roger-Georges-Emile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Benezeth (Maurice-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Benezech (Henri-Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Razimbaud (Marcel-Marius-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jullian (Denis-François-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Valles (Jules-Antoine), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

10e légion de gendarmerie.

Alloula (El Habib), auxiliaire nord-africain; 26 ans de services, 23 campagnes.
Pupier (Joannès), gendarme; 27 ans de services, 17 campagnes.
Fremont (Louis), gendarme; 26 ans de services, 15 campagnes.
Schott (Eugène-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 19 campagnes. A été cité.
Leroy (Gustave), gendarme; 33 ans de services, 7 campagnes.
Brahemia (Ahmed), auxiliaire nord-africain; 23 ans de services, 16 campagnes.
Pasdeloup (Henri-Emile), gendarme; 23 ans de services, 16 campagnes.
Garcia (Raphaël), gendarme; 21 ans de services, 17 campagnes.
Agius (Paul-Rosario), gendarme; 22 ans de services, 16 campagnes.
Mefti (Ali Ben Mohamed), gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Chaput (Louis-Nicolas), gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Ferre (Alcide-Lucien-Narcisse), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 11 campagnes.
La Rosa (Salvator), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 14 campagnes.
Farrugia (Jean), gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.
Maurel (Pierre-Simon), gendarme; 22 ans de services, 13 campagnes.
Tomasini (Charles), gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Escudero (Jules), gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Conge (Louis-Jean-Albert), adjudant; 21 ans de services, 14 campagnes.
Gonzalez (Mathieu-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Alladjoul (Ismaël), auxiliaire nord-africain; 21 ans de services, 14 campagnes.
Ribourg (Maurice-Emile), gendarme; 19 ans de services, 16 campagnes.
Duval (Victor-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 11 campagnes.
Ripert (Cyprien-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Laruelle (Jean-François-René), gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Remy (Gaston-Ernest-Louis), gendarme; 27 ans de services, 7 campagnes.
Lepileur (Georges-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 14 campagnes.
Cros (Paul-Emile), gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Guilen (Jean-Ramon), gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Drillaud (Marcel-Clément-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Sorel (Maurice-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 14 campagnes.
Chalon (Marceau-Charles-Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Palencia (Ramon), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Peralez (François-Raphaël), gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Fernandez (Antoine), gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Scotto (Tobie-Jacques), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Jarraud (François-Philippe), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Le Queven (Albert-Emmanuel-François-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes.
Husson (Abel), adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
Benioudren (Aoued), auxiliaire nord-africain; 17 ans de services, 14 campagnes.
Michel (Louis-Joseph), gendarme; 22 ans de services; 9 campagnes.
Esposito (Jean-Baptiste), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Entz (Raymond-Henri-Léon), gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.
Perry (Pierre-Jean), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Benzaïd (Mohammed-Mouloud), gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Hervouet (Eugène), gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Munos (Etienne-Ramon), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Boyer (Fernand-Antoine-Paulin), gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Jeanperrin (Henri-Gaston-Jean), adjudant; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Tiberi (Charles), gendarme; 20 ans de services, 16 campagnes.
Danieri (Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 11 campagnes.
Marty (Adrien), gendarme; 25 ans de services, 8 campagnes.
Fieschi (Noël), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 11 campagnes.
Paolini (Louis), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Guedrat (Maurice-Henri), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Gelé (Auguste-François), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Junca (Michel-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Suzzoni (Pierre-Dominique), gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

Youssef Ben Mohamed ben Ali Echabbi, auxiliaire nord-africain; 23 ans de services, 12 campagnes.
Guirard (Paul-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Boussebissi Youcef, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Boy (Michel-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
Raynaud (René-Pascal), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Pilon (Marcel-Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
Khalifa ben Gacem ben Khalifa Zarroug, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 14 campagens. A été blessé.
Emonard (Raymond-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
Boyau (Louis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Berret (Edouard-Léandre), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Mustapha ben Abdelaziz ben Cheikh Zarroug Guiga, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 13 campagnes.
Mahjoub ben Hassen ben Ali Elangar, auxiliaire nord-africain; 17 ans de services, 12 campagnes.
Mohamed ben Belgacem ben Khelifa, auxiliaire nord-africain; 15 ans de services, 13 campagnes.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Aboura (Mohammed), gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Martinez (Georges-Thomas), gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Abdellaoui Ahmed, auxiliaire nord-africain; 19 ans de services, 13 campagnes.
Grand (Paul-Joseph-Germain), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Burnet (Robert), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 11 campagnes.
Briffaut (Jean-Paul), gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.
Abdelkader (Ben Ammar), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Allouache (Mohammed-Larbi), gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Perrin (Edmond-Marius), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Dardenne (Martial), gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.

Bouchut (Eugène-Georges), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Fresse (Prosper-Ernest), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Geslain (Henri-Edmond), gendarme; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Mouchez (Gilbert-Fernand-Isidore), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Benoist (Henri), gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Cambon (Noé-Marius), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.

2e légion de gendarmerie d'occupation.

Vincent (Eugène-Alexandre), gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Autret (Yves), gendarme; 24 ans de services, 8 campagnes.
Boudsocq (Edmond), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Demay (Jules-Auguste-Jean), gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Renson (Roland-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Gibeaud (Léon-Victor-Gustave), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Le Rolland (Yves-Marie), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Leroy (Marcel-Arthur), gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Stephan (Firmin-Noël-François), gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Caron (Ernest-Léon-Justin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Tresse (Fernand-Elie-Isidore), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Dervaux (Gilbert-Zéphirin), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Duportail (Paul-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Tisserand (Raymond-Antoine), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes
Mauvillant (Julien-Maximilien-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Quievreux (Paul-Henri), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Helmlinger (Emile), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Hedembaigt (Léon-Adrien), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Andes (Raymond-Jules-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Brovarnik (Georges), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pierson (Henri-Paul-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Larligue (Auguste), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Queyraud (Gaston-Léon-René), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Parent (Roger-Aimé-Guislain-Hubert), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Le Han (Prigent), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bouvinet (André-Laurent), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lepesant (Jean-André-René), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Duvauchelle (Jean-Honeste-Anatole), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Legeron (Emile-Calixte-Clovis), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Valencelle (Constant), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Buroy (Jean-Marie-Lucien), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Desreumaux (Arthur), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Bardy (Maurice-Justin-Albert), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gillot (André-Adolphe-Jean), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mantikeri (Emile-Noël), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Rondier (Raymond), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Quesnel (Marcel), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Thiebaud (Roger-Georges), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Hartmann (Ernest), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
David (Joseph-Pierre-Charles), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Calvar (Robert-François-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Le Cam (François-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lucas (Pierre), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Piochaud (Anatole-Raymond-Henri), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Halluin (Florimond-Paul-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cressonnier (Georges-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Caffot (Antoine-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Coraux (René-Roger), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chapuis (André-Marius-Léopold), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Courosse (Pierre-Francis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.

3e légion de gendarmerie d'occupation.

Tempel (Edouard-Antoine), gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Gasc (Léon-Achille-Angely), gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Barnet (Marcel-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
David (Camille-David-Paul), gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dangelser (Joseph), gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Gueguen (François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Fourcade (Joseph-Léon), adjudant; 23 ans de services, 4 campagnes.
Verny (Gaston-Lucien-Henri), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Grosjier (Eugène-Gaston), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Murat (Jean-Louis-Antoine-Albert), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Henri-Albert), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes.
Guillou (Constant-Joseph-Charles-Marie), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Daynac (Célestin-Marius), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lençuin (Auguste-Antoine), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Donge (Fernand), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Rey (Gustave-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Real (Hector-Joseph-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Fabrizi (Roland-André), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Aubert (Fernand-Emilien), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Rouyer (Marcel-Alfred), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Riby (Marcel-Pol), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Cabrillac (Léon-Emile), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gobert (Charles-Jean-Emile), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Rey (Jean-Louis), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

1re légion de gendarmerie d'intervention.

Vie (Marcel-Eugène-Paul), adjudant; 24 ans de services, 6 campagnes.
Demarthe (Eloi-Jacques), garde; 18 ans de services, 11 campagnes.
Arras (Raoul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Parre (Robert), garde; 16 ans de services, 12 campagnes.
Simon (Auguste-Jean-Ernest), garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chanteclair (André), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hummler (Willy), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Guiltonneau (Georges-Joseph-André), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Molenes (Richard-Jean), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Garcin (Adrien-André-Joseph), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Dodin (André-Henri-Maurice), garde; 17 ans de services, 9 campagnes.
Madragore (René-Auguste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Clech (Jean-Guillaume), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Geeraert (Edouard-Léon), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Morin (Roger-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grimonpont (Eugène-Rémy-Hippolyte), garde; 19 ans de services, 6 campagnes
Marets (Jean), garde; 18 ans de services, 7 campagnes.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Fabre (Charles-Félix), gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Dulac (François-Henri), gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Fischer (Emile-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Fleury (Albert-Jean-Eugène), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Robert (Maurice-Léon), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Maout (Maurice-Guillaume), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Champeaux (Pierre), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Marc (Alain-Marie), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Barrot (Louis-Victor), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Piquemal (Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Fillos (Paul-Lucien-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie d'Autriche.

Gosselin (Alexandre-Alfred), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Cervi (Robert-Lucien), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Helix (René-Grégoire), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laurent (Cymilien-Joseph-Hector), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Charpentier (Marc-François-Charles), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Dolbec (Joseph-Henri), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mourey (Louis-Jean-Jacques-Marie), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Taubou (Jean-Gabriel-Camille-François), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Geny (Etienne-François), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Le Mouellic (Adolphe-Jean-Clément), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Brelin (Louis), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lavarague (Paul), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Veuillet (Henri), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gagne (André-Gabriel-Félix), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

Territoires d'outre-mer.

Joly (Paul-Ulysse), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 24 ans de services, 10 campagnes.
Sauvant (Roger-Lucien), adjudant-chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 21 ans de services, 14 campagnes.
Largeron (Jacques-Louis-Jean-Marie), adjudant; détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 13 campagnes.
Barrel (Abel), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 10 campagnes.
Karfa (Kourouma), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.
Voisin (Emile), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Kouliga (Kaboré), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.
Moussa (Coulibaly), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.
Bouchet (Roger-Albert-Camille), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 19 ans de services, 12 campagnes.
Foumba (Kourouma), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Bala Kamara, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Karfa (Mara), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Mohamar (Aboubakar), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Allou (Hamat), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 13 campagnes.
Simili (Gala), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.
Fauritte (Etienne-Louis), gendarme, détachement de gendarmerie d'Indochine; 18 ans de services, 10 campagnes.
Freydier (Charles), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 19 ans de services, 10 campagnes.
Alfrail (Georges-Jean-Marie), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de la Martinique; 16 ans de services, 14 campagnes.
Moussa (Sangaré), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.
Dian Bente, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.
Fouraba (Doumbia), auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.
Dansart (Maurice), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ali (Keita), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 12 campagnes.
Daogo (Kompaoré), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.
Yoro (Diouma), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.
Boutet (Joseph-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 8 campagnes.
Grimaud (Marcel), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 10 campagnes.
Niankoin (Labia), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.
Perrot (Paul-Eugène), gendarme, compagnie de gendarmerie de la Réunion; 16 ans de services, 12 campagnes.
Thomas (René-Louis), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lassana (Sidibé), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 23 ans de services, 5 campagnes.
Eon (Victor-Jean-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie d'Indochine; 18 ans de services, 10 campagnes.
Raoul (Roger-François), gendarme, compagnie de gendarmerie de la Réunion; 17 ans de services, 11 campagnes.
Senesse (Aimé-Eugène-Louis-Jean), adjudant, détachement de gendarmerie d'Indochine; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Nama (Saranoko), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 11 campagnes.
Noumouke (Konaté), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 11 campagnes.
Issebere (Allaye), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 9 campagnes.
Ten (Bonaga), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 11 campagnes.
Jacquet (Gilbert), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rollin (Gilbert-André), gendarme, compagnie de gendarmerie de la Martinique; 15 ans de services, 12 campagnes.
Vahe (Jean-Albert-Raymond), gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 18 ans de services, 8 campagnes.
Huc (Camille), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Lachambre (Roger), adjudant, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mamoudou, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de la Côte Française des Somalis; 16 ans de services, 11 campagnes.

Cathelain (Robert-Georges), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Bologna (Jean), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 7 campagnes.

Djebene, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 6 campagnes.

Mach (Marcel-Michel-Arsène), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 11 campagnes.

Flatres (Pierre-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Corfmat (Aimé-Joachim-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 7 campagnes.

Collelle (Fernand-Marcel-Albert), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 5 campagnes.

Vidal (Albert-André-Jean), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes.

Oumar Abdoulaye Ba, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 8 campagnes.

Alberny (Joseph-Léandre), gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 20 ans de services, 6 campagnes.

Leonard (Robert-Henri), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 4 campagnes.

Reymond (Louis-Paul-Bernard), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Theurel (Jean-Georges), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Desjobert (Robert-Rodolphe), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Calvez (Goulven-Joseph-François), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes.

Boubaka (Samba), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes.

Soule (Charles), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 6 campagnes.

Sellier (Achille-Paul-Marc), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Pacifique; 19 ans de services, 7 campagnes.

Jacq (Yves-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Venem (Georges-Albert), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 7 campagnes.

Fontaine (Léon-Armand-Raymond), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de La Réunion; 19 ans de services, 6 campagnes.

Grimaldi (Candide), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de La Réunion; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Galaup (Gabriel-Edouard), gendarme, détachement de gendarmerie du Pacifique; 23 ans de services, 2 campagnes.

Mamadou Amet, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 22 ans de services, 3 campagnes.

Cezard (Roger-Auguste), maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de La Réunion; 21 ans de services, 4 campagnes.

Samba Racine, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 5 campagnes.

Loriot (Pierre-Joseph-Alexandre), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 11 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Klein (Georges-Emile), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 9 campagnes.

Ismaila Diop, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 3 campagnes.

Bignon (Julien-Henri), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 8 campagnes.

Gourvennec (Guillaume), gendarme; détachement de gendarmerie du Pacifique; 18 ans de services, 6 campagnes.

Monnet (Amédée-Jean-Eugène), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 6 campagnes.

Bokar (Mairam), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 8 campagnes.

Seno (Valia), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 9 campagnes.

Hecquet (Alexandre-Albert), maréchal des logis chef, section de gendarmerie de la Guyane; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Morisset (Raymond-Eugène-Pierre), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 19 ans de services, 5 campagnes.

Sous-direction de la gendarmerie.

Dabee (Marceau-Camille), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

Leclercq (Jules), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

Cariou (Pierre-Marie), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

Trojet (Gustave-Benjamin), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

Lebert (Louis-Jules), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

Morel (Edmond-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

Devolin (Jean-André), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

Verney (Auguste-Louis-Gaston), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

Boulier (Lucien-Edme), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

Merat (Gilbert-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Vallot (Ferdinand-Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

Hubert (Roger-Paul-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

Le Maux (Edouard-Louis-Francis), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

Lashermes (Marceau-Hippolyte), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

Maillochaud (Isidore), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

Fitte (Jean-Marie-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

Perlaut (Marc-Edouard), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

Mazieres (Raymond-Théophile-Jean), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

Quesnel (Auguste-Gustave-Benjamin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

Blazy (Albert-Charles-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

Carrer (Guillaume-Noël), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ecoles.

Gelin (Henri-Edme-Jacques), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 20 ans de services, 5 campagnes.

Fery (Marc-Julien), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 21 ans de services, 5 campagnes.

Dufourd (Henri-Edgard-Robert), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 20 ans de services, 2 campagnes.

Binick (Georges-Lucien), gendarme, école des officiers de la gendarmerie nationale; 21 ans de services, 2 campagnes.

Inspection générale de la gendarmerie.

Mollaret (Jean-Joseph-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

Ministère de la France d'outre-mer.

(Direction des affaires militaires. — Bureau gendarmerie)

Vernet (Louis-Antoine), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

Landini (Jean-Louis), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.

Carnac (Alphonse-Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

Buquet (Henri-Edouard), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE

1° Sous-officiers des tribunaux militaires

Duchene (Gilbert-Jules-Ghislain), adjudant commis greffier; 16 ans de services, 12 campagnes.

André (Georges), adjudant huissier appariteur; 17 ans de services, 11 campagnes.

Huste (Jean-Louis), adjudant-chef commis greffier; 19 ans de services, 5 campagnes.

Salvi (Félix), sergent-chef huissier appariteur; 15 ans de services, 7 campagnes.
Simonin (Robert-Emile-Joseph), adjudant commis greffier; 15 ans de services, 6 campagnes.

2° Sous-officiers des établissements pénitentiaires

Carreau (François-Antoine), sergent-chef comptable; 22 ans de services, 8 campagnes.
Chiaroni (Joseph-Michel), sergent surveillant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Quillay (Auguste), sergent-chef surveillant; 23 ans de services, 4 campagnes.
Iratcabal (Jean-Arnoud), adjudant-comptable; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Thierry (René-Marcel-Jules), sergent-major surveillant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Goenaga (Clément), sergent surveillant; 17 ans de services, 6 campagnes.

SERVICE DE SANTE

1° Français

Haffner (Jean-Alphonse), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Larcheron (Raymond), sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Fournont (Pierre-François), sergent-major; 17 ans de services, 10 campagnes.
Gravouil (Joseph-Michel-Marie), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Organini (Alexandre), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Vogt (Paul-Raymond), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Souric (Barthélémy), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Paviot (Paul-René), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Picot (Emile-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes
Rabache (Jean-Gustave-Camille), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Demaitre (Louis-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Daguerre (Bernard), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Noël (André-Gaby), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dubar (Louis-Jean-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes
Lilla (Lucien), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Roussel (Roger-Robert), caporal-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Marion (Jean-Edouard), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Marche (Jean-Roger), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bolivar (René), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Truilhe (Antonin-Jean-Henri), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Drouet (Henri-Victor-Clément), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mangin (Robert), sergent-major; 19 ans de services, 4 campagnes.
Wallet (Jean-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Fourtine (Henri-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Favier (Louis-Pierre), sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Sabin (Guy-Henri), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Saudemont (Henri-Jean), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ruer (Pierre-Charles), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Guilloux (Maurice-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Fondere (François-Alain), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Prunier (Pierre-Léon), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Chretiennot (Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pourcher (Hilaire-François-Marcel), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Longo (Antoine), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Corsetti (Jean-Thomas), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Goutayer (René-Claude), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Coutant (Paul), sergent; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Couturier (Roger-Gaston), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.

2° Militaires français musulmans d'Algérie servant sous statut nord-africain, marocains et tunisiens

a) *Sous-officiers.*

Hamouane ben Hamouad, mle A 101/37, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Amor ben Amara ben Hadj, mle A 460/36, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

b) *Hommes de troupe.*

Taieb ben Salah ben Bou Alleg, mle 465/L. 35, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Naceur ben Daoud ben Mohamed, mle 4822, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bassou ben Mohamed, mle 3011, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Anmed ben Ahmed, mle A. 1725, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Brahim, mle A. 466, 1re classe; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

SERVICE VETERINAIRE

1° Français

Coureau (Marcel-Michel), maréchal des logis chef maître maréchal ferrant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Danel (Léon), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gosselin (Augustin-Bénoni), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Martin (Henri-Marie), maréchal des logis chef maître maréchal ferrant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Casteran (Henri-Jean-Marie), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mouriaas (Pierre-Marius-Joseph), maréchal des logis chef maître maréchal ferrant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Fontaine (Léon-Henri-Gaston), maréchal des logis-major maître maréchal ferrant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Garnavault (Marcel-Eugène), maréchal des logis chef maître maréchal ferrant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Daams (Edouard-Emile), maréchal des logis; 18 ans de services, 7 campagnes.
Fabre (Jean-Sylvain), maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Dubois (Lucien-Emile), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Parent (Roger-Victor), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 13 ans de services, 10 campagnes.
Gensous (Denis), maréchal des logis chef maître maréchal ferrant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Pasquer (André-Eugène), maréchal des logis chef maréchal ferrant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Evrard (Jean-Henri-Joseph), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 15 ans de services, 8 campagnes.

2° Militaires français musulmans d'Algérie servant sous statut militaire nord-africain, marocains et tunisiens,

Mohammed ben Lahsen ben Mohammed, mle A 1556/36, brigadier; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Sadou Maachou ben Abdelkader, 1re classe, mle 0613; 16 ans de services, 6 campagnes.
Bahaki Abdelkader, mle 0187, 1re classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Ayed ben Haddi, mle A 1689/36, brigadier-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

SERVICES DES ESSENCES

1° Français

Gagliardo (Antoine-Raymond), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Arrouy (Paul-Octave-René), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sassier (Marcel-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Ligony (Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Miquel (Gaston Léopold), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lahaderne (Pierre-Maurice), agent technique ordinaire de 2e classe; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dubreuil (Victor-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

Buchet (Baptiste-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Faix (Marcel), agent technique ordinaire de 3e classe; 16 ans de services, 6 campagnes.
Geoffrois (Jean-Noël), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Gerf (Joseph-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes.

2° MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN, MAROCAINS ET TUNISIENS

a) *Sous-officier.*

Batoul ben Youcef, mle A 318/36, maréchal des logis; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

b) *Homme de troupe.*

Allel ben Si Mohammed, conducteur de 1re classe, mle A 1369/36; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SERVICE DES POUDRES

Peron (François-Louis), agent de poudrerie de 1re classe; 17 ans de services, 1 campagne.

2e Militaires dégagés des cadres.

GENDARMERIE

1re légion de gendarmerie.

Spurling (Paul-Alfred), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lagauche (Gaston-Célestin), garde; 20 ans de services; 9 campagnes.
Alchamolac (Marcel-Anatole), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes
Ledain (Louis-Paul-Julien), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Dupuis (Pierre-Albert), garde; 24 ans de services, 3 campagnes.
Mareuse (Charles-Félix-Albert), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bernard (Leblois-Georges), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Richomme (Paul-Camille-Gustave-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Dufour (Georges-Maurice), musicien de 1re classe; 22 ans de services, 2 campagnes.
Garot (Roger-Eugène-Alphonse), garde, 20 ans de services, 3 campagnes.
Le Jeune (Emile-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sander (Henri-Charles), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vinatier (Gaston), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Guezennec (Marcel-François), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lhuillier (Marcel-Georges), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Nuyllen (Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Delwaulle (Rémy), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Renvoize (Raymond-Roger), adjudant; 25 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Monneux (Fernand-Emile), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

2e légion de gendarmerie.

Beaujot (Henri-Edmond-Léon), gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
Olivier (Eugène-Firmin-Paul), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Couaillier (Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Normand (Jules-Henri-François-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tondelier (Pholdonie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Tilecat (Emile-Jules-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Blondel (Ernest-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Volant (Lucien-Charles-Edmond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grandgenette (Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Leblanc (René), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Loisel (André-Victor), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Rideaux (Jacques-Jules), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

2e légion « bis » de gendarmerie.

Jacquemin (Victor-Charles-Alfred), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Macquet (Joseph-Ignace), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Mao (Théophile-Joseph-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Marechal (Albert-Raymond), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Desachy (Charles-Emile-Théogène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Savine (Pierre-Henri-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Brocq (René-Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Nelles (Félix-Charles), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes

3e légion de gendarmerie.

Deriviere (René-Ozias), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Audic (Jean-Marie-André-Valentin), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Thomas (Yves-Marie-Michel-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Perennou (Yves-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes

3e légion « bis » de gendarmerie.

Fournier (Bernard-André), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Varin (Henri-Jean), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.

3e légion « ter » de gendarmerie.

Thibaud (Prosper-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Martin (Maurice-Jean), gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Pochon (Alexandre-Jean-Omer), garde; 23 ans de services, 5 campagnes.
Le Roux (Pierre-Joseph-Marie), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Schimmer (Marcel-Charles), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Narvor (Alexandre), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Etourneau (René-Paul), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes
Besse (Roger), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Veral (Marc-Joseph), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Magot (Pierre-Laurent), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Deffieux (Maurice), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baillon (Jean-Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Peyruchaud (Léonce), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Pelissier (René), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

4e Légion « bis » de gendarmerie.

Seguin (Georges-André), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Lefrère (Henri-René-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Marjoux (René), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Cazan (Gaëtan-Gabriel-Rolland), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bourdeau (Fernand-André), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

4e Légion « ter » de gendarmerie.

Veylet (Jean-Marie-Gustave-Georges-Frédéric), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Glomot (Roger-Louis-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Simonnet (Jules-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Raymond (André-François), garde; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité
Chambre (Roger-Albert-Pierre), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.

5e Légion de gendarmerie.

Roques (Emile-Henri-Justin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Ramond (Gilbert-Alexandre), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Campredon (Roger-Vincent-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Jean-Albert), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.

Cancel (Jean-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Marty (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rivière (Joseph-Edmond), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Sayrou (Michel-Victor), garde; 22 ans de services, 2 campagnes
Eychenne (Gustave-Marcel-Marius), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Duplan (Noël-Louis-Henri), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gouadain (Pierre-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Crambes (Joseph-Etienne), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roques (François-Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Illes (Marcel-Antonin-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pailles (Pierre-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

5e Légion « bis » de gendarmerie.

Dulhu (Amédée-Henry), adjudant ;27 ans de services, 3 campagnes.
Larroque (Aimé-Yves), garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Dumas (Jean-Marie), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.
Daniel (Fernand-Eugène), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Prat (Marcel-Géraud), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Fraysse (Pierre-Louis-Arsène), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
Bardou (Lucien-Louis-Ernest-Henri), garde; 23 ans de services, 3 campagnes.
Negre (Lucien-André), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.
Charles (Marius), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

5e légion « ter » de gendarmerie.

Saint-Cricq (Armand-Joseph), garde; 19 ans de services, 10 campagnes.
Juguelin (André), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Duplan (Jean-Victor), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
Larrouyat (Marcel-Paul-François), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Lamarque (Robert-Louis), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Valentie (Jean-Bertrand), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bourdettes (Léopold-Jean-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Casarrangue (Jean-Bernard), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Cazes (Henri-André), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Boulanger (Henry), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Wittig (Auguste-Conrad), garde; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Dumercq (Jean-Marcel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Duvert (Jean-Laurent), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

6e légion de gendarmerie.

Lambert (Léopold-Georges-René), garde; 25 ans de services, 5 campagnes.
Hazard (Marceau-Alphonse-Achille), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Nicolle (Marie-Joseph-Robert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Chalopin (Victor-Jean-Baptiste), garde; 16 ans de services, 8 campagnes.
Wattier (Gaston-Emile), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Saunier (Fernand-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

6e légion « bis » de gendarmerie.

Brodier (René-Fernand), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

6e légion « ter » de gendarmerie.

Leber (Marcel), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bronenr (Georges-Guillauge), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Albrecht (Charles-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Malbec (Antonin-Sylvain-Roger), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Putigny (Henri-Hippoylte), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

7e légion « bis » de gendarmerie.

Mairot (Denis-Jean-Baptiste-Etienne), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
Kienc (Georges-Henri-Eugène), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Poturay (Germain), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Chabbert (René), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

8e légion de gendarmerie.

Girod (Louis-Francisque-Xavier), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.
Lugaz (Georges-Louis-Jules), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Carriche (Mathieu), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « bis » de gendarmerie.

Vissac (Jules-Auguste), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes
Martin (Alphonse), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes
Fayon (Hippolyte-Félix), gendarme (maréchal des logis chef de réserve); 23 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « ter » de gendarmerie.

Vivier-Reynaud (Jean-Paul-Marius), gendarme; 29 ans de services, 3 campagnes.
Charlot (Jean-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Constantin (Emilien-Léon-Adrien), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rey-Tinat (Roger-Prosper-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lafaverges (Louis-François), garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Laperriere (Albert-Nicolas), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Golle (Jean-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Allègre (Germain-Julien), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Moris (Emmanuel-Fernand), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.
Théron (Ludovic-Désiré), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes

9e légion « bis » de gendarmerie.

Marie (Fernand-Louis), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 3 campagnes.
Chanel (Raymond-Marius), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gorgonnel (Marcel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

10e légion de gendarmerie.

Vitalis (Pierre-Evariste), gendarme; 23 ans de services, 16 campagnes.
Aguilar (Miguel), gendarme; 25 ans de services, 13 campagnes.
Dengler (Hubert), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Benielli (Nonce), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Salmon (Clément-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Eschalier (Fernand-Louis-Alphonse), garde; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Jaussely (Daniel-Baptiste), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Orsoni (Joseph-Marie), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Suaire (Robert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

Christoforou (Gilbert), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Py (Ours-François), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Carrier (André-Raymond-Julien), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.

Territoires d'outre-mer.

Lambert (Louis-Marius), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 24 ans de services, 9 campagnes.

DIRECTIONS REGIONALES DU RECRUTEMENT ET DE LA STATISTIQUE

1re région militaire.

Bonnet (René), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Caron (Lucien-Auguste-Eugène), garde; 21 ans de services, 5 campagnes.
Saque (Robert-Elie-Michel), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

2e région militaire.

Noisiez (Roger-Eugène), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Bigayon (René), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
Bousrez (Henri-Joseph-Julien), adjudant; 26 ans de services, 2 campagnes.
Bailly (Paul-Henri-Joseph), adjudant; 26 ans de services, 2 campagnes.
Lieven (Marceau-Cyrille), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

3e région militaire.

Roperch (Joseph-Marie-François), gendarme; 32 ans de services, 3 campagnes.
Le Bellegard (Yves-François-Marie), gendarme; 30 ans de services, 4 campagnes.
Keryhuel (Jean-François-Marie), gendarme; 30 ans de services, 2 campagnes.
Bureau (Benjamin-Alexandre-Aimé), gendarme; 29 ans de services, 3 campagnes.

4e région militaire.

Tamisier (Paul), gendarme; 30 ans de services, 2 campagnes.

5e région militaire.

Chantre (Alban-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Marty (Louis-Calixte-Joachim), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Berge (André), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.
Beliuc (Jean), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

6e région militaire.

Thiry (Pierre), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Thomas (Paul-Théophile), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.

7e région militaire.

Aubanel (Louis-Auguste), gendarme; 30 ans de services, 17 campagnes.
Lacroix (Emile-Henri), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.

8e région militaire.

Cote (Francisque), gendarme; 30 ans de services, 3 campagnes.
Derivaz (Marius-Jean-Gabriel), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Louis-Charles), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.
Desamais (René-Alphonse), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Max-Fernand-Etienne), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Maleysson (Marcel-Noël-Antoine), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

9e région militaire.

Gay (Henri-Marius), gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.

10e région militaire.

(Bureau de recrutement d'Oran)

Burguière (André-Adolphe-Germain), gendarme; 25 ans de services, 14 campagnes.

SERVICE DE SANTE

Picot (Léon-Jean), adjudant-chef; classe 1929, mle 58 au recrutement de Dijon; 21 ans de services, 3 campagnes.
Rostagno (Etienne-Eugène), sergent-major, classe 1930, mle 1465 au recrutement de Marseille; 21 ans de services, 1 campagne.

SERVICE VETERINAIRE

Sonnic (Ernest-Basile-Joseph), maréchal des logis chef, classe 1932, mle 817 au recrutement de Constantine; 19 ans de services, 6 campagnes.

SERVICE DES ESSENCES

Bouvier (Roger), adjudant-chef, classe 1933, mle 243 au recrutement d'Annecy; 17 ans de services, 3 campagnes.

3° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

SERVICE DE SANTE

Varaine (Marie-André), adjudant-chef, classe 1925, mle 1172 au recrutement d'Avignon; 25 ans de services, 1 campagne.

SERVICE VETERINAIRE

Borel (Henri-Véran) adjudant-chef, classe 1926, mle 1797 au recrutement de Nancy; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Décret du 9 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 9 juillet 1951 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent decret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires ci-après:

1° Militaires en activité de service.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

INFANTERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Reliquat du tableau de concours de 1950.

Schnitzler (Michel), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

ANNEE 1951

Leduc (Adrien-Emile), adjudant-chef, 19 ans de services, 11 campagnes.
Faure (Léon), sergent-chef; 17 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Girault (Roland-Fernand), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rhein (Goerges-Louis), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Salvat (Lucien-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 15 campagnes.
Antonini (Joseph-Renuccio), maréchal des logis; 16 ans de services, 14 campagnes.
Ricou (Marcel), adjudant; 1 ans de services, 13 campagnes.
Santucci (Jean), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Le Bourdon (Jacques-François), adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Race (Robert-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Dols (Emmanuel), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Heyraud (Alphonse-Henri-Adolphe), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Albe (René-Jean), adjudant; 14 ans de services, 14 campagnes.
Leblanc (Georges-Victor), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Raynaud (Alphonse), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Raynal (Alain-Zéphirin), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Arnaud (Emile), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Faure (Louis), sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ribes (Adrien-Marcel-Jacques), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Orsini (François), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Carbonneau (Henri), sergent; 14 ans de services, 9 campagnes.
Rigel (Paul-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Chambon (Jean), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.

Rueda (Fernand), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Fargier (René-Ludovic), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Pons (Paul), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Claeys (Arthur-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Masson (François-Alexandre-Adolphe), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Guerard (Marcel-Albert-Fernand), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Delriu (Edouard-Hector), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Adam (Auguste-Paul), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dreuilhet (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Gunst (Emile-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Roy (André-Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Lacoste (Fernand-Antoine), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Manini (Rudolph), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Schaeffer (Arthur), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mille (Marcel-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Schmitt (Charles-Louis-Alexis), sergent-chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Minni (Joseph-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Guerrini (Séraphin), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ducatillon (Oscar-Joseph), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Szika (Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Venot (Daniel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Hidalgo (François-Vicente), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Paris (Antoine-François), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Gry (Emile-Théodore), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Rimbert (Adrien-Roger-Aimé), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dilosquer (Alphonse), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Breton (Edmond-Louis-Gabriel), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Briche (Eugène-Joachim-Zéphir), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Simon (Jean-Emilien), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Paoli (André-Attilino-Georges), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Savidan (Jean-Yves-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité
Chabasse (Marcelin), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Roussard (Georges-Maurice), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Roussel (Jacques-Ernest), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mons (Roger-Adrien), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Verguaud (Jean-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dutertre (Gustave-Henri), sergent-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Verger (Jean-Albert), sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Levert (Lucien-Henri), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Alcaraz (Manuel), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Juan (Emile), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nivot (Benoît-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Porcar (Antoine), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Descoins (François), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Larrouy (Gérard-Anselme), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Coinle (André-Eugène-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Duzan (Raymond), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Le Mentec (Louis), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Fauquembergue (Victor-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rossel (Maurice-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Demange (Roger-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Renel (Jean-Emile-Edmond), sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Besson (Emile-Roger), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rocoplan (Germain-Marius-Fortuné), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bardet (Fernand-Louis-Henri), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Charriau (Raymond-André-Gabriel), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ferracci (Jacques-Alphonse), adjudant; 14 ans e services, 12 campagnes.
Rege (Camille), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Sieuw (Emile-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Burgaud (René-Claude), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Jaimond (Emilien-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ruche (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Courcelle (Victor), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnin (Jean-Rémy), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Rousseing (Raymond), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dozzi (Tullio), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dulaurier (Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
De Peretti Della Rocca (Don-Napoléon), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Le Bodo (Joseph-Joachim-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bigois (Roger), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pessiglione (Michel-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Buessard (Marcel-Léon-Lucien), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Legrand (André-Pierre-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Scabello (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Mear (Marcel-Jean-Yves-Marie), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Chochoy (Jacques-Eugène), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Grundt (Germain-Vincent), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Farny (André-Eugène-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Campion (Alfred), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mondina (Pierre-Robert), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Le Louarn (Alain-Yves-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Laderriere (Jules), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Desert (Marcel-Georges), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Desport (Julien), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Jonquois (Marcel-Jules), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Perret (André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Anziano (Nunzio), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Daniel (René-Constant), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Peltavino (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Chavonnet (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Gard (Jean-Gabriel), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gironde (Roger), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gombert (Albert-Auguste), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Ristorcelli (François), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
André (Georges-Arnault-Lucien), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
Borde (Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Weber (Ernest-Emile), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ledeuil (Paul-Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Duboscq (René), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Perez (José), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Navone (Francis-Antoine-Albert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Mogon (Jean-Marcel-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Serein (Alexandre-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Le Hec (Emile), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Felisaz (Marcel-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Aubanel (Georges-Henri), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Scagni (Antoine-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fleurence (Robert-Henri), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 12 campagnes.
Boistard (Robert-Henri-Emile), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Jaboulay (Charles-Elie), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Esparre (Joseph-Jean-Marius), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Sergent (Jean-Alain), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Travichon (Jean-Marie-André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bernard (Louis-Paul-Désiré), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Duvaux (Sylvain), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Gaerni (Xavier), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Alfonsi (Antoine-Mathieu), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Muraccioie (Joseph-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Vigourel (Pierre-Félix-Marie), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Magne (Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Olivesi (Jacques-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Royo (Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pallavicini (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Thouvenin (René-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Boutroy (Gaston-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Carnival (André-Adrien), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Guerin (Georges), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bartoli (Antoniolo), adjudant; 14 ans de services, 11 campagne. A été blessé et cité.
Lafont (Antoine-Charles), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Theret (Jean-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Tafani (François), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Laurent (Marcel-Louis), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Barreyt (Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Jouault (Félix-Alfred), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Christien (François-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lebon (Jean-Baptiste-Régis), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mesdagh (Rodolphe), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Paris (Robert-Octave-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Paolini (Ange-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Chopard (Gaston-Camille), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Ferrere (Ernest), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Canten (Marie-Alfred-André), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Parent (Rigobert), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Grandhaye (André-Louis-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Coulon (Raymond), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Theret (Louis), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
Steinlé (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Baylé (Francis-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Richard (Bernard), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Henry (Emile), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Devaux (Maurice-Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Parra (Alphonse), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Daubannes (André), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Schmitt (Victor), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Deremeaux (Fernand-Henri), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Voegtle (Emilien-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Le Bivic (Placre-Marie), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jeunot (Léon-Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Perrot (Yvan), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Beauvais (Marcel-Armand-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jarson (Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fouque (Louis-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rouer (Marcel-Paul-Joseph), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Allin (Fernand-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Michel (Auguste-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Urbain (Fernand-Achille-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ramboux (Jean-Baptiste-Emile), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Diaz (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Blondelle (Cloiaire-Marie-René-Hilaire), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Naelin (Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bény (Jean-Baptiste-Philippe), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Guerlet (Robert-Paul), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Colin (Albert-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Giudici (Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bonnevile (Joffre-Maurice), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ribas (Emmanuel), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Sourisseau (Maurice-Léon-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Georget (Henri-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Tellier (Louis), sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pastor (Joseph), sergent; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pain (Gustave-René-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Carton (Raoul-Octave), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mollet (Charles), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Gwinner (Roger-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Léger (Serge-Léon-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bourgeois (Marcel-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagne.
Lelièvre (Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Legeron (Georges), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Lemaire (Marcel-Clair-Jean-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Meunier (Alphonse-Fernand-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Pisani (Georges-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bastardis (Auguste-Lucien), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Papajak (Stanislas-Sigismond), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Flipo (Cyrille-Noël), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Capiten (Jean-Clément-Marie-Michel), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Cathez (Eugène-René), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Billotte (Georges-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité et blessé.
Mathet (Albert-Georges), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Chamosset (Louis-Marcel-Charles), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Reiller (Maurice-Albert), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Tardieu (René), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ruel (Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fessler (Noël-Guy), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Bergantz (Roger-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Waltremez (Jean-Jacques), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé
Tilleman (Emile-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Caron (Florimond), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lhopital (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Langain (Marcel), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes.
Missiin (Fernand), adjudant; 17 ans de services; 8 campagnes.
Gratien (Jacques-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lalevée (Gilbert-Paul), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lacasse (Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Courdier (Georges), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Catry (Albert-Henri), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Flament (Marcel-Ernest), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Legendre (Francis-Julien-Jean-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes
Roques (François-Adolphe-Germain), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Merlot (Raymond-Paul-Albert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Henrard (Léon-Emile-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Wilquin (Paul-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Henry (Léopold-Auguste), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Verisson (Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Chardon (Robert-Charles), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rideau (Jean-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Monteil (Paul-Gérard), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Le Pape (François-Marie), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ragot (Eugène), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Carriere (René-Paul), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Thariat (Robert Eugène-Jules), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Burnet (Jules-François), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Chene (Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Camblong (Jean), sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
Roy (Raymond-Joffre-Arsène), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Capgras (Georges-Max-Léo-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Chesnais (Pierre-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pavia (William-Jean), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mathias (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Descamps (Jean-Camille), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ferrand (Jean-Marc), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Drancourt (Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Barbazin (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Fournier (Pierre-Ernest), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dulbecco (Napoléon), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Verquere (Jean-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Joffroy (Paul-Albert), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes.
Schall (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Rousseau (Jules), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Parod (Lucien), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Orquident (René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Jaume (Paul-Germain), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Prigent (Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Vivier (Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rollet (Albert-Lucien-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Troisi (René-Gaspard), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Pierallini (Edouard), sergent-chef, 17 ans de services, 8 campagnes.
Plouzennec (Alain-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Perrin (Louis-Jules-Henri), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rosier (Paul), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hiem (Henri-Ernest), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes
Casteran (Marcel-Vincent), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Humbert (René-André), adjudant; 14 ans de services; 10 campagnes. A été cité.
Pere (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Demange (André-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bedet (Maurice-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Westerlinck (Jules-Victor), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bras (Gabriel-Benjamin), adjudant, 15 ans de services. 9 campagnes.
Defer (Henri-François), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delahas (René), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Capp (Victor-François), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vasseur (Lucien-Maurice), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Charrière (Marius-Alfred), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lemoine (Pierre-Noël), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
Ladmiral (Ernest-Henri-René), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Bernede (Paul-Joseph-Pierre), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bonnanfant (André), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Maiza Salah ben Ahmed, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Houdebine (Paul-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Hainaut (Aurore-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jovelin (Fernand-Philibert), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bichon (Louis-Jean-André), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Del Noventa (Victor-Paul-François), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Vinee (Jacques-Rolland), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Chaillet (Auguste-Marie-Constant), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Veyssiere (Pierre-Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Demulder (Jules-Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
King (Robert-Henry-Sydney), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Drouilly (Robert-Henri), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Debiard (Georges-Alphonse-Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Graf (René-Albert-Lucien), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bombarde (Marcel-Adrien), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes.
Thirot (Georges-Gaston-Henri), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
Leccia (Jean-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Combe (René), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Reymond (Jean-Philippe), sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Muller (Florent), adjudant; 12 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Geoffroy (Martial-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Vauzelle (Emile), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Le Fevre (Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lepoivre (Léon-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Busso (Jean-Salvatori), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guichard (Pierre-Louis-Alexandre), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cartier (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Clivet (Albert-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Pinet (Jean-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gelineau (Pierre-Etienne), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lacassagne (René-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Cotan (Jules-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Raynal (Abel-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Barrau (Gérard), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Humbert (Lucien-Jules-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Denu (Alfred), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Roncki (Fernand-Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Pouleur (René-Emile), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Casassa (Conrad), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Chaudey (Marcel-Louis-Victor), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Pelatan (Aimé-François), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Flament (Marcel-Joseph), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lacroix (Xavier-Noël-Jules), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bachelard (Marius-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moreau (Marcel-Pierre-Constant), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Guyenet (Raymond-Georges-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Trouilh (Jean-Victor), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Delforge (Robert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Gribouva (Paul-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bovagnet (Roger-Léon-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Vincent (Marcel), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Le Borgne (Jean-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Olejniczak (Antoine-Jean), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Nicolle (Louis-Victor), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Richard (Henri), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Henry (Eugène), sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Suire (Gilbert-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Raoul (Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dufrenne (André-Noël-Charles), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Spiess (Marcel-Georges), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Giovannelli (Benjamin), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Grivel (René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Maurin (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Malnoury (Pierre-Marius), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jouard (Georges-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pietri (Nicolas), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Clemenceau (René-Olivier), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Orhan (Auguste), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Guenard (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mathieu (Georges-René-Jean), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Magisson (Albert-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Delord (Jean-Louis-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Larue (Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hombert (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Auge (Jean-Léon), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Virvaire (Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Clabaut (René), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Christmann (René-Willy), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Corcellut (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Burgstahler (Emile-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laurent (Paul-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Millet (Henri-Georges), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fardel (Victor-René-Germain), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Peslin (Georges-René-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Richard (René-Paul-Louis), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Denjean (Marcel), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Martin (Jules-Pierre-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lidy (Clément-Marie-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Brocas (René-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rougon (Léonce-Emile), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bejot (Martin), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Berret (Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Maret (Louis-Francis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ollivier (René-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Demeusy (Jean-André-Marie), sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mela (Antoine-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guillaumeaud (Jacques-Louis-Raoul), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Eraud (Louis-Paul-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Postif (Fernand-Louis), sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Denis (René-Octave), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Castelnau (Pierre-Georges), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Heitz (François-Marc), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Ghillebaert (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Mathieu (André-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Affret (Germain-Yves), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Ouvrard (Jean-Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Daull (Jérôme-Marie-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Falon (Pierre-Eugène), sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Blaya (José), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Neufcourt (Roger-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lebacq (Omer), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Vasson (Albert-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bourdon (Marius-Auguste-Louis-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boyayal (Alfred), sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes A été cité.

Hommes de troupe.

Merceron (Pierre-Edmond-Marie), caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Dietrich (Roger), 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tanguy (Jean-François), caporal-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Yvorra (Louis), caporal-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Boulera Bouaziz, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Derradja Ahmed, caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Quentin (André-Georges), caporal-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN, MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Hamdat Ahmed ben Hamed, mle 1079, maréchal des logis; 15 ans de services, 14 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, mle A 36-25, sergent; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

El Mekki ben Mohamed, mle 436, moqqadem; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Lahcen ben Hadj, mle A 478-27, sergent; 23 ans de services, 7 campagnes.
S.n.p. Bedidi ag Mokhamada, mle LM 1323, maréchal des logis; 15 ans de services, 15 campagnes.
M'Hamed ben Brahim, mle 610, moqqadem aouel; 15 ans de services, 15 campagnes.
Ali ben Mohamed, mle 16, moqqadem; 15 ans de services, 15 campagnes.
Mohamed ben Layachi, mle 17, moqqadem aouel; 15 ans de services, 15 campagnes.
S.n.p. Moktar ben Ali, mle A 315, maréchal des logis; 15 ans de services, 15 campagnes.
Moha ou Akka, mle 17, moqqadem; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Haddou ou N'Fahala, mle 1, moqqadem aouel; 15 ans de services, 15 campagnes.
S. n. p. Miloud ben Boulkil, mle A 416, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
Aomar ben Fatmi, mle 3, moqqadem; 15 ans de services, 14 campagnes.
Mohand ou Lahssen, mle 61, moqqadem; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
S. n. p. Mohamed ben Salem, mle A 635, maréchal des logis; 14 ans de services, 14 campagnes.
Bouhang Ahmed ben Mohamed, mle 251, sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Haddou ou Ali, mle 19, moqqadem aouel; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Ali ben Mohamed, mle Q 181/36, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Ahmed, mle K 394, moqqadem aouel; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bilem Ahmed ben Mohamed, mle A 44/32, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Matmore Hadj, mle 01609, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yousfi Hammou, mle LM 386, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Belkhiri Salah, mle 453, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Si Ahmed, mle 46, moqqadem aouel; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Slimani Salah, mle LM 36 A, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ameur ben Tahar, mle M 201, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Khouildat Ahmed, mle LM 1329, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
Drizi Mohamed, mle LM 566, sergent; 17 ans de services, 8 campagnes.
Hadjout Mohamed, mle LM 701, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Belkacem ou Abbou, mle 87, moqqadem; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Saâd ben Mohamed ben El Kouni, mle 5304, sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Fl Arbi ben Brahim, mle 878/L 35, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
S n. p. Grine Brahim ben Bouziane, mle A 211, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Lahsen, mle A/78, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lahoucine ben Mohamed, mle 16, moqqadem aouel; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Chaibdour Mohamed, mle A 2281, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mahmoud ben Mohamed ben Ali Djendi, mle 115/L 39, sergent-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mostefa Abdelkader, mle 0364, sergent; 19 ans de services, 4 campagnes.
Abdesselam ben Salem, mle 2555 R, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Khene Medjoub ben Miloud, mle 0794, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
S. n. p. Saddock ben Mohamed, mle LM 500, sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Jilali ben Ahmed ben Hammou, mle A 1240, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Abdesselem ben Djilali ben Kaddour, mle A 1710, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Belkacem Mohamed Ould Mohamed, mle 0844, sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mansour Ould Mohamed, mle 0-10, sergent; 17 ans de services, 8 campagnes.
Hamrouni ben Boubaker ben Mosbah ben Barka, mle 807 L 35, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Azzouz ben Aïssa ben Tahar, mle Q 806, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Aïssa ben Mohamed, mle A 469, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité
Salah ou Ikhlef, mle 310, moqqadem aouel; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Mostaine Boucetta Ali Cherif, mle 1096, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Aamari Ali ben Mohamed, mle A 48, sergent; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
S.n.p. Ahmed el Hadj, mle IM 706, sergent, 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dabou Aïssa ben Slimane, mle A 513, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Alioui Amar ben Saïd, mle 6655, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Taieb ben Ammar el Gerd, mle 4041-35, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Aïssa, mle 29726, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Hamouad, mle A 948-36, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été bissé et cité.
Mohamed ben Haddou, mle 499, moqqadem; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Ali ben Kaddour ben Ahmed, mle 1462-36, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Saadi Laïd, mle 570, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Lahoucine, mle P 1901-35, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ellaieb Ahmed ben Belcacem, mle A 497, sergent-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Benkkouche Khelifa ben Mohamed, mle A 1218-36, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Sassi Mohamed, mle 02268, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lahoucine ben Aïssa, mle A 1191-37, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Djilali ben Ahmed, mle 0379, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Abderrahmane ben Ali, mle A 1315, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Hazi ben Mohat, mle A 406-34, sergent; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dahmani Saïd ben Rabah, mle A 193, sergent; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Ali ben Naceur ben Ahmed Touil, mle 5794-36; sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
S.n.p. Abdelkader, mle A 761, sergent; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sadouki Kacem ben Mohamed, mle A 215, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Feddoul ben Ayachi, mle A 517, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchta Ould Ahmed, mle Q 2075, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
S.n.p. Aïssa ben Mohamed, mle 728, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Moha ou Ali, mle A 637-36, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Hassi Youssef, mle 28 LM, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Khalfi Mohamed ben Ali, mle A 70, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Faradji Youcef, mle A 1159, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.
Oukali Aïssa, mle LM 437, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes.
Zergouni Brahim, mle A 113, sergent; 17 ans de services, 4 campagnes.
Hassen ben Zine ben El Arbi, mle 199/L 36, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
M'Bark ben Slama, mle Q 1751, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
M'Hamed ben Abdesslem, mle 621, moqqadem; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Benmechiche El Habib, mle O 443, sergent; 17 ans de services, 7 campagnes.
Kebir ben Maati, mle B 585/37, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Hadj ben Abdesselam, mle A 935/36, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Abderrahman ben Ahmed, mle A 1478/36, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lahsen ben Briss, mle A 97/36, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Hamidi Ahmed ben Hamidi, mle A 460, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dekkil Ahmed ben Ahmed, mle A 943, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Aïssa, mle 291, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.
Perga Salah ben Messaoud, mle A 1470, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouazza ben Benaïssa ben Ali, mle A 1822/35, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Merbah Ahmed, mle LM 1077, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Haddad Salah, mle 2913, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Taleb ben M'Hamed, mle A 460/36, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bani Mohamed, mle LM 532, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Hamadi, mle A 1516, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bouchiba Bouchiba, mle RM 70, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mahidi Kada ben Habib, mle 700/36, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Antri Ahmed ben Mohamed, mle A. 91, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Talhal Amar ben Salah, mle 3924, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Touahri Bouhafa, mle O. 456, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Ben Achir ben Mohamed, mle R. 1026, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ou Ali ou Salem, mle 484, moqqadem; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ou Haddou, mle 518, moqqadem aouel; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Si Allal ben Bouchaib, mle A 1230-36, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rais Youcef, mle 360, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Rahal ben Thami, mle P 2339, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bourougat ben Yacoub, mle 1437, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Rabia Belaïd, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes
Abdelkader ben Abdesselem, mle A 275-36, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ali Mohamed ben Meddah, mle A 43, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hamed ben Sallem, mle A 1312-36, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité et blessé.

Hommes de troupe.

Salem Ag Abdallah, mle LM 577, 2e classe; 18 ans de services, 15 campagnes.
Mohand ou Ali, mle 128, 2e classe; 16 ans de services, 16 campagnes.
Slimane ben Mohamed, mle 476, maoun; 19 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Hamma ben Lahbib, mle A 634, 1re classe; 16 ans de services, 16 campagnes.
Mohamed ben Bouazza, mle 31, maoun-aouel; 15 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Mohand ou Ali, mle 14, 2e classe; 15 ans de services, 15 campagnes.
Ataouat Miloud ben Ahmed, mle A 1693, caporal; 14 ans de services, 13 campagnes.
Adbellah ben Zallem, mle 842, maoun; 16 ans de services, 15 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, mle 182, 1re classe; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Lhassen ben Ahmed, mle 86, 1re classe; 15 ans de services, 15 campagnes.
Dahmane ben Mohamed, mle 117, 2e classe; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ammar Ahmed, mle 059, 2e classe; 18 ans de services, 12 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben Afcha, mle A 311, brigadier; 15 ans de services, 15 campagnes.
Lhacen ou Ali, mle 69, maoun; 15 ans de services, 15 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben Ahmed, mle LM 500, 2e classe; 18 ans de services, 11 campagnes.
Allal ben Larbi, mle 621, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Taleb ben Salem, mle A 295/36, brigadier-chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben M'Hamed, mle A 472, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Cherif ben Moktar, mle A 480, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Saïd ben Ahmed, mle A 488, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Ben Ameur ben Tayeb, mle A 491, brigadier-chef; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Cheikh ben Ahmed, mle A 485, brigadier; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Ali ben Mohamed, mle 490, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Brahim ben Ali, mle LM 1343, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Kouider ben Djelloul, mle LM 1342, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p Mohamed ben Abdallah, mle A 525, brigadier; 14 ans de services, 14 campagnes.
Mohand ou Bya, mle 41, maoun aouel; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
S.n.p. Bouamama ben Messaoud, mle A 579, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben Bourralah, mle A 636, brigadier; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Amar ben M'Hamed, mle A 633, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Bachir ben Mabrouk, mle LM 835, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Bouhaous ben Fedhil, mle A 627, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Habib ben Salem, mle A 634, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Laïd ben Cheikh, mle LM 1937, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Cheikh ben Hannani, mle A 625, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben Lakhdar, mle A 629, 1re classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
S.n.p. Mohamed ben El Mir, mle A 626, 2e classe; 14 ans de services, 14 campagnes.
Lhassen ben Kessou, mle 565, maoun aouel; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Bouseghir Belaïd ben Mohamed, mle LM 416, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Zourdani Rabah, mle 457, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Aïss Mohamed, mle 398/36, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
Addou ou Amrar, mle 549, 1re classe; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lhassen ben Mohamed, mle 385, 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Allal ben Hamadi, mle 381, maoun; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Allam Mohammed, mle LM 10, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Touahir Abdelkader Belkheir, mle LM 634, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Salah ben Mosbah ben Daoud, mle 139/L 36, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Moha ben Driss ben Ali, mle A 1121/36, caporal-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Hadj, mle 291, caporal; 20 ans de services, 7 campagnes.
Boukacem Chérif, mle RM 633, 1re classe; 19 ans de services, 6 campagnes.
Djafari Mohamed, mle A 415, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Salem ben Amor Chaouchi, mle 204/L 35, 1re classe; 16 ans de services, 10 campagnes.
Salah ben Ali ben Salem, mle 224/L 35, caporal; 16 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, mle A 380/36, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Salah ben Ali Gharsoun, mle 194/L 34, caporal; 17 ans de services, 8 campagnes.
Abdelkader ben Akka, mle A 1384, 1re classe; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Mohamed, mle A 1612/36, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Brahim ben Ahmed ben Anghcem, mle A 972, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cherifi Brahim, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Boudjelal Lakhdar ben ben Abdallah, mle A 595, caporal-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Hamida, mle A 854, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Chadni Goul, mle LM 51, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes A été cité.
Diffalah Maamar, caporal; 14 ans de services, 10 campagnes.
Gasmi Embareck ben Amar, mle A 748, 1re classe; 19 ans de services, 6 campagnes.

Neby Said, mle A 862, caporal; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité
Hammou ben Hammou, mle 187, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Driss Said, mle 31 LM G, 1re classe; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Abdelmalek ou Aqqa, mle 249, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Bouhaik Djelloul, mle RM 1885, caporal-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Djebli Laimeche ben Boulouchent, mle A 265, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Kouas ben Hassen ben Hadj Ali, mle 1505/L 45 et 4632/29, 1re classe; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lamri Larbi Derradji, mle 3160, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lounissi Moussa ben Zerrouz, mle A 1871, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
S.n.p. Hamouda, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Tarfaia ben Arous, mle RM/3152, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohammed ben El Fadmi, mle 497, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Lahcen ben Raho, mle A 1251-36, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Beldjillali Abdelkader, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Bachir, mle N 310/33, caporal; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Haddou, mle 508, maoun aouel; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hamdat Mohamed, mle LM 1340, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Alladji Yahia, mle 01173, 2e classe; 18 ans de services, 5 campagnes.
Boulkout Larbi ben Mohamed, mle LM 370, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes.
Boudjemaa ould Cheikh, mle 0340, brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Salem ben Hassen ben Ammar, mle 108 L 36, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Benziane ould Mebarek, mle 01040, 2e classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Ali, mle M 1229-32, caporal-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ou Mimoun, mle 57, maoun; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Nekiri Ali, mle RM 166, 2e classe; 17 ans de services, 8 campagnes
Tahar ben Mohamed ben Tahar, mle A 1714-36, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Slimane Mohamed, mle 17607, caporal; 14 ans de services, 11 campagnes.
Chaib Ali, mle 798 LM G, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Allal ben Driouch, mle A 1100, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Salah Khélifa, mle 1194 L 36, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Belkamel Achour ben Rabah, mle A 1272, caporal-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Smaili Slimane, mle RM 180, caporal; 20 ans de services, 4 campagnes.
Moha ou Hammou, mle P 4221, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Koulali ould Ahmed, mle A 86-36, 2e classe; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Driss ben Hamadi, mle Q 843, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bekhouche Mohamed, mle RM 1130, 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Bouazza, mle A 1230-30, 2e classe; 19 ans de services, 5 campagnes.
Hanif Mohamed, mle 0614, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
S.n.p. Ahmed ben Ahmed, mle LM 218, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Assou ben Houssine ben Thami, mle A 1677-36, caporal; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Ahmed ben X, mle A 1740-36, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Goudjil Brahim, mle LM 85, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hasnaoui Mohamed, mle A 206, 2e classe; 16 ans de services, 8 campagnes
Zouari Ahmed Abdelkader ben Ahmed, mle LM 165, 1re classe; 14 ans de services, 7 campagnes.
Falab ben M'Bark, mle R 1718, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité

Abdesselam ben Mohamed, mle A 130-36, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Baghdadi Abdelkader ben Yahia, mle A 1357, 1re classe; 19 ans de services, 4 campagnes.
Rebai ben Saad ben Hassen, mle 1096-35, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Salah ben Ahmed, mle A 1039-35, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bendif Yahia, mle 113, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Abdellaoui Amar, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Thami ben Ali ben Hammou, mle A 1893-35, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Cherrano Mohamed, mle 13, 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes.
Sabrine ben Otmane, mle 0189, 1re classe; 17 ans de services, 7 campagnes.
M'Ahmed ben Ahmed, mle A 930-34, 2e classe; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lhabib ben Haddi, mle A 1112-36, caporal-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Larbi ben Mohamed, mle A 195-36, caporal; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Djemida Maamar ben Mohamed, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ghadir Said ben el Hadj ben Mohamed, mle A 49, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Mohamed, mle Q 1895, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Laboussine, mle P-87, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Djillali ben Kacem, mle A 1896, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes.
Regragui ben Djillali, mle A 283-35, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Djillali Hocine ben Ali, mle LM 112-37, 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
S. N. P. Naceur ben Mohamed, mle A 155, 1re classe; 17 ans de services, 7 campagnes.
Sliman ben Djillali, mle 634, 2e classe; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
El Mali ben Mohamed, mle R 1504-37, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Said ben Bihi en Ali, mle A 1339-36, 2e classe; 14 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Larbi, mle Q 2779, 1re classe; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mosbah ben Ahmed Hennachi, mle A 533-35, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes.
Zanzou Abdelkader ben Zergua, mle 01025, caporal; 14 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Lahcen, mle R 588-36, caporal; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Boukhelfa Maamane ben Mohamed, mle A 1989, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hadj Ali Abdelkader ben Mohamed, mle A 1240, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Belhacene Abdelkader, mle LO 2171, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Djadel Rabah, mle LM 401, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ghamri Mohamed, me LM 925, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Larbi ben Seliton, mle A 1624-36, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Salah ben Mabrouk, mle A 3569-35, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bouchaib ben Ghazouani ben X..., mle A 94-33, 1re classe; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben M'Hamed, mle 62, 2e classe; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gamane Saddek, mle LM 543, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes.
Yagoub ben Abbou, mle R 461-37, 2e classe; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Hani Ahmed, mle 680, caporal; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Hamida ben Ramedane, mle 756, 2e classe; 16 ans de services; 8 campagnes. A été cité.
Khaldi Abdelkader, mle 0652, 1re classe; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mimoun ou Said, mle A 1013-37, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Abdesslem, mle R 203, 2e classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mamoun ben Mohamed, mle Q 642, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lebeir Said ben Baizid, mle 67, caporal-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Boutoumi Miloud ben Mohamed, mle A 470/RM 1210, 1re classe; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bouchakeur Salah, mle 5136, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dif Ahmed, mle 836 LMC, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Ali, mle Q 101, caporal; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Chabane Ahmed, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
Kaddoun Ahmed, mle 557, caporal; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
El Arbi ben Ali, mle A 1558, caporal-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

TITRE ÉTRANGER

Sous-officiers.

Famille (Jacques), adjudant-chef; 19 ans de services, 19 campagnes.
Matheo (Fernand-Julien-Marie), sergent-major; 19 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Terrade (Robert-Auguste), adjudant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Reddmann (Frédéric-Guillaume), sergent; 17 ans de services, 14 campagnes.
Scheidl (Eduard-Ernst), sergent; 19 ans de services, 15 campagnes. A été blessé.
Reiser (Martin), adjudant; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Delfosse (Léon-Arsène), adjudant; 22 ans de services, 11 campagnes.
Olsen (Swend), sergent; 20 ans de services, 12 campagnes.
Bilemdjean (Haroutine), sergent-chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Favris (Valentin-Marcel), sergent-chef; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Raibe (Ferdinand), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sekinger (Julien), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Gnadinger (Mathieu), sergent; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Volkwein (Friedrich-Hermann), sergent-major; 15 ans de services, 14 campagnes.
Giesselmann (Willy), sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.
Castelli (Alcide), sergent; 21 ans de services, 8 campagnes.
De Waele (Petrus-Joannes), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Anger (Miroslaw), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Leineweber (Joseph), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Marchand (Robert-Edmond-Alphonse-Ghislain), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Pooters (Léonard-Jean), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Gabryck (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Hommes de troupe.

Pidhirnyz (Yvvan), caporal; 19 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.
Schulien (Jacob), 2e classe; 21 ans de services, 18 campagnes.
Siegmund (Arthur), caporal-chef; 18 ans de services, 18 campagnes.
Uriankhaisky (Wsewolode), caporal; 20 ans de services, 19 campagnes.
Bartoli (Ubaldo), caporal-chef; 19 ans de services, 18 campagnes.
Wandrey (Alfred), caporal; 19 ans de services, 13 campagnes.
Leszczyk (Paul-Théodor), caporal-chef; 18 ans de services; 15 campagnes. A été blessé et cité.
Peguet (Jules-Fédor-Paul), 1re classe; 19 ans de services, 17 campagnes.
Hoschen (Jean), 1re classe; 19 ans de services, 17 campagnes.
Oberli (Albert-André), caporal-chef; 20 ans de services, 15 campagnes.
Chorynski (Stanislas), 1re classe; 20 ans de services, 15 campagnes.
Oyant (Léon-Antoine), 1re classe, 22 ans de services, 13 campagnes.
Ochotny (Stéfan), caporal; 20 ans de services, 14 campagnes.
Schneiders (Jacob-Andréas), 2e classe; 17 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Breteau (Charles-Henri-Désiré), 2e classe; 17 ans de services, 14 campagnes.
Girard (Louis-Marius), caporal-chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
Leonard (Lucien), 1re classe; 19 ans de services, 13 campagnes.
Vasseur (Georges-René), 1re classe; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

FRANÇAIS

Sous-officier

Caperet (Maurice-Noël-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Specque (Marcel-Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Maire (Charles-Pierre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Mesgard (Jean-Jules-Alexandre), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Loriot (Pierre), adjudant; 19 ans de services 10 campagnes. A été cité.
Alario (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Coupat (Jean), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Otto-Bruc (Amand-Mathieu-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Vesselinoff (Christo), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Verhoeft (Armand-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Galissard (Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Meunier (Sabin-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Souillot (Henri-Lucien-Etienne), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Jobart (Marcel-Alfred), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Lucchesi (Armand), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ploschek (Guy), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Carascosa (Lucien), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Decomble (Lucien-Yvon-Octave), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Fourre (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Burg (Lucien-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Pomarede (Georges), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Frayard (Albert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes A été cité.
Gaulhier (Emile-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Talon (Marcel), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Dretz (Roger-Martial), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Vallet (René-Emile), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Boiron (Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Caron (Raymond), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Arnoux (Henri), maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Robert (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Herres (Pierre), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Gest (Raymond), adjudant; 14 ans de services; 12 campagnes.
Laury (Clément-André-François), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Gras (Jean-Marie-Jules), maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Jourdain (Alfred-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Marquaille (Lucien Gilbert-Célestin), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lupi (Noble), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fradin (Louis-Michel), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Tocquard (Raymond-Laurent), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Souliran (Gérard), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chanel (Emile), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Vuillemin (Roger-Marie-Georges), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Moulon (André), adjudant-chef; 14 ans de services; 10 campagnes A été blessé et cité.
Patinier (Louis), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Merat (Roger-Eugène-Ferdinand), adjudant; 15 ans de services; 10 campagnes. A été cité.
Mitard (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Blot (Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lhomme (Robert-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gueritot (François-Charles-Robert), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gudin (Lucien-Hippolyte), maréchal des logis chef, 15 ans de services, 10 campagnes.
Fauquet (Louis-Ernest-Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Richon (Jack-Paul-Robert), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Legrand (Jean-Maurice), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Frenot (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Anton (Armand-Jean), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chadburn (Louis), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Nallet (Joseph-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Martin (Pierre-Louis-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gueymard (Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Henry (Iréné-Marcellin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Droval (Alain-Marie), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bonnot (Louis-Charles-Eugène), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Richard (Roger), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Claudel (André), maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Golbert (René-Marcellin), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Munsch (Robert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Le Gac (Charles), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Jacques (Arsène-Ernest), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Rodriguez (Emmanuel-François), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Tomasi (Eugène-Raymond), sergent; 15 ans de services; 9 campagnes.
Berthelot (Marcel-Guy-Léon), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Laurent (Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dechappe (Gaston-Jules), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Van Brabant (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pochowski (Thadée-Léon), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Etevenard (Gaston-John-Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Parisis (Rose-Roger), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Venet (Paul-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Godeby (Bernard-Henri), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Housset (Auguste-Louis-Isidore), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Blenod (Jacques), maréchal des logis; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Colombani (Etienne), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Durand (André-Raoul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dautroy (Charles-René)), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Aupetit (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ravéleau (Joseph-Isidore), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Suau (Paul-Louis), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Voisin (Louis), adjudant-cnef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Monneri-Fons (Bernard), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Buchaillat (Marcel-Philippe-Alexis), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vignal (Maurice-Emile), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Grosjean (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes A été cité.
Aussagues (François-Hubert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Caron (Lucien-Victor), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gayraud (Louis-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cauchois (Eugène-Marius), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hebert (Roland), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cangialosi (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pailhes (Alfred), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Nolais-Plantade (Pierre-Francis), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Darneau (Roland), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Thoreau (Roland-Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Barberet (André), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Geva (Fernand-Eloi-Paul), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
François (Louis), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Perrier (Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

Ardizio (Vladimir), brigadier-chef; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Rivet (Jean-Baptiste), palefrenier de 2e classe; 23 ans de services, 2 campagnes.
Percheron (Moïse-Henri-Ernest), palefrenier; 20 ans de services, 4 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Hassen ben Hassine el Gamoudi, mle 3236-31, maréchal des logis; 19 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Ammar ben M'Hamed, mle 4945-33, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Ali, mle A 889, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Belgacem ben Salah, mle 763 L 32; maréchal des logis; 19 ans de services, 4 campagnes.
Benmaache Abdelmalek ben Ahmed, mle A 318, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes.
Larbi ben Si Mohamed, mle A 1576-36, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, mle A 920-35, maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hassani Boussad ben Mohamed, mle A 212, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Larbi ben Rahhal, mle A 1079-36, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Kheldoun Salah, mle 4087, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Abdallah ben el Kébir, mle 9801, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben en Nasseur, mle A 415-37, maréchal des logis; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mahmoud ben Khelifa ben Hadj, mle A C A T 162 L 36, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ali ben Khelifa Khebouche, mle 57 L 36, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
S. n. p. Laid ben ben Ali, mle A 174, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Tahar, mle A 226-36, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bouazzara Ali Embarck, mle 445-36, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Azis ben Fatha ben Beltal, mle B 3960-39, maréchal des logis; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Driss ben Abdesselem, mle A 1054-35, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes.
Kaddour ou Haddou, mle A 1521/36, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouanani Bouanani, mle 098, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

Hommes de troupe.

Driss ben Larbi, mle 1096, brigadier; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bel Abbes ben Bahous, mle 0158, soldat de 1re classe; 18 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité.
Dani Mohamed, mle 2520, soldat de 1re classe; 19 ans de services, 6 campagnes.
S.n.p. Abdelkader ould Sliman, mle A 338, brigadier-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Mohamed, mle A 1002/35, brigadier; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bark ben Larbi, mle Q 3341/36, brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
M'Ahmed ben Said, mle Q 1003/36, soldat; 15 ans de services, 10 campagnes.
Chibani Mohamed, mle 01080, soldat; 17 ans de services, 6 campagnes.
Djemaïa Ali, mle 0121, brigadier; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
M'Bark ou Addou ou M'Ramel, mle A 1046/35, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Allami ben Abdesselem, mle A 1563/36, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Abdallah ben Mohamed, mle P 1517/35, soldat de 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mansouri Halitem, mle 0596, brigadier; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Chaouche ben Ammar ben Beairira, mle A 199/35, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Houssine ben Lacen ben Houssine, mle A 1565/36, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Brahim ben Ouitacha, mle A 1050/35, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Said ben Aomar, mle A 1036/35, brigadier; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Aouadi Lahidi, mle 785, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Amar ben Brahim, mle 156, soldat de 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes.
Saghaoui ben M'Hamed, mle A 932/35, brigadier; 15 ans de services, 8 campagnes.
Hamed ben Boubeker ben Hamou, mle A 1921, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Aomar ben Bachir, mle A 939/35, brigadier-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
M'Bark ben Omar, mle A 396/37, soldat de 1re classe; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boudjema Ferradji, mle 089, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rabah ben Abdelkader, mle A 152, brigadier, 15 ans de services, 6 campagnes.

ARTILLERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Despax (Louis-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Evain (Lucien-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Muller (Louis-Auguste), maréchal des logis major; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité
Pezere (Lucien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Bourgoint (Henri-Julien), maréchal des logis; 14 ans de services, 13 campagnes.
Girault (Robert-Betty), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Salichon (Henri-Marius-Claude), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Kellerhals (Jean-Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Conle (Jean-Nicolas), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Dewyse (Robert-Gustave), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dumont (Maurice-Nicolas-Georges-Albert), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Assier (René-Jules-Jean-Baptiste), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Robelin (Georges-Louis-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bessemoulin (Georges), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bulet (René-Emile), maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes.
Carelle (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mauffrais (Emile-Henri-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services 10 campagnes.
Coudret (Jean), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Durif (Antoine-Gaston), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Chapelot (Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Laneval (Joseph-Pierre-Jean), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lanoy (Raymond-Adolphe), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Sevin (Eugène-Guislain), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Gavignet (Louis-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Chiles (Etienne), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Lavault (Marcel-Georges-Armand), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes
Charon (Henri-Eugène), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Legras (Maurice-Jules-Honoré), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Barioli (François), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Coslion (Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Charbonnier (Bernard), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Bronsard (Philippe), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Sirieys (Yves-Jules-Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Fuerte (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mention (Roger), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes
Zahnd (Ernest), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes A été cité.
Benezet (Simon-Pierre-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Haas (Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Loillier (Marcel-Célestin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Renard (Lucien-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Pieuconné (André), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Henry (Robert-Pierre-Julien), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Colliat (Charles-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Galarme (Maurice-Roland-René), maréchal des logis major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bernicot (Félix-Joseph-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Colin (Maurice-Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Quenot (Robert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kieffer (Roger-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Le Chanony (Théodore-Alain), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Simonneau (Henri-Auguste-Alfred-Fernand), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Georgel (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Coste (André-Charles-Pierre), sergent; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lafon (Lucien), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sinay (Guy), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes
Leloup (Guy-Lucien), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pichard (Michel-Jean-Raymond), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Capt (Ernest-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Vial (Louis-Maurice), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Henry (Guillaume-Marcel-François), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lane (Camille-Vincent Joseph), maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Calani(Lino), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ducaud (Roger-Ambroise), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Descamps (Charles-Pierre-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Leroy (Emile), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Triboulot (Edouard-Marie-Augustin), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.

Cosset (René-Marcel-Olivier), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Boitel (Fernand-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Hazard (Paul), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes.
Durand (Marcel-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Berget (Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Nicolas (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Rousseau (Auguste-Charles), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Laguerre (Marcel-Jean), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Duffard (Joseph-Nicolas), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Adolphe (Ernest-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Depardon (Albert-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Grebert (Edmond-Jules), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes
Guillaumot (Emile-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Denjean (Alexandre-Clément), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Machefaux (Alexis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Poirot (Jean-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Cavagnol (Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delattre (Maurice-Octave), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lefèvre (Pierre-Edmond-Alexandre), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes
Lorioz (Pierre-Louis-Jules), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Chatelat (Georges-Antoine-Achille), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
De La Conception (Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Poinsignon (Eugène-Georges-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sinfort (Bertrand), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Richard (Raymond-René-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Morin (André-Julien-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Billard (Armand-Robert-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Baux (François-Alexis-Joseph), adjudant; 12 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Valdenaire (André-Jean), maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Morlo (André-René), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Teuma (Laurent-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Pellier (Auguste-Jules), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Frizon (Albert-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bey (Raymond-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Baudry (Marcel-Hubert-Léon-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Barbance (Jean-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Marec (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Luciani (André), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Brandizi (Auguste-Marius), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Faivre (Eugène-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Antoniazzi (Rodolphe), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Levin (Georges-Abel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Guiraud (Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Borgne (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Chopis (André-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Le Roi (Eugène-Victor-Elie), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité
Harichelhar (Dominique), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rapaille (Fernand-Emile-André), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Marie (Robert-Maurice), adjudant, 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bruillot (René), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Lefèvre (André-Léon), adjudant-chef, 17 ans de services, 6 campagnes.
Flotte (Edgard-Marcel), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Le Berre (Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Valentin (Sylvain-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Douchet (Emile-Alexandre-Julien), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Joubert (André-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

Homme de troupe.

Delassus (Albert), brigadier; 16 ans de services, 11 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Larbi ben Lahcen, mle 5883, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Mohammed ben Hassane, mle A 801-36, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Zitouni ben M'Hamed, mle A 1257, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bouchta ben Taieb ben Chagadi, mle A 1945-35, maréchal des logis; 15 ans de services, 6 campagnes.
Saï Mohamed Amokrane, mle 2082, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Bouazza, mle A 206-37, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed Boudjema, mle 02008, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

Hommes de troupe.

Bouchaïb ben Larbi, mle N 656, 2e classe; 17 ans de services, 13 campagnes.
Mohammed ben Mohamed, mle 341, brigadier; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Terbag Salah, Mle LM 49, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Ahmed ben Ali, mle A 142-36, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes.
Ghardi Achour, mle 255, brigadier-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Lhabib, mle N 749, brigadier; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bouaziz ben Lakhdar ben Ahmed, mle A 228, brigadier-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TRAIN

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Hennrich (Jean-Emile), maréchal des logis ; 18 ans de services, 11 campagnes.
Noto (Michel-Jean), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Cocat (Georges-Albert), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Dumon (Désiré-Fernand-Charles), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Vacherias (Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Chevassu (René-Roger), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Baltenneck (Charles-Frédéric), maréchal des logis major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Boltemine (Robert-Léon-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Millerioux (Emile), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bonnin (Henri), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pouyfaucon (Gilbert), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Beday (Roger-Emile), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Raulet (Jean), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Comiti (Antoine, dit Christophe), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kriba Ameur ben Lackdar, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Casalta (Jean-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.

Binther (Pierre-Robert), maréchal des logis ; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ferat (Serge-Max-Edouard), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Merlet (Guy-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Debellemanière (Germain-Joseph-Alexandre), adjudant-chef ; 15 ans de services, 11 campagnes.
Frey (Joseph-Adolphe), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Donato (Pierre), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Reinbuchler (Robert-René-Louis), adjudant ; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Coves (Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Petit (Charles-Camille), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Chesnay (Robert-Jean-Célestin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Garnichez (Gilbert-Edmond), adjudant-chef ; 14 ans de services, 11 campagnes.
Cadet (Paul-Arthur), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes
Grandjean (Louis-Robert), maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Danglard (Henri-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Joseph (Augustin), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Bouchet (René), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Portenouve (Henri-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Berlocchi (Hugues-Jacques), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Paul (Jean-Baptiste), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Dominique (André), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Delorme (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Molion (René), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Desfarges (Georges-Albert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Jérôme, dit Farel (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Guimard (Kléber-Daniel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bobbio (Raymond-Emile), maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Papyle (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Thalmann (Yves), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bordière (Hubert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Antonini (Jacques-André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Le Roux (Pierre-Marie-Valentin), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Guetault (Jean), maréchal des logis major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Bertrand (Georges), maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes.
Allio (Edmond-Narcisse), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Piquard (Jules-Paul-Marie), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Alguier (René-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes
Garambois (Paul-Louis-Philippe), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Baudet (Fernand Francis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Thierry (Roger-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Carnlaux (Charles-Marie), maréchal des logis; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dumontet (Jean-Roger), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Fischmeister (Joseph-Marie-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Vielle (René-Ernest), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fevre (Roger-Claude), adjudant-chef; 14 ans de services; 10 campagnes. A été cité.
Girard (Marcel-Pierre-Léon), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lelong (Jacques-Bernard), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Coltier (Jean-Roger), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Hommes de troupe.

Dahache Mahmoud, 1re classe; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mauffroy (Alfred-Henri), brigadier-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN, MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Lahoucine ben Haddi, mle P 1031, maréchal des logis; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bechir ben Mosbah Masoula, mle 246/L 36, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Cherif ben Mohamed es Salah ben Lakhal, mle 2517/L 36; maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Kadi Yahia, mle 72, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Thami ben Abderrahman, mle A-I 605/36, maréchal des logis; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Abdallah ben M'Hamed, mle A 914, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Haraoui Djilali Rabah, mle 1014, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes.
El Arbi ben Salem ben Bouziane, mle 715/L 35, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Saad ben M'Barek Taghouti, mle 2742/33, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes
Mohamed ben Saddok Sakka, mle 599/L. 36, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Abdelouhad-Laroussi ben Djilani ben Mohamed, mle 646/L 36, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes.

Hommes de troupe.

Aggoun Rébaï ben Merzouz, mle 562/29, brigadier-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Hamouda ben Brahim ben Mohamed Dlensi dit Khessiba, mle 5181/32, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hadjadj Rabah, mle L M 179, 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Chaouche Chéfaï, brigadier-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Seguini Tahar, mle L M 284/36, brigadier-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hafied Mohamed ben Hadj, mle 682, 1re classe; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Bouchta, mle P 3799/37, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
El Habib ben Fredj ben Mohamed es Salah ben Belgacem mle 2458 L 37, brigadier-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Messaoud ben Abdalah ben Ahmed, mle 2291/36, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Bouchaib ben Ghaouti, mle Q 1695, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Sahi Brahim, mle 435/LM G, brigadier-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ould Khemmar, mle A 795 36, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Ahmed, mle Q 3439/36, 1re classe; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hammadi ben Salah, mle A 441/36, brigadier; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
S. N. P. Lakdar ben Abdallah, 2e classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Slami Djelloul, mle LM 558, 2e classe; 14 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, mle A 361/35, brigadier; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Boufrah Saïd, mle 226, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mebarki Yahia, mle 23, 2e classe; 18 ans de services, 4 campagnes.
Abderrahmane ben M'Faddal, mle A 550/37, 1re classe; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Benamar Ahmar ben Tahar, mle A 382/35, 2e classe; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Lahcen ben Aomar ben Houssine, mle A 1705/36, 1re classe; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

TRANSMISSIONS

1° Arme.

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Reynier (Marcel), sergent; 17 ans de services, 12 campagnes.
Renoit (Gabriel), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Brosteck (Albert), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Perrier (André-Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Lemoult (Gilbert-Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes
Delabye (Marcel-Camille-Hilaire), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Mille (Aimé-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Maurin (Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bissig (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Gaulhey (Henri-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Guiton (Armand), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes
Martin (Louis), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dupuis (Marius-Claude), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Joulie (Justin-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Finet (Paul-Pierre-Robert), adjudant-chef, 15 ans de services, 12 campagnes.
Dumont (Georges), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Camensuli (Lucien-Camille), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Berthomier (René-Gabriel), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rouzelli (Georges), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Pidoux (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Penna (Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bonnemère (Etienne-François), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Seguin (Philippe-Emile-Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Fontaine (Henri-Daniel), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Congost (Michel-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bouvat (Eugène), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Valette (Jacques-François-René), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé
Lecouey (Louis-Pierre-Gustave), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gauvry (Angel), adjudant; 15 ans de services; 11 campagnes.
Cerutti (André-Dominique), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dutrey (Adrien), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Gravier (Camille-Marc-Abel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Couillandre (Jean-Yves), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bucher (André-Eugène-Armand), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Durand (René-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Tendero (Armand-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Allien (Marius-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Carel (Jean-Adelin-Osmin), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Decrouez (Albert-Victor), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dubosclard (Yves-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Labourdive (Jean-Pierre-Noël), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bottero (Fortuné-Jean-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Reynaud (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Chapoutaud (Georges-Jean-Henri), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dillinger (Raymond-René-Henri), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Dessena (Louis-Félix), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Maggioni (Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Desprez (Hervé-Louis-Hubert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Le Calvé (Joseph-Marie), adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Leroy (René), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Santini (Adolphe-Etienne), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Berthoumieu (Pierre-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Salm (Robert-Victor), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rodor (Gaëtan), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Morvan (Joseph-Louis-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Fedon (Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Maître (Marc-Jacques), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Liey (Albert-Eugène-Paul), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bray (Roger-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Roussel (Bernard-Victor-François), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Héricourt (Henri-Gustave), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Samazan (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Job (Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Nadal (Henri-Marius-Louis), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boudot (Lucien), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.

Hommes de troupe.

Roussel (Alfred), caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Mohamed ben Allia ben El Aggoun, mle 117, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abdelkader, mle A 1748, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Bouazza ben Larbi, mle A 865/34, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bouazza ben Ahmed, mle P. 2316, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Hommes de troupe.

Salah ben Ammar ben Mohamed, mle A 169/30, caporal-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, mle K 4298, 2e classe; 19 ans de services, 6 campagnes.
Aomar ben Adallah, mle A 239/36, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.

2° Service.

Tougne (Roger), adjudant; 24 ans de services, 5 campagnes.
Heurard (Albert-Jean-André), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pauleau (Charles-Marcel), adjudant; 15 ans de serivces, 11 campagnes.
Bientz (Laurent-Xavier), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Faroux (Emile-Jean-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mondoloni (Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes
Martin (Henri-Georges), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes.
Pamart (Romuald), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Roger (René-Denis), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hermans (Henri-Emile), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Foubert (Albert-André), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Cuneo (Saül), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Devaux (Marcel-Ernest-Georges), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Galmiche (André-Albert), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Hulaud (Auguste-Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Facon (Michel-Eugène-Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Deguelle (Albert-Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lefondeur (René-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Papin (Louis-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Allaire (Gilbert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Joulin (Jean-Achille), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Flamant (Raymond-Henri), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Beaufils (Roger-Henri-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Cezard (Georges-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Correard (Gabriel-Adrien-Julien), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Marty (Jacques-Louis-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Ivanoff-Limant (Michel), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Gras (Etienne-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

Latino (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services; 14 campagnes.
Dandre (Roger), sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Gripon (Marcel-Georges), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Bellois (Louis-Alexandre), sergent-major; 15 ans de services, 14 campagnes.
Comble (Maurice-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.
Larragnague (Marc-Jean-André), adjudant-chef; 15 ans de services 11 campagnes.
Jordan (Régis-Louis-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Le Carff (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Favennec (Jean-Louis), sergent-major; 17 ans de services, 10 campagnes.
Rigault (Jacques-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Naudo (Henri-Jules-Marie), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bothorel (Yves), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Devisscher (Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Delrieu (Louis-André), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Laclef (Paul-Jules), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Clarisse (Robert-Jules-Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Leclère (Pierre-Clovis-François), sergent-chef;: 16 ans de services, 10 campagnes.
Alaniou (Jacques-Georges), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bourgeois (André-Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Vogel (Guillaume), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Colatrella (Mathieu), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Galandie (Victor-Germain), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ravidoni (Jérôme-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Bremont (Maxime), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lecoq (Pierre-Eugène-Henri-Désiré), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Remy (Jean-Pierre), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Etienne (Paul-Edmond), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
Guyomard (Edouard-Julien-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Diet (Eugène-Philippe-Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cloupeau (Alfred-André), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Vigier (Léon-Joseph), adjudant-chef 16 ans de services, 9 campagnes
Fischer (Roger-Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Faudi (Jean-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bordron (Roger-Désiré-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Molina (Horace), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Villain (Raymond), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Santelli (Jean-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Roger (Gaston), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bertin (Louis-Marie-Francis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Astruc (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Discazeaux (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Martin (Henri-Georges), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Girbaut (Georges), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Vaugien (Charles-Marie-Nicolas-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lavergne (Léonce-Guy-Paul), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Vincensini (André), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Pierre (Georges), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Paris (André-Gabriel), adjudant-chef, 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gauthier (Lionel-Charles-Julien), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Loubet (Jacques-Dominique-Eugène), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Morin (Gaston-Eugène-Benjamin), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
De Bie (Joseph), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Cicchero (Dominique), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Richepin (Julien-Jules-Hector), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Courregelongue (Paul), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouheyre (Roger-Jean), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Huc (Eloi-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bryselbout (Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Iltis (René-Charles-Philippe), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Hébert (Jean-Siméon-Mary-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Stefani (Nicolas), sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boissier (Régis-Henri-Charles), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delibes (Henri-Alban-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bonnel (Pierre-Philippe), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ayme (Elie-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Augait (Jean-Baptiste-Clément), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Antona (André), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Kerssmaecker (Lucien-Charles-Marcel), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gougenheim (Robert-Jean-Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Baland (André), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Levrero (Francis), sergent-major; 13 ans de services, 7 campagnes A été cité.
Laffitte (Jacques-Michel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes A été cité.
Lejeune (Pierre-Georges), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Florimont (Maurice François), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Maxiola (Antoine), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Quintin (Pierre-Hervé-Guillaume), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Hervé (Jean-Yves-Marie), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Gabillon (Norbert), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Quelvennec (Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Scarella (Maximin-Marius), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fabre (Emile-Fabien-Fernand), sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gilbert (Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dorvaux (Gaston), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Pujol (Alexis-Jean-Célestin), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Félix (Auguste), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Piquiller (Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.

Aubert (Marcel-Etienne-Louis), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bouisson (Henri-Joseph-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Kessler (René-Albert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dagneaux (Aimé-Georges-Roger), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Varlotcaux (Raymond), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Hericher (René-Emile-Jules), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Lejeune (Louis-Mary), sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Dumet (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Maillary (Louis-Maire-Henri), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ballin (Robert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Caulier (Henri-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes
Mauer (Gaston-Nicolas), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPE

Schneiter (Gaston-Louis-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Fayol (Alfred-Emile-Ernest), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bolâtre (Emile-Pierre-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Thuriet (Roger-Gilbert), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Guyonnet (Pierre), adjudant, 18 ans de services, 8 campagnes.
Weiss (Raymond-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Haedrich (Charles), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Leraut (Guy-Jean-Eugène), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Conselman (Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Huyghues-Despointes (Fernand-Léon-Laurent), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mantot (Robert-Jules-Léon), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Uhlen (Albert), adjudant; 1 Gans de services, 8 campagnes.
Kervadec (Joseph-Marie), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Morel (Louis), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes.
Piloy (Louis), sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Casta (Jean-Marie), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rostoll (Jean-Eugène), sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Prévot (Emile-Charles-Albert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Reltra (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes.
Guichard (Lucien), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Foucart (Jacques-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.

FORCES AUXILIAIRES DU MAROC

Zaïd ben Abdallah, mokhazeni; 32 ans de services, 32 campagnes.
Ben Miloud ould El Haj Barka, mokhazeni; 32 ans de services, 32 campagnes.
Mahjoub ben Faraji, mokhazeni; 28 ans de services, 28 campagnes.
Kouider ould Mohamed, mokhazeni; 27 ans de services, 27 campagnes.
Bouazza ben Bouchaïb, mokhazeni; 30 ans de services, 22 campagnes.
Miloud ben Djelloul, mokhazeni; 26 ans de services, 26 campagnes.
M'Barek ben Mohamed, brigadier; 26 ans de services, 26 campagnes.
Boujemaa ben Merzoug, mokhazeni; 26 ans de services, 26 campagnes.
Moulay Smaïl ben Ahmed, brigadier; 34 ans de services, 17 campagnes.
Ramdane ben Boukekeur, mokhazeni; 25 ans de services, 25 campagnes.
Mohamed ben Salah, mokhazeni; 29 ans de services, 22 campagnes.
Tahar ben Ahmed, brigadier; 26 ans de services, 24 campagnes.
Rahal ben Djilali, mokhazeni; 26 ans de services, 24 campagnes.
Djilali ben Abdenaïm, mokhazeni; 31 ans de services, 18 campagnes.
Mohand ou Raho, chef de makhzen; 24 ans de services, 20 campagnes.
Tahar ben Abdallah, chef de makhzen; 28 ans de services, 16 campagnes.
Bendjerad Ameur ould Ramdan, chef de makhzen; 22 ans de services, 22 campagnes.
El Mahdi ben Azzouz, chef de makhzen; 31 ans de services, 11 campagnes.
Allal ben Aomar, mokhazeni; 26 ans de services, 16 campagnes.
Abderhaman ben Ali, mokhazeni; 25 ans de services, 16 campagnes.
Ben Kaddour ould Ali, mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
Mohamed ben Hamou, mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
Hamadi ben Raho, mokhazeni; 27 ans de services, 12 campagnes.
Ali ben M'Bark, mokhazeni; 23 ans de services, 17 campagnes.
Aqqa ou Saïd, mokhazeni; 20 ans de services, 20 campagnes.
Tayeb ben Moquadem, mokhazeni; 31 ans de services, 8 campagnes.
Sidi Moha ou ben Ali, mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, mokhazeni; 22 ans de services, 17 campagnes.
Tahar ben Mohamed, brigadier; 30 ans de services, 8 campagnes.
Abderrahman ben Aïda, mokhazeni; 27 ans de services, 12 campagnes.
Abderrhamane Bel Larbi El Abdi, mokhazeni; 31 ans de services, 8 campagnes.
Cheikh ben Khammar, mokhazeni; 35 ans de services, 3 campagnes.
Akka ben Mohamed, mokhazeni; 32 ans de services, 6 campagnes.
El Ghazi ou Mimoun, mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
Ahmed ou Moha Anzoul, brigadier; 19 ans de services, 19 campagnes.
Mohamed ben Bouchta, brigadier; 27 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ou Mansour, mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
Lyazid ben Mohamed, mokhazeni; 36 ans de services, 12 campagnes.
Driss ou Omar, mokhazeni; 29 ans de services, 9 campagnes.
Abdesselem ben Aomar, mokhazeni; 19 ans de services, 18 campagnes.
Sidi Ahmed ben Mouloud, mokhazeni; 19 ans de services, 19 campagnes.
Abdesslem ben Hadjaj, mokhazeni; 27 ans de services, 10 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, mokhazeni; 28 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Houmene, mokhazeni; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bou Seiham ben Hammou, brigadier; 20 ans de services, 16 campagnes.
Bouazza ben Moulay Ahmed, mokhazeni; 29 ans de services, 8 campagnes.
Moha ou Addi, mokhazeni; 21 ans de services, 15 campagnes.
Abdeslem ben Boumedienne, chef de makhzen; 29 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abdesselem, mokhazeni; 22 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Salah ou Lahoussain, mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
Moha ou Abi, mokhazeni; 28 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Taïbi, mokhazeni; 21 ans de services, 14 campagnes.
Malek ou Malek, mokhazeni; 24 ans de services, 11 campagnes.
Mahmed ben Abdesselem Ea Marrakchi, mokhazeni; 26 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Jaffar, mokhazeni; 26 ans de services, 9 campagnes.
Kaddour ben Kacem, mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
Hamou ben Mohamed, mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
Mohammed ben Azzouz, mokhazeni; 28 ans de services, 7 campagnes.
Herro ou Quirch, mokhazeni; 18 ans de services, 18 campagnes.
Larbi ben Mohamed, brigadier; 24 ans de services, 11 campagnes.
Akka ou Bouziane, mokhazeni; 19 ans de services, 16 campagnes.
El Khatir ould Larbi, mokhazeni; 32 ans de services, 3 campagnes.
Hamouad ben Embarck, brigadier; 23 ans de services, 11 campagnes.
Bouazza ben Youssef, mokhazeni; 31 ans de services, 4 campagnes.
Bouazza ben Haddou, brigadier; 20 ans de services, 14 campagnes.
Lhassen ben Brahim, mokhazeni; 27 ans de services, 7 campagnes.
Bouziane ben Djilali, mokhazeni; 25 ans de services, 10 campagnes.
Lahcen ou Hammou, brigadier; 19 ans de services, 15 campagnes.
Haddou ou Abbou, mokhazeni; 18 ans de services, 16 campagnes.
Haddou ou Ikhlef, maoun; 19 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Mohamed ben Slimane, chef de makhzen; 17 ans de services, 17 campagnes.

RECRUTEMENT ET STATISTIQUE

Ricaud (Gaston-Frédéric-Charles), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lombart (Roger-Emile-Julien), adjudant; 21 ans de services, 1 campagnes.
Mariani (Antoine-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Guilbot (Pierre-Alfred-Armand), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Roblin (Antoine-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Legrand (Pierre-Eugène-Léon-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ravini (Charles-Bonaventure), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Weaver (Maurice-Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Blanc (André), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Parisot (Maurice-Lucien-Auguste), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bariant (Maurice-Armand), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Quilliot (Jules-Constantin-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Rousseau (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

GENIE

FRANÇAIS

1° Arme.

Homon (Georges-Ludovic), maître ouvrier; 20 ans de services, 13 campagnes.
Guillemaud (Georges), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lambard (Roger-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ricq (Raymond), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Decayeux (Yves), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Viguier (André-Marcel-Emile), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Grégoire (Albert-Lucien), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Archer (André-Guillaume), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Finestra (Georges-Joseph-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Choeu (Maurice-Arcade-Fernand), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes.
Marie (Emile-Auguste-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Henry (Hubert-Edmond-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Folco (Michel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pamart (Gaston-Emile), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Morgnieux (Pierre-Claudius-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Deprince (Louis-Henri-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gobert (Jean-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Gantiez (André-Amédée), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Deromme (Roger-Clément), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dirat (Georges), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Roux (Fernand-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Marginier (Célestin), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Tailla (Désiré-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Oriel (André-Marie-Jules-Gaston), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pallin (André-Pierre-Henri), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pilort (Raymond-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Perrin (Louis-Alphonse), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dauphin (Henri-Alexis), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ray (Joseph-Emile), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rogaume (Gilbert-Joseph) adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

Hurel (René-Charles-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jobet (Fernand-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pernod (François-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chauvin (Marcel-Robert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Recue (Marcel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Olmi (César), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Reyne (Georges-Marius), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Travert (Maurice-Pierre-Louis-Edouard), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Blanchard (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Choumille (Manuel), adjudant-chef; 1 4ans de services, 10 campagnes.
Fournier (René-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hequet (Paul-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bonnard (André-Camille), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Micheneau (Félix-Albert-Joseph), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes
Benoit (Pierre-France-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Françoise (Albert-Bertrand), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Miramant (Henri-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

2° Services.

Mussi (David-Louis), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
Verra (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Masingue (Jules-Louis-Jean-Baptiste), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Morelle (Pierre-Georges-Daniel), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Roullet (André-Marcel-Alphonse), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Jarrousseau (Yvan-Emile), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Julita (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Jaunet (Marcel-Stanislas), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Joube (Gilbert-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Delpy (Pierre-Jean-Marie), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Berneron (Gilbert-Marius-André), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Baudic (Georges-Elie), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Salles (Martin-Joseph-Jean), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Marot (Jean-Germain), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Panama (Jean), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Vey (Fernand-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Sarniguet (Henri-Clément-Jean), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Maccio (Marius-Adolphe), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Merle de Massonneau (Jacques-Antoine), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Roussillon (Constantin-François), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Magnanou (Paul), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lebreton (Louis-Désiré), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Sternberger (Robert-Georges), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Coty (Henri), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Norves (Louis-Allain), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Millot (Paul-Henri-Gérard), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Derrien (Guillaume), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Barrois (Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Moreau (Ernest-Paul), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Clogne (Henri-Arthur), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Sibille (Jean-René-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Aguero (Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

••

Charles-Mangeon (Gérard-Pierre-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Roussel (Gilbert-Louis-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lambert (René-Nicolas), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lefèvre (Louis-Gilbert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Poisiane (Maurice-Pierre-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Faure (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Grenier (Michel-Pierre-Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rault (Joseph-Ange-Marie), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Clop (Henri), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Beorchia (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Sevestre (Louis-Julien-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes
Ganneval (Marcel-Jules-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes
Perrot (André-Alexandre), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Le Goff (Gaston-Jean-Marie), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes
Delahaye (Jean-Camille-André), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes
Noël (Louis-Jules-François), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes
Lamoulie (Honoré), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guignandon (Firmin-Léonide), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Cady (René-Henri-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Pelbois (Gaston-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Seguin (Raymond-Auguste-Paul), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Bourdin (Désiré-Paul-Jean), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes
Moireau (Roger-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lavault (Louis-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Deribie (Jules-François), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Javon (André-Maurice-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Compoint (Roger-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gragez (René-Emile-Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Morisson (Emile-Olivier-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Vielh (Joseph-Désiré), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Letourneau (André-Etienne-Gabriel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ducoley (Alfred-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Teurlay (Pierre-Armand), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Peichert (Boleslas), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mazur (Albert-Alexandre-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Nicod (Aimé-Sévère-Francis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Castagneyrol (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bauer (Ignace), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pechot (Georges), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Andjouh Ahmed ben Abdelkader, mle A 312, sergent; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Khalifa Rahmin, mle 177, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
S. n. p. Ali ben Messaoud, mle 1065, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Afoun Mahmoud ben Dahman, mle A 1107-36, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
L'Hadj ben Hamou, mle A 460, sergent; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

Bouatlaf Mohamed, mle 586, maître ouvrier; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Assou, mle A 1662-36, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Abdallah ben Abdesselem, mle P 3686, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mohammed ben Ammar, mle A 1561-36, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Kouidri Djelloul ben Benaissa, mle A 345, caporal; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Lahsen, mle 191-36, caporal-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Rahal ben M'Ahmed, mle A 871-34, caporal; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Deboussy Abdaellah, mle 7135, sapeur mineur; 15 ans de services; 8 campagnes.
Mohamed ben Si Brahim, mle A 1275-36, caporal; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Haraoui Moussa, mle 390, caporal; 15 ans de services, 6 campagnes

MATERIEL

FRANÇAIS

Jouzeau (Jacques-Fernand-Léon), adjudant-chef; 24 ans de services, 7 campagnes.
Aimé (Robert-Lucien-Georges), maréchal des logis major; 18 ans de services, 11 campagnes.
Ducatillion (Auguste), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Fayet (Jean-Emile), maréchal des logis major; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Roy (René-Emile), maréchal des logis major; 18 ans de services, 10 campagnes.
Clouye (Louis-Léon), maréchal des logis major; 19 ans de services, 9 campagnes.
Perez (Joseph), adjudant; 14 ans de services, 14 campagnes.
Mahé (Jean-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Brabessa (Emile-Antoine), maréchal des logis major; 16 ans de services, 12 campagnes.
Ligonnière (Emile), maréchal des logis major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Leroy (Yves-René), marechal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gyss (René-Lucien-Paul), maréchal des logis major; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lensen (Marcel), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Macia (Adolphe), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Perrin (Constant-Auguste), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Colin (Alphonse), maréchal des logis major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Castel (Paul-Jean-Joseph), maréchal des logis major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Monti (Eugène-Raymond), maréchal des logis major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Coquet (René-Marcel), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Claverie (Robert-Félix), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Boffet (Jean-François), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Coudurier (Charles-René), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Cornic (Prosper-Paul), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Eeckhoute (Ferdinand-Julien), maréchal des logis major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Smachtens (Jacques-Charles), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Grunenwald (Louis), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Villesuzanne (Pierre-Georges), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Ronsin (Yvon), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Moreaux (Yvon-Jules-René), adjudant; 12 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Maisongrosse (Georges), maréchal des logis major; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Salliet (Georges-Gaston-Louis), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Champmartin (Charles), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.

Dominici (François-Joseph-Antoine), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Selve (Pierre-Camille), maréchal des logis major; 18 ans de services, 8 campagnes.
Heitz (Charles-Edmond), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Fanène (André-Alexandre-Joseph-Marie), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes
Feldeisen (Emile-Nicolas), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Heller (Edmond-Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Terrazonni (Paul), adjudant), 15 ans de services, 12 campagnes.
Dubois (Ange-Marie-Charles), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Mattei (René-François), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Bernardini (Frédéric), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bontemps (Georges-Eugène), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Pierquin (Louis-Léon), maréchal des logis major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Therre (Jean-Henri), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Georgeon (Roger-Adrien-Ernest), adjudant; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Ramos (Joachim), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Decraene (Maximilien-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Provot (Georges), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Marcilhac (Eugène-Louis), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bodin (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Chateau (André), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Guyader (Yves-Marie), maréchal des logis major; 19 ans de services, 7 campagnes.
Franchet (Roland), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mazet (Etienne-Henri), maréchal des logis major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Louvert (Pierre-Emile-Arsène), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gautier (Albert-Firmin), maréchal des logis major; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dufour (Gaston-Claudius), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 12 campagnes.
Guyot (Marcel-Edouard), maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Haret (Ernest-Auguste), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Carron (Gabriel-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Viant (Georges-Albert), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Colloc (Marcel-Marie), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Abherveguguen (Louis-Marie), maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bauchier (Paul-Auguste-Etienne), maréchal des logis major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Mallinger (Louis-Albert), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bickiewicz (Serge), maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Brethome (Auguste-Joseph-Alfred), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Curro (Paul), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Vallicioni (Don-Marc), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mangeol (Pierre-Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bastian (Marcel), maréchal des logis major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Flotat (Alphonse-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moya (Estéban), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Kervarec (Emile-Joseph), maréchal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Melens (Maurice-Joseph), maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ruiz (Albert-Raoul), maréchal des logis major; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pinelli (Laurent), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Grimbuhler (Roland-Fritz), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lampert (Jules-Jacques), maréchal des logis major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Gressier (François-Emile), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Gaudou (René-Charles), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cataudella (Gaëtan), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lhortolary (Yves-Elie), maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ginet (Robert-Paul-René), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Jalley (Eugène-Louis), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Prineau (Marcel-Alphonse-Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Clerget (Albert-Gabriel), maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fenelon (Jacques-Paul-Léopold), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Carnet (Rene-Robert-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes
Joly (Daniel), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Le Guillou (Jean-Louis), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Menec (Auguste), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Dumay (Robert), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sonrier (René-Marie), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Deloy (Albert-Jules-Paul), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lejeune (Henri), marechal des logis major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Puypalat (Raymond-Pierre-Albert) maréchal des logis major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Delarue (Victor-Edmond), maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cabrol (Armand-Jacques-Pascal), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Brunetière (Paul-Joseph-Marie-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Sandrat (Louis-Joseph), maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Ruez (Paul-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Guiniec (Albert-Louis-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lepinoy (Alphonse), adjudant, 15 ans de services, 9 campagnes.
Pivert (Constant-Edouard), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes .
Laudouar (Roger), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Julian (Henri-Jean), maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Vermersch (Gaston-Albert-Benoît), maréchal des logis major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Witters (Albert-Eugène-Raymond), maréchal des logis major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Canu (Raymond-Louis), maréchal des logis chef major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Picard (Hyacinthe-Emile), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité .
Tamborini (Mario), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes .
Tranvouez (Pierre-Gaston), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Rémy (Marcel-Jean-Marie), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mattei (Marcel-Joseph-Marie), maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes.
Senjean (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Leleux (Eugène), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes
Saget (Henri-Marcel-Georges), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rouaud (Georges-Adrien), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Susini (Bernardin-Henri), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Simon (André-Charles), maréchal des logis; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé .
Chopineaux (André-Louis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes .
Beley (Maurice-Georges-Alcide), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Le Gallic (Pierre-Louis), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vache (André-Paul), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Huillet (Léon-Jean-Elie-Emilien), maréchal des logis major; 16 ans de services, 8 campagnes
Tissèdre (Maurice), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Rigoiet (René-François-Jean), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Morgere (Jean-Louis), maréchal des logis major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lheritier (Pierre-Paul-Bernard), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pepin (Maurice-Fernand), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Berlini (Pierre-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hamm (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Crousier (Robert-Ernest), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tournecuillert (Henri-Léon), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
Puly (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Sol (Marcel-René), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lardot (Claude-Yvon-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Kiene (Jean-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
François (Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Dedieu (Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Michaud (Raoul-André), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Minaingoy (Georges-Paul-Victor), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ghyzel (Noël-Maurice-Michel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Neulat (Pierre-Jean-Joseph), maréchal des logis major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Kappes (Charles-Albert), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Toulmond (Jean-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vilminot (André-Jean), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Goursaud (Félix), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gillet (Edmond-Louis), brigadier, 14 ans de services, 9 campagnes.
Jeron (Marie-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Jeanpierre (Gaston-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gontant (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Noël (Pierre-Joseph-Alexis), maréchal des logis major; 20 ans de services, 3 campagnes.
Fouillastrou (Julien-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fauvre (Aimé-Ernest-Victor), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes.
Cunin (André-Camille), maréchal des logis major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Deligat (André-Georges), maréchal des logis major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Portas (Marc-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Wilbert (André-Marc), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Frische (André-Jean), maréchal des logis major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Zitouni Abdelkader, maréchal des logis chef, mle LM 453; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Djilali, mle A 484/34, maréchal des logis; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Belkheir ben Abdallah, mle N 73, maréchal des logis; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Moulay Ali, mle A 369, maréchal des logis; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Ali ben Barck, mle Q 493, maréchal des logis; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Hommes de troupe.

Mehend ben Mohamed, mle 01661, brigadier; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bou Houche ben Moh, mle 160, 1re classe; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Ahmed ben Saïd, mle Q 931, brigadier; 15 ans de services, 8 campagnes.
Taieb ben Tahar ben Ali, mle A 1686/36, brigadier; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Mohamed ben Ali, mle A 1151/35, 1re classe; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Sadok ben Belgacem ben Khédiri, mle 841/L 35, 2e classe; 15 ans de services, 6 campagnes.
Djemli Bourenane, mle 152, 1re classe; 16 ans de services, 3 campagnes.

INTENDANCE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Taupin (Robert), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Nagel (Paul-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 14 campagnes.
Parisot (Gilbert-Léon), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Bardou (Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 14 campagnes.
Doqueton (Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Tisserand (Emile-Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Le Gall (Joseph-Marie), sergent-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Daulel (Eugène-Marcel), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Briffa (Paul-Joseph), sergent-major; 17 ans de services, 10 campagnes.
Allegret (Pierre-Léon), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Founs (Albert-Maurice), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lagarde (Martin), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Chaigneau (Roger-Jules), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Grandclaude (Maurice-Emile), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Plantier (Louis-Eugène-Marcel), sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Laborde-Debat (Roger), sergent-major; 18 ans de services, 7 campagnes.
Texier (Henri-Jacques), sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Nouvian (André), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Valentin (René-Jean), sergent; 17 ans de services, 8 campagnes.
Beurton (René), sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Martin (Fernand-Victor), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Guyot (Georges-Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Herson (Roger-Adrien-Norbert), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bernardin (Pierre-Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Croquelois (André-Marcel), sergent-major; 18 ans de services, 7 campagnes.
Chevrier (Henri), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
François (Jules-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Letellier (Jacques-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mallard (Charles-Henri-Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Effendiantz (Jacques-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Morato (Joseph), sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.
Pelissier (Paul-Alexandre-Arthur), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Doridot (André), sergent-major; 19 ans de services, 5 campagnes.
Guibert (Louis-Etienne), adjudant; 16 ans de servies, 8 campagnes.
Chassel (René), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Yhuel (André-Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Passard (Pierre-Etienne-Jean), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes.
Hubert (Marcel-Henri), sergent-major; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chometon (Raymond-Lucien), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Baque (Jean-André), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Gailland (Gaston), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Blery (Pierre-Raphaël), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Audebrand (André-Firmin-Delphin), sergent-major; 13 ans de services, 11 campagnes.
Mulet (Raymond-Nicolas-Georges), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Jury (André-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Goury (René), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Goueliec (Emmanuel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Potin (Joseph-François-Marie), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Valhambras (Léon-Michel), sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Arnaud (Julien-Mathieu), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.

Castres (Fernand-Léon-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Foulon (Firmin-Marie-Paul), sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Pracq (Gaston-Léon), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Berhault (Marcel-Jean-Clément), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gomard (Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Vesperini (Marc-Aurèle), sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Schlikhn (Georges-Charles), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes.
Etienne (Bernard-Camille), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

Homme de troupe.

Mispelaère (André-Gustave), caporal-chef; 17 ans de services. 11 campagnes.

Maîtres ouvriers.

Lesaint (Emile), sergent cordonnier; 17 ans de services, 17 campagnes.
Braud (Roger-Jules-Fernand), sergent-chef, maître tailleur; 18 ans de services, 15 campagnes.
Boussard (Roland), sergent-chef, maître tailleur; 23 ans de services, 11 campagnes.
Roncin (Ange-Marie-Charles), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 28 ans de services, 4 campagnes.
Rauzy (Pierre-Marie), sergent-major maître tailleur; 21 ans de services, 12 campagnes.
Berge (Amédée-Marie-Paul), maréchal des logis chef, maître tailleur; 22 ans de services, 9 campagnes.
Richard (Marcel), sergent, maître bottier; 22 ans de services, 7 campagnes.
Guedj (Isaac-Georges), sergent, maître ouvrier, tailleur; 24 ans de services, 4 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Mouadna Ali, mle 1184, sergent; 19 ans de services, 5 campagnes
Embarck ben Belkheir, mle R 1241, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Dehlane, mle A 951/37, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé

Hommes de troupe.

S.n.p. Tayeb ben Larbi, mle A 1254, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Laboucine ben Hadj, mle Q 1362/36, caporal; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

POSTE AUX ARMÉES

Jourdan (Laudry-Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Izard (Robert), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Maillard (Paul-Jean-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Sebie (Roger-Edouard-Marius-Jérôme), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Pietri (Achille), sergent; 20 ans de services, 13 campagnes.
Sence (Robert), sergent; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Pham Van Tam, adjudant-chef; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Durand (Marcel), sergent; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Maria de Calbiac (Guy-Jean-Marie), sergent; 20 ans de services, 12 campagnes.
Ribière (Roger), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.
Moraux (Frédéric-Charles-Gabriel), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Albert (Aimé), sergent; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bernard (Emile), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Lagadec (Nicolas-Pierre), sergent-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Arnault (Elie), sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
Bariani (Jacques), sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
Arne (René), sergent-chef; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité
Jourdeuil (Maurice-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vigne (Georges-Gustave), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Pelegry (Georges), sergent; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Guardia (Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Chevet (Robert), sergent; 17 ans de services, 13 campagnes.
Troudet (Mathurin-Marie), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Barbieux (Robert-Henri-Emile), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Bovis (Raymond), sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Rondeaux (Armand-Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Marchal (Jean-Emile), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Pigeon (Roger), sergent; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité
Houart (Maurice-François), sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Jouan (Ernest), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Mattei (Jean), sergent; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bezin (René), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Walter (François-Aloïse), sergent; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Thomas (Paul), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vu Van Kha (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Pasquier (Fernand-André), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Carniaux (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Freyschmitt (Guillaume), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Scapula (Paul-Jean), sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.
Fourdrin (René), sergent; 16 ans de services, 13 campagnes.
Santgerma (Alexis-Jean-Henri), sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Somlith (Maurice-Albert), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Macchini (Martin), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Guérin (Baptistin-Marius-Louis), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Nicoli (Jean), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Gegonne (René), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Richard (Ernest), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Kremer (Marcel), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Pitous (Paul), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Bacelli (Jean), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Buffard (Gabriel), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Berthier (Georges-Félix), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Mela (Jules), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Pouwels (Jean-André-Jérôme), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Brau (Jules-Félicien-Raphaël), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Lamothe (Fernand), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Millet (Gaston-Gratien-Augustin), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bourdy (André-Gaston-Aimé), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Charton (André), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Maraget (Gustave-Roger), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Tesi (Dario), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Simonnard (Eugène-Charles-Marcel), sergent; 19 ans de services, 9 campagnes.

Cremades (Jean-Antoine), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Rassat (René-Gaston), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Angeli (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Chivot (Jacques), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Delhommais (Roger), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lemaitre (Henri-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Langevin (Georges-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Boisseau (René), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Balenci (Oreste), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes
Lebel (Chanemougam), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Maxant (Emile-Jean-Henri), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
M. M. (Georges), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Henry (Charles-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ottomani (Noël), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Pierre (Dominique), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Machin (Georges), sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Bénard (Raoul), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sisti (Ange-Martin), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Brunet (Adrien), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Ollivier (François-Marie), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Thivolet (François), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Lemaire (Edmond), sergent-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lys (Maurice), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ghesquiere (René), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Rouil (Léopold), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Perera (Antoine), sergent; 20 ans de services, 8 campagnes.
Espie (Gaston-Joseph), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Lesage (Georges), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bernard (Victor-Alain), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Deprez (Vital-Alfred), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Perfetti (Ange-Jérôme), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Vanucci (Pierre-Xavier), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Cucheval (Pierre-Georges), sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Viale (Charles-Honoré), sergent-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Paccosi (François-Marie), adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Viblanc (Sandiagou), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Perrot (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Berchtold (Alfred), sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Morelle (Alphonse-Gérard), sergent-chef, 15 ans de services, 12 campagnes.
Lebègue (Jacques-Marcel-Charles), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Herledan (Jean-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes A été blessé et cité.
Ceccarini (André), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Ladrech (Paul-Eugène), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Barbier (Raymond-Abel), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Malmon (Jean-Emile-Arsène), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Vally (N'Diaye), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
N'Diaye (Séga), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bicrel (Jean-Louis), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Préal (André-René-Robert), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Lelan (Clair-Marie-Eloi), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Giamarchi (Paul-Emile), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Miquel (Aimé), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Boukols (Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Cam (François), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Cote (Robert), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Castelli (Dominique), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Changeat (Marcel-Maurice), sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes
Prévost (Désiré), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Baltzer (Jean-Albert), sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Allain (Alexis-René-Marie-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Thomas (Joseph-René-Marie), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Parthiot (Henri), sergent; 16 ans de services, 12 campagnes.
Mevel (Jean-René), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes A été blessé et cité.
Rachaud (Raphaël-Roger), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Henry (André-Georges), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Durel (Eugene), sergent; 15 ans de services, 13 campagnes.
Le Bras (Benoit), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Chianea (Henri-Marius-Lucien), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Rocca (Pierre), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Gouéré (Armand-Hervé), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Duchet (Henri), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lemonnier (Charles-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Masson (Raymond-André), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Yervant (Chilkeworkiam-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Darre (Gilbert), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ollivier (Joseph-Louis-Marie), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Duquesnoy (Jules-Camille), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Laurent (Maurice-Fernand), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Zie-Mé (Paul-Jacques-Henri), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Chedorge (Antoine-Jules-Marie), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Greteau (Robert-Joseph-Henri), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Nicolaï (Dominique), sergent; 17 ans de services, 10 campagnes.
Daboval (Emilien-Léandre), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Gauthier (Marcel), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Raymond (Robert-Antoine-Nicolas), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Rouille (Emile), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Gouttebroze (Jean-Désiré-Emile), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
Gorchenkoff (Max-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Arnoux (Paul-Marie), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Moulineau (Roger), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Frick (Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Vinciguerra (Luc-Antoine), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Poggioli (Raphaël-Joffre), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Khouth (Pianet), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Raimond (Henri-Maurice), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
L'Horset (Francis), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Razat (Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Leca (Pierre-Toussaint), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Carillo (Joseph), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Gueguen (Ernest-Marie), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Thomas (Jean) ,sergent; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
De Meydts (Christian), sergent-chef; 14 ans de services ,13 campagnes.
Tipolin (Arsène-Constant), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lironville (Marcel-René), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Boissac (Auguste-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Marsaudon (Julien), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Plunian (Alphonse-Georges-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Champetre (Raymond), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Delort (Etienne), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ultscheid (Guillaume), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.

Chalumeau (Adolphe), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Corso (Albin), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Trespeuch (Henri), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Fauvet (René), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Beau (René-Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Varoqui (Aloyse), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Loorius (Pierre-André), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Rota (Alexandre-Angelo), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Profizi (Antoine-Marc), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Viola (Jacques-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Corriez (Georges-Emile-Pierre), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Cavallera (Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Girard (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Fossas (Sauveur-François), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Bouvier (Philippe-Charles-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Losi (René), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Le Neslour (Yves), sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Philipp (Lucien-Alphonse), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Francke (Robert), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Torre (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
N'Daw (Brayeumb-André), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lalille (Roger), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Martin (Bernard), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Leccia (Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Riou (François-Louis-Marie), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Michel (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Le Beelon (Fernand), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Serra (Joseph), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
Rivard (Lucien), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Nomblot (Philippe), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Birgy (Auguste), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sonntag (Eugène-Robert), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ploujoux (Robert), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Richez (André-Lucien-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Willemain (Adrien-Marcel), sergent-major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mazzieri (Dominique-François), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pentecôte (Maurice-Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Laget (Félicien-Claude), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes.
Ravat (Louis-Marius), sergent; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gaudin (Lucien), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lemerdy (Barnabé), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Huguet (Joffre), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Gaub (Roger-Georges), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
L'Hermine (Francis-Roger), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Rogues (Yves), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Torasso (Martial-Germain), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Perriollat (Jean-Joseph), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dia (Mademba), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lacoste (Paul), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
N'Diaye Mamadou Doudou, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Madelon (Justin), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
Richez (Pierre-Georges-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Roblin (Marcel-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Szczepaniak (Pierre), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Caland (Jean-Jacques), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pignolet (Edgard), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bortolussi (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gicquel (Roger-Alexandre), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Paul (Emile-Lindor), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Wagner (Frédéric), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Hillembrand (Paul-Henri), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Rousseau (Raymond-Robert), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Nicolas (Henri), sergent-chef, 19 ans de services, 7 campagnes.
Elian (Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Paugam (François), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fantoni (Antoine), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Mariani (Antoine), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
Joly (Georges), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Le Moal (Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Varney (Marcel), adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Costa (Lucien), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Dilizien (Yves-Marie), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bayle (Jacques-Louis), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lassalle (Albert-Irénée-Marcel), sergent; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Leloire (Henri-Charles-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.

Hommes de troupe.

Duchesne (Louis), caporal-chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
Hourtic (Roger-Louis), caporal-chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
Mandel (Henri), 1re classe; 18 ans de services, 13 campagnes.
Ghirlanda (Joseph), caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Stephanie (Joseph-Charles), caporal; 21 ans de services, 9 campagnes.
Moretti (Jean-Dominique), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Cabiron (Armand-Justin-Emile), caporal; 20 ans de services, 9 campagnes.
Bureau (Pierre-Marie-Paul), caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Quere (Gabriel), 1re classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
Galinat (Clovis), caporal-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Leca (François-Lucien), caporal-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
Mathis (Henri), 1re classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
Breth (René), caporal; 17 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Pietri (François-Jean), 1re classe; 17 ans de services, 12 campagnes.
Labanne (Roger-Victor-Valentin), caporal; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Santoni (Pierre-François), caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Kerbaol (Gabriel-Louis-Marie), caporal-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Arrighi (Jacques), 1re classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
Theoff (Mathurin), caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Watbled (Claude-Gustave-Albert), caporal; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Poete (Raymond-Francis-Joseph), caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Barthelemy (Albert), caporal-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Guymare (Jean), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Vigouroux (Jean), soldat; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Gaudin (Etienne-Julien), 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Long (Raoul-Marius), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
Nowarowski (Stéphan), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Petit (Georges), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
Leclanche (Joseph), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Weymann (Stanislas), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Boulet (Albert), caporal; 16 ans de services, 12 campagnes.
Duprez (Jean), caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Moraleda (Julien), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Hillion (Jean-Joseph), caporal; 18 ans de services, 10 campagnes.
Kohler (Alfred), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.

Neri (Jean), caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Potier (Jules-Marie), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Fieschi (Paul), caporal; 14 ans de services, 13 campagnes.
Margot (Louis), 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Guglielmi (Mathieu), 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Roch (Lucien-Marc), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Breizner (Alfred-Charles), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Chaffurin (Adolphe), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Calendini (Charles), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Defendini (Nicolae), 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Le Bole (Louis-Michel-Marie), caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
Leroux (Georges), 2e classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Buneton (Jean-Eugène), 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Trepaut (René), caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Stroesser (Georges), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Franceschetti (Jean-Baptiste), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Le Delliou (Joseph-Etienne-Marcel), 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Marchioni (Vincent), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes
Raffalli (Antoine-Paul), caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Verbois (André), caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Conti (Antoine), caporal; 16 ans de services, 11 campagnes.
Legarrec (Pierre), 1re classe; 16 ans de services, 11 campagnes
Toudic (Eugène-Marie-Camille), caporal; 17 ans de services; 10 campagnes.
Leroux (François), caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Casanova (Baptiste), 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes.
Goudedranche (Jean-Pierre-Marie), caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Pieri (Ange-Mathieu), caporal; 14 ans de services, 12 campagnes.
Tomasini (Grégoire-Dominique-Antoine), 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.

AUTOCHTONES

Sous-officiers.

Nguyen Viet Huan, mle 9107, sergent; 22 ans de services, 12 campagnes
Bui Van Boi, mle 15257, sergent; 19 ans de services, 12 campagnes
Vu Van Van, mle 8776, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Phuong Dich Dinh, mle 11162, adjudant; 19 ans de services; 12 campagnes. A été cité.
Nguyen Van My, mle 5319, sergent-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
Doan Van Duoc, mle 8256, sergent; 19 ans de services, 12 campagnes.
Nguyen Tan, mle 10133, sergent; 20 ans de services, 10 campagnes.
Dang Noan, mle 6181, sergent-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Yamdaogo Kaboré, mle 83929, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Alifera, mle 737, adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Nguyen Van Sy, mle 6581, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.
Hay Oun, mle 5610, sergent-chef; 22 ans de services, 7 campagnes.
Pham Chat, mle 10710, sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.
N'Golo Sangaré, mle 3883, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.
Sine Diakité, mle 10726, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.
Sidi Diarra, mle 22812, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.
Son Ruong, mle 677, sergent; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Tran Viet Bac, mle 6172, sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Sieng Sam Mu, mle 17020, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Almami Soumah, mle 48273, sergent chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sory Camara, mle 55291, sergent-chef; 14 ans de serivces, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Tonogo Nikiema, mle 83931, sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Van Truong, mle 2571, adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Dinh Van Uong, mle 15638, sergent; 19 ans de services, 9 campagnes.
Phong Haang Vaù, mle 382, sergent; 20 ans de services, 8 campagnes.
Sidiki Traoré, mle 22068, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Bie Ouattara, mle 3918, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Sayde Guindo, mle 3926, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Djiriba Diarra, mle 16880, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Sanogo Falé, mle 23479, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Karamoko Camara, mle 53991, sergent; 14 ans de services, 13 campagnes.
Nghiem Luc Van, mle 17053, sergent; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Coulibaly Moussa, mle 35134, sergent; 17 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Giac, mle 15938, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Alamana, mle 10783, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Phan Van Co, mle 2174, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Men Khlot, mle 2124, sergent; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Kalfa Kienou, mle 23786, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Phan Huyen, mle 10652, sergent; 19 ans de services, 8 campagnes.
Koundali Banhoro, mle 23875, adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Koniba Karambe, mle 22729, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dan Van Tong, mle 491, sergent; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pegnan Touré, mle 3283, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Moussa Sylla, mle 48194, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Daba Foumba, mle 16881, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Fakarana Mara, mle 48112, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Giau Nguyen Van, mle 2817, sergent; 20 ans de services, 7 campagnes.
Dea Kpanagbeu, mle 3082, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dao Nguyen Hien, mle 554, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Zindoron Nombré, mle 11679, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Zadio (Pierre), mle 3534, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes.
Le Van Kiem, mle 572, adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Meli Ballo, mle 48885, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ciba Nianga, mle 49200, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Traore Massa, mle 12312, adjudant-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Kibsa, mle 10668, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sitelle Sanou, mle 3812, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tiemoko, Sangaré, mle Z.H.J. 10728, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Khaba Zerbo, mle 22030, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Koye Cé, mle 49219, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Le Ngoc Oanh, mle 15950, sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mamourou Sangaré, mle 22308, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Kry Ong, mle 6653, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ladali Zina, mle 23852, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Pham Van Kiem, mle 2888, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Phó Daó Nguyên, mle 1693, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
Laye Calissa, mle 48316, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Toumani Keita, mle 49081, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Boye Diallo, mle 48835, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Yacouba Mariko, mle 22311, adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nianizo Dao, mle 17029, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Sibiri Koné, mle 22262, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bala Souare, mle 51017, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dos Mak, mle 2152, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes.
Toura Camara, mle 48933, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kong Nay, mle 2063, sergent; 20 ans de services, 6 campagnes.
Dolangar, mle 4732, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Soligui Traoré, mle 22546, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bach Nguyên Vân, mle 5131, adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

Karifa Kondé, mle 18420, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Alama Diallo, mle 22283, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ouroubou Souma, mle 3921, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bamazigui Sanou, mle 3776, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nossely Sountoura, mle 30040, sergent-chef, 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Trieu Van Loc, mle 15021, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fadji Konaté, mle 18407, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Hanh To Van, mle 2899, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pevé Béavogui, mle 15935, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Y Yuom, mle 6815, sergent; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Karadigue Koné, mle 16211, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Yoroye Kendé, mle 1360, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Clé Kam, mle 4569, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Amara Koné, mle 3444, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fodé Taraoré, mle 18268, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kim Sann Kin, mle 2177, sergent; 19 ans de services, 6 campagnes.
Ali Kandalao, mle 10746, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abou Coumbassa, mle 18311, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bamandeou Siéni, mle 1351, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Télé Traoré, mle 3894, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Phu Vuong Van, mle 2392, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Hado Zérima, mle 3708, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nguyen Van Thahn, mle 4009, sergent-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Balla Yaré, mle 18418, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dembele N'To, mle 23563, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Karamoko Traoré, mle 3134, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lamine Ba, mle 49012, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Zinissamba Savadogo, mle 23335, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tran Van Qui, mle 5036, adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Quy Truong Thuan, mle 10202, sergent-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Y Djhap, mle 1947, sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Kingamou Marin, mle 1711, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Soma Diallo, mle 23668, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.

Hommes de troupe.

Le Van Huong, mle 9661, caporal-chef; 22 ans de services, 14 campagnes.
Lazi Ki, mle 4675, soldat de 1re classe; 20 ans de services, 14 campagnes.
Tran Van Tom, mle 9184, caporal-chef; 22 ans de services, 9 campagnes.
Hê Lê, mle 10488, caporal-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Hoang Xuan Hien, mle 11203, caporal-chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Vu Van Hoa, mle 4499, soldat de 1re classe; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bui Van Thiem, mle 12515, caporal-chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
Lazé Ouasse Koné, mle 23926, soldat; 15 ans de services, 15 campagnes.
Dong Nghinh, mle 9148, soldat; 20 ans de services, 9 campagnes.
Dele (Pierre), mle 81756, caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Gombogo Ouédraogo, mle 23360, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 14 campagnes.
Folomba Dembélé, mle 22212, caporal-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Nong Van Nhuong, mle 11164, caporal-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Fomba Zan, mle 22170, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Be Van Thau, mle 17123, caporal-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Zoré Beya, mle 23567, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Ibou Sané, mle 41771, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Peya Zerbo, mle 22023, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Pham Doan, mle 3691, caporal; 25 ans de services, 3 campagnes.
Soumaila Coulibaly, mle 23751, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Zerbo Karamoko, mle 22015, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Moussa Yéro, mle 18719, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Tiekoura Niembelé, mle 22317, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Nguyen Van Long, mle 17527, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Vu Ruong, mle 11269, caporal-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Nagazanga Dao, mle 22169, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Lieu Dinh Ry, mle 11641, caporal-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saa Tériano, mle 18265, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Samba, mle 18762, caporal-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Kaba Camara, mle 51005, caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Kim Es, mle 3232, caporal-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Keape Za, mle 49170, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Paul Lerivon, mle 18977, 1re classe; 15 ans de services, 13 campagnes.
Kourouma Bengali, mle 18256, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Sori Ba, mle 18693, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ouri Bobo, mle 18736, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
To Vau Luu, mle 17526, caporal-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Lansari Touré, mle 18261, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Foula, mle 48734, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kepira Sanogo, mle 3850, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kopere Da, mle 3730, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Chuong A Man, mle 17198, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Abdoulaye Gisse, mle 18235, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
kantie Coulibaly, mle 22553, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mamadi Magassa, mle 23075, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Bila, mle 4281, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Nadilen, mle 4618, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Vo Van Thu, mle 3105, caporal; 20 ans de services, 7 campagnes.
Deriba, mle OC 4708, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lamoussa, mle 10681, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Maini, mle 10680, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Oulassiba Doué, mle 2198, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sibiri Zoumanigui, mle 19266, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Lamina Touré, mle 18208, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
Matankary, mle 10615, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Halallé Zoré, mle 1851, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Kongo Sarambe, mle 32521, caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Lamine Diakité, mle 42036, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Garkade, mle 4793, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Saa Koundouno, mle 42107, 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Mamadou Camara, mle 49071, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Diarra Mamadou, mle 22011, 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Siguina Tama, mle 4351, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mamoudou, mle 18833, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gueu Bomigbeu, mle 3088, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Geoui, mle 49190, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ounteni, mle 10661, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Noraogo, mle 3715, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Paou, mle 18777, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Togna Lingané, mle 70611, 1re classe; 19 ans de services, 7 campagnes.
Karifa Guilavogui, mle 19271, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sy Lé Van, mle 13871, caporal-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.

Koli Nan, mle 49229, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tia, mle 3025, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Foula Baïlo, mle 48821, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boleme, mle TD 4592, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Fassely Mara, mle 48114, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Vi Van Lap, mle 1933-713, caporal; 14 ans de services; 12 campagnes. A été cité.
Kie Koï Ta, mle 23798, caporal; 15 ans de services, 11 campagnes.
Jérôme Ouédraogo, mle 31572, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Koné Nian, mle 22016, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Akoï Koïvogui, mle 49276, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Sekou Camara, mle 51613, 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
Koné Danambo, mle 22044, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes A été cité
Diallo Samba, mle 48571, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kokoli, mle 49182, caporal; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Samba Sow, mle 48831, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Massa Koïvogui, mle 49262, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dikelimbe, mle 1651, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Yaya Diallo, mle 48578, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fode Sylla, mle 48221, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Gaya, mle 10763, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes
Drabo Tino, mle 23939, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Samba Gagni, mle 48813, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes,

AVENANTAIRE

Daoud Ahmed, mle 3211, caporal; 18 ans de services, 9 campagnes

ARTILLERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Audibert (Maurice-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 20 campagnes. A été cité.
Legros (Lucien), maréchal des logis; 23 ans de services, 9 campagnes.
Sephora (Pierre-Henri), maréchal des logis; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Wendling (Charles), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Obitz (Charles-Louis), maréchal des logis major; 19 ans de services, 10 campagnes.
Duhaut (Charles-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dupuy (Valéry), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Pichon (Joseph-Albert), maréchal des logis; 16 ans de services, 12 campagnes.
Jean-Laurent (Christophe-Charles), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
Leveux (Maurice), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Kervarec (Marcel), maréchal des logis; 16 ans de services, 13 campagnes.
Ceyrolle (Pierre-Jean), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Diop Birahima, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bilia (Alfred-René), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Ernst (Armand), maréchal des logis; 15 ans de services, 13 campagnes.
Buisson (Roger), maréchal des logis; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Fouquet (Gaston-Alexandre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Leheu (Pierre-André), maréchal des logis; 15 ans de services, 13 campagnes.
Autin (Georges-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Stolz (Alfred), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ferron (Antoine), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ory (Cyrille), maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
Duhamel (Germain-Ismaël), maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
Coquin (Anatole-Fernand-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sylvestre (Emile-Nicolas), maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Vandroz (Auguste-Ferdinand), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Diop Amadou, maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes
Hippert (Paul), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
Hauet (Fernand-Emile), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rocchi (Antoine-Toussaint), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Patinec (François), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes.
Besneux (Jean), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Raffaelli (André-Basile-Laurent), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes
Duperrin (Raymond-Adrien), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Michaud (Augustin-Marius-Hippolyte), maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mylius (Roger-Emile), maréchal des logis chef; 14 ans de services 10 campagnes. A été blessé et cité.
Plesset (Georges-Clément), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes.
Egea (Emile), maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kereanoff (Paul-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Henry (Gérard), maréchal des logis chef trompette; 16 ans de services, 10 campagnes.
Schneller (Charles), maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Sosinski (Jean), maréchal des logis; 15 ans de services; 10 campagnes. A été blessé et cité.
Babilonne (Antoine-Roger), maréchal des logis; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bresson (Joseph-Georges), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Payen (René-Lucien-André-Paul), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Viret (Roger), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Tixier (André-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Witte (François-Patrice), maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Léger (Raymond-Marcel), maréchal des logis; 14 ans de services 12 campagnes. A été cité.
Bagate (Jean), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Millet (Alfred), maréchal des logis chef; 15 ans de services; 10 campagnes.
Gnabeï (Joseph), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Hommes de troupe.

Bonnet (Lucien), 1re classe; 24 ans de services, 11 campagnes.
Lender (Etienne), brigadier-chef; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Seux (Guy), 1er canonnier; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pouillon (Fernand-Charles-Gaston), brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Volpei (Toussaint), brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes
Teignier (Thomas), brigadier-chef; 17 ans de services, 10 campagnes
Huguenin (Camille-Joseph-Emile), brigadier-chef; 15 ans de services 12 campagnes.
Croguennoc (François-Louis-Marie), brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Filardi (Henri), brigadier-chef; 16 ans de services, 10 campagnes
Demoly (Roger), 1er canonnier; 16 ans de services, 10 campagnes A été cité.
Coste (André-Léon-Louis), brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Le Palud (Louis-Joseph), brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Falletti (Raymond-Emile), brigadier; 15 ans de services, 11 campagnes.

AUTOCHTONES

Sous-officiers.

Danh-Dang, mle 496, maréchal des logis; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Karamba, mle 29315, maréchal des logis; 18 ans de services, 10 campagnes.
Faran Traoré, mle 49353, maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes .
Lam-Prum, mle 747, adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Nguyen van Hoang, mle 10489, maréchal des logis; 19 ans de services, 7 campagnes.
Sori Koroma, mle 49344, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Fadjimba Koné, mle 49360, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kamongou, mle T D O C 4711, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mamadou Camara, mle 45996, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Saa Frankadonno, mle 48448, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tran Cong Thong, mle 10585, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cay Huynh Ngoc, mle 5640, adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Sekou Taraoré, mle 49444, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Xung Danh, mle 5401, maréchal des logis; 19 ans de services, 6 campagnes.

Hommes de troupe.

Lo Boubou, mle 2517, brigadier; 15 ans de services, 14 campagnes.
Kononto Dembélé, mle 22536, 1er canonnier; 15 ans de services, 14 campagnes.
Nhuan Nguyen Van, mle 2903, brigadier-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Nouman Doumbia, mle 55393, 1er canonnier; 14 ans de services, 14 campagnes.
Moussa Xandé, mle 49310, brigadier-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Famora Sano, mle 55428, 1er canonnier; 14 ans de services, 14 campagnes.
Mory Koné, mle 49330, brigadier-chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Fabory Traore, mle 49356, 1er canonnier; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Moussa Diamandé, mle 11198, brigadier-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Gaou Kofvogui, mle 56088, 1er canonnier; 14 ans de services, 13 campagnes.
Boura Ouliano, mle 49441, brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sohoro Ounikoya, mle 49411, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
Djomba Condé, mle 49359, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
Yero Mambi, mle 55760, brigadier-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Goulou Samoura, mle 55971, 2e canonnier; 14 ans de services, 13 campagnes.
Sie Ouattara, mle 48866, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
Faya Ouliano, mle 49452, 1er canonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.
Orou Yo, mle 37184, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Makan Cissoko, mle 21922, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mansare Laminé, mle 49435, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Nanengar, mle T D 4735, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Mabica Ma Mihindou, mle G B 760, brigadier-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
N'Gouangui N'Zingui, mle G B 769, 2e canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
Tetengar, mle T D 4636, 1er canonnier; 15 ans de services, 10 campagnes.

AVENANTAIRE

Georges Banayotti, mle E T R 155, brigadier-chef; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TELEGRAPHISTES COLONIAUX

Sous-officiers.

Rodo (Roland), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Bacque (Roger), sergent; 18 ans de services, 10 campagnes.
Gurnot (François-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Sow (Abdoulaye), sergent-chef, 15 ans de services, 12 campagnes.
Maigrot (Roger-Georges-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Blondel (Robert), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Léone (André), sergent-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Schmitt (André-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Muller (Nicolas), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Deveaux (Julien-Victor), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

Hommes de troupe.

Coulaud (Maurice), caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SERVICE DES MATERIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Sous-officiers.

Belaygue (Eloi), maréchal des logis; 20 ans de services, 11 campagnes.
Chauveaux (Jean), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Malizard (Jean), maréchal des logis major, 17 ans de services, 12 campagnes.
Bonnet (Joseph-Ange-Marius), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Scheck (Jules), maréchal des logis major; 18 ans de services, 10 campagnes.
Buadas (Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Desvernois (Aimé-Marius), maréchal des logis major; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Coulibaly (Pierre), maréchal des logis major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Budny (Vincent), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Baltus (Louis), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Marani (Vincent), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pinault (Désiré), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Besse (André), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
Le Nir (Jean-Mathieu), sergent-major; 14 ans de services, 13 campagnes.
Labouisse (Yvon-René), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Ommes (Raymond-Georges-Albert), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes.
Andreani (Jacques-Ours), maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes.
Vion (René-Henri), maréchal des logis; 16 ans de services, 11 campagnes.
David (Marcel-Henri), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Le Lann (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Calvet (César-Jacques-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Henry (Jean-Baptiste-Raphaël), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Miniou (Corentin-Jean), maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes.
Burger (Paul-Charles), maréchal des logis; 15 ans de services, 12 campagnes.
Quiquerez (Pierre-Paul), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Barth (Marc-Hubert), maréchal des logis; 17 ans de services, 9 campagnes.
Bobinet (Lucien-Marcel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Lang (Georges), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Duchêne (Robert), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Grolleau (Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Chebroux (Albert-Georges-Raymond), maréchal des logis major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Colin (Louis-Célestin-Auguste), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Piquemal (Georges-Joseph-Etienne), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Cubbels (Joseph), maréchal des logis major; 17 ans de services, 9 campagnes.

Cerani (Simon), maréchal des logis major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tissier (Germain-Fernand), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cantau (Raymond), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Schneider (Eric), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.

Hommes de troupe.

Fauchot (Roger), brigadier-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.

INTENDANCE

FRANÇAIS

Verone (Marie-Roch), adjudant; 15 ans de services, 14 campagnes.
Jourdain (Marius), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes.
Courdin (Roland-Louis), sergent-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Bouchet (Jean-Abel), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Le Fur (Jean-Marie), sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Vallée (Henri-Georges), sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.
Diop (Boubacar), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Raynaud (Roger-Albert), sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
Buisson (André-Germain), sergent-major, 19 ans de services, 8 campagnes.
Farina (Louis), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Ducourneau (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Dubois (Ernest), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ceccaldi (Jérôme), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Diebolt (Frédéric), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Johnson (Robert), sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.

AUTOCHTONES

Sous-officier.

Issaka, mle 3591, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.

Hommes de troupe.

Agna, mle 48726, caporal; 15 ans de services, 13 campagnes.
Here, mle 3723, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Niande Saouadogo, mle 4157, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes.
Traore Mama, mle 12434, 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Bode (Joseph), mle 10292, caporal-chef; 14 ans de services, 13 campagnes.

MAITRES OUVRIERS

Sous-officiers.

Orsoni (Paul), sergent, maître ouvrier cordonnier de 2e catégorie; 20 ans de services, 10 campagnes.
Chevau (Marcel-Raymond), sergent-major, maître ouvrier tailleur de 2e catégorie; 22 ans de services, 8 campagnes.
Menard (Damon-Omer), sergent, ouvrier spécialiste cordonnier; 17 ans de services, 11 campagnes.
Giovannelli (François), sergent, ouvrier spécialiste cordonnier; 19 ans de services, 9 campagnes.
Andrei (Charles-Félix), sergent-chef, maître ouvrier cordonnier; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pernisek (Jean), sergent, maître ouvrier de 2e catégorie; 14 ans de services, 14 campagnes.
Maurel (Ludovic), sergent, maître ouvrier; 19 ans de services, 8 campagnes.
Brunet (Gabriel), sergent, maître ouvrier cordonnier; 16 ans de services, 11 campagnes.

Hommes de troupe.

Pasqualini (Samaré), caporal-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Guidini (François), caporal-chef, ouvrier spécialiste cordonnier; 15 ans de services, 12 campagnes.

SERVICE DE SANTE

FRANÇAIS

Pierrel (Max-René-Alexis), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Perrin (Henri), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes.
Poisson (Emile-Alexandre-Victor), sergent-infirmier; 22 ans de services, 5 campagnes.
Liliani (René-Serge), sergent-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Forestier (Paul-Alexandre), sergent-infirmier; 14 ans de services, 12 campagnes.
Bertello (Charles-Vincent), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Thomas (Henri-Léon), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Rodriguez (Alphonse-Manuel), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Gillard (Jean-Jacques), sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Halter (Pierre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Lazaro (François), sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Aumonnier (Noé-Octave-Marie), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
Piat (René-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vareilles (Paul), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Devos (Paul-Charles), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes.
Madec (Fernand), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.

AUTOCHTONES

Sous-officiers.

Ibrahima Bangoura, mle 19480, sergent-chef; 15 ans de services; 14 campagnes.
Duong Vo, mle 7181, sergent; 23 ans de services, 6 campagnes.
Zegue Traoré, mle 3885, sergent; 15 ans de services, 14 campagnes.

Hommes de troupe.

Zihon Zouré, mle 82943, caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Toungo Zouno, mle 3891, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes.
Mori Camara, mle 54003, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Kouga Darga, mle 3620, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.

CHANCELLERIE

Raphael (Jean), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes.
Meunier (Maurice-Julien-Paul), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Metifiot (Jean-Julien), sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Boulin (Eugène), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Robin (Abel-Léon-Eutrope), sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Le Corre (Alexis-Laurent-Ange-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Demengeon (Georges-Gaston), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Guyot (Emile), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Barbotin (René-Gustave), sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.

SERVICES ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Luce (Maurice-Lucien), sergent-major; 19 ans de services, 11 campagnes.
Vincent (Pierre-André), sergent-major; 19 ans de services, 11 campagnes.
Dufour (Henri), sergent-major; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bardon (Pierre-Roger), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Gastaldi (Antoine-Marius), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Jecker (Edmond-Henri), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Panier (Maurice-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Lemoussu (René-Adolphe), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
L'Hostis (Armand-Roger), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Geisen (Marc-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Vauche (Paul-Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

2° Militaires dégagés des cadres.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

INFANTERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Bossuyt (Gustave-Richard), adjudant, classe 1933, mle 3186 au recrutement de Lille; 17 ans de services, 12 campagnes.

Peraldes (Joseph), adjudant, classe 1932, mle R 1071 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 11 campagnes.

Cheviet (Paul-Henri-Augustin), adjudant-chef, classe 1927, mle 1055 au recrutement de Vesoul; 24 ans de services, 6 campagnes.

Bonillo (Joseph), adjudant, classe 1933, mle R 325 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 13 campagnes.

Giovanni (Isidore), adjudant-chef, classe 1931, mle 184 au recrutement d'Ajaccio; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Epry (Eugène-Louis), adjudant, classe 1936, mle 4016 au recrutement de la Seine (3e bureau); 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Chabane (André-Maurice), sergent, classe 1934, mle 763 au recrutement de la Seine (6e bureau); 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Cassanas (René-Robert), adjudant-chef, classe 1932, mle 297 au recrutement de Montpellier; 19 ans de services, 8 campagnes.

Schneider (Rodolphe), adjudant-chef, classe 1933, mle 42 au recrutement de Versailles; 19 ans de services, 6 campagnes.

Lima (Paul-Joseph-Robert), adjudant-chef, classe 1934, mle 2162 au recrutement de Toulouse; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Audon (Raymond-Louis), adjudant-chef, classe 1932; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Prise de rang du 31 juillet 1945.

Rigoulet (Gabriel-Fernand), adjudant-chef, classe 1934, mle 1317 au recrutement de Constantine; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Kerleo (François-Marie), adjudant-chef, classe 1928, mle 4894 au recrutement de Brest; 22 ans de services, 6 campagnes.

Grimaldi (Don-Paul), adjudant, classe 1933, mle LM 1534 au recrutement de Marseille; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Detrait (Emile), adjudant-chef, classe 1934/2, mle 2964 au recrutement de Valenciennes; 15 ans de services, 10 campagnes.

Stievenard (Jean-Baptiste-Etienne), adjudant, classe 1927, mle 254 au recrutement de Valenciennes; 23 ans de services, 3 campagnes.

Bournisien (Emile-Pierre-François), adjudant-chef, classe 1930, mle 32 au recrutement de Dunkerque; 20 ans de services, 6 campagnes.

Merrien (Yves), sergent-chef, classe 1935, mle 3470 au recrutement de Versailles; 17 ans de services, 9 campagnes.

Cruchet (Charles-Robert-Lucien), adjudant-chef, classe 1925, mle 1536 au recrutement de Cambrai; 25 ans de services, 2 campagnes.

Lanier (Robert-Maurice-Charles), adjudant, classe 1932, mle 43 au recrutement de Bar-le-Duc; 17 ans de services, 8 campagnes.

Bontemps (Louis-Adolphe), adjudant, classe 1933, mle 2265 au recrutement d'Epinal; 16 ans de services, 9 campagnes.

Padieu (Marcel-Eugène), adjudant-chef; classe 1932, mle 1362 au recrutement d'Amiens; 18 ans de services, 6 campagnes.

Doazan (Jean), adjudant, classe 1933, mle 3880 au recrutement de Bordeaux; 17 ans de services, 10 campagnes.

Vilar (Jean-Henri-Jules), adjudant-chef, classe 1931, mle LM 812 au recrutement de Metz; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bert (Maurice), sergent-chef, classe 1933, mle 195 au recrutement de Moulins; 19 ans de services, 8 campagnes.

Clutier (Emile-Jean), adjudant, classe 1933, mle L 651 au recrutement de Tunis; 20 ans de services, 6 campagnes.

Bonnin (Georges-Henri-Arthur), adjudant-chef, classe 1931, mle 1227 au recrutement de Bordeaux; 19 ans de services 6 campagnes

Dhers (Charles-Clément), adjudant-chef; classe 1929, mle 1023 au recrutement d'Albi; 21 ans de services, 6 campagnes.

Meerseman (Emile-Jules), adjudant, classe 1934, mle 3216 au recrutement de Lille; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Bayaulet (Julien), adjudant, classe 1934, mle 741 au recrutement de Pau; 18 ans de services, 8 campagnes.

Herrero (Manuel), adjudant, classe 1934, mle 750 au recrutement d'Oran; 18 ans de services, 7 campagnes.

Reymond (Samuel-Jules), adjudant, classe 1935, mle 551 au recrutement de Marseille; 16 ans de services, 8 campagnes.

Dure (Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1933, mle 1577 au recrutement de Rennes; 18 ans de services, 8 campagnes.

Sanchez (Emile), adjudant, classe 1936, mle 2560 au recrutement d'Oran; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Bartoli (Antoine-Joseph), sergent-chef, classe 1934, mle 198 au recrutement d'Ajaccio; 18 ans de services, 8 campagnes.

Bresson (Louis-Marie), adjudant-chef, classe 1936, mle 4196 au recrutement de la Seine (2e bureau); 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Prise de rang du 31 juillet 1945.

Fiourneau (Lucien), adjudant, classe 1934, mle 222 au recrutement de Périgueux; 16 ans de services, 8 campagnes.

Luciani (Alexandre), adjudant, classe 1933, mle 735 au recrutement d'Ajaccio; 17 ans de services, 9 campagnes.

Pellequer (Emile-Frédéric), adjudant, classe 1933, mle 573 au recrutement de Mende; 19 ans de services, 7 campagnes.

Jeanmart (Jules-Marcel), adjudant, classe 1932, mle 681 au recrutement de Mézières; 18 ans de services, 6 campagnes.

Laporte (Gabriel-Roch-Gérard), adjudant-chef, classe 1929, mle 1496 au recrutement de Mont-de-Marsan; 20 ans de services, 6 campagnes.

Cantier (Gaston-Louis), adjudant-chef, classe 1932, mle 1879 au recrutement de Nimes; 17 ans de services, 6 campagnes.

Venel (Louis), adjudant-chef, classe 1932, mle 1408 au recrutement d'Arras; 18 ans de services, 6 campagnes.

Thebault (Maurice-Auguste-Adrien), adjudant, classe 1932, mle LM 841 au recrutement de Thionville; 17 ans de services, 6 campagnes.

Millet (Gabriel), adjudant-chef, classe 1932, mle 378 au recrutement de Cambrai; 17 ans de services, 6 campagnes.

Primi (Marcel), adjudant, classe 1932, mle 723 au recrutement d'Auch; 18 ans de services, 8 campagnes.

Bassi (André-Félicien), adjudant-chef, classe 1935, mle 1268 au recrutement de Marseille; 17 ans de services, 8 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1947.

Dussauze (Raymond-Constant-Athanas), adjudant-chef; classe 1932, mle 1927 au recrutement de la Roche-sur-Yon; 17 ans de services, 6 campagnes.

Fontanel (Maurice-Joseph), adjudant, classe 1935, mle 331 au recrutement d'Annecy; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Noyer (Louis-Bernard), adjudant-chef, classe 1932, mle 1631 au recrutement de Périgueux; 18 ans de services, 7 campagnes.

Willert (Henri-Achille-Joseph), sergent, classe 1933, mle 6602 au recrutement de Lille; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Lerthioir (Albert-Julien), adjudant-chef, classe 1931, mle 1713 au recrutement de Valenciennes; 18 ans de services, 6 campagnes.

Desson (Maurice-Clovis), adjudant, classe 1933, mle 459 au recrutement de Cambrai; 17 ans de services, 7 campagnes.

Beyrand (Albert-Georges), adjudant, classe 1932, mle 1111 au recrutement de Limoges; 17 ans de services, 8 campagnes.

Froger (Alain-Emile-Georges), adjudant-chef, classe 1931, mle 1223 au recrutement de Blois; 17 ans de services, 9 campagnes.

Braillon (Martial-Pierre), adjudant-chef, classe 1933, mle 5368 au recrutement de Lyon; 17 ans de services, 8 campagnes.

Mangin (André-Georges), adjudant, classe 1932, mle 456 au recrutement du Mans; 18 ans de services, 6 campagnes.

Padovani (André), sergent-chef, classe 1934, mle 3218 au recrutement d'Alger; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Raffaelli (André-Pierre), adjudant-chef, classe 1931, mle 1264 au recrutement de Nice; 20 ans de services, 6 campagnes.

Fiamma (Jacques-Pierre), adjudant-chef, classe 1932, mle 2162 au recrutement d'Ajaccio; 20 ans de services, 6 campagnes.

Knoll (René-Stéphane), adjudant-chef, classe 1933, mle 1884 au recrutement de la Seine, 2e bureau; 20 ans de services, 6 campagnes.

Baggioni (Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1932, mle 1926 au recrutement d'Ajaccio; 20 ans de services, 6 campagnes.

Royer (Pierre-Paul-Léon), adjudant-chef, classe 1932, mle 5764 au recrutement de la Seine, 2e bureau; 20 ans de services, 6 campagnes.

Muller (Jean-Briac), aspirant, classe 1932, mle 718 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 20 ans de services, 6 campagnes.

Martin (Adolphe-Louis), adjudant, classe 1933, mle 2226 au recrutement de Nancy; 19 ans de services, 7 campagnes.

Heulle (Emile-Henri), adjudant-chef, classe 1932, mle 221 au recrutement d'Arras; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Waldinger (Emile), adjudant, classe 1934, mle 1333 au recrutement de Nancy; 18 ans de services, 6 campagnes.

Triquet (Albert), adjudant, classe 1928, mle 148 au recrutement de Saint-Quentin; 23 ans de services, 2 campagnes.

Federle (Georges-Adrien), sergent-chef, classe 1933, mle 1391 au recrutement d'Epinal; 19 ans de services, 6 campagnes.

Janel (Jean), sergent-chef, classe 1934, mle 1287 au recrutement d'Epinal; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Cristol (René-Albert), adjudant-chef, classe 1934, mle 1701 au recrutement d'Albi; 18 ans de services, 7 campagnes.

Gonon (Lucien-Alexandre), adjudant-chef, classe 1931, mle 886 au recrutement de Toulon; 19 ans de services, 6 campagnes.

Lestang (Pierre-André), adjudant-chef, classe 1931, mle 251 au recrutement de Thionville; 19 ans de services, 6 campagnes.

Bulle (André-Adolphe), adjudant, classe 1935, mle 804 au recrutement de Troyes; 17 ans de services, 8 campagnes.

Didier (Georges-Léon-Maurice), adjudant-chef, classe 1931, mle 962 au recrutement de Mézières; 17 ans de services, 8 campagnes.

Million (Albert-Emile), adjudant, classe 1932, mle 620 au recrutement de Bar-le-Duc; 17 ans de services, 6 campagnes.
Alelli (Raymond-Jules), adjudant, classe 1933, mle 330 au recrutement de Nancy; 17 ans de services, 6 campagnes.
Moracchini (François-Marie), adjudant, classe 1932, mle F 1258 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Renard (Paul), adjudant, classe 1932, mle 2759 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bouchereau (Eugène-Raoul), adjudant-chef, classe 1934, mle F 2677 au recrutement du Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Marchal (Robert-Eugène), adjudant, classe 1933, mle 1225 au recrutement d'Epinal; 17 ans de services, 6 campagnes.
Picard (Yves), adjudant-chef, classe 1934, mle 410 au recrutement d'Agen; 17 ans de services, 8 campagnes.
Barousse (Gaston-Joseph-Alexandre), adjudant-chef, classe 1928; 24 ans de services, 1 campagne. Prise de rang du 24 septembre 1945.
Grandmougin (Maurice-Delphin), adjudant, classe 1937, mle 1753 au recrutement d'Epinal; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Reibel (Emile), adjudant-chef, classe 1934, mle 2517 P au recrutement de Mulhouse; 17 ans de services, 6 campagnes.
Calvez (Marcel-Michel), adjudant-chef, classe 1933, mle 465 au recrutement de Quimper; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Pierga (René-Emile), adjudant-chef, classe 1933, mle 659 au recrutement de Thionville; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gaurenne (Pierre-Gustave), adjudant-chef, classe 1927, mle 103 au recrutement de Perpignan; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Catliaux (Arthur), adjudant-chef, classe 1933, mle 12 au recrutement de Cambrai; 19 ans de services, 6 campagnes.
Eicholtzer (Eric-Hugo), adjudant, classe 1934, mle 1339 au recrutement de Strasbourg; 16 ans de services, 9 campagnes.
Thiebaut (Marie-Luc-Henri), adjudant-chef, classe 1932, mle 1600 au recrutement d'Epinal; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pellicini (Jean), adjudant-chef, classe 1938, recrutement de Tunis; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Prise de rang du 18 mars 1947.
Musy (Henri), adjudant, classe 1932, mle 2856 au recrutement de Bourg; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mesire (Louis-Joseph), adjudant, classe 1935, mle 188 au recrutement de Perpignan; 17 ans de services, 8 campagnes.
Brehm (Godefroy), adjudant, classe 1936, mle 467 au recrutement de Saverne; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ambroggi (Charles), sergent, classe 1934, mle H 2551 au recrutement du Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes.
Rigouin (Edouard), adjudant-chef, classe 1932, mle 4913 au recrutement de Paris (3e bureau); 17 ans de services, 6 campagnes.
Poisson (Jean-Octave), adjudant-chef, classe 1932, mle 1223 au recrutement de Mont-de-Marsan; 19 ans de services, 6 campagnes.
Godard (Roger), adjudant, classe 1932, mle 953 au recrutement de Châteauroux; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lebondal (Joseph-Aimé-Louis), adjudant-chef, classe 1932, mle LM 477 au recrutement de Briançon; 18 ans de services, 7 campagnes.
Perray (Alcide-Louis), adjudant, classe 1932, mle 997 au recrutement d'Angers; 17 ans de services, 6 campagnes.
Balloque (Julien-Gérard), adjudant, classe 1934, mle 3327 au recrutement de Valenciennes; 16 ans de services, 8 campagnes.
Paulet (Robert-Georges), adjudant-chef, classe 1932, mle 271 au recrutement de Mézières; 19 ans de services, 6 campagnes.
Vigneron (Gaston-Louis), adjudant, classe 1934, mle 46 au recrutement de Nancy; 19 ans de services, 6 campagnes.
Vignau (Jacques-Georges), sergent, classe 1934, mle 903 au recrutement d'Auch; 17 ans de services, 7 campagnes.
Claude (Maurice-Georges), adjudant, classe 1934, mle 3058 au recrutement d'Epinal; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Deroo (Paul-Gaston), adjudant-chef, classe 1932, mle 2084 au recrutement de Dunkerque; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Huet (Joseph-Marie), adjudant-chef, classe 1931, mle 230 au recrutement de Brest; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lemée (Roger-Lucien), adjudant, classe 1934, mle 2879 au recrutement de Saint-Brieuc; 17 ans de services, 7 campagnes.
Vivian (Roger), adjudant, classe 1932, mle 27 « D » LM au recrutement de Lyon; 18 ans de services, 6 campagnes.
Roussel (Jean-Gaston-Joseph), adjudant-chef, classe 1932, mle 350 au recrutement de Béthune; 20 ans de services, 3 campagnes. Prise de rang du 30 septembre 1946.
Marchal (Paul-Emile), adjudant, classe 1933, mle 1820 au recrutement de Nancy; 16 ans de services, 6 campagnes.
Pernet (Joseph-François), adjudant, classe 1933, mle LM 916 au recrutement de Strasbourg; 17 ans de services, 6 campagnes.
Tridici (Edmond), sergent-chef, classe 1934, mle LM 1540 au recrutement d'Alger; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cuny (Louis-René), adjudant, classe 1935, mle 365 au recrutement de Nancy; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pistre (Edgard-Roger), adjudant-chef, classe 1932, mle 1433 au recrutement de Périgueux; 17 ans de services, 6 campagnes.
Constantino (François - Dominique), adjudant-chef, classe 1933, mle 1535 au recrutement de Lyon; 18 ans de services, 6 campagnes.
Luc (André-Jules-Joseph), adjudant-chef, classe 1934, mle 267 au recrutement de Mézières; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laheurle (Jules-Léon), adjudant, classe 1933, mle 744 au recrutement d'Epinal; 16 ans de services, 6 campagnes.
Vergnaud (René-Victor-Noël), sergent-major, classe 1935, mle 3951 au recrutement de la Seine (3e bureau); 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Hannequin (René), adjudant, classe 1933, mle 1235 au recrutement de Metz; 16 ans de services, 6 campagnes.
Julion (Gaston-Henri), adjudant-chef, classe 1932, mle 68 au recrutement de Mézières; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bouanich (René-Maklouf), sergent-chef, classe 1934, mle 1022 au recrutement d'Oran; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Moreau (Guillaume-François), sergent, classe 1934, mle 2177 au recrutement de Quimper; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Blaisot (Albin-Yves-Aristide), adjudant, classe 1932, mle 522 au recrutement de Chaumont; 17 ans de services, 7 campagnes.
Barli (Antoine), sergent-major, classe 1933, mle 88 au recrutement de Perpignan; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lemaire (Arthur), adjudant-chef, classe 1934, mle 2133 au recrutement de Valenciennes; 18 ans de services, 6 campagnes.
Courbot (Edouard-Jules), adjudant-chef, classe 1934, mle 2445 au recrutement de Saint-Omer; 15 ans de services, 6 campagnes.
Vandecappelle (Joseph-Henri), adjudant, classe 1933, mle 369 au recrutement de Dunkerque; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Adam (Georges-Jean), adjudant, classe 1932, mle 900 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 6 campagnes.
Vard (Georges-Henri), sergent-chef, classe 1933, mle 2736 au recrutement d'Orléans; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jean-Pierre (Lucien-Jean-Charles), adjudant, classe 1933, mle 1131 au recrutement de Perpignan; 18 ans de services, 6 campagnes.
Petitjean (Marcel-Robert), adjudant, classe 1933, mle 3329 au recrutement d'Epinal; 16 ans de services, 6 campagnes.
Meur (Pierre-Marie), sergent, classe 1934, mle 3509 au recrutement de Brest; 18 ans de services, 6 campagnes.
Simonnot (Robert), adjudant, classe 1932, mle 2796 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bourrel (Georges-Emile), adjudant-chef, classe 1933, mle 236 au recrutement de Perpignan; 18 ans de services, 6 campagnes.
Dauphin (André-Léon-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, mle 2579 au recrutement de Nancy; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pontaut (Jean-Pierre), adjudant, classe 1933, mle 3159 au recrutement de Pau; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lavigne (Bertrand-Albert), adjudant, classe 1932, mle 157 au recrutement de Pau; 18 ans de services, 6 campagnes.
Richard (Maurice-Edouard-Alfred), adjudant, classe 1932, mle 817 au recrutement de Cherbourg; 17 ans de services, 7 campagnes.
Allard (Jean-Robert), adjudant, classe 1934, mle 91 au recrutement de Nancy; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lapprand (André-Emile-Marie), adjudant, classe 1932, mle 1602 au recrutement de Nancy; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Metras (Marcel), adjudant-chef, classe 1934, mle 2317 au recrutement de Bourg; 17 ans de services, 7 campagnes.
Rieux (André-François-Jules), adjudant-chef, classe 1934, mle 717 au recrutement de la Seine (2e bureau); 19 ans de services, 5 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1949.
Lantoine (Robert), adjudant-chef, classe 1934, mle 2678 au recrutement de Béthune; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lendresse (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1931, mle 1296 au recrutement de Pau; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mascles (Irénée-Alfred), adjudant, classe 1935, mle 1523 au recrutement de Rodez; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Prise de rang du 30 novembre 1949.
Ribet (Louis-Adolphe), sergent-chef, classe 1934, mle 4098 au recrutement de Grenoble; 18 ans de services, 6 campagnes.
Riou (Henri-Yves-Marie), adjudant-chef, classe 1934, mle 640 au recrutement de Quimper; 18 ans de services, 6 campagnes.
Braccini (François), adjudant-chef, classe 1934, mle 90 au recrutement de Nice; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Lacroix (Pierre-Auguste-Louis), adjudant, classe 1934, mle 1473 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 6 campagnes.
Beaudet (Léon-Victor-Joseph), adjudant, classe 1933, mle 4441 au recrutement de Rouen; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mora (Claude-Jean), adjudant, classe 1932, mle 658 au recrutement de Mont-de-Marsan; 18 ans de services, 6 campagnes.

Fillion (Daniel-Paul), adjudant, classe 1933, mle 1927 au recrutement de Dunkerque; 18 ans de services, 6 campagnes.
Claude (René-Ernest), ajdudant-chef, classe 1931, mle 1909 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 6 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1947.
Lamour (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1932, mle 637 au recrutement de Valenciennes; 18 ans de services, 6 campagnes.

Homme de troupe.

Goetz (Paul), caporal-chef, classe 1934, mle Ft 2175 au recrutement de Rabat; 18 ans de services, 5 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN: MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officiers.

Driss ben Lahcen, sergent-chef, classe 1931, mle L 1709 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Lahoussine, sergent-chef, classe 1932, mle A 218/32 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Belhadj Mohamed, sergent-chef, classe 1932, mle M 1302 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 9 campagnes.
Larbi ben Abdelkader, sergent-chef, classe 1932, mle M 508 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 9 campagnes.

Hommes de troupe.

Mohamed ben el Hadj Ali Dridi, caporal, classe 1931, mle 1290 L 31 au recrutement A. C. A. T.; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Lahcen Ould Ahmed, caporal-chef, classe 1930, mle A 1287/30 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Djilali ben Aomar, caporal, classe 1932, mle M 516 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Abdallah ben Aomar, soldat de 1re classe, classe 1931, mle L 1111 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 7 campagnes.

ARMEE BLINDEE. — CAVALERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Reliquat du tableau de 1950.

Varangnien de Villepin (Paul-Félix), maréchal des logis chef, classe 1931, mle 430 au recrutement de Lille; 20 ans de services, 5 campagnes.

ANNEE 1951

Vivier (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, classe 1935, mle F 1270 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 11 campagnes.
Cantony (Roger), adjudant-chef, classe 1932, mle 6658 au recrutement de la Seine (3e bureau); 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Thube (Emile-André), adjudant-chef, classe 1932, mle 3316 au recrutement de Laon; 20 ans de services, 9 campagnes.
Burguet (André), adjudant, classe 1937, mle 1169 au recrutement de la Seine (2e bureau); 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Potelle (Henri-Camille), adjudant-chef, classe 1932, mle 8562 au recrutement de Versailles; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Colas (René-Emile-Léon), maréchal des logis, classe 1934, mle F 2069 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 11 campagnes.
Mahé (Charles-René-Gaston), maréchal des logis chef major, classe 1935, mle F 1302 au recrutement du Maroc; 16 ans de services, 10 campagnes.
Winzemburg (Bernard-Marie-Joseph), adjudant, classe 1933, mle 5129 au recrutement de la Seine (2e bureau); 17 ans de services, 10 campagnes.
Mariani (Bastien), maréchal des logis chef, classe 1934, mle 35 au recrutement d'Ajaccio; 18 ans de services, 9 campagnes.
Murati (Ange-Toussaint), adjudant, classe 1935, mle F 1136 au recrutement du Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jaegle (Alphonse-René), adjudant-chef, classe 1932, mle 2300 au recrutement d'Alger; 19 ans de services, 8 campagnes.
Gourcerol (Jean), adjudant, classe 1931, mle LM 796 au recrutement de Périgueux; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hochart (François-Henri), adjudant, classe 1931, mle 2245 au recrutement de Lille; 20 ans de services, 6 campagnes.
Rousseau (Robert-Lucien), maréchal des logis chef, classe 1933, mle F 1051 au recrutement du Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.
Colas (Louis), maréchal des logis chef, classe 1935, mle 976 au recrutement de Mézières; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Pierrey (Raymond-René-Louis), adjudant-chef, classe 1933, mle 1197 au recrutement de Vesoul; 19 ans de services, 6 campagnes.
Vieille-Grosjean (Pierre-Victor-Jean), adjudant-chef, classe 1933, mle 1688 au recrutement de Lons-le-Saunier; 19 ans de services, 6 campagnes.
Minjard (Henri), maréchal des logis chef, classe 1935, mle 3459 au recrutement de Lyon; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gardette (Jean-Auguste), adjudant, classe 1932, mle LM 1315 au recrutement d'Alger; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cron (Eugène-René-Jean), adjudant-chef, classe 1931, mle 265 au recrutement de Saint-Malo; 19 ans de services, 5 campagnes.
Noël (André-Joseph-Edouard), maréchal des logis chef, classe 1936; mle 239 au recrutement d'Epinal; 16 ans de services, 9 campagnes.
Muratori (Roland), adjudant-chef, classe 1934, mle 1192 au recrutement de Privas; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Toussaint (Louis-Camille), maréchal des logis chef, classe 1934, mle 937 au recrutement de Toulon; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Louis (Marc-René), adjudant-chef, classe 1934, mle 71 .lau recrutement de Limoges; 19 ans de services, 5 campagnes.
Vulin (Louis-Marie), adjudant-chef, classe 1934, mle 677 au recrutement de Saint-Etienne; 18 ans de services, 6 campagnes.
Challet (Maurice-Paul), adjudant-chef, classe 1935; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Prise de rang du 15 août 1945.
De Granier de Cassagnac (Robert-Pierre), adjudant, classe 1932, mle 572 au recrutement de Tarbes; 21 ans de services, 3 campagnes.
Schwertz (André-Henri), adjudant, classe 1934, mle 4325 au recrutement de Lyon; 18 ans de services, 6 campagnes
Gouillard (Bernard-Charles), adjudant-chef, classe 1931, mle 1864 au recrutement de Blois; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Baron (Lucien), adjudant-chef, classe 1931, mle 1604 au recrutement de Bourges; 18 ans de services, 6 campagnes.
Giffart (René-Joseph-Hippolyte), adjudant, classe 1934, mle F 1996 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Michaud (Gaston-Jean-Gilbert), adjudant-chef, classe 1933; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Prise de rang du 15 septembre 1946.
Michou (Jean-René), adjudant, classe 1933, mle 1285 au recrutement de Blois; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Schmitt (Charles-Bernard), adjudant, classe 1933, mle 1175 au recrutement de Saverne; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bourgeolais (Claude-Julien), adjudant, classe 1933, mle 315 au recrutement de la Seine (3e bureau); 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Boj (Albert-François), adjudant, classe 1934, mle 15 au recrutement d'Oran; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Thery (François), adjudant-chef, classe 1932, mle 341 LM au recrutement de Béthune; 18 ans de services, 6 campagnes.
Le Roy (Pierre-Yves), adjudant, classe 1935, mle 738 au recrutement de Quimper; 16 ans de services, 7 campagnes.
Poiydor (Robert-Fernand-Louis), adjudant-chef, classe 1931, mle 918 au recrutement de Chartres; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gossa (Henri-Pierre-Barthélémy), adjudant-chef, classe 1931, mle 1776 au recrutement de Toulon; 18 ans de services, 5 campagnes.
Deneuville (Maurice-Emile), maréchal des logis, classe 1934, mle 1822 au recrutement de Châlons; 18 ans de services, 5 campagnes.
Millon (André-Georges-Arthur-Paulin), adjudant, classe 1933, mle 1673 au recrutement de Beauvais; 18 ans de services, 6 campagnes.
Thiriet (Joseph-Victor-Marie), adjudant, classe 1933, mle 3345 au recrutement d'Epinal; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Vermeren (Maurice-Henri-Adrien), adjudant, classe 1933, mle 3103 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 19 ans de services, 4 campagnes.
Bodineau (René-Pierre), adjudant-chef, classe 1934, mle 2896 au recrutement de Nantes; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gada (Marcel-Edouard-Auguste), adjudant, classe 1934, mle 2190 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 18 ans de services, 6 campagnes.

Hommes de troupe.

Rivalan (Jean-Marie), palefrenier, classe 1927, mle 1795 au recrutement de Lorient; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lambert (Henri), palefrenier, classe 1930, mle 378 au recrutement de Cholet; 20 ans de services, 6 campagnes.
Kerneis (Yves-Jean-Pierre-Marie), palefrenier, classe 1930, mle 3170 au recrutement de Brest; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Homme de troupe.

Sinain ben Abdesselem, brigadier-chef, classe 1932, mle A 311-32 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

ARTILLERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

André (Marie-Léon-Dominique), adjudant-chef, classe 1931, mle 335 au recrutement de Tarbes; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chineau (Raymond-Benjamin-Georges-Simon), adjudant, classe 1934, mle 533 au recrutement de Perpignan; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Ferroud (Charles), adjudant-chef, classe 1932, mle 801 au recrutement de Grenoble; 10 ans de services, 6 campagnes.

Brickler (Roger-Paul), adjudant-chef, classe 1931, mle 498 au recrutement de Strasbourg; 20 ans de service, 6 campagnes.

Fouchier (René-Onésime), adjudant-chef, classe 1929, mle 195 au recrutement de Niort (Poitiers); 20 ans de services, 6 campagnes.

Gueguen (Alain-René-Marie), adjudant-chef, classe 1935, mle 210 au recrutement de Brest; 17 ans de services, 9 campagnes.

Lallement (Paul-Marie-Maurice), adjudant, classe 1936, mle 1003 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Sublet (François-Marin), adjudant, classe 1932, mle L M 1532 au recrutement de Marseille; 20 ans de services, 6 campagnes.

Moccand (André), adjudant, classe 1932, mle L M 5 *bis* au recrutement de Sarrebourg; 18 ans de services, 6 campagnes.

Doucey (Rémi-Robert-Aristide), adjudant, classe 1932, mle L M 729 au recrutement de Metz; 18 ans de services, 6 campagnes.

Plane (Pierre-Jean), adjudant-chef, classe 1932, mle 2896 au recrutement de Bordeaux; 19 ans de services, 5 campagnes.

Farines (Robert), adjudant-chef, classe 1932, mle 1623 au recrutement de Perpignan; 17 ans de services, 6 campagnes.

Debernardy (Louis-Roger), adjudant, classe 1935, mle 2406 au recrutement de Marseille; 17 ans de services, 8 campagnes.

Filippi (Albert-Jean-Pierre), adjudant, classe 1932, mle 948 au recrutement de Nice; 19 ans de services, 6 campagnes.

Masseran (Joseph-Auguste), adjudant, classe 1932, mle 380 au recrutement de Metz; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité

Davy (André-Maurice), adjudant-chef, classe 1931, mle 2051 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 18 ans de services, 7 campagnes.

Lefebvre (Jean-Emile), adjudant-chef, classe 1935, mle F 1356 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Audin (Edmond), adjudant-chef, classe 1935, mle 1618 au recrutement de Brest; 19 ans de services, 6 campagnes.

Pleulpin (Paul-Henri), adjudant-chef, classe 1930, mle L M 1859 au recrutement de Marseille; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Voitot (Charles-Daniel), adjudant, classe 1928, mle 1119 au recrutement de Vesoul; 17 ans de services, 6 campagnes.

Desnuant (Eugène), adjudant-chef, classe 1932, mle 1633 au recrutement de Poitiers; 19 ans de services, 6 campagnes.

Genin (Marcel-Auguste-Léon), adjudant-chef, classe 1932, mle 976 au recrutement de Belfort; 19 ans de services, 6 campagnes.

Beudin (Robert-Emile), adjudant-chef, classe 1933, mle 1483 au recrutement de Bar-le-Duc; 19 ans de services, 6 campagnes.

Laroche (Pierre-Emile), adjudant, classe 1934, mle L M 51 au recrutement de Limoges; 16 ans de services, 6 campagnes.

Jacquemin (Léon-Denis), adjudant-chef, classe 1933, mle 803 au recrutement de Cambrai; 19 ans de services, 6 campagnes.

Gautheyroux (Roger-Yves), adjudant-chef, classe 1933, mle 681 au recrutement de Limoges; 17 ans de services, 7 campagnes.

Denis (André), adjudant, classe 1933, mle 1143 au recrutement de Bar-le-Duc; 19 ans de services, 5 campagnes.

Genion (Pierre-Marie-Auguste), adjudant-chef, classe 1934, mle 1360 au recrutement de Bourg; 18 ans de services, 6 campagnes.

Warembourg (Marcel-Jules-Henri), adjudant, classe 1932, mle 3343 au recrutement de Lille; 19 ans de services, 5 campagnes

Giffard (Georges-Léon), adjudant, classe 1932, mle 495 au recrutement de Châlons; 18 ans de services, 6 campagnes.

Maillochaud (Maurice-Edouard), adjudant, classe 1932, mle 576 au recrutement de Poitiers; 18 ans de services, 6 campagnes.

Bay (Louis-Jules), adjudant-chef, classe 1931, mle 2673 au recrutement de Laon; 18 ans de services, 6 campagnes.

Pallods (André-Roger), adjudant, classe 1933, mle 1111 au recrutement de Mulhouse; 18 ans de services, 6 campagnes.

Jacquot (Gilbert-Fernand), adjudant, classe 1932, mle 1118 au recrutement de Nancy; 18 ans de services, 4 campagnes.

Evrard (François), adjudant-chef, classe 1932, mle LM 431 au recrutement de Sélestat; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Jovis (Joseph-Armand), adjudant-chef, classe 1931, mle 1074 au recrutement de Lyon; 18 ans de services, 6 campagnes.

Duval (René), adjudant-chef, classe 1931, mle 1008 au recrutement de Metz; 18 ans de services, 6 campagnes.

Murris (Paul-Joseph), adjudant-chef, classe 1933, mle 756 au recrutement de Digne; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Gueho (Roger-Joseph), adjudant-chef, classe 1931, mle 49 au recrutement de Vannes; 19 ans de services, 5 campagnes. Prise de rang du 25 juin 1946.

Tancerel (Basile-Louis-Jean), adjudant-chef, classe 1931, mle LM 23 *bis* au recrutement de Nancy; 18 ans de services, 6 campagnes.

Felut (Jean-Pierre), adjudant, classe 1933; 18 ans de services, 3 campagnes. Prise de rang du 30 juillet 1948.

Leparc (Jean-Justin), adjudant-chef, classe 1931, mle 1598 au recrutement de Bar-le-Duc; 18 ans de services, 6 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1949.

Fedou (René-Emile-Louis), adjudant-chef, classe 1932-1934, mle 610 au recrutement d'Albi; 18 ans de services, 6 campagnes.

Yvetat (Jean-Lucien), adjudant-chef, classe 1933, mle 248 au recrutement de Saint-Lô; 19 ans de services, 5 campagnes. Prise de rang du 25 juin 1945.

Montfrond (Paul), adjudant-chef, classe 1931, mle 1081 au recrutement de Bar-le-Duc; 18 ans de services, 6 campagnes.

Montarroyos (Elisée), adjudant-chef, classe 1932, mle 9545 au recrutement de Versailles; 18 ans de services, 6 campagnes.

Dalmas (Charles), maréchal des logis chef, classe 1933, mle 1023 au recrutement de Nice; 19 ans de services, 5 campagnes.

Mazere (André-Maurice), adjudant-chef, classe 1932, mle 122 au recrutement de Périgueux; 20 ans de services, 4 campagnes.

Malcoiffé (Edmond-Pierre), adjudant-chef, classe 1931, mle 2483 au recrutement de Melun; 18 ans de services, 6 campagnes.

Rannou (Jean-Marie), maréchal des logis, classe 1934; mle 3522 au recrutement de Brest; 17 ans de services, 6 campagnes.

Lafargue (André-Etienne-Léon), adjudant, classe 1934, mle 1900 au recrutement de Pau; 18 ans de services, 6 campagnes.

Roulon (André), classe 1934, mle 2355 au recrutement d'Angoulême; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Carrere-Laas (Joseph), adjudant, classe 1934, mle 498 au recrutement de Tarbes; 19 ans de services, 5 campagnes.

Roos (Adolphe-Joseph), adjudant, classe 1932, mle 55 au recrutement de Mulhouse; 19 ans de services, 5 campagnes.

Roullet (Julien), maréchal des logis chef, classe 1933, mle 271 au recrutement de la Roche-sur-Yon; 17 ans de services, 7 campagnes.

Roulez (Pierre-Léonard-Jean-Gilbert), adjudant, classe 1934, mle 605 au recrutement de Moulins; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé. Prise de rang du 29 décembre 1948.

Escoffet (Pierre), adjudant-chef, classe 1934, mle 2841 au recrutement de Châlons; 18 ans de services, 6 campagnes.

Morel (Pierre-Paul-Georges), adjudant-chef, classe 1931, mle 1808 au recrutement de Besançon; 18 ans de services, 5 campagnes.

Frigant (Louis-Charles), adjudant, classe 1932, mle 468 au recrutement de Nancy; 20 ans de services, 4 campagnes.

Parisot (René-Charles), adjudant, classe 1934, mle 276 au recrutement de Châlons; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Prise de rang du 28 novembre 1946.

Parisse (Gaston-Georges), adjudant-chef, classe 1932, mle 1138 au recrutement de Thionville; 18 ans de services, 6 campagnes.

Bolle (Roger-Julien-Emile), maréchal des logis chef, classe 1933, mle 1484 au recrutement de Chaumont; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Nomine (Albert-Charles), adjudant-chef, classe 1932, mle 377 au recrutement d'Epinal; 18 ans de services, 6 campagnes.

MILITAIRES FRANÇAIS MUSULMANS D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAINS ET TUNISIENS

Sous-officier.

Kabbour ben Addi, maréchal des logis, classe 1932, mle M 81 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes.

Homme de troupe.

Belaïd ben Ahmed, soldat, classe 1934, mle O 1488 au recrutement du Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

TRAIN

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Bozonet (Paul-Albert), adjudant, classe 1933, mle G1 1086 au recrutement du Maroc; 17 ans de services, 12 campagnes.
Lemoine (Maurice-Albert-Marcel), adjudant-chef, classe 1933, mle 1519 au recrutement de Nancy; 17 ans de services, 11 campagnes.
Barbe (Jules-Marie), adjudant-chef, classe 1935, mle F 1336 au recrutement du Maroc; 16 ans de services, 11 campagnes.
Thepaut (Charles-Gabriel), maréchal des logis chef, classe 1935, mle R 88 au recrutement de Rabat; 16 ans de services, 8 campagnes.
Laffongère (Michel), adjudant, classe 1937, mle 1531 au recrutement de Montpellier; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lalance (Marcel-François), maréchal des logis chef, classe 1936, mle LM 1129 au recrutement d'Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mandrau (Edmond-Georges), adjudant, classe 1932, mle LM 114 au recrutement de Montpellier; 20 ans de services, 4 campagnes.
Derenancourt (Pierre-Gabriel), adjudant, classe 1933, mle 2293 au recrutement d'Amiens; 18 ans de services, 6 campagnes.
Guihaire (Léandre-Etienne Ferdinand-Marie), adjudant-chef, classe 1931, mle 2343 au recrutement de Rennes; 18 ans de services, 6 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1917.
Morlelette (Henri-Emile-Camille), adjudant-chef, classe 1932, mle 655 au recrutement de la Seine, 2e bureau; 21 ans de services, 3 campagnes.
Doublecourt (Victor), adjudant, classe 1933, mle 435 au recrutement de Saint-Omer, 18 ans de services, 6 campagnes.
Lanot (Raymond), adjudant-chef, classe 1932, mle 162 au recrutement de Tulle; 18 ans de services, 6 campagnes.

MILITAIRE FRANÇAIS MUSULMAN D'ALGÉRIE SERVANT SOUS STATUT MILITAIRE NORD-AFRICAIN : MAROCAIN ET TUNISIEN

Homme de troupe.

Mustapha ben Laboussine, brigadier-chef, classe 1929, mle J 728 au recrutement du Maroc; 20 ans de services, 4 campagnes.

TRANSMISSIONS

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Monard (Lucien-Louis), adjudant, classe 1932, mle R 41 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Sannier (Maurice-Abel-Jean), adjudant, classe 1933, mle Ft 1563 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Conchon (Fernand), adjudant-chef, classe 1932, mle 1324 au recrutement de Guéret; 19 ans de services, 11 campagnes. Prise de rang du 23 août 1946.
Peyrard (Robert-Pierre-François), adjudant, classe 1933, mle 966 au recrutement de Perpignan; 18 ans de services, 9 campagnes.

AGENTS DE CHANCELLERIE

Douchez (Paul-Constantin), adjudant-chef, classe 1928, mle 5366 au recrutement de Lille; 23 ans de services, 5 campagnes.
Blanchard (Robert-Jules), adjudant-chef, classe 1928, mle 1602 au recrutement du Mans; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Prise de rang du 24 juillet 1946.
Lajudie (Jean), adjudant-chef, classe 1927, mle 2134 au recrutement de Limoges; 24 ans de services, 2 campagnes.
Guyot (André-Aimé-Pierre), adjudant, classe 1928, mle 3739 au recrutement de la Seine, 4e bureau; 23 ans de services, 1 campagne.
Staub (François), adjudant, classe 1932, mle 1601 au recrutement de Sarrebourg; 17 ans de services, 6 campagnes.
Levasseur (Roger-Henri), adjudant-chef, classe 1933, mle 125 au recrutement du Havre; 19 ans de services, 6 campagnes.
Geoffroy (Jean), adjudant, classe 1932, mle 1311 au recrutement de Vesoul; 19 ans de services, 6 campagnes.
Royer (Eugène-Louis), sergent-chef, classe 1928, mle 48 au recrutement de Chaumont; 22 ans de services, 2 campagnes.
Clemencier (Roger-Lucien), sergent-major, classe 1928, mle 1065 au recrutement de Dijon; 22 ans de services, 2 campagnes.
Auger (Christian-Jehan-Roger), adjudant, classe 1931, mle 883 au recrutement de Blois; 21 ans de services, 3 campagnes.
Salvatorini (Jean), adjudant-chef, classe 1930, mle 2156 au recrutement d'Ajaccio; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Doremus (André-Robert-Julien-Joseph), adjudant-chef, classe 1935, mle 157 au recrutement de Metz; 18 ans de services, 6 campagnes.

AGENTS DES CORPS DE TROUPE

Guitou (Jean-Paul-Pierre), adjudant-chef, classe 1926, mle 1351 au recrutement de Pau; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lavisse (Maurice-Léon), adjudant-chef, classe 1923, mle 1514 au recrutement de Saint-Quentin; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Boule (François-Constantin), adjudant-chef, classe 1924, mle 1086 RM au recrutement de Constantine; 27 ans de services, 3 campagnes. Prise de rang du 15 février 1947.
Champ (Jean), adjudant-chef, classe 1924, mle 2643 au recrutement de Limoges; 27 ans de services, 2 campagnes.
Gernez (Léon), adjudant-chef classe 1926, mle 2169 au recrutement de Cambrai; 25 ans de services, 2 campagnes.
Ganay (Raymond-Louis), adjudant, classe 1934, mle 1732 au recrutement de Marseille; 19 ans de services, 7 campagnes.
Jamard (Louis-Auguste), adjudant-chef, classe 1931, mle 2806 au recrutement de Rennes; 20 ans de services, 5 campagnes.
Berret (Gaston-Louis), adjudant, classe 1933, mle 1711 au recrutement d'Epinal; 19 ans de services, 5 campagnes.
Brabis (Marcel), adjudant, classe 1933, mle 333 au recrutement d'Epinal; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RECRUTEMENT ET STATISTIQUE

Monferran (Roger-Louis-Emile), sergent-chef, classe 1928, mle 983 au recrutement d'Auch; 23 ans de services, 7 campagnes.
Philip (Georges-Lucien), adjudant-chef, classe 1923, mle 1171 au recrutement de la Seine (3e bureau); 28 ans de services, 2 campagnes.
Polard (Raymond), adjudant, classe 1931, mle 2241 au recrutement de Valenciennes; 20 ans de services, 8 campagnes.
Tristant (Robert-Maurice), adjudant, classe 1925, mle 661 au recrutement de Laon; 25 ans de services, 2 campagnes.
Bougaut (Adolphe), adjudant, classe 1926, mle 686 au recrutement d'Avesnes; 25 ans de services, 2 campagnes.
Bonvallet (Maurice-Marc), adjudant, classe 1928, mle 4745 au recrutement de Versailles; 22 ans de services, 3 campagnes.
Desiderl (Séraphin), adjudant, classe 1929, mle 1270 au recrutement d'Ajaccio; 22 ans de services, 1 campagne.

GENIE

Tournier (André-Marcel), sergent-chef, classe 1934, mle F 1968 au recrutement du Maroc; 18 ans de services, 13 campagnes.
Souchon (Georges), adjudant-chef, classe 1927, mle 142 au recrutement de Compiègne; 24 ans de services, 6 campagnes.

MATERIEL

Thueux (Jean), adjudant-chef, classe 1926; 24 ans de services, 6 campagnes. Prise de rang du 9 août 1946.
Deloge (Kléber-Hoche-Marceau), adjudant-chef, classe 1925, mle 335 au recrutement de Beauvais; 26 ans de services, 3 campagnes. Prise de rang du 9 novembre 1946.
Deschamps (René-Jules), maréchal des logis chef, classe 1930, mle 1711 au recrutement de Poitiers; 18 ans de services, 10 campagnes.
Gauthier (Lionel-Raoul-Albert), maréchal des logis chef, classe 1930, mle 1840 au recrutement d'Orléans; 20 ans de services, 7 campagnes.
Aminot (Edouard), adjudant, classe 1933, mle 2811 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 18 ans de services, 8 campagnes.
Clavier (Michel), maréchal des logis chef, classe 1934, mle 3279 au recrutement de Bordeaux; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tinus (Pierre), adjudant, classe 1931, mle 447 au recrutement de Metz; 21 ans de services, 5 campagnes.
Laurent (Marcel-Adrien), adjudant-chef, classe 1932, mle A 1501/33 au recrutement B. A. M. C. Montluçon; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Thivrier (Gilbert-Louis), adjudant, classe 1934, mle 264 au recrutement de Béthune; 19 ans de services, 4 campagnes.
Castanet (Paul-César), adjudant-chef, classe 1926, mle 2024 au recrutement de Nîmes; 25 ans de services, 1 campagne.
Cremillieux (Roger-Maxime-Jean-Marie), aspirant, classe 1930; 20 ans de services, 5 campagnes. Prise de rang du 24 septembre 1946.
Laurens (Rémy-Jean), adjudant, classe 1934, mle 295 au recrutement de Toulouse; 19 ans de services, 6 campagnes.
Gigot (Fernand-André), adjudant-chef, classe 1932, mle 4086 au recrutement de Paris, 4e bureau; 19 ans de services, 6 campagnes.
Godart-Caradec (Paul-Albert), adjudant, classe 1913, mle 4401 au recrutement de la Seine, 2e bureau; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Prise de rang du 29 décembre 1946.
Bocquillon (Gabriel-Gustave-Louis-Marcel), adjudant, classe 1933, mle 2549 au recrutement de Valenciennes; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bigot (Pierre-Eugène-Gilbert), adjudant-chef, classe 1933, mle 167 au recrutement de Châlons-sur-Marne; 19 ans de services, 6 campagnes.
Jeannot (Francis), adjudant, classe 1933, mle 1331 au recrutement de Besançon; 18 ans de services, 6 campagnes.

INTENDANCE

Chassin de Kergommeaux (Jean-Marie), sergent-major, classe 1933, mle Ft 1859 au recrutement du Maroc; 19 ans de services, 9 campagnes.
Berges (Eugène-Joseph), adjudant, classe 1930, mle 7 au recrutement de Pau; 20 ans de services, 2 campagnes.
Piastri (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1930, mle 2269 au recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

FRANÇAIS

Sous-officiers.

Mahé (Raymond-Henri-Michel), adjudant-chef, classe 1931; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Prise de rang du 30 juin 1946.
Emaille (Georges-Jules), adjudant-chef, classe 1933, mle 1592 au recrutement de Lille; 14 ans de services, 11 campagnes.
Roger (Eugène-Gabriel), adjudant-chef, classe 1931, mle 368 au recrutement d'Oran; 16 ans de services, 7 campagnes.
Massei (Antoine-Louis), adjudant), classe 1933, mle 374 au recrutement d'Ajaccio; 15 ans de services, 10 campagnes.
Latapy (Jean), adjudant-chef, classe 1934, mle 1171 au recrutement de Mont-de-Marsan; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fabresse (Jean), adjudant, classe 1932, mle 1619 au recrutement de Perpignan; 15 ans de services, 9 campagnes.
Allanet (Pierre), adjudant, classe 1933, mle LM 911 au recrutement de Strasbourg; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Courson (Emile-Francis), adjudant, classe 1934, mle 60 au recrutement de la Seine (1er bureau); 15 ans de services, 9 campagnes.
Ollivier (Hilaire), adjudant, classe 1933, mle 335 au recrutement d'Angoulême; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guglielmi (Jean-Marc), adjudant-chef, classe 1934, mle 42 au recrutement d'Ajaccio; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barras (Bernard-Léonce), adjudant-chef, classe 1933; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Prise de rang du 30 septembre 1947.
Milleliri (Pierre-François), adjudant-chef, classe 1933, mle Ft 1709 au recrutement du Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes.
Villemin (Serge-Auguste), sergent-chef, classe 1933, mle 1152 au recrutement d'Epinal; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rieux (André-François-Jules), adjudant-chef, classe 1934, mle 717 au recrutement de la Seine (2e bureau); 15 ans de services, 8 campagnes.
Lagay (Emilien-Ernest), sergent-chef, classe 1933, mle 1914 au recrutement de la Rochelle; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Berthiaume (Jules-Henri-Jean), sergent-chef, classe 1934, mle 3386 au recrutement de Rennes; 14 ans de services, 9 campagnes.

Hommes de troupe.

Arou Belouradjou, caporal-chef, classe 1935 B, mle 113 P au recrutement de Saïgon; 15 ans de services, 11 campagnes.

AUTOCHTONES

Sous-officiers.

Ouorou, sergent-chef, classe 1933, mle 29520 au recrutement du Dahomey; 18 ans de services, 12 campagnes.
Douzet, sergent, classe 1934, mle TD/gb 4048 au recrutement du Tchad; 17 ans de services, 10 campagnes.
M'Houmadi Himidi, sergent-chef, classe 1934, mle 3395 au recrutement de Madagascar; 17 ans de services, 9 campagnes.
Oppu, sergent, classe 1934, mle 4039 au recrutement de Fort-Archambault; 17 ans de services, 9 campagnes.
Abdel Krim, sergent, classe 1933, mle TF/ga 3636 au recrutement du Tchad; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mamadou Dioufa, sergent, classe 1936, mle 42043 au recrutement du Sénégal; 15 ans de services, 10 campagnes.
Moudeam, sergent-chef, classe 1934, mle TD/aa 3776 au recrutement du Moyen Chari (Tchad); 17 ans de services, 8 campagnes.
Moasde, sergent, classe 1934, mle TD/ba 4136 au recrutement du Moyen-Logone (Tchad); 17 ans de services, 8 campagnes.
Madjo (Ernest), sergent-chef, classe 1933, mle 551 au recrutement du Cameroun; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Velomana (Gaston), sergent-chef, classe 1935, mle 490 au recrutement de Madagascar; 15 ans de services, 10 campagnes.
Arbbie, sergent-chef, classe 1933, mle TD/gb 3561 au recrutement du Tchad; 18 ans de services, 7 campagnes.
Atabikoula, sergent-chef, classe 1935, mle GB 646 au recrutement du Gabon; 16 ans de services, 9 campagnes.
Engabadi, sergent, classe 1932, mle GB 431 au recrutement de Brazzaville; 19 ans de services, 5 campagnes.

Hommes de troupe.

Momo Bangoura, caporal, classe 1936, mle 48227 au recrutement de la Guinée; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bondoubadi, caporal-chef, classe 1935, mle GB 651 au recrutement de Brazzaville; 16 ans de services, 9 campagnes.
Rafaralahy, 1re classe, classe 1936, mle 616 au recrutement de Madagascar; 15 ans de services, 8 campagnes.

ARTILLERIE

FRANÇAIS

Amblard (Roger), adjudant-chef, classe 1933, mle 2277 au recrutement de Nîmes; 19 ans de services, 10 campagnes.
Geyte (Paul-Louis), maréchal des logis chef, classe 1933, mle 1092 au recrutement de Privas; 19 ans de services, 9 campagnes.
Cordier (André), adjudant-chef, classe 1934, mle 2715 au recrutement de Thionville; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gauthier (Yves), maréchal des logis, classe 1933, mle LM 162 au recrutement de Nîmes; 19 ans de services, 7 campagnes.

AUTOCHTONES

Rakotomamonjy, maréchal des logis, classe 1935, mle 21752 au recrutement de Madagascar; 15 ans de services, 11 campagnes.

TELEGRAPHISTES COLONIAUX

Dupont (Roger-Arthur), adjudant-chef, classe 1932, mle 349 au recrutement de Lille; 19 ans de services, 12 campagnes.

SERVICE DU MATERIEL ET DES BATIMENTS COLONIAUX

Bal (Jean-Antoine), maréchal des logis chef, classe 1932, mle 1576 au recrutement de Lyon; 17 ans de services, 11 campagnes.

SERVICE DE SANTE

Sous-officiers.

Bazas (Jean-René), sergent, classe 1931, mle 2191 au recrutement de Toulon; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chagniot (André-Octave), sergent-major, classe 1934, mle 312 du recrutement de Belfort; 17 ans de services, 9 campagnes.

Homme de troupe.

Giraudon (Ernest), brigadier-chef, classe 1935, mle 127 au recrutement de Cambrai; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

Boti Bi Zanholi, sergent, classe 1933, mle 73899 au recrutement de Bouaké (Côte d'Ivoire); 18 ans de services, 11 campagnes.

SERVICE ADMINISTRATIF DES CORPS DE TROUPE

Dupont (Simon-Sylvain-Félix), adjudant, classe 1928, recrutement de Valenciennes; 20 ans de services, 9 campagnes. Prise de rang du 30 novembre 1949.

3e Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge.

INFANTERIE

Andrault (Thierry), adjudant-chef, classe 1926, mle 623 au recrutement de Poitiers; 25 ans de services, 8 campagnes.
Cesari (Charles-Baptiste), adjudant, classe 1928, mle LM 948 au recrutement de Toulon; 23 ans de services, 10 campagnes.
Chevalier (Pierre), adjudant-chef, classe 1924, mle LM 698 au recrutement d'Agen; 25 ans de services, 9 campagnes.
Larchez (Robert-Camille), adjudant-chef, classe 1926, mle 269 au recrutement de Blois; 24 ans de services, 6 campagnes.
Roux (Jean-Clovis-Amédée), adjudant-chef, classe 1928, mle 51 au recrutement de Gap; 23 ans de services, 3 campagnes.
Ducloux (Marie-Louis-Ernest-Hubert), adjudant-chef, classe 1928, mle 1156 au recrutement de Poitiers-le-Blanc; 23 ans de services, 5 campagnes.
Bedleem (Albert), adjudant-chef, classe 1928, mle 2319 au recrutement de Dunkerque; 23 ans de services, 5 campagnes.

Laugenie (Henri), adjudant-chef, classe 1923, mle 659 au recrutement de Périgueux; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Victor (Marius-Auguste), adjudant-chef, classe 1926, mle 1034 au recrutement d'Amiens; 26 ans de services, 2 campagnes.
Peret (Maurice), adjudant-chef, classe 1931, mle 1111 au recrutement de Nice; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mazel (Huberl), adjudant-chef, classe 1927, mle 1044 au recrutement de Montpellier; 24 ans de services, 3 campagnes.

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Clergeau (Robert-Florent-Clément), adjudant, classe 1928, mle 624 au recrutement de Cholet-Tours; 22 ans de service, 1 campagne.

ARTILLERIE

Leblanc (Fernand-Paul), aspirant, classe 1927, mle 172 au recrutement de Mézières; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Le Nair (Paul-Pierre), adjudant-chef, classe 1926, mle 301 au recrutement de Quimper; 26 ans de services, 3 campagnes.
Deleau (Camille-Nicolas), adjudant-chef, classe 1925, mle LM 115 D au recrutement de Lyon; 26 ans de services, 1 campagne.
Record (Pierre-Paul-René), adjudant-chef, classe 1926, mle 1619 au recrutement de Béziers; 26 ans de services, 1 campagne.
Briet (Fernand-Gaston-Vincent), adjudant-chef, classe 1924, mle 142 au recrutement d'Epinal; 26 ans de services, 1 campagne.
Donois (Georges-Adolphe), adjudant-chef, classe 1928, mle LM 601 au recrutement de Dijon; 23 ans de services, 4 campagnes.

TRANSMISSIONS

Labal (André-Léon), adjudant, classe 1930, mle 57 au recrutement de Pau; 22 ans de services, 7 campagnes.

RECRUTEMENT ET STATISTIQUE

Guéridon (Jean-Baptiste), sergent-chef, classe 1922, mle 1998 au recrutement de Blois; 29 ans de services, 2 campagnes.

MATERIEL

Santini (Jacques), adjudant, maître armurier, classe 1925, mle 4012 au recrutement de Bordeaux; 25 ans de services, 3 campagnes.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Boisson (Albert), adjudant, classe 1925, mle 1152 au recrutement de la Rochelle; 22 ans de services, 9 campagnes.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

Au grade de commandeur.

Desclaud (Eugène-Marcel), ancien capitaine du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907 au recrutement de Tulle.

Au grade d'officier.

Bara (Louis-Anselme), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 613 au recrutement de Valenciennes.
Bedril (Félix-Danton), ancien sergent du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 77 au recrutement de Marmande.
Bida Saïd ben Moussa, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1917, mle 16287 au recrutement de Constantine.
Capdupuy (André-Hippolyte-Justin), ancien soldat du 8e régiment de cuirassiers, classe 1913, mle 3962 au recrutement de Bordeaux.
Degenetais (Paul-Auguste), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1189 au recrutement du Havre.
François (Jean), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1600 au recrutement de Bordeaux.
Frugier (Henri-Auguste), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1611 au recrutement de Limoges.
Garnier (Joseph-Jean-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 627 au recrutement de Saint-Malo.
Hamelin (Adolphe), ancien soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1864 au recrutement du Mans.
Kergren (Louis-Marie), ancien aspirant du 203e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 219 au recrutement de Lorient.
Lachenaud (Pierre), ancien aspirant du 17e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1828 au recrutement de Tulle.
Leveque (Jean-Marie-Frédéric), ancien sergent du 118e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2836 au recrutement de Nantes.
Louradour (Lucien-Adolphe), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 383 au recrutement de Tulle.
Mathieu (Hector-Jean-Philippe), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1105 au recrutement de Belley.
Mauger (Albert), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 910 au recrutement de Lyon Nord.
Pocq (François), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 782 au recrutement de Pau.
Poupelin (Alfred-Constant), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1309 au recrutement de Tours.
Saint Lanne (Jean-Victor), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 703 au recrutement d'Auch.
Saulnier (Auguste-Aimé-Joseph), ancien soldat du 230e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 379 au recrutement de Falaise.
Serennes (Gustave-Alexandre-François), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1879 au recrutement de Nantes.
Solacroup (Léon), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 67 au recrutement de Cahors.
Subira (Edmond-Georges-Dominique), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 3829 au recrutement de Bordeaux.
Travel (Marcel-Victor), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 770 au recrutement d'Orléans.
Vallier (Désiré-Honoré), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 358 au recrutement du Blanc.
Viala (Jean-Germain-Augustin), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1323 au recrutement de Rodez.
Villiers (Léon-Joseph), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 944 au recrutement d'Orléans.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement.):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

A la dignité de grand officier.

Gravil (Pierre-Guillaume-Eugène), ancien chef de bataillon d'infanterie coloniale, classe 1914, du recrutement de Mende.
Margerin (Fernand-Célestin-Jean-Baptiste), ancien sous-lieutenant du 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, au recrutement de Rouen.

Au grade de commandeur.

Perreau (Pierre-Louis-Victor), ancien lieutenant du 31e régiment d'infanterie, classe 1893, mle 37 au recrutement d'Antibes.
Rousseau (Louis-Joseph), ancien lieutenant du 245e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1905 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

Au grade d'officier.

Aillerie (Jules-Clément), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 549 au recrutement d'Ancenis.
Barot (Paulin), ancien soldat du 25e régiment de dragons, classe 1911, mle 842 au recrutement de Châtellerault

Berthier (Edouard-Joseph-Marie), ancien soldat du 205e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 889 au recrutement de Rennes.

Blart (René-Frédéric), ancien soldat du 62e bataillon de chasseurs à pied, classe 1918, mle 1296 au recrutement d'Annecy.

Bourdy (Henri-André), ancien soldat du 323e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 486 au recrutement de Saintes.

Capuch (Jean-Pierre), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 376 au recrutement de Bayonne.

Castanie (Emile-Victor), ancien soldat de la 24e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1914, mle 4360 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Crusson (Prosper-Benjamin-Marie), ancien soldat du 265e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 825 au recrutement de Nantes.

Dalbera (Constant-Antoine), ancien soldat du 75e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1905, mle 1316 au recrutement de Nice.

Denis (Charles), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1907, mle 76 au recrutement de Cahors.

Diet (André-Dominique), ancien adjudant du 107e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1100 au recrutement de la Rochelle.

Dumoulin (Jean-Marie-Antoine), ancien soldat du 17e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1207 au recrutement de Rhône-Sud.

Fontana (Ange-Marie), ancien sergent du 81e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2453 au recrutement d'Ajaccio.

Genevay (Pierre), ancien soldat du 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 1338 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Geoffroy (Achille-Aristide-Honoré), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 961 au recrutement de Chaumont.

Jamme (Joseph-Etienne), ancien sergent du 158e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1479 au recrutement de Toulouse.

Jousson (Louis-Georges), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1903 au recrutement de Bordeaux.

Juif (Georges-Marie-Victor), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2182 au recrutement de Besançon.

Kahn (Marcel-Michel), ancien caporal du 76e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1570 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Labernardie (André-Jean), ancien soldat du 23e régiment d'artillerie de campagne, classe 1907, mle 882 au recrutement de Cahors.

Lacour (François), ancien soldat du 29e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 972 au recrutement d'Autun.

Leccia (André-Jean), ancien aspirant du 201e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1647 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Lecoutre (Joseph-Eugène-Firmin), ancien soldat du 405e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 616 au recrutement de Tours.

Le Morvan (Théophile-François-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 734 au recrutement de Guingamp.

Marget (Lucien-Marie-Alfred), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 374 au recrutement d'Orléans.

Marivaux (Ferdinand-Nathanaël), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 539 au recrutement de Péronne.

Menalque (Marc-Alfred-César), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 130 au recrutement d'Avignon.

Mesnier (Jean-Maurice), ancien sergent fourrier du 307e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 229 au recrutement d'Angoulême.

Noël (Henri-Jules), ancien soldat du 274e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1036 au recrutement de Rouen.

Pageot (Jules-Ernest), ancien caporal du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 866 au recrutement de Troyes.

Perrissoud (Marie-Joseph-Félicien), ancien soldat du 13e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 2701 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Rodde (Joseph-Annet), ancien sergent du 245e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2004 au recrutement du Puy-Aurillac.

Roumilhac (Aristide-Jean-Victor), ancien sergent du 51e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2766 au recrutement de Bordeaux.

Tachon (Paul), ancien sergent du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1908, mle 677 au recrutement de Mâcon.

Tronet (François-Léopold-Irénée), ancien soldat du 59e régiment d'artillerie de campagne, classe 1913, mle 789 au recrutement d'Abbeville.

Décret du 10 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs); vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1950.)

Boudjemaa Rabah, ancien soldat du centre d'administration régionale n° 102, classe 1942, mle 223 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Chamand (Jean-Baptiste-Iréné), ancien soldat du 41e régiment d'artillerie coloniale, classe 1942, mle 297 au recrutement de l'île de la Réunion.

Décret du 12 juillet 1951 portant admission dans le cadre actif d'un officier de réserve du commissariat de la marine.

Par décret en date du 12 juillet 1951, est admis dans le cadre actif du commissariat de la marine, avec son grade et pour compter de la date du présent décret, le commissaire de 2e classe de réserve Beraud (Jacques-Louis-Julien), port d'immatriculation Toulon, avec une ancienneté du 1er novembre 1949 (licencié en droit, services rendus: campagnes de guerre à Madagascar et en Indochine).

M. Beraud prendra rang sur l'annuaire entre les commissaires de 2e classe Sabourin et Digard.

Décret du 12 juillet 1951 portant promotion en grade d'administrateurs des services centraux de la marine.

Par décret en date du 12 juillet 1951:

Est promu au grade d'administrateur en chef de 1re classe des services centraux de la marine (pour compter du 11 juin 1951), M. Chassin (H.-E.-A.), administrateur en chef de 2e classe des services centraux, en remplacement de M. Chastel, nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Est promu au grade d'administrateur en chef de 2e classe des services centraux de la marine (pour compter du 11 juin 1951) M. Marcotte (J.-A.), administrateur principal des services centraux, en remplacement de M. Chassin, promu.

Décret portant intégration dans les cadres de l'armée active d'officiers ayant appartenu aux troupes spéciales du Levant (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1951, p. 6741, au lieu de: « M. Ab-El-Kader Djazeerly », lire: « M. Ab-El-Kader Djazaerly »; au lieu de: « M. Chanem Abou Samza (Henri) », lire: « M. Ghanem Abou Samza (Henri) »; au lieu de: « M. Cahine (Philippe) », lire: « M. Chahine (Philippe) »; au lieu de: « M. Pachabezian (Waskon) », lire: « M. Pachabezian (Wasken) ».

Modalités de classement dans les catégories « C » prévues par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950 des professions d'agents sur contrat de l'ordre administratif employés dans les services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Le ministre de la défense nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949, modifié et complété par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950, relatif aux agents sur contrat du ministère de la défense nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les modalités de classement dans les catégories « C » prévues par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950, des professions d'agents sur contrat de l'ordre administratif, employés dans les services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), sont fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Les professions d'agents sur contrat de l'ordre administratif classées dans les catégories « C » sont réparties conformément au tableau ci-annexé.

Les agents sur contrat appartenant à ces professions ne peuvent, dans certains cas, être classés dans les catégories « C » prévues au tableau annexé que s'ils remplissent en outre les conditions de diplôme ou d'ancienneté mentionnées aux rençois figurant audit tableau.

Art. 3. — Jusqu'à l'intervention d'un décret fixant les effectifs des agents sur contrat des services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), le nombre maximum des agents classés en première, deuxième et troisième catégories « C » est déterminé dans la limite des pourcentages ci-après:

1re C: 2 p. 100 de l'ensemble des agents sur contrat de l'ordre administratif relevant du secrétariat d'Etat à la guerre en service en France métropolitaine.

2e C: 9 p. 100 de l'ensemble des agents sur contrat de l'ordre administratif relevant du secrétariat d'Etat à la guerre en service en France métropolitaine.

3e C: 21 p. 100 de l'ensemble des agents sur contrat de l'ordre administratif relevant du secrétariat d'Etat à la guerre en service en France métropolitaine.

Art. 4. — A titre provisoire et jusqu'à la date de publication de l'arrêté prévu par l'article 5 du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949, modifié par l'article 1er du décret susvisé du 23 octobre 1950, il ne pourra être procédé, pour quelque motif que ce soit, à une modification de classement dans les catégories « C » des personnels visés à l'article 1er ci-dessus, tel qu'il résultera de l'application du présent arrêté et des dispositions de l'article 28 du décret du 23 octobre 1950.

Art. 5. — Le présent arrêté prend effet à dater du 1er janvier 1949.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
KAHN.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Le secrétaire d'Etat
à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DES PROFESSIONS DE L'ORDRE ADMINISTRATIF DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES « GUERRE » DANS LES CATÉGORIES « C »

(Décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950.)

RÉPARTITION DES PROFESSIONS

1re catégorie « C ».	2e catégorie « C ».	3e catégorie « C ».	4e catégorie « C ».	5e catégorie « C ».
Agent chargé, sous l'autorité et la responsabilité d'un chef d'établissement important, de la gestion de plusieurs branches d'activité administrative ou exerçant une profession de même niveau.	Agent charge, dans un établissement de moyenne importance, de la gestion de plusieurs branches administratives ou exerçant une profession de même niveau (direction des études et fabrications d'armement (1).	Agent chargé, dans un établissement important, de la gestion d'une branche d'activité administrative ou exerçant une profession de même niveau (direction des études et fabrications d'armement (3).		Commis (direction des études et fabrications d'armement.
	Agent domanial, chef de section (1).	Agent domanial principal (3).	Agent domanial (4).	
	Archiviste bibliothécaire en chef (2).	Bibliothécaire principal (3).	Bibliothécaire (5).....	Bibliothécaire adjoint.
				Caissier.
	Expert comptable diplômé.	Chef comptable diplômé.	Comptable diplômé.....	Comptable.
	Chef de section contentieux (1) (réquisitions, pensions, etc.).	Sous-chef de section contentieux (3) (réquisitions, pensions, etc.).	Secrétaire juridique (4)..	Secrétaire juridique.
				Conseillère technique médico-sociale.
		Documentaliste diplômé (3)		Documentaliste.
	Chef de section administrative (1).	Sous-chef de section administrative ou rédacteur principal (3).	Rédacteur	Correspondancier principal
				Secrétaire sténodactylographe.
				Secrétaire de direction.
			Surveillant du service de transfusion sanguine.	
		Traducteur diplômé.....	Interprète et secrétaire traducteur.	Assistant interprète.
				Vérificateur de taxes.

(1) Titulaire d'un grade de docteur en droit ou de deux diplômes d'études supérieures de droit, ou, à défaut, d'un des diplômes désignés au renvoi 3 ci-dessous et justifiant d'aptitudes supérieures à celles exigibles des agents classés en 3e catégorie C.

(2) Titulaire du diplôme de sortie de l'Ecole des Chartes et justifiant de sept années de services effectifs en qualité de bibliothécaire. Les agents dont il s'agit ne peuvent accéder à un échelon supérieur au 4e échelon de la 2e catégorie C.

(3) Titulaire d'un diplôme de licence complète, d'enseignement supérieur ou d'un diplôme reconnu du niveau équivalent par les textes réglementaires du ministère de l'éducation nationale.

(4) Titulaire du baccalauréat en droit ou de la capacité en droit.

(5) Titulaire du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou du brevet supérieur.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 4 juillet 1951, Mlle Roche (Augusta), secrétaire administratif, est nommée régisseur d'avances auprès de la circonscription aéronautique régionale de Marseille, en remplacement de M. Gouvand (René), agent administratif. Le montant maximum des avances susceptibles de lui être consenties a été fixé à huit cent mille francs par l'arrêté du 26 octobre 1950.

Lors de son entrée en fonctions, Mlle Roche constituera un cautionnement de quatre-vingt mille francs. Elle percevra une indemnité annuelle de responsabilité de deux mille quatre cents francs.

Armée de l'air (active).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 24 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu le décret du 15 février 1951 fixant les conditions temporaires de changement de corps ou de cadre en vue de l'aménagement des effectifs de l'armée de l'air,

Arrête :

Art. 1er. — Les officiers du corps des officiers mécaniciens de l'air, dans les noms suivent, sont admis à compter du 16 juillet 1951, dans le :

a) *Corps des officiers de l'air (cadre sédentaire).*

MM. les commandants:

Ferra (Robert).
Galvin (Edouard-Constant).
Leclercq (Léon-Gustave-Victor-Henri).

MM. les capitaines:

Alsina (Sébastien-Joseph).
Barreau (Pierre-Marcel).
Beune (Robert-Paul-Léon).
Bey (Roger-Arthur).
Bonnard (Louis-Marius-Victor).
Brun (Louis-Francisque).
Collet (Henri-Louis-Marie).
Decosse (Pierre-Jules).
Demogue (André-Joseph-Emile).
Didelle (Fernand-Georges).
Durand (Jean-Baptiste).
Gautier (Joseph-Célestin-Emile).
Gironnay (Paul-Louis-Alfred).
Gonnet (Maurice-Marcel-Louis).
Graignon (Gustave-Jules).
Guest (Jean-Roger).
Guieu (Charles-Edmond).
Ladet (René-Casimir).
Latouche (Maurice-Ulysse).
Magnou (Léon-André).
Marlière (Pacifique-Arthur-Marcel).
Massini (Marcel-Marius).
Menras (Augustin-Pierre-Léon).
Salaün (Jean-Yves).
Silve (Roger-Ovide-Victor).
Thévenon (Marius-Pierre-Antoine)
Thuizat (Louis).
Vanuxem (Maxime-Paul-Lucien).
Vignaud (Emile-Fernand-Pierre).

MM. les lieutenants:

Alègre (Albert-Pierre).
Barbaroux (Robert).
Barrau (Octave-Jean-Marie).
Berlioz (Eugène-Marius).
Bertin (René).
Blaise (René-Marie-Georges).
Boissi (Emmanuel-Xavier).
Bouquet (Henri-Jean).
Brenier (Jean-Marius).
Caillaux (Roger-Joseph-Eugène).
Contant (Marcel-Lucien).
Denjean (Yvon-André-Marcel).
Dupas (Maurice-Désiré-Anatole).
Gamet (Jean).
Gauffreteau (René-Zacharie).
Gautier (Roger-Marcel-Louis).
Genies (Henri-Jehan-Aimé-René).
Girard (Pierre).
Girard (Emile-Paul).
Girardot (Gaston-Pierre-Emile).
Goutte (Raymond-Jacques).
Guillou (Louis-Guillaume).
Haxaire (Roger-Alphonse).
Isnard (Marius-Emile).
Larrere (Jules-André).
Léger (Pierre-Henri-Gaston).
Lelion (Maurice-Emmanuel-Eugène).
Locuty (Emile-Marie-Adrien).
Marquet (Jean-Maurice).
Page (Edmond-Louis-Alexandre).
Pontet (Gaston-Auguste).
Revy (Maurice-Alexandre).
Roustan (Louis-Emile).
Rouyer (Pierre-Claude-Emile).
Salas (Armand).
Salques (Claude-Jean).
Thomas (Jean-Charles-Marie-Joseph).
Vaillant (Christian-Pierre-Marcel
Verdalle (Pierre).
Waechter (Joseph).

b) *Corps des officiers de l'air (cadre navigant).*

M. le lieutenant Chaumien (Marcel-Robert).

c) *Corps des officiers des services administratifs de l'air.*

M. le capitaine Camiade (Robert-Louis).
M. le lieutenant Boussard (Georges-Gaston).

Art. 2. — Les officiers du corps des officers de l'air (cadre navigant) dont les noms suivent, sont admis à compter du 16 juillet 1951, dans le :

a) *Corps des officiers mécaniciens de l'air.*

M. le capitaine Guyot (Marius-Louis).

Les lieutenants:

MM. Anon (William-Guy);
Borel (Gérard-Eugène-Victor-Charles-Marie);
Huguet (Raymond-Eugène).

b) *Corps des officiers des services administratifs de l'air.*

M. le lieutenant Vincent (Jeannot-Eugène).

Art. 3. — Les officiers du corps des officiers de l'air (cadre sédentaire) dont les noms suivent, sont admis à compter du 16 juillet 1951, dans le:

a) *Corps des officiers mécaniciens de l'air.*

M. le commandant Berthon (Jean-Louis).

Les lieutenants:

MM. Pasino (Bernard-Jean);
Tournier-Lasserve (Henri-Richard-Emile).

b) *Corps des officiers des services administratifs de l'air*

M. le commandant Thévenin (Léon).

Les capitaines:

MM. Le Roux (Auguste-Jean).
Leroux (Jean-Marius).
Petit (Raymond-Eugène-Ernest).

Art. 4 — Les officiers du corps des officiers des services administratifs de l'air, dont les noms suivent, sont admis, à compter du 16 juillet 1951, dans le :

a) *Corps des officiers de l'air (cadre sédentaire).*

M. le commandant Romatet (Léon-Louis)

MM. les capitaines:

Becker (Georges-Pierre).
Devos (René-Joseph-Gabriel).
Marbaix (Raoul-Albert-Lucien).
Thieulin (Maurice-Albert-André).

MM. les lieutenants:

Arrouy (Jean-Charles-Célestin).
Blazy (Louis-Albert).
Canal (Hubert).
Coutinot (André-Abel).
Defosse (René-Joseph).
Genty (Auguste-Iréné-Bernard)
Linder (Marcel).
Lux (André-Julien).

MM. les sous-lieutenants de réserve en situation d'activité:

Bernier (Pierre-Georges).
Berger (Jacques-André).
Gelan (Bernard-Yves).

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

ANDRÉ MAROSELLI.

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 25 juin 1951, M. Lalauze (Marcel), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon de l'administration centrale, est promu agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à compter du 27 janvier 1951

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 30 juin 1951, Mme Amalfi (Suzette), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction régionale du génie d'Alger, est placée, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1er juillet 1951, pour une période de trois mois non renouvelable.

Liste des candidats admissibles au concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens devant subir les épreuves orales à Brest (année 1951).

I. — Les épreuves orales du concours d'admission à l'école navale pour le centre de Brest commenceront le lundi 6 août.

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter à la préfecture maritime de Brest le 6 août à 8 heures.

MM. d'Andigné (P.-M.-G.), allemand.
Briand (J.-F.-C.-R.).
Le Bars (J.-E.).
Troadec (G.).

II. — Les épreuves orales du concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens pour le centre de Brest commenceront le samedi 4 août.

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter à la préfecture maritime de Brest le 1 août à 8 heures.

MM. Dagorn (E.-M.-A.), allemand.
Derrien (R.-L.-M.), allemand.
Gaudin (H.-M.), espagnol.
Ségalen (J.-S.-L.), espagnol.
Cloarec (M.-A.).
Dos (M.-H.-J.).
Kerriou (R.).
Le Bot (G.-F.).
Rivière (G.-J.).

Liste concernant les véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires en application de la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.

SERVICE DES POUDRES

LISTE N° 14

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la poudrerie nationale de Toulouse.				
Camion.	Renault.	U. E. D. 6 C.	9352 FS. 7	607850

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-895 du 9 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la modification du décret du 27 mars 1941 relatif à l'organisation du service départemental des contributions indirectes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi de finances du 31 décembre 1948;

Vu la loi de finances du 31 décembre 1949;

Vu le décret du 27 mars 1941, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié, relatif à l'organisation du service départemental des contributions indirectes;

Vu le décret n° 49-796 du 16 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires provisoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans les corps des contrôleurs et contrôleurs principaux du ministère des finances et des affaires économiques;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et des tableaux y annexés;

Vu le décret n° 50-213 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut provisoire du corps d'agents principaux et agents de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre transitoire et en attendant l'entrée en vigueur du statut particulier des personnels des services départementaux des contributions indirectes à intervenir en exécution de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, les dispositions des articles 2, 5, 6, 8, 10 et 55 du décret du 27 mars 1941 relatif à l'organisation du service départemental des contributions indirectes sont remplacées par les dispositions ci-après:

« *Art.* 2. — Les personnels des services départementaux des contributions indirectes autres que ceux visés par les décrets des 16 juin 1949 et 6 février 1950 sont répartis dans les grades, classes et échelons ci-dessous:

« Directeurs:
« 1re classe.
« 2e classe.
« 3e classe.

« Directeurs départementaux adjoints:
« 2e échelon.
« 1er échelon.

« Experts fiscaux d'Etat: échelon unique.

« Sous-directeurs et inspecteurs principaux:
« 1re classe.
« 2e classe.
« 3e classe. { 2e échelon. / 1er échelon.

« Inspecteurs centraux de 1re catégorie:
« 2e échelon (après cinquante ans).
« 1er échelon (avant cinquante ans).

« Inspecteurs centraux de 2e catégorie:
« 3e échelon.
« 2e échelon.
« 1er échelon.

« Inspecteurs rédacteurs et inspecteurs:
« Hors classe.
« 1re classe.
« 2e classe.
« 3e classe.

« Inspecteurs adjoints:
« 1re classe.
« 2e classe.
« 3e classe.

« Inspecteurs élèves: échelon unique.

« Receveurs principaux de Paris et entreposeurs spéciaux des tabacs de Paris:
« Echelon spécial.
« 2e échelon (après cinquante ans).
« 1er échelon (avant cinquante ans).

« Receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie:
« 1re classe, { Echelon spécial. / Echelon normal.
« 2e classe.
« 3e classe.
« 4e classe.

« Receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 2e catégorie:
« 1re classe. { 3e échelon. / 2e échelon. / 1er échelon.
« 2e classe.
« 3e classe.
« 4e classe.
« 5e classe.
« 6e classe.

« Receveurs centraux de classe exceptionnelle:
« Echelon spécial.
« 2e échelon (après cinquante ans).
« 1er échelon (avant cinquante ans).

« Receveurs centraux (autres que de classe exceptionnelle) et receveurs entreposeurs:
« 1re classe { 3e échelon. / 2e échelon. / 1er échelon.
« 2e classe.
« 3e classe.
« 4e classe.
« 5e classe.
« 6e classe.

« Préposés à la vente des tabacs de luxe à Paris: échelon unique.

« Entreposeurs des tabacs d'exportation et des poudres à feu:
« 1re classe.
« 2e classe.

« La répartition par classe des agents de tous grades a lieu dans la limite des crédits inscrits au budget ».

« *Art.* 5. — Les inspecteurs centraux de 1re catégorie sont recrutés au choix parmi:

« Les inspecteurs centraux de 2e catégorie (3e échelon);

« Les receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie (1re et 2e classe) et de 2e catégorie (1re classe, 3e échelon);

« Les receveurs entreposeurs et receveurs centraux de 1re classe (3e échelon).

« Les inspecteurs centraux de 2e catégorie sont recrutés au choix parmi les inspecteurs rédacteurs et inspecteurs hors classe.

« *Art.* 6. — Les sous-directeurs sont recrutés au choix parmi les inspecteurs principaux.

« Les inspecteurs principaux sont recrutés parmi les inspecteurs centraux de 2e catégorie; les inspecteurs rédacteurs et inspecteurs hors classe et de 1re classe; les receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie (2e, 3e et 4e classe) et de 2e catégorie (1re et 2e classe), les receveurs entreposeurs et receveurs centraux de 1re et 2e classe.

« Les candidats sont astreints à un stage, sanctionné par un examen à l'issue duquel un classement est établi; les promotions au grade d'inspecteur principal sont effectuées dans l'ordre de ce classement.

« Les modalités d'organisation du stage et le programme de l'examen, ainsi que la nature des épreuves, sont fixés par arrêté ministériel.

« Nul ne peut être promu inspecteur principal après l'âge de cinquante ans. »

« *Art. 8.* — Les emplois comptables sont attribués au choix, aux agents titulaires au moins du grade d'inspecteur rédacteur ou de celui d'inspecteur et inscrits sur le tableau spécial de mutation prévu à l'article 44 du présent décret.

« Sont dispensés de figurer audit tableau les agents titulaires au moins du grade d'inspecteur central de 2e catégorie. »

« *Art. 10.* — Les nominations dans le corps des comptables sont effectuées et les rangs d'ancienneté y sont déterminés selon les modalités ci-dessous:

GRADE ET CLASSE	EMPLOI COMPTABLE CORRESPONDANT		RANG D'ANCIENNETÉ DANS LE CORPS DES COMPTABLES
	Receveur principal. Receveur principal entreposeur. Entreposeur spécial des tabacs.	Receveur entreposeur. Receveur central.	
Directeurs	Tous emplois comptables.		Prennent rang de la date à partir de laquelle ils remplissaient les conditions statutaires prévues par le présent tableau requises pour l'obtention de l'emploi comptable auquel ils sont nommés.
Directeurs départementaux adjoints.	Tous emplois comptables.		
Experts fiscaux	Tous emplois comptables.		
Sous-directeurs et inspecteurs principaux:			
1re classe	Paris ou 1re catégorie, 1re classe.	Classe exceptionnelle ou 1re classe, 2e échelon.	Conservent l'ancienneté acquise dans la première classe du grade de sous-directeur ou d'inspecteur principal, sauf s'ils sont nommés receveurs entreposeurs ou receveurs centraux de 1re classe, 3e échelon; ils conservent alors l'ancienneté acquise dans la 2e classe du grade de sous-directeur ou d'inspecteur principal.
2e classe	1re catégorie, 2e classe	1re classe, 3e échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans la 2e classe du grade d'inspecteur principal.
3e classe:			
2e échelon	1re catégorie, 1e classe	1re classe, 2e échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans le 2e échelon de la 3e classe du grade d'inspecteur principal.
1er échelon		1re classe, 1er échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans le 1er échelon de la 3e classe du grade d'inspecteur principal.
Inspecteurs centraux de 1re catégorie.	1re catégorie, 1re classe	Classe exceptionnelle ou 1re classe, 3e échelon.	Conservent l'ancienneté acquise dans le grade d'inspecteur central de 1re catégorie, sauf s'ils sont nommés receveurs entreposeurs ou receveurs centraux de 1re classe, 3e échelon, ils conservent alors l'ancienneté acquise dans le 3e échelon du grade d'inspecteur central de 2e catégorie.
Inspecteurs centraux de 2e catégorie:			
3e échelon	1re catégorie, 2e classe	1re classe, 3e échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans le 3e échelon du grade d'inspecteur central de 2e catégorie.
2e échelon	1re catégorie, 1e classe	1re classe, 2e échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans le 2e échelon du grade d'inspecteur central de 2e catégorie.
1er échelon		1re classe, 1er échelon	Conservent l'ancienneté acquise dans le 1er échelon du grade d'inspecteur central de 2e catégorie.
Inspecteurs rédacteurs et inspecteurs:			
Hors classe:			
Traitement maximum.		1re classe, 1er échelon	Prennent rang de la date de nomination à l'emploi de comptable.
Traitement minimum.		2e classe	Conservent les trois quarts de l'ancienneté acquise dans la hors classe du grade d'inspecteur rédacteur ou d'inspecteur et le quart de l'ancienneté acquise dans la 1re classe dudit grade.
1re classe:			
Traitement maximum.		2e classe	Conservent le quart de l'ancienneté acquise dans la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur ou d'inspecteur.
Traitement minimum.		3e classe	Conservent les trois quarts de l'ancienneté acquise dans la 1re classe du grade d'inspecteur-rédacteur ou d'inspecteur et le quart de l'ancienneté acquise dans la 2e classe dudit grade. Les intéressés sont élevés, au plus tard à la 2e classe de leur nouveau grade, avec effet de la date à compter de laquelle ils auraient bénéficié du traitement maximum attaché à la 1re classe de leur ancien grade.
2e classe		3e classe	Conservent le quart de l'ancienneté acquise dans la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur ou d'inspecteur.
3e classe		4e classe	Conservent l'ancienneté acquise dans la 3e classe du grade d'inspecteur rédacteur ou d'inspecteur.

« Indépendamment des agents qui, d'après le tableau de concordance susvisé, ont vocation à l'emploi de receveur central de classe exceptionnelle, peuvent être nommés à cet emploi :

« Les receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de Paris et de 1re catégorie (1re et 2e classe), ainsi que ceux de 2e catégorie (1re classe, 3e échelon) ;

« Les receveurs entreposeurs et receveurs centraux de 1re classe (3e échelon).

« Les intéressés ne sont pourvus d'un emploi de receveur central de classe exceptionnelle qu'après inscription à un tableau d'avancement, approuvé par le ministre des finances, à moins qu'ils n'aient été précédemment titulaires de l'un des grades permettant d'accéder directement audit emploi.

« Les agents, dont la nomination à un emploi de receveur de classe exceptionnelle est subordonnée à leur inscription au tableau d'avancement, prennent rang de la date de leur nomination à ladite classe.

« Les receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 2e catégorie (1re classe, 3e échelon) ne peuvent être promus à la 1re catégorie de leur grade qu'après inscription à un tableau d'avancement approuvé par le ministre des finances. Ils sont nommés à la classe comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficient et conservent dans ladite classe l'ancienneté acquise dans leur ancienne situation.

« Les receveurs centraux de classe exceptionnelle peuvent être nommés receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs ou entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie, 1re classe, ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancienne classe.

« Les receveurs centraux autres que ceux de classe exceptionnelle et les receveurs entreposeurs peuvent être nommés receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs, ou entreposeurs spéciaux des tabacs de 2e catégorie, à une classe comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficient. Ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancienne situation.

« Les agents devenus comptables en application des règles de concordance fixées au tableau ci-dessus peuvent, sur leur demande, être réintégrés dans le grade dont ils étaient titulaires. Ils sont nommés dans ledit grade à la classe qu'ils auraient atteinte s'ils n'avaient été pourvus d'un emploi comptable. »

« *Art.* 55. — Les agents qui, pour des raisons de santé ou d'intérêt personnel dûment justifiées, ont volontairement abandonné leur grade pour un grade inférieur peuvent, après avis favorable du conseil d'administration, être réintégrés dans leur ancien grade au rang que leur assigne la durée des services qu'ils y avaient accomplis.

« Les inspecteurs principaux qui, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, abandonnent leur grade, sont nommés inspecteurs centraux selon les modalités ci-dessous :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
Inspecteurs principaux de 1re classe.	Inspecteurs centraux de 1re catégorie.
Inspecteurs principaux de 2e classe.	Inspecteurs centraux de 2e catégorie, 3e échelon.
Inspecteurs principaux de 3e classe, 2e échelon.	Inspecteurs centraux de 2e catégorie, 2e échelon.
Inspecteurs principaux de 3e classe, 1er échelon.	Inspecteurs centraux de 2e catégorie, 1er échelon.

Art. 2. — Les inspecteurs nommés en vertu de l'article 5 du décret du 27 mars 1941 ou ayant satisfait à l'examen probatoire prévu par l'article 3 du décret du 13 juin 1946 et inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 1949 pour le grade d'inspecteur principal pourront, si leur promotion prend effet antérieurement au 1er janvier 1950, bénéficier, dans la 3e classe dudit grade, d'un rappel d'ancienneté qui ne pourra, en aucun cas, excéder trois ans.

La bonification maximum ne sera attribuée qu'à concurrence du nombre des agents qui justifient, au 1er octobre 1949, d'au moins six ans et demi de services effectifs depuis leur nomination au grade d'inspecteur dans les conditions prévues à l'article 5 du décret validé du 27 mars 1941.

L'attribution du rappel d'ancienneté ne pourra avoir pour effet de modifier la situation relative des intéressés, telle qu'elle résulte du tableau d'avancement visé au premier alinéa du présent article.

Art. 3. — Les receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie en fonctions au 1er janvier 1948 dans la 2e ou la 3e classe de leur grade ou nommés à l'une ou l'autre desdites classes postérieurement à cette date, mais antérieurement au 1er janvier 1949, sont reclassés dans la classe immédiatement supérieure avec effet pécuniaire du 1er janvier 1948 ou de la date à laquelle ils ont été nommés si celle-ci est postérieure au 1er janvier 1948. Ils conservent dans la nouvelle classe l'ancienneté acquise dans la classe qu'ils occupaient précédemment.

Les receveurs principaux, receveurs principaux entreposeurs et entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re catégorie en fonctions au 1er janvier 1948 dans la 1re classe de leur grade bénéficient dans ladite classe d'une bonification d'ancienneté égale au temps passé dans la 2e classe.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 9 du décret du 27 mars 1941 sont abrogées.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-896 du 9 juillet 1951 modifiant et complétant le décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2388 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 30 janvier 1923 réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, modifiée par les lois du 21 juillet 1928, du 3 juillet 1934, du 13 août 1936 et par les décrets du 30 octobre 1935 et du 1er juillet 1939 ;

Vu la loi du 18 juillet 1924 réservant des emplois aux militaires des armées de terre et de mer, engagés et rengagés, commissionnés ou appartenant au cadre de maistrance, modifiée par les textes visés à l'alinéa précédent ;

Vu la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés, modifiée par la loi n° 49-1051 du 2 août 1949 et la loi n° 50-1006 du 19 août 1950, notamment son article 1er dont l'alinéa 2 est ainsi conçu :

« La nomenclature des emplois réservés pourra, à compter de la publication de la présente loi, être modifiée ou complétée

par décrets contresignés par le ministre des anciens combattant et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre chargé de la réforme administrative »;

Vu le décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 26 octobre 1946 précitée, et notamment son annexe II,

Décrète :

Art. 1er. — L'annexe II du décret du 10 juillet 1947 est modifiée et complétée conformément aux tableaux annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

TABLEAU N° 1

Emplois supprimés dans la nomenclature.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1923.	PROPORTION 1924.	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Ministère des finances.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	Emplois masculins.						
A	Technicien géomètre stagiaire du cadastre.	1re	1er	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
A	Technicien dessinateur stagiaire du cadastre.	1re	7e	1/4	1/4	Idem.	
B	Commis du Trésor.....	2e	4e	2/6	1/6	Examen commun.	
B	Commis des contributions directes.	2e	2e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis des contributions indirectes.	2e	2e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis des douanes.....	2e	4e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis des hypothèques.....	2e	4e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis de l'enregistrement.....	2e	8e	2/6	1/6	Idem.	

TABLEAU N° 2

Emplois ajoutés à la nomenclature.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1923	PROPORTION 1924	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Ministère des finances.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	Emplois mixtes.						
	Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.	2e	2e	(1)	(2)	Examen commun plus épreuves techniques. Production du certificat de moralité délivré par le ministre des finances.	La moyenne 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves techniques, toute note inférieure à 6 étant éliminatoire.
	Agent de constatation des douanes et droits indirects.	2e	3e	(1)	(2)	Examen commun plus épreuves techniques. Production du certificat de moralité délivré par le ministre des finances.	La moyenne 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves techniques, toute note inférieure à 6 étant éliminatoire.
	Agent de constatation du cadastre.	2e	7e	(1)	(2)	Examen commun plus épreuves techniques.	L'infirmité y_2 est incompatible avec l'emploi. La moyenne 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves techniques, toute note inférieure à 6 étant éliminatoire.
	Agent de recouvrement des services du Trésor.	2e	4e	2/6	1/6	Examen commun. Production du certificat de moralité délivré par le ministre des finances.	

(1) 2/6 des vacances pendant les deux premières années suivant la publication du présent décret; 1/4 des vacances à l'expiration de cette période.

(2) 1/6 des vacances pendant les deux premières années suivant la publication du présent décret; 1/4 des vacances à l'expiration de cette période.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, rendu sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. le docteur Baudry (René-Edouard), conseiller technique des Laboratoires pharmaceutiques de Levallois. Chevalier du 13 juillet 1934.

Décret n° 51-761 modifiant le décret du 15 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 septembre 1945 relative à l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1951:

Page 6370, 2e colonne, article 1er, 2e alinéa, 4e ligne, lire: « du conseil intéressé », au lieu de: « au conseil intéressé ».

Page 6371, 1re colonne, article 5, alinéa 4, 10e ligne, lire: « En aucun cas, le nombre », au lieu de: « En aucun cas de nombre »; 11e ligne, lire: « dispose », au lieu de: « diposent »; article 7, alinéa 2, 4e ligne, lire: « préciser », au lieu de: « précisée »; alinéa 5, 1re ligne, lire: « faculté », au lieu de: « facilité »; alinéa 6, 4e ligne, lire: « rendu coupable antérieurement; il en est de même lorsque », au lieu de: « rendu coupable antérieurement, il en est de même lorsque »; alinéa 6, 5e et 6e ligne, lire: « prévue à l'alinéa précédent. A compter du jour où... », au lieu de: « prévue à l'alinéa précédent à compter du jour où... ».

Décret n° 51-866 modifiant et complétant le décret du 30 novembre 1950 simplifiant le service des titres assuré par la caisse nationale de l'énergie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1951: page 7355, 1re colonne, article 1er, 1er alinéa, au lieu de: « ...sont remplacés par les dispositions... », lire: « ... sont abrogés et remplacés par les dispositions... », 3e alinéa, au lieu de: « ...commissions instituées à l'article 10... », lire: « ...commissions instituées par l'article 10... »; 6e alinéa, au lieu de: « ...(services nationaux de production et de distribution) », lire: « ...(services nationaux, de production et de distribution) ».

Conditions d'application de l'exonération prévue, au regard de la taxe à la production, en matière de constructions navales.

Le ministre du budget,

Vu l'article 271 (12°) du code général des impôts,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 27 de l'annexe IV au code général des impôts est modifié et rédigé ainsi qu'il suit:

Art. 27. — L'exonération d'impôt visée à l'article précédent est subordonnée aux formalités suivantes:

« a) Affaires effectuées par les chantiers de constructions navales et consistant dans la construction, la réparation ou la transformation des bâtiments de mer, français ou étrangers, de la marine marchande et des pêches.

« Les constructeurs de navires doivent tenir leur comptabilité de façon à faire apparaître distinctement:

« 1° Les affaires entrant dans le cadre de l'exonération prévue par la loi;

« 2° Les affaires passibles de l'impôt.

« En outre, ils doivent avoir un compte matières suffisamment détaillé pour permettre aux agents des contributions indirectes de contrôler:

« la provenance des appareils, produits ou articles bruts ou fabriqués achetés par eux et ayant bénéficié de l'exemption d'impôt chez leurs fournisseurs;

« l'incorporation de ces objets dans les navires.

« Ils doivent, enfin, délivrer à leurs fournisseurs une attestation par laquelle ils certifient, sous leur propre responsabilité, que les appareils, produits ou articles achetés par eux sont destinés à la construction, la réparation ou la transformation de bâtiments de mer de la marine marchande ou des pêches.

« Cette attestation est donnée, à l'occasion de chaque affaire, soit à la commande, soit à la réception de la facture. Elle porte l'engagement de l'acheteur, au cas où les appareils ne recevraient pas l'affectation prévue par la loi pour bénéficier de l'exemption de l'impôt, de rembourser au vendeur ou de payer pour son compte les droits et pénalités qui pourraient devenir exigibles de ce fait.

« B. — Ventes effectuées par les fournisseurs aux chantiers de constructions navales de produits et articles destinés à être incorporés dans les bâtiments de mer.

« Les fournisseurs de ces produits sont, au point de vue de la tenue d'une comptabilité, soumis aux mêmes obligations que les constructeurs de navires (§ A, 1° et 2°).

« Ils ne sont autorisés à faire figurer parmi les affaires exonérées de l'impôt que celles pour lesquelles ils sont en mesure de produire l'attestation visée au paragraphe A ci-dessus et dont la délivrance incombe aux chantiers de constructions navales.

« C. — Ventes d'engins et filets de pêche destinés à la pêche maritime.

« Les vendeurs ne sont autorisés à faire figurer parmi les affaires exonérées que les ventes pour lesquelles ils peuvent représenter une déclaration de l'administration de l'inscription maritime du quartier auquel est inscrit le pêcheur ou l'armateur propriétaire de navires de pêches.

« Les producteurs d'engins et filets de pêche vendant à des personnes ou organismes achetant en vue de la revente peuvent bénéficier de l'exonération lorsqu'ils sont en mesure de représenter une attestation de l'acheteur établie dans la forme prévue au paragraphe A en ce qui concerne les chantiers de constructions navales ».

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 28 de l'annexe IV au code général des impôts est modifié et rédigé ainsi qu'il suit:

« *Art.* 28. — Les constructeurs de navires visés à l'article 27 qui précède doivent, dans un délai de trois ans, être en mesure de justifier, à la demande de l'administration et par les moyens comptables visés audit article 27, de l'affectation aux bâtiments de mer de la marine marchande ou des pêches des matières premières, des produits fabriqués avec ces matières ou des objets complètement achevés reçus en franchise de l'impôt ».

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1951.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Nomination du président de la commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement.

Par arrêté du 13 juin 1951, M. Sabatier, conseiller d'Etat en service ordinaire, est nommé président de la commission consultative d'examen des réclamations nées à l'occasion des réquisitions allemandes en matière de logement et de cantonnement, en remplacement de M. Bacquart, conseiller d'Etat, placé hors cadres.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-897 du 9 juillet 1951 portant report de crédits de l'exercice 1950 à l'exercice 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 5 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier;

Vu la loi n° 51-630 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (éducation nationale),

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale au titre de l'exercice 1950 par la loi n° 50-934 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux une somme de 2.445.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 5500 « Commandes à des compositeurs de musique ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'éducation nationale au titre du budget général de l'exercice 1951 en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-630 du 24 mai 1951 un crédit de 2.445.000 F applicables au chapitre 5510 (Commandes à des compositeurs de musique).

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-898 du 9 juillet 1951 fixant le nombre des candidats à recevoir aux concours de certificats d'aptitude en 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948,

Vu les décrets du 27 septembre 1950 et du 30 janvier 1951 autorisant l'ouverture en 1951 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des candidats et candidates à admettre à la suite des concours de 1951 pour le recrutement des professeurs certifiés de l'enseignement du second degré (certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées, collèges et écoles normales, certificats d'aptitude à l'enseignement dans les collèges et certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) est fixé comme suit:

CONCOURS	CANDIDATS	CANDIDATES
Certificat d'aptitude enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges et E. N. et certificat aptitude professorat enseignement second degré:		
Allemand, pour les deux concours	7	5
Anglais, pour les deux concours	46	34
Espagnol, pour les deux concours	13	4
Italien, pour les deux concours	2	1
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section lettres-philosophie, et certificat aptitude professorat enseignement deuxième degré, section philosophie	8	8
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section lettres classiques, et certificat aptitude professorat enseignement deuxième degré, section lettres classiques	25	15
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section lettres modernes, et certificat aptitude professorat enseignement deuxième degré, section lettres modernes	9	14
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section histoire et géographie, et certificat aptitude professorat enseignement deuxième degré, section histoire et géographie	17	16
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section mathématiques et physique, et certificat aptitude professorat enseignement deuxième degré, section mathématiques	62	13
Certificat aptitude enseignement dans les collèges, section sciences physiques et naturelles, et certificat aptitude professorat enseignement 2e degré, sections sciences physiques et sciences naturelles	70	20

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-899 du 9 juillet 1951 fixant le nombre des candidats à recevoir aux concours d'agrégations et de certificats en 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948;

Vu le décret du 30 janvier 1951, autorisant l'ouverture en 1951 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des candidats et candidates à admettre à la suite des concours de recrutement de l'enseignement du second degré (session de 1951) est ainsi fixé:

CONCOURS	CANDIDATS	CANDIDATES
Agrégation de philosophie	11	8
Agrégation de géographie	9	2
Agrégation d'histoire	18	»
Agrégation d'histoire et géographie	»	12
Agrégation des lettres	26	15
Agrégation de grammaire	20	6
Agrégation des sciences mathématiques	23	9
Agrégation des sciences physiques	23	9
Agrégation des sciences naturelles	20	6
Agrégation d'allemand	5	8
Agrégation d'anglais	32	21
Agrégation d'espagnol	7	6
Agrégation d'italien	1	1
Agrégation d'arabe	4	1
Agrégation de russe	4	1
Certificat d'arabe	7	5
Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (degré supérieur)	15	10
Certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral (deuxième partie).	12	12

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-900 du 9 juillet 1951 modifiant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national de musique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950, article 30;

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 modifiant et complétant l'article 30 de la loi du 31 janvier 1950;

Vu le décret n° 47-480 du 20 mars 1947 modifié par les décrets n° 48-919 du 31 mai 1948, n° 48-1867 du 6 décembre 1948 et n° 49-1187 du 20 août 1949 fixant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national de musique;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu la circulaire n° 97-24 B/4 du directeur du budget et n° 199/D. F. P. du 23 novembre 1950 portant application aux personnels de l'Etat de la dernière majoration destinée à achever le reclassement de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux des heures-années résultant, pour les professeurs contractuels du Conservatoire national de musique, de l'application du décret 50-288 du 10 mars 1950 et de la circulaire 97-24 B/4 et 199/D. F. P. du 23 novembre 1950 susvisés, est fixé ainsi qu'il suit:

CATÉGORIE	TAUX FIXÉ par le décret du 20 août 1949.	NOUVEAUX TAUX		
		A partir du 1er janvier 1950.	A partir du 1er juillet 1950.	A partir du 25 décembre 1950
	francs.	francs.	francs.	francs.
A.....	110.600	115.000	118.000	122.000
B.....	77.000	81.000	84.000	87.000
C.....	67.000	71.000	75.000	78.000
D.....	57.000	60.000	63.000	66.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent décret sont exclusives de toute indemnité ou avantage accessoires, à l'exception de l'indemnité de transport pour les professeurs assurant un service complet et des prestations familiales.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR PAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-901 du 9 juillet 1951 relatif aux rémunérations des séances supplémentaires de travaux pratiques et de cours pour la préparation des diplômes de P. C. B., M. P. C. et S. P. C. N. de la faculté des sciences de Paris.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 50-1347 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique fixant certaines règles relatives au statut des chefs de travaux des facultés de l'université de Paris, de l'école normale supérieure et des facultés des universités des départements,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les séances supplémentaires de travaux pratiques et de cours pour la préparation des certificats d'études supérieures des P. C. B., M. P. C. et S. P. C. N. de la faculté des sciences de l'université de Paris sont rémunérées aux taux suivants:

Séance de travaux pratiques:

Chef de travaux.....	1.500 F
Assistants	1.200 F
Garçons de laboratoire.....	240 F

La séance comprend la durée effective de présence des étudiants (3 heures), à laquelle s'ajoute le temps nécessaire à la préparation, à la correction des exercices et au nettoyage des salles.

Séance de cours:

Assistants	600 F
Garçons	120 F

La séance comprend la durée effective du cours (1 heure), à laquelle s'ajoute la préparation des expériences de cours.

Art. 2. — Les séances supplémentaires effectuées par les chefs de travaux ne peuvent être rémunérées, dans les conditions prévues à l'article 1er, qu'au delà des horaires normaux de service fixés par l'article 3 du décret du 27 octobre 1950 susvisé, compte tenu des dérogations qui auront été régulièrement autorisées par décision ministérielle.

Les mêmes dispositions sont provisoirement applicables aux assistants, tant en ce qui concerne la durée du service normal que les possibilités de dérogation.

Les travaux supplémentaires effectués par les garçons de laboratoire titulaires à l'occasion des travaux pratiques et cours prévus à l'article 1er ci-dessus ne seront rémunérés qu'autant que les intéressés auront préalablement effectué leur service normal fixé à quarante-cinq heures par semaine.

Art. 3. — Ces indemnités sont exclusives de toute autre indemnité pour travaux supplémentaires.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-902 du 9 juillet 1951 modifiant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national d'art dramatique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950, article 30;

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 modifiant et complétant l'article 30 de la loi du 31 janvier 1950;

Vu le décret n° 47-482 du 20 mars 1947 modifié par les décrets n° 48-920 du 31 mai 1948, n° 48-1868 du 6 décembre 1948 et n° 49-1187 du 20 août 1949 fixant le taux des heures-années allouées aux professeurs du Conservatoire national d'art dramatique;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu les circulaires n° 97-24/b/4 du directeur du budget et n° 199/D. F. P. du 23 novembre 1950 portant application aux personnels de l'Etat de la dernière majoration destinée à achever le reclassement de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux des heures-années résultant, pour les professeurs contractuels du Conservatoire national d'art dramatique, de l'application du décret n° 50-288 du 10 mars 1950 et de la circulaire 97-24 B/4 et 199 D. F. P. du 23 novembre 1950 susvisés est fixé ainsi qu'il suit:

CATÉGORIE	TAUX FIXÉ par le décret du 20 août 1949	NOUVEAUX TAUX		
		A partir du 1er janvier 1950.	A partir du 1er juillet 1950	A partir du 25 décembre 1950
	francs.	francs	francs.	francs.
A.....	77.000	81.000	84.000	87.000
B.....	57.000	60.000	63.000	66.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent décret sont exclusives de toute indemnité ou avantage accessoires, à l'exclusion de l'indemnité de transport pour les professeurs assurant un service complet et des prestations familiales.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-903 du 9 juillet 1951 modifiant le décret n° 46-2793 du 27 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 janvier 1939 portant réorganisation des théâtres lyriques nationaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 14 janvier 1939 portant réorganisation des théâtres lyriques nationaux;

Vu le décret n° 46-2793 du 27 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, en ce qui concerne le statut des caisses de retraites des personnels de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, ensemble les décrets des 29 mai 1947 et 11 décembre 1948 qui l'ont modifié;

Le conseil d'Etat entendu:

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret du 27 novembre 1946, modifié par le décret du 11 décembre 1948, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 7. — I. — Le montant de la pension d'ancienneté est déterminé d'après les appointements ou salaires moyens passibles de retenue dont l'ayant droit a bénéficié pendant les trois meilleures années consécutives sans que les appointements ou salaires à considérer puissent excéder le maximum prévu à l'article 3.

« Lorsqu'un tributaire au cours de sa carrière a appartenu successivement à des catégories professionnelles comportant pour la constitution du droit à pension des conditions d'âge et de services différents, il en est fait état dans la liquidation au prorata du temps de service accompli dans chaque catégorie sous réserve de l'application des dispositions du paragraphe VI du précédent article. Il est, dans ce cas, tenu compte, dans la limite du maximum en vigueur lors de la mise à la retraite du tributaire, des appointements respectivement passibles de retenue afférents à chacune des catégories auxquelles il a appartenu. La condition d'âge applicable est celle fixée pour la catégorie à laquelle le tributaire appartient en dernier lieu.

« La pension ainsi obtenue ne peut excéder le maximum prévu au paragraphe IV du présent article.

« II. — Le minimum de la pension est fixé à la moitié des appointements ou salaires visés au paragraphe I ci-dessus pour vingt-cinq ou trente ans de services, suivant que le droit à pension est acquis après vingt-cinq ou trente ans de services effectifs.

« III. — Pour les membres du personnel de la danse ne réunissant pas vingt-cinq ans de services, la pension est fixée à raison de un vingt-cinquième du minimum par année de services.

« IV. — Au dessus de vingt-cinq ou de trente ans de services, il est accordé par année de services, en sus de la vingt-cinquième ou de la trentième, une annuité supplémentaire de un trentième du minimum, sans que la pension totale puisse excéder les trois quarts des appointements ou salaires moyens visés au premier paragraphe.

« V. — La pension d'ancienneté est majorée, en ce qui concerne les tributaires ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans, de 10 p. 100 de son montant pour les trois premiers enfants et de 5 p. 100 par enfant au delà du troisième, sans que le total de la pension majorée puisse excéder le montant des appointements ou salaires de base déterminés au paragraphe I du présent article.

« Entreront en compte les enfants décédés par faits de guerre. »

Art. 2. — Les premier et deuxième alinéas de l'article 8 du décret du 27 novembre 1946 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Les tributaires licenciés pour incapacité professionnelle ou par suite de réduction de l'effectif du personnel, les femmes mariées ou mères de famille, tributaires qui ne sont pas bénéficiaires du deuxième alinéa ci-après, ont droit, s'ils ont accompli quinze années de services effectifs au théâtre, à partir de leur affiliation, à une pension proportionnelle calculée, suivant la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, à raison d'un vingt-cinquième ou d'un trentième du minimum de la pension d'ancienneté. La jouissance de cette pension est toutefois différée jusqu'à l'âge où, normalement, les tributaires auraient eu droit à pension d'ancienneté, le payement de ladite pension prenant effet du premier jour du mois civil suivant celui de l'entrée en jouissance.

« Les emplois d'artiste du chant, d'artiste de la danse, de chef d'orchestre, de directeur et de régisseur de scène, de chef de chœurs, de chef de chant, qui font l'objet de contrats individuels renouvelables, confèrent à leurs titulaires le bénéfice, en cas de départ du théâtre, de la pension proportionnelle différée prévue au paragraphe précédent, à condition d'avoir accompli au moins dix années de services effectifs au théâtre à partir de leur affiliation. »

Art. 3. — L'article 9 du décret du 27 novembre 1946 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 9. — Les services militaires sont comptés dans la liquidation de la pension au même titre que les services accomplis au théâtre à condition de n'avoir pas déjà été rémunérés, soit par une pension de retraite, soit par une pension ou solde de réforme.

« Des bénéfices de campagne décomptés dans les conditions fixées par la législation sur les pensions civiles et militaires et selon les règles applicables aux personnels civils de l'Etat sont ouverts, en sus, aux tributaires anciens combattants.

« Ceux-ci peuvent, en outre, obtenir une mise à la retraite anticipée. L'âge et la durée des services fixés par l'article 6 ci-dessus sont l'un et l'autre réduits d'un temps égal à la moitié des périodes ouvrant droit à des bénéfices de campagne double au cours d'une guerre. »

Art. 4. — Les trois premiers alinéas de l'article 12 du décret du 27 novembre 1946 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Ont droit à pension à jouissance immédiate, les tributaires qui par suite d'accidents, d'infirmités ou de maladies sont reconnus par l'administrateur de la réunion des théâtres, après avis d'une commission de réforme, hors d'état de continuer l'exercice de leurs fonctions. La composition de cette commission est fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget.

« Si le tributaire a accompli le temps minimum pour avoir droit à la pension d'ancienneté, il lui est alloué, quel que soit son âge, la pension minimum prévue à l'article 7. S'il compte moins de vingt-cinq ans de services ou trente suivant sa catégorie professionnelle, la pension est calculée à raison d'un vingt-cinquième ou un trentième par année de service, sans pouvoir excéder le minimum de la pension d'ancienneté, accru, le cas échéant, de la liquidation des bénéfices de campagne. Dans ce dernier cas, la pension ne peut être inférieure au montant de la pension calculée, par annuité liquidable applicable aux seuls services effectifs, à raison de 4 p. 100 du minimum vital visé au paragraphe IX de l'article 13 ci-dessous, ni au montant de la pension d'invalidité prévue par la législation sur les assurances sociales, si, d'autre part, se trouvent remplies les conditions exigées par cette législation pour pouvoir prétendre à une telle pension. »

Art. 5. — L'article 13 du décret du 27 novembre 1946 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 13. — I. — Les veuves des tributaires ont droit à une pension égale à 50 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle ou d'invalidité obtenue par leur mari ou qu'il aurait obtenue le jour de son décès.

« II. — A la pension de veuve correspondant à une pension d'ancienneté du mari, s'ajoute éventuellement, lorsque la veuve est la mère des enfants ouvrant droit à la majoration prévue à l'article 7, paragraphe V, la moitié de ladite majoration.

« III. — Le droit à pension de veuve est subordonné, s'il s'agit d'une pension d'invalidité, à la condition que le mariage soit antérieur à l'événement qui a amené la mise à la retraite ou à la mort du mari, et s'il s'agit d'une pension d'ancienneté ou d'une pension proportionnelle prévue à l'article 8, à la condition que le mariage ait été contracté deux ans avant la cessation de l'activité, à moins qu'un ou plusieurs enfants soient issus du mariage antérieur à ladite cessation.

« IV. — Toutefois, si le mariage antérieur ou postérieur à la cessation de l'activité a duré au moins six années, le droit à pension de veuve est reconnu lorsque le mari a obtenu ou pouvait obtenir au moment de son décès une pension d'ancienneté. L'entrée en jouissance de la pension est éventuellement différée jusqu'à l'époque où la veuve atteindra l'âge de cinquante-cinq ans.

« Au cas d'existence, au moment du décès du mari, d'un ou de plusieurs enfants issus du mariage, le droit à pension de veuve est acquis après une durée de trois années seulement de ce mariage, et la jouissance de la pension est immédiate.

« V. — Les veuves remariées ou vivant en état de concubinage notoire percevront sans augmentation de taux, les émoluments dont elles bénéficiaient antérieurement à leur nouvel état.

« VI. — La femme séparée de corps ou divorcée, lorsque le jugement n'a pas été prononcé exclusivement en sa faveur, ne peut prétendre à la pension de veuve; les enfants, le cas échéant, sont considérés comme orphelins de père et de mère et ont droit à la pension déterminée à l'article 14, deuxième alinéa.

« VII. — En cas de divorce prononcé au profit exclusif de la femme, celle-ci a droit à la pension définie au premier alinéa du présent article et les enfants mineurs, à la pension définie à l'article 14, premier alinéa.

« Toutefois, la femme divorcée, qui se remarie ou qui vit en état de concubinage notoire, percevra, sans augmentation de taux, les émoluments dont elle bénéficiait antérieurement à son nouvel état.

« La femme divorcée qui s'est remariée avant le décès de son premier mari perd son droit à pension.

« VIII. — En cas de remariage du mari, si celui-ci décède en laissant une veuve ayant droit à la pension définie à l'article 13, premier alinéa, cette pension est répartie entre la veuve et la femme divorcée, au prorata de la durée totale des années de mariage, sauf renonciation volontaire, par la femme divorcée, de la part lui revenant.

« La jouissance de la part de pension qui vient accroître celle de la veuve, en cas de renonciation volontaire de la femme divorcée sera immédiate si cette dernière n'a pas d'enfants mineurs.

« Dans le cas contraire, l'entrée en jouissance sera différée jusqu'à la majorité du dernier des enfants bénéficiant des dispositions de l'article 14 ci-après.

« Au décès de l'une des épouses, sa part accroîtra la part de l'autre, sauf réversion du droit au profit des enfants mineurs.

« Pour la répartition, prévue au premier alinéa du présent paragraphe, de la durée du mariage, toute fraction d'année supérieure à 6 mois est prise pour un an, la fraction inférieure à six mois n'étant pas prise en compte.

« IX. — Le conjoint survivant d'une femme tributaire peut prétendre à une pension égale à 50 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle obtenue par elle ou qu'elle aurait obtenue le jour de son décès, si se trouve remplie la condition d'antériorité de mariage prévue au paragraphe III du présent article et s'il est justifié, dans les formes prévues à l'article 12, qu'au décès de sa femme l'intéressé est atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement incapable de travailler.

« Cette pension ne peut, en s'ajoutant aux ressources propres du bénéficiaire, porter celles-ci au delà du minimum vital, tel qu'il est déterminé pour les fonctionnaires de l'Etat par l'article 65 de la loi du 20 septembre 1948.

« Elle cesse d'être servie en cas de remariage du veuf ou s'il vit en état de concubinage notoire. »

Art. 6. — L'article 14 du décret du 27 novembre 1946 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 14. — I. — Chaque orphelin a droit jusqu'à l'âge de vingt et un ans, et sans condition d'âge s'il est atteint d'une infirmité permanente le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie, à une pension égale à 10 p. 100 de la pension d'ancienneté ou proportionnelle obtenue par le père ou qu'il aurait obtenue le jour de son décès, sans que le total des émoluments attribués à la mère et aux orphelins puisse excéder le montant de la pension attribuée ou qui aurait été attribuée au père. S'il y a excédent, il est procédé à la réduction temporaire des pensions des orphelins.

« II. — Au cas de décès de la mère ou si celle-ci est inhabile à obtenir une pension ou déchue de ses droits, les droits définis au paragraphe I du présent article passent aux enfants âgés de moins de vingt et un ans et la pension de 10 p. 100 est maintenue, à partir du deuxième, à chaque enfant mineur dans la limite du maximum fixé à l'alinéa précédent.

« Les enfants atteints d'une infirmité permanente les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie, sont assimilés aux enfants mineurs.

« III. — Les enfants naturels reconnus et les enfants adoptifs sont assimilés aux orphelins de père et de mère.

« IV. — Le droit à pension d'orphelin est subordonné à la condition que la mise à la retraite ou le licenciement soit postérieur, pour les enfants légitimes, au mariage dont ils sont issus ou à leur conception; toutefois, ce droit est reconnu si le mariage a été contracté dans les conditions visées au paragraphe IV de l'article 13, quelles qu'en aient été la date et la durée.

« Pour les enfants naturels reconnus, la mise à la retraite ou le licenciement doit être postérieur à leur conception.

« Pour les orphelins adoptés, la mise à la retraite ou le licenciement doit être postérieur à l'acte d'adoption ou au jugement de légitimation adoptive. Dans ce cas, les conditions d'antériorité prévues au paragraphe III de l'article 13 pour le mariage sont exigées au regard de l'acte ou du jugement. »

Art. 7. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Décret n° 51-904 du 10 juillet 1951 concernant l'organisation du service des inventions au ministère de l'éducation nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique, modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948;

Vu l'avis de la commission interministérielle du 9 février 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé au centre national de la recherche scientifique, sous l'autorité du directeur du centre, un service des inventions chargé de l'étude et de la mise en valeur des inventions faites par le personnel dépendant du ministère de l'éducation nationale ou des organismes et chercheurs subventionnés par lui.

Ce service des inventions peut également étudier et mettre en valeur les inventions présentées par toute personne ou tout organisme public ou privé, à condition que ces inventions aient été retenues par le centre national de la recherche scientifique, compte tenu de leur caractère scientifique ou de leur intérêt pour l'économie générale du pays.

Art. 2. — Pour les inventions de la nature de celles prévues par l'article 1er, le service des inventions a pour mission:

1° De s'informer de leur valeur et de leur degré de nouveauté;

2° De participer à la mise au point de ces inventions, notamment par la réalisation de maquettes et de prototypes;

3° D'assurer, s'il y a lieu, le dépôt de demandes de brevets tant en France qu'à l'étranger, ainsi que, d'une façon générale, de pourvoir à la sauvegarde et à la défense des droits de propriété industrielle des inventeurs et du centre national de la recherche scientifique;

4° De négocier et de conclure des conventions en vue de leur exploitation, compte tenu des droits des inventeurs.

Art. 3. — Pour l'exécution des tâches prévues à l'article 2, le directeur du centre national de la recherche scientifique est assisté d'une commission consultative.

Art. 4. — Un arrêté du ministre de l'éducation nationale déterminera les conditions d'organisation et de fonctionnement du service des inventions.

Art. 5. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 51-905 du 10 juillet 1951 relatif au taux des pensions de retraites des sociétaires de la Comédie-Française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'acte de société des comédiens français en date du 27 Germinal an XII;

Vu les décrets des 15 octobre 1812 et 27 avril 1850 ensemble les divers décrets qui les ont modifiés et complétés;

Vu les décrets des 6 juillet 1877, 19 mars 1929, 14 décembre 1938, 4 février 1943, 17 novembre 1943, 21 mai 1946, 3 janvier 1948 et 13 septembre 1949;

Vu le décret du 27 février 1946 modifiant le régime administratif de la Comédie-Française, lui-même modifié par le décret du 26 septembre 1947;

Vu le décret du 23 avril 1946 relatif au régime financier de la Comédie-Française;

Vu les conditions établies entre les sociétaires de la Comédie-Française le 25 janvier 1951 suivant acte dressé par Me Lesguillier, notaire à Paris, en date du 15 février 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvées pour avoir effet du 1er janvier 1951 les conventions passées entre les sociétaires de la Comédie-Française dans l'assemblée générale du 25 janvier 1951 constatées suivant acte dressé par Me Lesguillier, notaire, en date du 15 février 1951 et ayant pour objet:

1° De porter de 180.000 F à 285.000 F le chiffre de base de la pension pour 20 années de présence;

2° De porter de 18.000 F à 21.000 F la pension attribuée pour chaque année supplémentaire au delà de 20 années de service;

3° De porter de 450.000 F à 600.000 F le montant maximum de la pension qui sera atteint au bout de 35 années de service.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Décret du 10 juillet 1951 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de calculateurs à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret du 15 février 1930 modifié par le décret du 12 août 1931, relatif au recrutement des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 11 septembre 1948 portant aménagement pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947, notamment son article 14,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un concours pour l'emploi de calculateur à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture).

Le nombre des places mises au concours est fixé à douze.

Art. 2. — Pourront prendre part au concours après avoir obtenu l'agrément du ministre de l'éducation nationale, les candidats âgés de moins de trente ans le jour de l'ouverture des épreuves. Cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant droit à une pension de retraite.

Art. 3. — Le programme, les épreuves, la date d'ouverture du concours et la date de clôture des inscriptions seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-906 du 10 juillet 1951 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des lycées d'enseignement franco-musulman et le statut du personnel de ces établissements.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie (art. 47, 1er alinéa);

Vu les décrets du 27 novembre 1944 et du 5 juillet 1946 portant réorganisation des médersas algériennes;

Vu le décret du 27 novembre 1944 instituant un certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les médersas algériennes;

Vu le décret du 28 juin 1949, portant statut du personnel des médersas;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de l'éducation nationale dans sa séance du 17 février 1950;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

CHAPITRE Ier. — *Organisation générale des lycées franco-musulmans.*

Art. 1er. — Les médersas algériennes sont transformées en lycées d'enseignement franco-musulman. Ces lycées sont soumis aux points de vue administratif et financier aux mêmes règles que les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

Art. 2. — Il est créé à Alger une commission des lycées d'enseignement franco-musulman chargés d'émettre un avis sur les problèmes intéressant le régime des études dans ces établissements.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale déterminera la composition et les règles de fonctionnement de cette commission.

Art. 3. — Les lycées d'enseignement franco-musulman donnent en même temps que l'enseignement traditionnel des médersas un enseignement préparatoire aux baccalauréats de l'enseignement du second degré.

Ils délivrent un « diplôme de fin d'études des lycées d'enseignement franco-musulman » qui se substitue au « diplôme d'études secondaires des médersas ».

Art. 4. — Le certificat d'aptitude institué par le décret du 27 novembre 1944 prend nom de certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes dans les lycées d'enseignement franco-musulman.

Art. 5. — Les lycées d'enseignement franco-musulman peuvent recevoir des auditeurs libres.

Art. 6. — L'organisation des études (programmes et horaires d'enseignement), ainsi que le régime scolaire, notamment en ce qui concerne le recrutement des élèves et auditeurs, examens de passage, diplôme de sortie, discipline, bourses, seront fixés par arrêté ministériel, après avis de la commsision prévue à l'article 2 ci-dessus et du conseil de l'enseignement du second degré.

Art. 7. — Les lycées d'enseignement franco-musulman sont dotés en personnels dans la limite des emplois prévus au budget de l'Algérie, dans les mêmes conditions que les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

(3e *Supplément.* — **Fin.**)

CHAPITRE II. — *Personnel.*

Art. 8. — Les fonctionnaires des lycées d'enseignement franco-musulman sont régis par les lois et règlements applicables aux mêmes catégories de personnel des autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

Art. 9. — Les proviseurs, censeurs des études et surveillants généraux des lycées d'enseignement franco-musulman sont désignés parmi les candidats inscrits sur les listes d'aptitude spéciales à ces fonctions dressées annuellement par le ministre de l'éducation nationale.

La nomination à ces fonctions devra assurer, dans un même établissement, la présence simultanée de personnel de statut civil français et de personnel de statut coranique.

Art. 10. — Les professeurs de disciplines musulmanes des lycées d'enseignement franco-musulman sont recrutés parmi les candidats titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement des matières musulmanes visé à l'article 4 ci-dessus.

Les professeurs de langue et littérature arabes de ces établissements sont recrutés soit parmi les candidats titulaires du certificat désigné ci-dessus, soit parmi les candidats remplissant les conditions requises pour exercer les mêmes fonctions dans les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

Art. 11. — Les adjoints d'enseignement des lycées d'enseignement franco-musulman sont recrutés soit parmi les candidats justifiant du diplôme d'études supérieures islamiques (section traditionnelle ou pédagogique), soit parmi les candidats remplissant les conditions requises pour exercer les mêmes fonctions dans les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

Art. 12. — Les maîtres d'internat et les surveillants d'externat sont recrutés soit parmi les candidats titulaires des diplômes suivants:

Diplôme de l'institut d'études supérieures islamiques;
Diplôme d'études supérieures des Médersas;
Diplôme d'études secondaires des Médersas;
Diplôme de fin d'études des lyces d'enseignement franco-musulman,

soit parmi les candidats remplissant les conditions requises pour exercer les mêmes fonctions dans les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger.

Art. 13. — Les oukafs ou agents de service des lycées d'enseignement franco-musulman sont recrutés parmi les candidats remplissant les conditions requises pour exercer les mêmes fonctions dans les autres lycées du ressort de l'académie d'Alger et justifiant du même niveau de qualification.

Art. 14. — Le personnel titulaire administratif, enseignant, de surveillance et de service, actuellement en exercice dans les Médersas, sera intégré à classe égale ou à échelon égal et sans perte d'ancienneté dans les cadres métropolitains correspondants.

Art. 15. — Seuls pourront éventuellement faire l'objet d'une affectation dans un autre établissement relevant de la direction de l'enseignement du second degré les membres du personnel des lycées d'enseignement franco-musulman remplissant les conditions requises par le statut général du personnel des établissements de l'enseignement du second degré.

Art. 16. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 10 juillet 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1951 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de commandeur.

MM.

Abraham (Marcel-Jacques), inspecteur général de l'instruction publique chargé de la direction du service universitaire des relations avec l'étranger et du service de coordination de l'enseignement dans la France d'outre-mer, directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale. Officier du 29 juillet 1938.

Braque (Georges), artiste peintre. Officier du 27 septembre 1946.

Caron (Marie-Alfred-Pierre), directeur honoraire des archives de France. Officier du 25 août 1937.

Jolibois (Emile-Jules-Victor-Hermann), inspecteur général de l'instruction publique. Officier du 4 février 1938.

Martin du Gard (Roger), homme de lettres. Officier du 19 janvier 1936.

Mazon (André-Auguste), professeur au collège de France, président de l'institut d'études slaves de l'université de Paris, membre de l'institut. Officier du 13 mai 1933.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1951, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Audoul (Alfred), architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux. Chevalier du 22 octobre 1932.

Bachelard (Gaston-Louis-Pierre), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 25 août 1937.

Baldet (Fernand), astronome de l'Observatoire de Paris. Chevalier du 4 février 1938.

Baruzi (Jean-Urbain-Jacques), professeur au Collège de France. Chevalier du 30 décembre 1933.

Bazelaire (Paul), professeur au Conservatoire national de musique de Paris. Chevalier du 9 juillet 1932.

Bouillon (Gabriel), professeur au Conservatoire national de musique de Paris. Chevalier du 25 juillet 1937.

Bruneau (Charles-Eugène), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 5 août 1938.

Collin (Louis-Marie-Raymond), inspecteur de l'enseignemnet primaire de la Seine. Chevalier du 13 juillet 1923.

Cremieu (Louis-Moses), professeur à la faculté de droit d'Aix. Chevalier du 28 juillet 1939.

Douin (Charles-Robert-Victor), doyen de la faculté des sciences de Lyon. Chevalier du 30 décembre 1931.

Dontot (René-Paul-Louis), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 5 août 1938.

Fouilhe (André), professeur au lycée Henri-IV à Paris. Chevalier du 30 juin 1939.

Fourestier (Louis-Félix-André), chef d'orchestre à l'Opéra. Professeur au Conservatoire national de musique de Paris. Chevalier du 25 août 1937.

Mlle Hartmann (Fernande-Marie-Georgette), secrétaire générale de la société d'ethnographie de Paris. Chevalier du 2 avril 1939.

Huard (Georges), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale. Chevalier du 5 août 1939.

Humbert (Henri-Jean), professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Chevalier du 5 novembre 1931.

Le Révérend (Jean-Léon-François-Joseph), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris. Chevalier du 25 décembre 1935.

Leroy (André-Jean-Marie), proviseur au lycée Condorcet à Paris. Chevalier du 5 août 1939.

Michel (Louis-Claude-Edouard), chef de service de documentation au musée du Louvre. Conservateur honoraire des musées nationaux. Chevalier du 10 juillet 1918.

Morellet (Alphonse-Scévola-Marcel), médecin de l'école normale d'Auteuil. Chevalier du 8 février 1927.

Moret (Léon-Marie-Louis), doyen de la faculté des sciences de Grenoble. Chevalier du 17 décembre 1933.

Nat (Yves-Philippe-Avil), professeur au Conservatoire national de musique de Paris. Chevalier du 12 janvier 1932.

Nicolas (Maxime-Philibert), doyen de la faculté de droit de Lyon. Chevalier du 22 décembre 1937.

Piquet (Raymond-Léon-Georges), inspecteur général des écoles primaires élémentaires. Chevalier du 1er avril 1917.

Rambaud (Alexandre-Henri-Marius-Eugène), professeur au lycée Saint-Louis à Paris. Chevalier du 27 décembre 1923.

Ratouis de Limay (Paul-Marie), conservateur en chef de la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs. Chevalier du 22 mai 1926.

Mlle Remy (Madeleine-Marie-Clarisse), directrice d'école honoraire. Secrétaire générale de la société Alfred Binet. Chevalier du 21 janvier 1936.

Rerat (Armand-Philippe-Louis), professeur au lycée Lakanal à Sceaux. Chevalier du 16 juin 1920.

Rimattei (Frédéric), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Marseille. Chevalier du 4 février 1939.

Robert dit Camille-Robert (Camille-Paul-Ernest), professeur et compositeur de musique, chef d'orchestre. Chevalier du 29 janvier 1932.

Seston (Henri-Louis-Edouard), professeur au lycée de Nîmes. Chevalier du 19 octobre 1919.

Sibert (Marcel), professeur a la faculté de droit de Paris. Chevalier du 16 juin 1920.

Simon (Georges-Emile), doyen de la faculté des sciences de Dijon. Chevalier du 19 novembre 1915.

Mme Valensin (Marcelle), née Richard, directrice du lycée La Fontaine à Paris. Chevalier du 25 août 1937.

Vattier (Georges-Alphonse-Louis), inspecteur d'académie. Chevalier du 30 janvier 1937.

Vimeux (Georges), professeur au lycée de Nice. Chevalier du 4 novembre 1917.

Au grade de chevalier.

MM.

Alquie (Ferdinand-Jean-Baptiste), maître de conférences à la faculté des lettres de Montpellier; 25 ans de services civils.

Aubenas (René-Louis), inspecteur d'académie; 39 ans de services civils et militaires.

Mlle Aumeunier (Germaine-Jeanne-Marie), directrice du lycée de jeunes filles à Casablanca; 35 ans de services civils.

Auzou (Marcel-Arsène-Aimé), professeur au lycée Michelet à Vanves; 35 ans de services civils et militaires.

Barrois (Charles-Henri), architecte; 28 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Baudin (Georges-Pierre-Léon), inspecteur d'académie; 22 ans de services civils et militaires.

Berthaut (Henri-François-Pierre), professeur à l'institut catholique à Paris; 42 ans d'activité professionnelle.

Bertrand (René), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Bertinet (Jean-François-Joseph), professeur au lycée Janson de Sailly à Paris; 40 ans de services civils et militaires.

Bonnet (Henri-Jean), directeur d'école normale d'instituteurs de la Rochelle; 31 ans de services civils et militaires.

Boudout (Jean-Léopold), professeur au lycée Henri-IV à Paris, 30 ans de services civils et militaires.

Boutaud (René), architecte; 37 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Brethe de La Gressaye (Jean-Marie), professeur à la faculté de droit de Bordeaux; 30 ans de services civils et militaires.

Brouillard (Louis), fondateur de l'Association des parents d'élèves des lycées de Lyon; 52 ans d'activité professionnelle de services rendus aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Brun (Auguste-Jean-Emile), professeur à la faculté des lettres d'Aix; 47 ans de services civils et militaires.

Busson (Henri-Louis-Jean-Marie), professeur à la faculté des lettres d'Alger; 28 ans de services civils et militaires.

Canac (Ephren-Henri), secrétaire général de l'école normale supérieure de Saint-Cloud; 31 ans de services civils et militaires.

Canguilhem (Georges-Jean-Bernard), inspecteur général de l'enseignement du second degré; 28 ans de services civils et militaires.

Mme Caraccio, née Manicacci (Hélène), directrice du lycée de jeunes filles de Grenoble; 36 ans de services civils.

Chappon (Georges-Alexandre-Jacques), professeur au lycée Condorcet à Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Chevallier (Jean-Jacques), professeur à la faculté de droit de Paris; 28 ans de services civils et militaires.

Coant (François-Marie), directeur d'école normale d'instituteurs à Saint-Brieuc; 33 ans de services civils.

Mlle Cordier (Jeanne-Marguerite), maître de conférence du cadre des professeurs Français à l'étranger (Barcelone); 24 ans de services civils.

Cour (Pierre-Abel), professeur au lycée de Monaco; 40 ans de services civils et militaires.

Courtin (Georges-Albert), chef du service de l'enseignement primaire à la direction de l'instruction publique au Maroc; 30 ans de services civils et militaires.

Couillaud (Henri), ex-musicien de la garde républicaine; 52 ans d'activité artistique et de services militaires.

Mlle Cru (Alice), professeur au lycée de jeunes filles de Marseille-Longchamp; 38 ans de services civils.

Curnier (Pierre-Louis-Charles), professeur au lycée Condorcet à Paris; 29 ans de services civils et militaires.

Dechappe (Lucien-Georges), inspecteur primaire; 45 ans de services civils et militaires.

Deffieux (Robert), intendant du lycée Janson de Sailly à Paris; 36 ans de services civils.

Deflandre (Georges-Victor), maître de recherches au centre national de la recherche scientifique; 39 ans de services civils et militaires.

Delannoy (Emile-Florent), professeur à la faculté de médecine de Lille; 39 ans de services civils et militaires.

Delcambre (Etienne), archiviste en chef de Meurthe-et-Moselle; 29 ans de services civils et militaires.

Deparis (Maurice-Marie-Jean-Baptiste), professeur à la faculté de médecine de Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Dubosc (Guy-Henri-Jean), conservateur adjoint aux archives nationales; 21 ans de services civils et militaires.

Dufau (Marie-Maximin-Joseph), délégué cantonal à Oloron; 34 ans de dévouement aux œuvres scolaires.

Dumas (Lucien-Henri), proviseur au lycée français de Madrid; 27 ans de services civils et militaires.

Dumont (Marie-Claude-Jean-François), professeur à la faculté de droit de Paris; 31 ans de services civils et militaires.

Dupuy (Aimé), inspecteur d'académie honoraire, membre de la commission pour l'étude des problèmes scolaires; 38 ans de services civils.

Echevin (Albert-Alfred), professeur à la faculté des sciences de Nancy; 36 ans de services civils et militaires.

Faure (Maurice), professeur au conservatoire national de musique de Paris; 37 ans d'activité artistique et de services militaires.

Foller (René-Paul), sous-chef surveillant des musées nationaux au musée du Louvre; 25 ans de services civils et militaires.

Fouilleron (Louis-Laurent-Pierre), principal du collège français de Berlin; 40 ans de services civils et militaires.

Fromageot (Claude-Emile-Paul), professeur à la faculté des sciences de Paris; 29 ans de services civils.

Garrido (Edouard-Louis), directeur de l'école des beaux-arts de Caen; 43 ans d'activité artistique et de services militaires.

Gaussen (Henri-Marcel), professeur à la faculté des sciences de Toulouse; 32 ans de services civils et militaires.

Goblot (François), professeur au lycée Ampère à Lyon; 26 ans de services civils et militaires.

Godart (Emilien), ex-instituteur, secrétaire général de l'association polytechnique; 38 ans de services civils et militaires.

Goubet (Lucien), directeur d'école d'application à Arras; 34 ans de services civils.

Guichard (Léon-Jean), professeur à la faculté des lettres de Grenoble; 25 ans de services civils et militaires.

Guinet (Camille), ingénieur horticole, jardinier chef des cultures scientifiques du Muséum d'histoire naturelle à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Guyon (Pierre-Louis-Joseph), professeur au lycée de Mont-de-Marsan; 34 ans de services civils et militaires.

Mme Humbert (Agnès-Dorothée), assistante au musée national d'art moderne; 30 ans d'activité artistique.

Jacquemart (Eugène-Léon), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine; 32 ans de services civils et militaires.

Jeunet (Adrien-Victor-Philomène-Adolphe), proviseur au lycée de Besançon; 32 ans de services civils et militaires.

Julien (Edouard), conservateur du musée d'Albi; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Lacroix, née Montois (Suzanne-Caroline-Marie), directrice du lycée Jules-Ferry à Paris; 43 ans de services civils.

Laffenière (Pierre-Stéphane-Armand), directeur d'école à Pontarlier; 34 ans de services civils et militaires.

Lafosse (René-Louis), professeur au lycée Voltaire à Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Lamaison (Jacques), professeur au lycée Henri-IV à Paris; 31 ans de services civils et militaires.

Launay (Clément-Médecin), inspecteur des écoles; 27 ans de services civils et militaires.

Lazerges (Guy-Edmond-Max), inspecteur général de l'enseignement du second degré; 28 ans de services civils et militaires.

Lecomte (Georges-Jean-Alfred), professeur au lycée Saint-Louis à Paris; 44 ans de services civils et militaires.

Lemmet (Alfred-Marcel-René), instituteur à Saint-Bonnet-de-Condat (Cantal); 38 ans de services civils et militaires.

Le Meur (Jacques-Marie), chef du service de l'enseignement secondaire à la direction de l'enseignement de l'instruction publique au Maroc; 24 ans de services civils et militaires.

Leray (Jean), professeur au Collège de France; 29 ans de services civils et militaires.

Leroy (Henri-Léon), ex-musicien de la garde républicaine; 58 ans d'activité artistique et de services militaires.

Malvaux (Henri-Emile), directeur de l'école nationale des arts appliqués à l'industrie de Bourges; 21 ans de services civils et militaires.

Marlière (Charles-Louis-Gustave), conservateur adjoint du musée des beaux arts de Valenciennes; 47 ans d'activité artistique et de services militaires.

Mlle Martin (Julia), directrice de l'école normale d'institutrices d'El-Biar (Alger); 35 ans de services civils.

Mlle Martin-Dormoy (Marie-Charlotte), bibliothécaire à la bibliothèque Jacques-Doucet; 20 ans de services civils.

Marty (Léon-Joseph), professeur à l'école normale d'instituteurs de Toulouse; 36 ans de services civils et militaires.

Mazoue (Maurice-Charles-Louis), professeur à l'école normale d'instituteurs de Nice; 42 ans de services civils et militaires.

Michea (René), professeur au lycée de Périgueux; 43 ans de services civils et militaires.

Montagné (Camille-Joseph-Achille), architecte; 24 ans de pratique professionnelle.

Montel (Camille-Marcel), directeur d'école d'apprentissage musulmane à Marrakech; 45 ans de services civils et militaires.

Morteveille (Joseph), employé auxiliaire au ministère de l'éducation nationale; 47 ans de services civils et militaires.

Mlle Niclausse (Juliette-Marcelle), attachée scientifique à l'administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais; 30 ans d'activité artistique.

Paillusson (Alexandre), directeur de cours complémentaire de Châteaubriant; 36 ans de services civils et militaires.

Papy (Jean-Louis-Roger), professeur à la faculté des lettres de Bordeaux; 24 ans de services civils et militaires.

Paquet (Jean-Pierre-André), architecte en chef adjoint à l'inspection générale des monuments historiques; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Pernet (Henri), directeur adjoint des fouilles d'Alesia; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Picard, née Bourges (Marie-Fanny-Anne-Marguerite), inspectrice de l'enseignement primaire de la Seine; 37 ans de services civils.

Pichard (Paul-Constant), inspecteur d'académie à Poitiers; 30 ans de services civils et militaires.

Piponnier (Marcel), professeur au lycée Buffon à Paris; 31 ans de services civils.

Pirotte (Francis-Joseph-Henri), ingénieur conseil au centre national de la recherche scientifique; 40 ans de services civils et militaires.

Prettre (Marcel), professeur à la faculté des sciences de Lyon; 21 ans de services civils.

Pruvot (Henri-Albert), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Ranson, née Merchier (Gabrielle-Marie-Berthe), professeur au lycée de jeunes filles de Lyon; 32 ans de services civils.

Mme Ricommard, née Bahuet (Marthe), professeur au lycée Lakanal à Sceaux; 40 ans de services civils.

Roussillat (Louis), directeur des presses du Massif-Central à Guéret; 36 ans d'activité professionnelle et de dévouement aux œuvres postscolaires et périscolaires de la Creuse.

Schneider (Jean-Eugène-Adrien), professeur à la faculté des lettres de Nancy; 24 ans de services civils et militaires.

Segaud (Raoul), censeur des études au lycée Charlemagne à Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Mme Thibairenq-Lamy (Marguerite), inspecteur principal des beaux arts; 26 ans d'activité professionnelle.

Thouvenot (Raymond), professeur à l'institut des hautes études marocaines; 35 ans de services civils et militaires.

Tuloup (Gustave-Maxime), professeur au collège Arago à Paris; 43 ans de services civils et militaires.

Vandier (Jacques-Victor-Edmond-Raymond), conservateur en chef du département des antiquités égyptiennes au musée du Louvre; 20 ans de services civils.

Van Tieghem (Philippe-Adrien), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine; 30 ans de services civils et militaires.

Vayssaire (Raymond-Félix), contrôleur des travaux d'architecture au ministère de l'éducation nationale; 37 ans de services civils et militaires.

Zettwoog (Camille), principal du collège Lavoisier à Paris; 45 ans de services civils et militaires.

Mme Wintzweiller (Marguerite-Antoinette-Jeanne), née Desbois, bibliothécaire en chef à la bibliothèque Sainte-Geneviève; 29 ans de services civils.

Réglementation de l'affichage.

Liste des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque dans lesquelles seront établies des zones d'affichage restreint.

Par arrêté en date du 2 juillet 1951, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale, sont inscrites sur la listes des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque du Doubs, dans lesquelles (au titre de l'article 7 de la loi du 12 avril 1943) le préfet doit établir des zones d'affichage restreint, les localités suivantes:

Baume-les-Dames, Beure, Ornans, Lods, Mouthier, Vuillafans, Châteauvieux-les-Fossés, Belvoir, Rahon, Vaucluse, Rosureux, Saint-Hippolyte, Montbéliard.

Liste des édifices, monuments non classés ni inscrits, sites urbains, ensembles architecturaux et perspectives monumentales ou autres sur lesquels et autour desquels l'affichage est interdit.

Par arrêté en date du 2 juillet 1951, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale, les édifices et monuments non classés ni inscrits, les sites urbains, les ensembles architecturaux et les perspectives monumentales ou autres du Doubs, sur lesquels et autour desquels l'affichage est interdit en application de l'article 5 (§ 3 et 4) de la loi du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et aux enseignes sont les suivants:

Abbans-Dessus. — Le château.
Arc-et-Senans. — L'église.
Avoudrey. — L'église.
Amondans. — Le château.
Baume-les-Dames. — La mairie, la sous-préfecture, le palais de justice, l'hôpital.
Le Bélieu. — Maison historique.
Bouclans. — Le château.
Buffard. — L'église.
Bannans. — L'église.
Bouverans. — L'église.
Bonnay. — Le château et l'église.
Blussans. — L'église.
Cernay. — L'église.
Châtillon-sur-Lizon. — Le château.
Châtillon-sur-Maiche. — Vestiges du château.
Consolation-Maisonnettes. — Oratoire de la Tranchée.
Chaux-les-Passavant. — Abbaye et moulins de la Grâce-Dieu.
Cubry. — Le château.
Chevroz. — Le château.
Cléron. — Le château
Chenecey-Buillon. — L'église
Coulans-sur-Lizon. — L'église.
Chantrans. — L'église.
Chapelle-d'Huin. — L'église.
Chapelle-des-Bois. — L'église.
Cusseys-l'Ognon. — L'église.
Corcelle-Ferrières — Partie ancienne du village autour de l'ancienne abbatiale cistercienne, y compris cette dernière.
Dampierre-les-Tilleuls. — L'église.
Dammartin-les-Templiers. — L'église.
Deluz. — L'église.
Chazot. — L'église.
Clerval. — L'église.
Etalans. — L'église.
Fertans. — Le château et l'église.
Goux-les-Usiers. — L'église.
Huanne. — L'église.
Montmartin — L'église.
Hyèvre-Paroisse. — L'église.
Jougne. — La mairie et l'église.
L'Isle-sur-le-Doubs. — L'église.
Levier. — La mairie et le château de Maillot.
Longeville. — L'église.
Maîche. — La mairie, l'église et le château voisin.
Montjoie. — L'ancien couvent.
Mont-de-Vougney. — L'église.
Montécheroux. — Le temple et la maison natale de Cuner.
Marvelise. — L'église.
Morteau. — La mairie, le prieuré de l'ordre de Cluny.
Mouthe. — La mairie et l'église.
Montbéliard. — Ensemble de la place Saint-Martin, église Saint-Maimbœuf.
Novillars. — Le château.
Ornans. — L'hôpital.
Ouhans. — L'église
Pontarlier. — La porte Saint-Pierre, la mairie, la place de l'église Saint-Bénigne.
Pierrefontaine-les-Varans. — La mairie et l'église.
Paroy. — L'église.
La Planée. — L'église.
Pont-de-Roide. — L'église, le pont sur le Doubs, le mur du parc, la mairie.
Rougemont. — L'église.
Le Russet. — L'église et la mairie.
Saint-Vit. — L'église.
Saint-Antoine. — L'église.
Saint-Hippolyte. — Vieilles maisons sur les rives du Doubs et du Dessoubre.
Sombacour. — L'église.
Sancey-le-Grand. — L'église, la chapelle Sainte-Jeanne Antide Thouret.
Vaucluse. — Le monastère.
Vaire-le-Grand. — Le château.
Villers-sur-Montrond. — L'église.
Vercel. — La mairie.
Vaufrey. — L'ancien couvent.

Conditions de recrutement et de rémunération du personnel de l'hygiène scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-2107 du 10 octobre 1945;

Vu le décret n° 48-2045 du 21 décembre 1948 portant organisation de l'hygiène scolaire et universitaire dans le cadre départemental,

Arrêtent:

Art. 1er. — A l'exception des médecins inspecteurs fonctionnaires, les médecins, assistantes et adjointes de l'hygiène scolaire et universitaire, quel que soit l'établissement auquel ils sont affectés, sont recrutés et rémunérés conformément aux règles fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Les médecins, assistantes et adjointes qui n'assurent pas un service à temps plein sont rémunérés soit à l'acte, soit à la vacation.

Tous les médecins inscrits à la patente pour l'exercice de la clientèle sont rémunérés à l'acte.

Art. 3. — Les conditions de travail des personnels à temps incomplet et en particulier le rythme des examens médicaux sont fixés par le ministre de l'éducation nationale.

Toutefois, chaque vacation doit correspondre à une demi-journée de travail; il ne pourra être fait plus de deux vacations dans une même journée.

Art. 4. — Les médecins rémunérés à l'acte reçoivent les honoraires ci-après:

1° Examens cliniques y compris la tuberculino-réaction: 55 F;

2° Examens radioscopiques: 45 F auxquels s'ajoute un supplément de 10 F pour utilisation de l'appareil de radiologie, quand cet appareil appartient au médecin;

3° Examens de dépistage bucco-dentaire, 15 F.

Les médecins rémunérés à la vacation reçoivent une rémunération forfaitaire de 1.200 F par vacation, exclusive de toute indemnité supplémentaire de quelque nature que ce soit.

Art. 5. — Les assistantes et adjointes de l'hygiène scolaire et universitaire rémunérées à l'acte, reçoivent des honoraires s'élevant à 60 F par élève.

Cette rémunération s'entend pour l'ensemble des actes que l'assistante ou l'adjointe doit accomplir pour un élève au cours d'une même année scolaire.

Les assistantes et adjointes de l'hygiène scolaire et universitaire rémunérées à la vacation reçoivent une rémunération forfaitaire de 450 F par vacation, exclusive de toute indemnité supplémentaire de quelque nature que ce soit.

Art. 6. — Les nouveaux taux de rémunération des personnels rémunérés à l'acte ou à la vacation prendront effet à dater du 1er août 1951.

Art. 7. — Les médecins directeurs techniques des centres de médecine préventive de l'enseignement supérieur sont rémunérés par une indemnité annuelle fixée ainsi qu'il suit, à compter du 1er août 1951:

Moins de 500 étudiants	20.000 F
De 501 à 1.500 étudiants	38.000
De 1.501 à 3.000 étudiants	50.000
De 3.001 à 6.000 étudiants	75.000
Plus de 6.000 étudiants	100.000
Médecin directeur général des services de médecine préventive de l'Université de Paris	150.000

Art. 8. — Les médecins, assistantes et adjointes de l'hygiène scolaire et universitaire employés à temps plein reçoivent une rémunération annuelle à laquelle s'ajoutent les divers suppléments et indemnités alloués aux agents contractuels de l'Etat et en particulier le complément provisoire de traitement créé par le décret n° 51-617 du 24 mai 1951.

Les médecins à temps plein ne peuvent exercer la médecine de clientèle.

Les médecins, assistantes et adjointes à temps plein sont soumis en ce qui concerne les cumuls de fonction et de rémunération et les conditions générales de service, aux règles applicables aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions similaires.

Art. 9. — Le traitement des médecins à temps plein est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1951:

Médecins examinateurs:

1er échelon	449.000 F.
2e échelon	515.000
3e échelon	581.000
4e échelon	647.000
5e échelon	717.000

Médecins départementaux:

1er échelon	589.000 F.
2e échelon	664.000
3e échelon	746.000
4e échelon	842.000

Art. 10. — La durée de stage exigée des médecins à temps plein dans chaque échelon pour obtenir une promotion à l'échelon supérieur est fixée à trois ans sauf en ce qui concerne le premier échelon des médecins examinateurs où elle est de deux ans.

Les médecins examinateurs sont classés lors de leur nomination au premier échelon. Toutefois, après un stage de six mois, ils peuvent bénéficier, sur proposition conjointe de l'inspecteur d'académie et du médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire et après agrément du ministre de l'éducation nationale, d'un reclassement, compte tenu de leurs années de pratique professionnelle antérieure à leur entrée en fonctions à l'hygiène scolaire et universitaire.

Ces années sont décomptées pour la moitié de leur durée, sans pouvoir donner lieu à un rappel d'ancienneté supérieur à cinq ans.

Art. 11. — Les médecins à temps plein, assistants des inspecteurs d'académie (médecins départementaux), ne peuvent être recrutés que parmi les médecins examinateurs appartenant au 3e échelon et justifiant d'au moins trois ans de service effectif en cette qualité.

Ils sont nommés à l'échelon de leur emploi leur garantissant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient au moment de leur nomination et conservent dans le premier cas le bénéfice de leur ancienneté d'échelon.

Art. 12. — Le traitement des adjointes d'hygiène scolaire est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1951:

Adjointes auxiliaires:

1er échelon	180.000 F.
2e échelon	205.000
3e échelon	229.000
4e échelon	252.000
5e échelon	277.000

Adjointes de secteur:

1er échelon	239.000 F.
2e échelon	274.000
3e échelon	311.000
4e échelon	347.000
5e échelon	383.000

Adjointes départementales:

1er échelon	277.000 F.
2e échelon	322.000
3e échelon	367.000
4e échelon	413.000
5e échelon	457.000

Adjointes départementales principales:

1er échelon	474.000 F.
2e échelon	499.000
3e échelon	523.000

Art. 13. — Sont recrutées en qualité d'adjointes auxiliaires les personnes qui ne justifient pas d'un titre pour accéder directement à un emploi d'adjointe de secteur.

Art. 14. — Seules peuvent être recrutées directement en qualité d'adjointe de secteur les candidates possédant les diplômes suivants:

Diplôme d'Etat d'assistante sociale ou son équivalence légale;
Diplôme d'Etat de sage-femme;
Diplôme d'Etat d'infirmière ou son équivalence légale;
Brevet d'enseignement social 2e degré (option secrétaire médico-chirurgicale);
Baccalauréat complet;
Brevet supérieur.

Art. 15. — Seules peuvent être nommées assistantes départementales les adjointes de secteur comptant cinq ans de service en cette qualité.

Toutefois, les adjointes de secteur, titulaires d'un diplôme d'Etat d'assistante sociale ou possédant son équivalence légale et assurant un service social, bénéficient sur décision conjointe de l'inspecteur d'académie et du médecin inspecteur, des dispositions applicables aux assistantes départementales en ce qui concerne les rémunérations et les conditions de classement.

Art. 16. — Dans les départements comptant plus de 120.000 élèves dans l'ensemble des établissements d'enseignement, une adjointe départementale justifiant de cinq ans de fonction en cette qualité pourra être promue adjointe départementale principale.

Une adjointe départementale principale pourra dans les mêmes conditions être nommée pour l'ensemble des établissements d'enseignement du second degré du département de la Seine.

Art. 17. — Les adjointes d'hygiène scolaire sont normalement recrutées à l'échelon de début. Toutefois, après un stage de six mois, elles peuvent, sur proposition conjointe de l'inspecteur d'académie et du médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire, bénéficier d'un reclassement au deuxième ou au troisième échelon de leur grade, suivant qu'elles justifient de plus de quatre ans ou de plus de huit ans de pratique professionnelle antérieurement à leur entrée en fonctions dans les services de l'hygiène scolaire.

Les adjointes qui bénéficient d'une nomination au grade supérieur sont classées à l'échelon comportant un traitement égal ou immédiatement supérieur à celui qu'elles percevaient antérieurement et conservent dans le premier cas le bénéfice de leur ancienneté d'échelon.

Art. 18. — La durée de stage dans chacun des échelons d'adjointes d'hygiène scolaire est fixée à trois ans.

Dispositions transitoires.

Art. 19. — Le personnel de l'hygiène scolaire et universitaire actuellement en fonctions sera reclassé à dater du 1er janvier 1951 compte tenu des dispositions du présent arrêté.

Le reclassement sera effectué par une commission dont la composition et les règles de fonctionnement seront fixées par le ministre de l'éducation nationale.

Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 10 ci-dessus, les rappels d'ancienneté dont sont susceptibles de bénéficier les médecins à temps plein, pourront exceptionnellement atteindre huit ans, pour les personnels en fonctions au 1er janvier 1951 justifiant d'au moins seize ans de pratique professionnelle.

D'autre part, les médecins départementaux bénéficieront d'une bonification d'ancienneté de deux ans ou d'un an suivant qu'ils ont été nommés en cette qualité avant ou après le 1er janvier 1949.

Art. 20. — Les contrats ou conventions des médecins, assistantes et adjointes scolaires et universitaires qui, en vertu de leurs conditions actuelles d'engagement bénéficieraient de rémunérations globales plus avantageuses que celles résultant de l'application du présent arrêté, seront dénoncés en temps utile pour être mis en harmonie avec les présentes dispositions à partir du 1er janvier 1952.

Toutefois, à moins qu'une disposition explicite contraire ne figure dans les contrats ou les conventions, les intéressés continueront à bénéficier à titre personnel de la rémunération globale qu'ils recevraient au 31 décembre 1951 jusqu'à ce que les présentes dispositions leur ouvrent droit à une rémunération supérieure.

Art. 21. — Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat
à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Modification de l'arrêté du 29 décembre 1948 portant institution d'un comité technique paritaire à la direction des musées de France

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-834 du 11 juillet 1950;

Vu le décret du 8 octobre 1927 portant organisation des musées nationaux et de l'école du Louvre;

Vu l'ordonnance du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des beaux-arts;

Vu le décret du 31 août 1945 pour l'application de l'ordonnance précitée;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1948 portant institution d'un comité technique paritaire à la direction des musées de France,

Arrêtent:

Article unique. — L'arrêté du 29 décembre 1948 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

« *Art. 2.* — Le comité technique paritaire visé à l'article 1er du présent arrêté est composé de dix-huit membres titulaires, à savoir:

Représentants de l'administration.

« Neuf membres désignés par arrêté du ministre de l'éducation nationale, dont le directeur des musées de France, président de droit.

Représentants du personnel.

« Neuf membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives des services extérieurs relevant de la direction des musées de France ».

(La suite sans changement.)

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique
et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 51-807 du 10 juillet 1951 relatif au statut des agents temporaires de service des centres d'apprentissage publics.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi n° 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage, notamment l'article 4,

Décrète :

CHAPITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Les agents temporaires de services des centres d'apprentissage publics sont chargés de tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des services matériels des établissements (entretien et réparation des locaux, entretien des cours et jardins, service de la cuisine, des dortoirs, de la lingerie, des ateliers, etc.).

Art. 2. — Les agents temporaires de service comprennent des agents non spécialistes, des agents spécialistes de 3e catégorie, de 2e catégorie et de 1re catégorie, et des dactylographes ronéotypistes.

Art. 3. — Les agents non spécialistes sont répartis en sept échelons et assurent les tâches d'aide-concierge, portier, aide-chauffeur, aide-magasinier, aide de cuisine, plongeur, agent de réfectoire, agent d'entretien, veilleur, buandier, manœuvre, agent de dortoir.

Les agents spécialistes de 3e catégorie sont répartis en sept échelons et occupent les emplois de concierge, vaguemestre, standardiste, lingère-ravaudeuse, ouvrier.

Les agents spécialistes de 2e catégorie sont répartis en sept échelons et occupent les emplois de maîtresse lingère, cuisinier ou cuisinier en second, ouvrier qualifié.

Les agents spécialistes de 1re catégorie sont répartis en sept échelons et occupent les emplois de magasinier-chef des agents de service, et de chef cuisinier.

Les dactylographes-ronéotypistes sont répartis en huit échelons.

Art. 4. — L'effectif des agents temporaires de service est fixé comme suit :

Cinq cents agents spécialistes de 1re catégorie.
Cinq cent ving-deux agents spécialistes de 2e catégorie.
Trois cent soixante-quinze agents spécialistes de 3e catégorie.
Quatre cent vingt-cinq dactylographes ronéotypistes.
Mille huit cents agents non spécialistes.

CHAPITRE II. — *Recrutement.*

Art. 5. — Tout candidat à l'un des emplois d'agent temporaire de service susvisés doit :

1° Posséder la nationalité française depuis cinq années au moins ;

2° Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction et être reconnu soit indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou nerveuse, soit définitivement guéri ;

3° Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

4° N'avoir pas :

a) Subi de condamnation pour crime ou délit contraire à la probité ou aux bonnes mœurs ;

b) Eté privé par jugement de tout ou partie des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal ;

5° N'être pas en état d'indignité nationale ;

Art. 6. — Les candidats aux fonctions d'agent temporaire non spécialistes, ainsi que les candidats aux fonctions d'agent temporaire spécialiste, doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus, cette limite d'âge étant reportée à quarante-cinq ans pour les candidats aux emplois de chefs cuisiniers et ouvriers qualifiés.

Art. 7. — Les candidats à l'emploi d'ouvrier qualifié doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou avoir satisfait aux épreuves de l'examen professionnel prévu à l'article 8 du décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 pour les ouvriers de 2e catégorie des administrations centrales et administrations assimilées.

Art. 8. — Les dactylographes ronéotypistes sont recrutées dans les conditions fixées pour la nomination des employés de bureau titulaires ayant la qualification de dactylographe par le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat.

Art. 9. — Les candidats qui satisfont aux conditions définies ci-dessus sont recrutés par décision du recteur pour une période d'essai de trois mois.

Au cours de cette période, il peut être mis à leurs fonctions sans préavis, ni indemnité de licenciement.

Art. 10. — A l'expiration des trois mois les agents peuvent faire l'objet d'une délégation pour une période de deux ans par arrêté rectoral pris sur proposition du chef d'établissement après avis de l'intendant ou de l'économe.

La délégation de deux ans est renouvelable pour des périodes de cinq ans par tacite reconduction.

CHAPITRE III. — *Avancement.*

Art. 11. — Tout candidat délégué dans les fonctions d'agent temporaire de service est nommé, pour chaque catégorie d'emplois, à l'échelon de début.

Art. 12. — La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon par les agents autres que les dactylographes ronéotypistes est fixée à trois ans.

Art. 13. — La durée moyenne du temps passé dans chaque échelon par les dactylographes ronéotypistes est fixée à deux ans dans les cinq premiers échelons et trois ans dans les autres.

Art. 14. — Les promotions à un emploi d'une catégorie supérieure ont lieu après inscription à un tableau d'avancement.

Le tableau d'avancement est établi par académie, sur proposition des chefs d'établissement, et arrêté par le recteur après avis de la commission consultative paritaire prévue à l'article 19 ci-après.

Art. 15. — Peuvent être délégués dans les fonctions d'agent spécialiste de 3e catégorie, en qualité de concierge vaguemestre standardiste, les agents non spécialistes qui comptent au moins cinq ans de service.

Art. 16. — Peuvent être délégués dans les fonctions d'agent spécialiste de 2e catégorie :

En qualité de maîtresse lingère : les lingères ravaudeuses comptant au moins cinq ans de service, et, dans la limite du cinquième des emplois, les veuves de fonctionnaires ou agents du ministère de l'éducation nationale ;

En qualité de cuisinier ou cuisinier en second : les agents non spécialistes ayant exercé les fonctions d'aide de cuisine et comptant au moins cinq ans de service.

Art. 17. — Peuvent être délégués dans les fonctions d'agent spécialiste de 1re catégorie, en qualité de magasinier chef des agents de service, les agents spécialistes comptant au moins cinq ans de service ou les agents non spécialistes comptant au moins dix ans de service.

Art. 18. — Les agents spécialistes ou non spécialistes promus à un emploi d'une catégorie supérieure sont classés à l'échelon comportant une rémunération égale ou, à défaut, immédiatement supérieure à celle qu'ils percevaient antérieurement.

Ils conservent leur ancienneté d'échelon lorsque l'augmentation de rémunération résultant de leur promotion est inférieure à celle qui résulterait d'un avancement d'échelon dans leur ancienne catégorie.

Art. 19. — Dans chaque académie, il est institué une commission consultative paritaire des agents temporaires de service des centres d'apprentissage publics, qui est obligatoirement consultée en matière de retrait, de délégation, de mutation d'avancement et de discipline, sous réserve des dispositions de l'article 20 ci-après.

La composition de cette commission et les modalités d'élection des représentants du personnel à cette commission sont fixées par arrêté ministériel.

CHAPITRE IV. — *Discipline.*

Art. 20. — Les sanctions disciplinaires sont:

a) Le blâme;
b) La radiation du tableau d'avancement;
c) Le déplacement d'office;
d) L'abaissement d'échelon;
e) La rétrogradation;
f) Le licenciement.

Le pouvoir disciplinaire appartient aux recteurs.

Le blâme est prononcé par décision motivée du recteur sans consultation du conseil de discipline mais après communication à l'agent incriminé de son dossier et de tous documents annexes.

Les autres sanctions disciplinaires sont prononcées après avis de la commission consultative paritaire siégeant en conseil de discipline.

Art. 21. — L'agent incriminé a le droit d'obtenir aussitôt que l'action disciplinaire est engagée, la communication intégrale de son dossier et de tous documents annexes.

Il peut présenter devant le conseil de discipline des observations écrites ou verbales, citer des témoins, et se faire assister d'un défenseur de son choix.

Le droit de citer des témoins appartient aussi à l'administration.

Art. 22. — En cas de faute grave, qu'il s'agisse d'un manquement aux obligations professionnelles ou d'une infraction relevant du droit commun, l'agent auteur de la faute peut être immédiatement suspendu de ses fonctions par le recteur.

La décision prononçant la suspension doit préciser si l'intéressé conserve, pendant le temps où il est suspendu, le bénéfice de son salaire ou déterminer la quotité de la retenue qu'il subit, qui ne peut être supérieure à la moitié du salaire. En tout état de cause, il continue à percevoir la totalité des suppléments pour charges de famille.

Le recteur saisit ensuite la commission consultative paritaire. La période de suspension ne peut excéder quatre mois.

A l'issue de cette période de suspension, si aucune décision n'a été prise ou si l'intéressé n'a subi aucune sanction, ou n'a été l'objet que d'un blâme, ou d'une radiation du tableau d'avancement, il a droit au remboursement de la retenue opérée sur sa rémunération.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'agent est l'objet de poursuites pénales, sa situation administrative n'est définitivement réglée que lorsque l'instance judiciaire est close.

CHAPITRE V. — *Congés.*

Art. 23. — En cas de maladie, les agents visés au présent décret peuvent obtenir, par période de douze mois, et sur production d'un certificat médical des congés ainsi fixés:

Après six mois de présence: un mois à plein salaire, un mois à demi-salaire;

Après trois ans de présence: deux mois à plein salaire, deux mois à demi-salaire;

Après cinq ans de présence: trois mois à plein salaire, trois mois à demi-salaire.

Art. 24. — Les femmes en couches peuvent bénéficier, après six mois de présence et sur production d'un certificat médical, d'un congé avec plein salaire, d'une durée totale égale à celle fixée par la législation de la sécurité sociale.

Art. 25. — Les prestations d'indemnités de la sécurité sociale viennent en déduction des sommes allouées en application des articles 23 et 24.

Art. 26. — A l'expiration des congés fixés aux articles 23 et 24, les agents qui ne sont pas aptes à reprendre leur service ou désirent obtenir des congés d'allaitement, sont mis en position de congé sans rémunération.

Il est mis fin à leur délégation lorsqu'ils ont passé trois ans dans cette position.

Art. 27. — Aucun congé pour convenances personnelles ne peut être accordé aux agents temporaires de service.

Toutefois, les agents féminins ayant au moins deux enfants dont l'un est âgé de moins de cinq ans, ou frappé d'une infirmité exigeant des soins continus, peuvent bénéficier d'un congé pour convenances personnelles sans rémunération.

CHAPITRE VI. — *Cessation de fonctions.*

Art. 28. — La cessation définitive des fonctions résulte:

a) De la démission régulièrement acceptée;
b) De la limite d'âge fixée à soixante-trois ans;
c) Du licenciement à titre disciplinaire;
d) Du retrait de délégation prévu à l'article 26 ci-dessus.

Art. 29. — A l'issue des périodes de deux ans et de cinq ans définies à l'article 10 ci-dessus, le recteur peut décider, après avis de la commission consultative paritaire, de ne pas renouveler la délégation d'un agent. Cette décision doit être notifiée à l'intéressé trois mois au moins avant la date à laquelle la délégation prend fin.

Art. 30. — La démission ne peut résulter que d'une demande écrite de l'intéressé. Elle n'a d'effet qu'après avoir été acceptée par le recteur, et à la date fixée par lui.

La décision administrative doit intervenir dans le délai d'un mois.

CHAPITRE VII. — *Dispositions spéciales.*

Art. 31. — Les agents temporaires de service peuvent, en s'acquittant d'une redevance dont le taux est fixé par arrêté ministériel, être nourris par les établissements à internat ou à demi-internat.

Lorsque le régime de l'établissement est le demi-internat, la nourriture ne comporte que le repas de midi les jours où les élèves sont présents.

CHAPITRE VIII. — *Dispositions transitoires.*

Art. 32. — Les agents en fonction à la date d'application du présent décret seront intégrés dans les catégories d'emplois visées à l'article 3 ci-dessus et dans la limite des effectifs budgétaires fixés pour lesdites catégories.

Ils bénéficieront d'un rappel de leurs services antérieurs dans les établissements d'enseignement public.

Leur reclassement sera effectué sur la base de la durée moyenne fixée pour l'avancement d'échelon aux articles 12 et 13 ci-dessus.

Art. 33. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 10 juillet 1951 portant nomination de professeurs de mathématiques au conservatoire national des arts et métiers.

Par décret en date du 10 juillet 1951:

M. Maurice Parodi, docteur ès sciences, est nommé professeur titulaire de la chaire de mathématiques, compléments pour l'art de l'ingénieur, au conservatoire national des arts et métiers (emploi créé).

M. Alexis Hocquenghem, ancien élève de l'école normale supérieure, professeur agrégé au lycée Saint-Louis, est nommé professeur titulaire de mathématiques appliquées aux arts et métiers au conservatoire national des arts et métiers, en remplacement de M. Sainte-Lague, décédé.

Le présent décret aura effet à compter du jour de l'entrée en fonctions des intéressés.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 9 juillet 1951 fixant les conditions d'établissement et d'exigibilité du bon de circulation des sels de l'Ouest.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 50-1008 du 19 août 1950 relative à l'organisation du marché du sel de l'Ouest,

Décrète:

Art. 1er. — Tout transport de sel supérieur à 150 kg effectué par quelque moyen de transport que ce soit, doit être accompagné d'un bon de circulation jusqu'au lieu de destination au départ des lieux de production salicole des départements du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de la Charente-Maritime, ainsi qu'au départ des dépôts de sel côtiers ou autres des négociants de sels en gros.

Art. 2. — Les carnets de bons de circulation seront d'un modèle uniforme et fournis par les coopératives salicoles agréées par le ministère de l'agriculture; les bons devront porter le numéro et la date d'agrément de la coopérative, ils pourront être répartis par les soins desdites coopératives aux négociants habilités par elles à les délivrer.

Pour chaque bon délivré, il sera prévu un duplicata qui sera transmis à la coopérative intéressée dans les quinze jours de la délivrance au plus tard.

Art. 3. — Les bons de circulation doivent porter obligatoirement:

1° Le nom et l'adresse du négociant expéditeur;

2° Le nom et l'adresse du destinataire;

3° Le nom et l'adresse du transporteur et le numéro d'immatriculation du camion; pour les transports par fer, le bon de circulation devra être joint aux pièces d'expédition;

4° Le nombre de colis et le poids du sel transporté ainsi que la nature de ce sel dénommé suivant les usages commerciaux, enfin le jour et l'heure de l'enlèvement et le délai approximatif du transport.

Art. 4. — Sont exemptés de l'obligation au bon de circulation:

1° Les transports effectués dans la zone des marais salants pour la conduite des récoltes aux magasins de stockage;

2° Les transports effectués par les épiciers en gros et autres vendeurs, au départ de leurs magasins, dans l'unique but de la répartition du sel chez les épiciers détaillants et les utilisateurs. Il est fait obligation à ces épiciers en gros et revendeurs de porter le numéro du bon de circulation sur leurs factures.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-909 du 10 juillet 1951 relatif aux adjudications de travaux d'Etat dépendant de l'administration du génie rural.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 18 novembre 1882 et le décret du 6 avril 1942, relatifs aux marchés passés au nom de l'Etat, modifié par le décret du 1er avril 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Il est procédé aux adjudications de travaux d'Etat dépendant de l'administration du génie rural par le préfet du département du lieu des travaux assisté du directeur des domaines et du trésorier-payeur général. L'ingénieur en chef du génie rural, chargé de l'exécution des travaux, est présent à l'adjudication.

Art. 2. — Le préfet et ses assesseurs peuvent, en cas d'empêchement, se faire représenter à l'adjudication par un fonctionnaire de leur service.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 10 juillet 1951 portant relèvement des surtaxes temporaires perçues sur les usagers du canal de Cadenet (Vaucluse).

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Sur le rapport des ministres de l'agriculture, des finances et des affaires économiques, du budget, et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 18 novembre 1854 portant constitution de l'association syndicale du canal de Cadenet;

Vu la convention passée le 29 septembre 1860 entre le syndicat de Cadenet et les arrosants de Pertuis;

Vu les arrêtés du préfet de Vaucluse en date des 14 décembre 1860 et 16 avril 1872, constituant un syndicat chargé de représenter les intérêts des arrosants de Pertuis dans leurs rapports avec l'association syndicale du canal de Cadenet;

Vu la loi du 3 mai 1921 autorisant la perception de surtaxes temporaires sur les usagers des canaux d'irrigation;

Vu le décret du 5 février 1924 autorisant la perception de surtaxes temporaires pour l'usage des eaux du canal d'irrigation de Cadenet, modifié par le décret du 24 mars 1947;

Vu la demande formulée par le syndicat du canal de Cadenet dans sa délibération du 20 février 1950 en vue d'obtenir un relèvement des surtaxes temporaires pour l'usage des eaux du canal d'irrigation de Cadenet;

Vu les résultats de la consultation des représentants des arrosants de la plaine de Pertuis à laquelle il a été procédé le 16 octobre 1950;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef du génie rural de la circonscription d'Avignon en date du 17 novembre 1950;

Vu l'avis de la commission de vérification des comptes des grandes entreprises d'hydraulique agricole en date du 16 mars 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Pour faire face à l'augmentation imprévisible des dépenses d'entretien et d'exploitation des ouvrages utilisés en commun par l'association syndicale du canal de Cadenet et par le syndicat des arrosages de la plaine de Pertuis, il sera perçu sur les usagers de toute catégorie de ces deux associations les surtaxes ci-après:

Eaux d'irrigation: 720 F par hectare de terrain arrosé.

Force motrice: 400 F par unité de force de cheval (l'unité de force de cheval étant représentée par un volume d'eau de cent litres par seconde tombant d'une hauteur de un mètre); 200 F par unité de force de cheval pour les usines assurant un service public municipal.

Les surtaxes applicables aux usagers faisant partie du syndicat des arrosages de la plaine de Pertuis seront recouvrées par ce syndicat et versées par lui à l'association syndicale du canal de Cadenet. A défaut de ce versement, il y sera pourvu d'office par le préfet dans les conditions prévues par les articles 58 et 61 du décret du 9 mars 1894.

Art. 2. — Les dépenses afférentes à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages visés à l'article 1er seront inscrites à un chapitre spécial du budget de l'association syndicale du canal de Cadenet. Il sera fait face à ces dépenses au moyen des surtaxes perçues en exécution de l'article 1er ainsi que d'un prélèvement sur le produit des taxes

de l'association syndicale de Cadenet égal à 25.000 F, montant des dépenses nécessitées par l'entretien et l'exploitation des ouvrages communs avant leur augmentation imprévisible.

Art. 3. — Lorsque le produit cumulé des surtaxes et du prélèvement de 25.000 F excédera le montant des frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages communs, le surplus sera porté à un fonds de réserve qui pourra servir au payement des travaux de grosses réparations et des dépenses exceptionnelles régulièrement autorisées concernant lesdits ouvrages communs. La partie de ce fonds de réserve qui n'aura pas été employée au cours de l'exercice sera portée à l'exercice suivant.

Art. 4 — Lorsque le fonds de réserve aura atteint 2.400.000 F et que pendant trois années consécutives le produit cumulé des surtaxes et du prélèvement de 25.000 F aura dépassé de 10 p. 100 le montant des frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages communs, le tarif des surtaxes pourra être abaissé en conséquence.

Art. 5. — Le budget et le compte d'exploitation annuels devront être soumis par l'association syndicale du canal de Cadenet au ministre de l'agriculture et approuvés par celui-ci, après avis de la commission de vérification des comptes des grandes entreprises d'hydraulique agricole.

L'association sera tenue de mettre à la disposition du service du contrôle et de la commission de vérification des comptes les livres et pièces de comptabilité dont la production serait jugée par eux utile pour vérifier l'exactitude des recettes et des dépenses ainsi que de fournir tous les renseignements qui pourront lui être demandés à cet effet.

Art. 6. — Les décrets des 5 février 1921 et 24 mars 1947 sont abrogés.

Art 7 — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-860 fixant les modalités de rémunération des agents appelés à participer à l'enquête agricole de 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1951:

Page 7280, 2e colonne, dans le dernier visa, au lieu de: « Vu le décret n° 49440 du 30 mars 1949 », lire: « Vu le décret n° 49440 du 30 mars 1949, modifié et complété par le décret n° 51792 du 22 juin 1951 ».

Page 7281, 1re colonne, article 2, paragraphes 1er et 2; article 3, paragraphes 1er, 2 et 3: *a*) au lieu de: « décret du 30 mars 1949 », lire: « décret du 30 mars 1949, modifié et complété par le décret du 22 juin 1951 »; article 2, paragraphe 2; article 3, paragraphe 2: *b*) au lieu de: « 1.040 F », lire: « 1.360 F »; article 3, paragraphe 3, au lieu de: « 770 F », lire: « 1.000 F ».

Abatage d'animaux pour cause de maladie ou d'accident.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural;
Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes, notamment des articles 12 et 13;
Vu les articles 27 et 28 du décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 juillet 1933 susvisée;
Vu l'avis du comité consultatif des épizooties en date du 10 juillet 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions de la loi du 21 juin 1898 et des textes réglementaires rendus pour son application et sauf l'exception prévue à l'article 2 du présent arrêté, l'abatage en vue de la consommation publique des animaux malades ou accidentés ne peut être pratiqué que dans un abattoir soumis à la surveillance d'un service permanent d'inspection vétérinaire.

Dès l'introduction de ces animaux dans l'abattoir le propriétaire est tenu d'en aviser sans délai le service vétérinaire qui procède immédiatement à l'examen des animaux vivants.

Lorsque les animaux auront été l'objet d'un traitement, ils devront être accompagnés d'un certificat établi par le vétérinaire traitant indiquant les motifs de l'envoi à l'abattoir et la médication utilisée.

Ce certificat sera remis au service vétérinaire au moment de l'introduction des animaux dans l'abattoir.

Art. 2. — L'abatage ne peut avoir lieu en dehors d'un abattoir que dans les cas d'accident et si l'extrême urgence est expressément établie par un certificat vétérinaire.

Déclaration doit en être faite par le propriétaire de l'animal, dans le plus bref délai, au maire de la commune où l'abatage est effectué.

Dès qu'il a été prévenu, le maire doit assurer l'exécution des prescriptions contenues dans l'article 5 ci-après.

Art. 3. — Il est interdit de préparer pour la boucherie des animaux morts naturellement ou en état de mort apparente.

Art. 4. — La saignée, l'éviscération et l'habillage doivent être effectués immédiatement après la mise à mort et, dans tous les cas, sur le lieu même de l'abatage.

Art. 5. — Quel que soit le lieu de l'abatage, le contrôle de salubrité des viandes provenant d'animaux abattus pour cause de maladie ou d'accident ne peut être effectué que par le vétérinaire-inspecteur agréé, ou à défaut, par un vétérinaire sanitaire.

Ce contrôle ne peut avoir lieu dans un délai inférieur à 24 heures après l'abatage.

L'ensemble des opérations de contrôle, y compris l'estampillage des viandes reconnues propres à la consommation et la dénaturation des viandes saisies, doit être effectué au lieu même de l'abatage.

Art. 6. — Toutes les parties de l'animal abattu doivent être présentées au contrôle de salubrité. Il est interdit de tenter ou de réaliser des manœuvres de nature à tromper l'inspection vétérinaire sur l'état de salubrité des animaux abattus.

La peau doit rester adhérente à la carcasse au moins en partie ainsi que les poumons jusqu'au moment de la visite sanitaire.

Art. 7. — Si le vétérinaire inspecteur le juge nécessaire, l'examen de l'animal abattu est complété par l'envoi des prélèvements à un laboratoire officiel aux fins de contrôle bactériologique ou d'autres examens complémentaires.

L'animal abattu reste consigné, aux frais, à la charge et sous la responsabilité du détenteur pendant le temps jugé nécessaire à ces examens.

Art. 8. — Les viandes et abats reconnus impropres à la consommation sont saisis par le vétérinaire qui en ordonne et en contrôle la dénaturation.

Art. 9. — Dans un délai de trois mois, à dater de la publication du présent arrêté, les viandes reconnues propres à la consommation seront estampillées à l'aide d'un timbre spécial comportant exclusivement en lettres majuscules d'un centimètre au moins de hauteur, encadrées par une ligne dessinant un carré de cinq centimètres de côté, les mentions suivantes:

Nom en entier ou en abrégé du département dans lequel est domicilié le vétérinaire inspecteur;
Inscription INSP. SANIT., lettres S et V de part et d'autre d'un nombre qui constitue l'identification du vétérinaire détenteur de l'estampille (modèle annexe).

Cette marque spéciale sera apposée sur chaque carcasse en un nombre suffisant de points et, dans tous les cas, sur la face interne des cuisses, les lombes, les flancs, les palerons et le collier pour les grands animaux, sur les cuisseaux ou les gigots (face interne); les flancs et les épaules pour les veaux et les moutons, sur les jambons, la poitrine et les épaules pour les porcs.

Art. 10. — Les viandes destinées à être consommées hors du territoire de la commune où a eu lieu l'abattage ne peuvent être expédiées qu'à un seul destinataire et en une seule fois sous forme de carcasse. Les carcasses doivent être expédiées en totalité, divisées ou non par moitiés ou par quartiers, compte tenu le cas échéant des parties saisies au moment du contrôle de salubrité.

Ces viandes sont accompagnées d'un certificat sanitaire remis au propriétaire et dont le modèle est annexé au présent arrêté. Ce certificat est établi par le vétérinaire qui a procédé à l'inspection de la viande.

Un duplicata est adressé sans délai par le vétérinaire inspecteur au directeur des services vétérinaires du département dans lequel l'animal a été abattu.

Dès l'arrivée des viandes, le destinataire est tenu de remettre le certificat au vétérinaire inspecteur du lieu de destination qui procédera lui-même à l'inspection. Celui-ci transmet ce document après y avoir consigné ses observations au directeur des services vétérinaires de son département qui en fait retour au directeur des services vétérinaires du département d'origine

Art. 11. — Les honoraires et frais de déplacement engagés par le vétérinaire sanitaire pour l'inspection des animaux abattus en dehors des abattoirs sont à la charge du propriétaire.

Art. 12. — L'arrêté du 3 février 1943 fixant les modalités de l'inspection des viandes provenant des animaux malades ou accidentés abattus sur place ainsi que les conditions de transport des viandes, est abrogé.

Art. 13. — Les préfets et les directeurs départementaux des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1951.

PIERRE PFLIMLIN.

CERTIFICAT SANITAIRE

(Arrêté ministériel du 2 juillet 1951.)

A remettre par le propriétaire au service d'inspection vétérinaire dès l'arrivée des viandes à destination.

Je soussigné ..... vétérinaire (1)

de la commune de .....

certifie avoir examiné, le .....,

un animal abattu pour cause de { maladie. / accident.

Lieu de l'abatage: .....

Nom et adresse du propriétaire: .....

Nom et adresse de l'expéditeur: .....

Nom et adresse du destinataire: .....

Signalement de l'animal: .....

Motif précis de l'abatage, lésions constatées: .....

Poids de la viande estampillée: .....

Poids des parties saisies: .....

Nomenclature: .....

Résultat des examens de laboratoire: .....

Empreinte de l'estampille utilisée:

J'atteste que les parties saisies ont été dénaturées sous mon contrôle.

A ....., le .....

Le vétérinaire,

Viande examinée à (lieu destinataire) .....

.....

Observations: .....

.....

Le vétérinaire inspecteur,

(1) Inspecteur ou sanitaire.

Copie de ce certificat devra être conservée par le vétérinaire ayant estampillé les viandes avant expédition.

MODÈLE DE L'ESTAMPILLE PRÉVUE A L'ARTICLE 9

OISE
INSP. SANIT.
S-20-V

Dévolution de l'actif du syndicat corporatif agricole de Trégunc (Finistère).

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944, modifiée par la loi du 12 mars 1946, déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944, relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture;

Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944;

Vu l'avis de la section n° 6 complétée du conseil supérieur de l'agriculture en date du 11 juillet 1946;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1947 relatif à la dévolution de l'actif de divers syndicats corporatifs agricoles locaux des Côtes-du-Nord et du Finistère, notamment son article 3;

Vu les propositions de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et les conclusions de l'enquête effectuée par l'ingénieur en chef, directeur des services agricoles du Finistère,

Arrête:

Art. 1er. — Est prononcée au profit du syndicat agricole intercommunal de Trégunc (Finistère) dit « Syndicat de la région de Concarneau », affilié à la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (C. G. A.), la dévolution du terrain cadastré section B n° 31 et 14 P, sis à Trégunc, acquis en 1928 par le syndicat agricole de Trégunc et confondu avec les biens du syndicat corporatif agricole qui lui a été substitué.

Tous les frais et droits de mutation concernant le transfert de propriété dudit terrain seront à la charge du syndicat dévolutaire.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé du 7 janvier 1947, le syndicat agricole intercommunal de Trégunc est autorisé sans conditions particulières à vendre le terrain visé à l'article 1er.

Art. 3. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à partir de la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 27 juin 1951, M. Dindinaud, directeur des services vétérinaires de Seine-et-Oise, est chargé d'assurer l'intérim de la direction des services vétérinaires de Seine-et-Marne à compter du 1er juin 1951.

L'intéressé percevra une indemnité supplémentaire de 8.500 F par mois.

Circulaire du 10 juillet 1951 aux inspecteurs principaux, inspecteurs de la répression des fraudes et aux directeurs des laboratoires agréés relative au déverdissage des agrumes.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs divisionnaires, inspecteurs de la répression des fraudes et à Messieurs les directeurs des laboratoires agréés.

Il me paraît nécessaire d'appeler votre attention sur la question du déverdissage des agrumes, c'est-à-dire des traitements destinés à remédier aux défauts d'aspect extérieur (taches vertes) que présentent parfois ces fruits, alors même qu'ils ont atteint leur maturité biologique, et à leur donner la coloration extérieure orangée, spécifique des fruits mûrs.

Etant donné l'importance que présente, pour la commercialisation des agrumes, leur couleur extérieure, car les acheteurs non avertis croient que toutes les oranges présentant des taches vertes sont acides et insuffisamment mûres, les divers pays producteurs de ces fruits ont été amenés à étudier les moyens de remédier à ces inconvénients.

Deux solutions principales ont été préconisées à cet effet:

a) Le déverdissage: c'est-à-dire le traitement consistant à stimuler le processus naturel qui provoque la « maturité apparente », ce qui permet de donner à ces fruits leur couleur orangée spécifique.

Il s'agit là, en somme, d'une accélération artificielle d'un phénomène naturel, obtenue notamment dans une atmosphère renfermant de faibles teneurs en éthylène;

b) La coloration artificielle proprement dite: par la mise en œuvre de colorants appropriés.

Le service de la répression des fraudes s'est toujours opposé, jusqu'à ce jour, au principe même de l'emploi de ces deux catégories d'opérations, ainsi qu'à l'importation dans la métropole de fruits ainsi traités.

Toutefois, à la suite d'un nouvel examen de la question et après avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France (séance du 11 décembre 1950), j'ai décidé de ne plus m'opposer au déverdissage des agrumes récoltées en Afrique du Nord et à leur commercialisation ultérieure dans la métropole si les conditions suivantes sont observées:

1° Cette opération ne doit être appliquée qu'aux variétés d'agrumes présentant habituellement, à maturité, les défauts de coloration rappelés plus haut. Les lots soumis au déverdissage, après triage préalable, doivent être composés de fruits propres à la consommation, c'est-à-dire suffisamment juteux et surtout ayant atteint le stade de la maturité biologique.

Le service de la répression des fraudes de chacun des pays ou territoires intéressés devra s'assurer du respect de ces règles.

Les fruits à traiter devront notamment:

a) Présenter un rapport entre l'extrait soluble total et l'acidité (citrique) au moins égal à 6,5;

b) Correspondre à un degré Brix au moins égal à 9,5 pour les oranges;

2° Le seul agent catalyseur dont l'emploi peut être admis est l'éthylène commercialement pur, à la dose strictement indispensable (ne dépassant pas 1 pour 1.000 dans l'atmosphère des chambres de déverdissage).

L'emploi de tous autres gaz tels que l'acéthylène, le propylène, etc., est prohibé.

Je vous prie donc de ne pas relever d'infractions lorsque vous serez amenés à constater la commercialisation d'agrumes déverdies dans les conditions autorisées ci-dessus.

Par contre, le fait de soumettre à cette opération des fruits desdites espèces, insuffisamment mûrs, lorsqu'ils sont destinés à la vente, de même que le transport en vue de la vente, la mise en vente ou la vente de fruits déverdis, sans avoir atteint leur maturité biologique, doit être considéré, suivant le cas, comme une tentative de tromperie ou une tromperie.

Je crois d'ailleurs nécessaire de vous rappeler que les critères de maturité indiqués ci-dessus, et correspondant à ceux en vigueur en Algérie pour l'exportation, ne s'appliquent pas seulement aux agrumes déverdis, mais peuvent être considérés comme valables pour tous les lots de ces fruits commercialisés dans la métropole, quelle que soit leur origine.

Or, comme des plaintes continuent à me parvenir de la part de commerçants et de consommateurs au sujet de la vente, en France, de lots d'agrumes insuffisamment mûres, je vous prie de vouloir bien procéder, le cas échéant, à des contrôles en la matière et m'informer de la provenance des lots incriminés.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 51-908 du 9 juillet 1951 complétant le règlement d'administration publique du 11 juin 1949 pour la réintégration ou l'intégration du personnel des bases aériennes dans les différents corps des ponts et chaussées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'article 19 de la loi du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier aux termes duquel les conditions dans lesquelles les personnels en fonction au service des bases aériennes à la date de ladite loi pourront être intégrés dans les cadres des ponts et chaussées doivent être fixées par un règlement d'administration publique,

Vu la loi de finances n° 50-928 du 8 août 1950, en ce qui concerne notamment les effectifs budgétaires des services des bases aériennes,

Vu le décret n° 50-766 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la réintégration ou l'intégration du personnel des bases aériennes dans les différents corps des ponts et chaussées (cadres spéciaux des bases aériennes),

Vu le décret n° 46-1839 du 19 août 1946 fixant les attributions, les conditions de recrutement, de nomination et d'avancement des commis des ponts et chaussées, ainsi que les règles de discipline qui leur sont applicables,

Le conseil d'Etat entendu,

Vu le décret du 16 juin 1923, modifié par le décret n° 46-1837 du 19 août 1946, fixant les conditions de recrutement, de nomination et d'avancement des agents de bureau des ponts et chaussées, ainsi que les règles de discipline qui leur sont applicables,

Décrète:

TITRE Ier

Intégrations complémentaires. dans les cadres spéciaux des bases aériennes.

Art. 1er. — A dater du 1er janvier 1950, le nombre maximum des emplois susceptibles d'être attribués aux fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes, antérieurement fixé à l'article 8 du décret du 11 juin 1949, est modifié et fixé ainsi qu'il suit:

Trois emplois d'inspecteurs généraux;
Dix-huit emplois d'ingénieurs en chef;
Quarante-quatre emplois d'ingénieurs ordinaires;
Deux cent soixante-quinze emplois d'ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat;
Cent quatre-vingt-huit emplois d'adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées.

Art. 2. — Les dispositions des articles 10 et 11 du décret du 11 juin 1949 concernant les ingénieurs des travaux immobiliers de l'aéronautique sont étendus aux ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées du cadre permanent ou du cadre latéral), qui, appartenant au service des bases aériennes depuis une date antérieure au 9 août 1947, renonceront à leur grade dans leur corps d'origine, pour compter du 1er janvier 1950, sous réserve de leur nomination, à partir de cette même date, comme ingénieur ordinaire des ponts et chaussées du cadre spécial des bases aériennes.

Pour l'application à ces ingénieurs des dispositions de l'article 10 du décret du 11 juin 1949, et par dérogation au deuxième alinéa de l'article 1er de ce décret, il sera tenu compte de leur situation à la date du 1er janvier 1950.

Les nominations prononcées en application du présent article ne pourront excéder le nombre de six et prendront effet à dater du 1er janvier 1950.

Art. 3. — Pourront être nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat du cadre spécial des bases aériennes, après examen de leurs titres, de leurs aptitudes spéciales et des services rendus, les adjoints techniques principaux et adjoints techniques des ponts et chaussées du cadre permanent ou du cadre latéral, appartenant au service des bases aériennes depuis une date antérieure au 9 août 1947, âgés d'au moins trente-cinq ans, qui renonceront à leur grade dans leur corps d'origine, pour compter du 1er janvier 1950, sous réserve de leur nomination, à partir de cette même date, comme ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat du cadre spécial des bases aériennes.

L'âge de trente-cinq ans fixé à l'alinéa précédent sera réduit d'une durée égale au double du temps passé au service des bases aériennes, sans pouvoir descendre au-dessous de vingt-huit ans.

Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 11 juin 1949, il sera procédé aux opérations faisant l'objet du présent article compte tenu de la situation des personnels intéressés à la date du 1er janvier 1950.

Les nominations prononcées en application du présent article ne pourront excéder le nombre de 10 et prendront effet à dater du 1er janvier 1950.

Les dispositions de l'article 11 du décret du 11 juin 1949 sont applicables aux fonctionnaires intégrés en application du présent article.

TITRE II

Intégrations dans les corps des commis et des agents de bureau des ponts et chaussées.

Art. 4. — Les agents contractuels du service des bases aériennes déjà en fonctions à la date du 9 août 1947 et soumis aux dispositions du décret n° 48-1018 du 16 juin 1948 peuvent être titularisés dans le corps des commis des ponts et chaussées dans la limite de cent quatorze emplois, et dans le corps des agents de bureau des ponts et chaussées dans la limite de quatre-vingt-treize emplois.

Les conditions d'application des dispositions qui précèdent seront fixées par arrêté concerté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative.

TITRE III

Dispositions diverses.

Art. 5. — Les fonctionnaires et agents désireux de bénéficier des dispositions nouvelles édictées par le présent décret devront, sous peine de forclusion, faire acte de candidature par la voie hiérarchique dans un délai d'un mois après la publication de ce décret au *Journal officiel*.

Art. 6. — Les dispositions des articles 4 et 23 du décret du 11 juin 1949 sont applicables aux intégrations auxquelles il sera procédé en vertu du titre Ier du présent décret.

Art. 7. — Suivant la hiérarchie des emplois spécialisés d'ingénieur des ponts et chaussées qu'ils occupent dans les services relevant de la direction des bases aériennes, et dans la limite des effectifs budgétaires du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale les ingénieurs des ponts et chaussées du cadre permanent, du cadre latéral ou du cadre spécial des bases aériennes prennent le titre d'inspecteur général des bases aériennes, d'ingénieur en chef des bases aériennes ou d'ingénieur ordinaire des bases aériennes.

Art. 8. — Les dispositions de l'article 7 du décret du 11 juin 1949 sont remplacées par les suivantes:

« *Art.* 7. — Les fonctionnaires des cadres spéciaux des bases aériennes concourent avec les fonctionnaires des cadres permanents aux examens professionnels qui ont lieu pour le recrutement, d'une part d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat provenant des adjoints techniques, d'autre part, d'ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées à partir d'ingénieurs ou ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat dans les conditions respectivement fixées par les décrets des 16 juin 1923 et 2 avril 1922 modifiés.

« Les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) du cadre spécial des bases aériennes, peuvent en outre être autorisés, au même titre et dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de même grade du cadre permanent, à prendre part au concours institué à l'article 2 de la loi du 24 décembre 1907 pour l'admission des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat comme ingénieurs élèves à l'école nationale des ponts et chaussées.

« Les candidats qui auront satisfait aux examens professionnels ou aux conditions exigées par les règlements de l'école nationale des ponts et chaussées seront promus dans le cadre permanent.

« Un arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme déterminera les conditions dans lesquelles les services accomplis antérieurement à l'intégration pourront être pris en compte pour déterminer l'ancienneté des candidats, tant aux examents professionnels qu'au concours d'entrée, comme ingénieur élève à l'école nationale des ponts et chaussées ».

Art. 9. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 10 juillet 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu les lois sur les récompenses nationales, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 4 octobre 1950 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

M. Masson Regnault (Maurice-Louis-Jean), administrateur délégué de la Compagnie Air Maroc, officier du 1er juillet 1939, est promu commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération, prise le 17 octobre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française, modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils;

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, ensemble les décrets d'application des 2 juillet 1928 et 12 juin 1931;

Vu la délibération du 17 octobre 1950 du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole;

Vu les avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie et du commerce,

Décrète:

Art. 1er. — Est rejetée la délibération du 17 octobre 1950 du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 10 juillet 1951 fixant le tarif des honoraires et autres rémunérations allouées aux architectes pour la direction des travaux exécutés au compte de l'Etat (ministère de la France d'outre-mer).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 85 de la loi n° 47-1465 du 4 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — Les honoraires allouées aux architectes pour la direction des travaux de toute nature exécutés au compte de l'Etat dans la métropole (ministère de la France d'outre-mer) ne peuvent dépasser pour les premiers 10 millions de francs, 5 p. 100 du montant des mémoires après règlement, revision et application des rabais, savoir:

Composition des projets, plans et devis	2 p. 100
Direction et conduite des travaux	1,75 —
Vérification des travaux et règlement des mémoires	1,25 —
Soit ensemble	5 p. 100

et au-dessus de 10 millions de francs, 4 p. 100, savoir:

Composition des projets, plans et devis	1,60 p. 100
Direction et conduite des travaux	1,40 —
Vérification des travaux et règlement des mémoires	1 —
Soit ensemble.	4 p. 100

Art. 2. — Les honoraires dus au même architecte, pour l'ensemble des travaux dont il a été chargé, sont toujours calculés sur les dépenses effectuées dans la limite des devis approuvés et des crédits ouverts et d'après le chiffre auquel les comptes sont arrêtés après vérification et revision, rabais déduits et frais d'agence compris.

Toutes les dépenses engagées sur des crédits reportés d'une année précédente sont rémunérées comme si elles avaient été effectuées au cours de l'année pour laquelle ces crédits auraient été primitivement alloués.

Art. 3. — Lorsque les travaux sont exécutés à plus de 20 kilomètres de leur résidence ordinaire, les architectes peuvent recevoir pour frais de voyage et, éventuellement, de séjour, une allocation spéciale calculée sur les bases du tarif suivant:

a) Frais de transports:

1° Chemin de fer, tramways, bateaux, voitures publiques: remboursement du prix réel du transport en 1re classe pour les architectes, en 2e classe pour les vérificateurs;

2° Voitures particulières (à défaut d'autres moyens de communication): attribution des indemnités kilométriques allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat utilisant leur voiture personnelle dans l'intérêt du service.

b) **Frais de séjour:**

Les frais de séjour ne donnent lieu à remboursement que dans les cas d'absence excédant sept heures. Les architectes peuvent, dans ce cas, recevoir des indemnités pour frais de mission dans les conditions et aux taux prévus pour les fonctionnaires du groupe II, en ce qui concerne les architectes, et du groupe III, en ce qui concerne les vérificateurs.

Art. 4. — Quand les projets, plans ou devis établis sur demande régulière de l'administration ne sont pas suivis d'exécution, il est dû, de ce chef, aux architectes, des honoraires spéciaux.

Le taux de ces honoraires, qui est fixé par le ministre de la France d'outre-mer, ne pourra être supérieur à 2 p. 100 du montant du projet.

Si les travaux venaient ensuite à être exécutés, le montant de l'allocation accordée en vertu du paragraphe précédent serait déduit du montant des honoraires.

Art. 5. — Les honoraires prévus au présent décret sont exclusifs de tout autre émolument, sous quelque forme que ce soit, à raison des mêmes travaux.

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 7. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret du 10 juillet 1951 modifiant la date d'ouverture de la session budgétaire des assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-2375 du 25 octobre 1946, portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française et spécialement son article 24, premier alinéa,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel, la deuxième session ordinaire dite session budgétaire des assemblées représentatives territoriales de l'Afrique équatoriale française s'ouvrira pour l'année 1951 entre le 31 août et le 20 septembre.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres;

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 10 juillet 1951 approuvant la délibération n° 98 du 5 avril 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar, modifiant les règles d'assiette des droits d'enregistrement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 98 du 5 avril 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des droits d'enregistrement;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée n° 98 du 5 avril 1951 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant les droits d'enregistrement.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et dépendances et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 10 juillet 1951 approuvant la délibération n° 191 du 23 avril 1951 de l'assemblée représentative du Cameroun fixant les droits de magasinage et de garde sur les marchandises en douane.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative du Cameroun portant création de l'assemblée représentative du Cameroun;

Vu la délibération n° 191 du 23 avril 1951 de l'assemblée représentative du Cameroun fixant les droits de magasinage et de garde sur les marchandises en douane;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée n° 191 du 23 avril 1951 de l'assemblée représentative du Cameroun fixant les droits de magasinage et de garde sur les marchandises en douane, à l'exception de l'article 7.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 12 juillet 1951 portant nominations de greffiers en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 12 juillet 1951:

M. Ducam, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de seconde classe de Bambari (Afrique équatoriale française) est nommé, sur sa demande, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 2e classe de Dahhang, poste vacant;

M. Saint-Louis (Victor), greffier en chef de la justice de paix de Mana (Guyane), placé en position de détachement pour servir au Cameroun, est nommé, sur sa demande, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 3e classe de Foumban, poste vacant.

Décret du 12 juillet 1951 portant nominations d'un greffier en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 12 juillet 1951, l'arrêté du 21 décembre 1945 portant révocation de M. Lafleur, greffier en chef du tribunal supérieur d'appel de la Nouvelle-Calédonie, est rapporté.

M. Lafleur est réintégré dans ses fonctions à compter du 20 août 1941.

M. Lafleur est nommé, sur sa demande, greffier en chef du tribunal de 3e classe de Ziguinchor, poste vacant.

Il conserve son grade de greffier en chef de tribunal supérieur d'appel de 1re classe ainsi que le traitement y afférent jusqu'à ce que par suite d'avancement il obtienne un traitement supérieur.

Décret du 12 juillet 1951 portant reclassement d'un greffier en chef d'outre-mer.

Par décret du 12 juillet 1951, M. Bellay (Luc), greffier de la justice de paix de Sinnamary (Guyane), en position de détachement pour servir en Afrique occidentale française, est reclassé au grade de greffier en chef de justice de paix à compétence étendue de 2e classe.

M. Bellay est nommé, sur sa demande, greffier en chef de la justice de paix à compétence étendue de 2e classe de Kaedi, poste vacant.

Décret admettant, sur sa demande, un gouverneur de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1951: page 7542, 1re colonne, 4e ligne du texte, au lieu de: « pour compter du 15 mai 1951 », lire: « pour compter du 9 juillet 1951 ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modifications aux statuts d'une caisse professionnelle de retraites.

Par arrêté du 10 juillet 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts de la Caisse professionnelle de retraites du personnel de banque, section 3 A PB, 18, rue La Fayette, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Administration centrale.

Par arrêté du 29 mai 1951, Mme Dubois de la Sausay, assistant administrateur à l'administration centrale a été mise sur sa demande en disponibilité dans les conditions fixées par l'article 120 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, pour une période d'un an à compter du 20 mars 1951.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 12 juin 1951, M. Poirier (Jean), a été reclassé en qualité de contrôleur général de la sécurité sociale de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1951, avec, à cette date, un reliquat d'ancienneté de 11 mois 13 jours (application d'une bonification d'ancienneté pour services militaires).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 6 juillet 1951, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 15 mai 1951 en ce qui concerne la nomination en qualité de directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de MM. Arnaud, Boudon et Brault, inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Echelonnement indiciaire applicable, à compter du 1er janvier 1951, aux syndics des gens de mer.

Le ministre de la marine marchande, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu l'article 1er de la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat;

Vu le décret n° 51-498 du 28 avril 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des syndics des gens de mer.

Arrêtent:

Article unique. — L'échelonnement indiciaire des syndics des gens de mer est fixé comme suit à compter du 1er janvier 1951:

	ECHELONS	INDICES
Syndic principal de classe exceptionnelle	.....	290
Syndic principal	3e	270
	2e	252
	1er	234
Syndic	6e	216
	5e	204
	4e	193
	3e	182
	2e	171
	1er	160

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Le ministre de la marine marchande.
GASTON DEFFERRE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 51-910 du 9 juillet 1951 modifiant et complétant le règlement d'administration publique n° 49-427 du 25 mars 1949 pris pour l'application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre du budget, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la France d'outre-mer et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la résistance, modifiée par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950, notamment son article 17 ensemble le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 6 août 1948;

Vu le décret n° 48-162 du 28 janvier 1948 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est inséré dans le décret du 25 mars 1949 susvisé l'article 14 *bis* suivant:

« *Art.* 14 bis. — Pour l'ensemble des trois départements d'Algérie, il est institué une commission algérienne des internés résistants dont les membres sont nommés par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, sur proposition du gouverneur général de l'Algérie.

« Cette commission comprend:

« Le gouverneur général de l'Algérie ou son représentant, président.

« Un représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

« Trois internés résistants représentant les réseaux, formations ou mouvements de résistance, ayant exercé leur activité en Algérie ».

Art. 2. — L'article 16 du décret du 25 mars 1949 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 16. — La commission nationale, les commissions départementales, la commission algérienne et les commissions d'outre-mer se réunissent sur convocation de leur président. Celui-ci fixe l'ordre du jour des séances ».

Art. 3. — Le dernier alinéa de l'article 17 du décret du 25 mars 1949 susvisé est modifié comme suit:

« Toutefois, par dérogation à ce qui précède:

« Les demandes concernant les personnes arrêtées et internées pour faits de résistance en Algérie, doivent être adressées au président de la commission algérienne des internés résistants d'Alger.

« Les demandes concernant les personnes arrêtées ou exécutées par l'ennemi en Tunisie et en Indochine doivent être adressées au président de la commission d'outre-mer compétente.

« Les demandes concernant les personnes arrêtées et internées pour faits de résistance dans les Etats associés et territoires de l'Union française où il n'existe pas de commission d'outre-mer ainsi que dans les Etats du Levant anciennement sous mandat français doivent être adressées au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ».

Art. 4. — L'article 22 du décret du 25 mars 1949 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 22. — Les demandes concernant les personnes arrêtées ou internées pour faits de résistance en Algérie sont instruites par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre à Alger, qui recueille l'avis de la commission algérienne.

« Les demandes concernant les personnes arrêtées ou exécutées par l'ennemi en Tunisie et en Indochine sont instruites par les représentants, en Tunisie et en Indochine, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qui recueille l'avis de la commission d'outre-mer compétente.

« Les demandes concernant les personnes arrêtées et internées pour faits de résistance dans les Etats associés et territoires de l'Union française où il n'existe pas de commission d'outre

mer, ainsi que dans les Etats du Levant anciennement sous mandat français sont instruites par le service compétent du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, qui recueille l'avis de la commission nationale ».

Art. 5. — Le dernier alinéa de l'article 29 du décret susvisé du 25 mars 1949 est abrogé.

Art. 6. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre du budget, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Application aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre des dispositions des arrêtés du 15 juin 1951 du ministère de la santé publique et de la population fixant les tarifs interministériels de certaines prestations sanitaires.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949, instituant le tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté du 30 décembre 1949 susvisé;

Vu l'arrêté du 15 juin 1951 du ministre de la santé publique et de la population, portant modification du titre V, chapitres 3 et 4, du tarif interministériel susvisé et les tableaux y annexés,

Arrête:

Art. 1er. — Les tarifs concernant les prestations sanitaires inscrites au titre V, chapitre 3, du tarif interministériel (chaussures orthopédiques, non-orthopédiques dites de complément, suppléments, adjonctions, réparations) et figurant au tableau I annexé à l'arrêté du 15 juin 1951 (*Journal officiel* du 30 juin), sont applicables aux livraisons faites aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 10 janvier 1951 et jusqu'à la date à laquelle les tarifs seront remplacés par ceux résultant des dispositions de l'article 2 ci-dessous.

Art. 2. — Les nouveaux prix de ces mêmes prestations sanitaires figurant au tableau II de l'arrêté du 15 juin 1951 (*Journal officiel* du 30 juin), sont applicables aux livraisons faites aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre à la date d'entrée en vigueur de ce même arrêté, date à laquelle ils se substituent aux prix fixés par l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Les tarifs concernant les prestations sanitaires inscrites au titre V, chapitre 4, du tarif interministériel (objets de petit appareillage) et figurant au tableau III annexé à l'arrêté du 15 juin 1951 (*Journal officiel* du 30 juin) sont applicables aux livraisons faites aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 1er juillet 1950.

Art. 4. — Les prix de ces mêmes prestations sanitaires figurant au tableau IV annexé à l'arrêté du 15 juin 1951 (*Journal officiel* du 30 juin) sont applicables aux livraisons faites aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à partir du 10 janvier 1951.

Art. 5. — Les prix tels qu'ils sont fixés par le présent arrêté s'entendent toutes taxes comprises, y compris la taxe locale.

Art. 6. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949, instituant le tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté du 30 décembre 1949 susvisé;

Vu l'arrêté du 15 juin 1951 du ministre de la santé publique et de la population, portant modification du titre V, chapitre 2, du tarif interministériel susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — Les tarifs concernant les prestations sanitaires inscrites au titre V, chapitre 2, du tarif interministériel (appareils de surdité) sont applicables aux ressortissants du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Les prix tels qu'ils sont fixés s'entendent toutes taxes comprises, y compris la taxe locale.

Art. 3. — Le directeur des pensions et des services médicaux est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 3 juillet 1951, les employés auxiliaires temporaires dont les noms suivent sont titularisés, à compter du 1er juillet 1950, dans les cadres complémentaires des offices départementaux des anciens combattanss et victimes de la guerre, en application de l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945, modifiée par la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 et assujettis, en conséquence, au régime de pension prévu par la loi du 14 avril 1924 et la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948:

DÉSIGNATION des offices départementaux.	NOMS ET PRÉNOMS DES AGENTS	CLASSE d'intégration dans le cadre complémentaire.
	Cadre complémentaire de bureau.	
Ariège	Surre (Pierre)	5e classe.
Eure	Hotte (Aline)	5e classe.
Finistère	Nardini (Charles)	5e classe.
Loire-Inférieure	Hortebise (Pierre)	2e classe.
Morbihan	Bonneau (Paul)	2e classe.
Moselle	Feutcher (Marcel)	5e classe.
Moselle	Goetz (Romain)	5e classe.
Moselle	Musquar (Roger)	5e classe.
Bas-Rhin	Gerth (Henri)	5e classe.
Bas-Rhin	Kahn (Marguerite)	4e classe.
Bas-Rhin	Huber (Fernand)	5e classe.
Haut-Rhin	Thierry (Xavier)	5e classe.
Seine	Beaugrand (Raymonde)	5e classe.
Seine	Pacifique (Pierre)	7e classe.
Seine	Poquet (Joseph)	4e classe.
Seine	Podevin (Gaston)	2e classe.
Seine-Inférieure	Tremblay (Jeanne)	5e classe.
Seine-et-Oise	Baladier (Marie)	5e classe.
Seine-et-Oise	Grassat (Maurice)	6e classe.
Seine-et-Oise	Lepennetier (Ernestine)	6e classe.
Seine-et-Oise	Fleury (Roger)	4e classe.
Seine-et-Oise	Pean (Eugène)	2e classe.
Somme	Magniez (Léonard)	4e classe.
	Cadre complémentaire de service.	
Moselle	Tonnatte (Léon)	4e classe.
Nord	Devernay (Maurice)	5e classe.
Seine	Ollivier (Anne-Marie)	6e classe.
Seine	Langlais (Albert)	4e classe.
Alger	Khalfa (Mohamed)	4e classe.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 6 juillet 1951 portant déchéance de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 28 (3e), 99, 100, 121, 122 et 123 du code de la nationalité française;
Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;
Sur l'avis conforme du conseil d'Etat, en date du 26 juin 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Le nommé Bugajna (Czeslaw), né le 10 août 1926 à Divion (Pas-de-Calais), devenu Français par déclaration souscrite le 10 avril 1942, en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1927, est déchu de la nationalité française.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret n° 51-911 du 9 juillet 1951 fixant les taux des allocations de logement pour la période du 1er juillet 1951 au 1er juillet 1952.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et notamment son article 96;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement, modifié par le décret n° 50-522 du 10 mai 1950, et notamment les articles 2, 4, 7, 8, 9, 10 et 13;

Vu le décret n° 48-1972 du 30 décembre 1948 tendant à fixer les taux des allocations de logement et des primes d'aménagement et de déménagement, modifié par le décret n° 50-523 du 10 mai 1950;

Vu l'avis de la commission supérieure des allocations familiales,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la période s'étendant du 1er juillet 1951 au 1er juillet 1952 le loyer minimum prévu pour l'ouverture du droit aux allocations de logement est fixé au pourcentage suivant des ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer:

5,7 p. 100 pour les jeunes ménages sans enfant;
5,2 p. 100 pour les ménages d'un enfant;
3,9 p. 100 pour deux enfants;
3,7 p. 100 pour trois enfants;
3,4 p. 100 pour quatre enfants;
3,2 p. 100 pour cinq enfants;
3 p. 100 pour six enfants,

avec diminution de 0,1 p. 100 par enfant au delà du sixième.

Art. 2. — Le montant des allocations de logement se calcule en appliquant à la différence entre le loyer principal effectivement payé dans la limite du plafond de loyer prévu à l'article 4 ci-après et le loyer minimum mensuel calculé par application de l'article précédent un pourcentage fixé pour les allocataires salariés à:

40 p. 100 pour les jeunes ménages sans enfant bénéficiaires de l'allocation de salaire unique;
60 p. 100 pour les ménages d'un enfant bénéficiaires de l'allocation de salaire unique;
80 p. 100 pour les ménages de deux enfants;
90 p. 100 pour les ménages de trois enfants;
95 p. 100 pour les ménages de quatre enfants et plus.

Pour les allocataires non salariés, ces pourcentages demeurent réduits dans le rapport des prestations familiales servies aux salariés bénéficiaires de l'allocation de salaire unique à celles versées aux intéressés sur la base de la loi du 9 mai 1951.

Les organismes débiteurs des prestations familiales exprimeront le montant des allocations de logement en une fraction des allocations familiales et, éventuellement, de l'allocation de salaire unique perçues par les bénéficiaires.

Les allocations de logement ne peuvent, en aucun cas, être supérieures à 75 p. 100 du montant du loyer principal effectivement payé, ni inférieures à 150 F par mois.

Art. 3. — Pour l'application des dispositions précédentes:

1° Les ressources prises en considération sont arrondies: jusqu'à 400.000 F, au multiple de 20.000 F immédiatement inférieur; au delà de 400.000 F, au multiple de 40.000 F immédiatement inférieur;

2° Les loyers et les minima de loyers mensuels pris en considération sont arrondis: jusqu'à 1.000 F, à la cinquantaine de francs immédiatement inférieure; au delà de 1.000 F, à la centaine de francs immédiatement inférieure;

3° Les pourcentages applicables aux allocataires non salariés sont arrondis à l'unité immédiatement supérieure;

4° Il n'est pas tenu compte des majorations d'allocations familiales instituées par le décret n° 48-1555 du 6 octobre 1948.

Art. 4. — Le plafond de loyer prévu à l'article 2 est fixé à 4.860 F, majoré, s'il y a lieu, de 540 F par enfant au delà du premier ou de 7.200 F majoré, s'il y a lieu, de 1.080 F par enfant au delà du second, selon qu'il s'agit ou non d'un logement construit ou achevé antérieurement au 1er septembre 1948 ou d'un logement situé dans une habitation à loyer modéré achevée antérieurement au 3 septembre 1947.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 13 du décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948, modifié par le décret n° 50-522 du 10 mai 1950, cesseront d'être applicables à compter du 1er juillet 1951.

Art. 6. — Les dispositions des articles 6 et 7 du décret n° 48-1972 du 30 décembre 1948, complété par le décret n° 50-523 du 10 mai 1950, demeurent applicables pour la période du 1er juillet 1951 au 1er juillet 1952.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.
Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-912 du 10 juillet 1951 modifiant le décret n° 50-848 du 18 juillet 1950 autorisant à titre exceptionnel le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bail

leurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et notamment son article 102;

Vu la loi n° 49-1048 du 2 août 1949 modifiant la législation relative aux allocations de logement;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relatif aux allocations de logement, modifié par le décret n° 50-552 du 10 mai 1950;

Vu le décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 relatif au fonds commun de l'allocation de logement;

Vu le décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat,

Décrète:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1952 est substituée à celle du 1er juillet 1951 pour l'application des articles 1er et 3 du décret n° 50-849 du 18 juillet 1950.

Art. 2. — La date du 1er juillet 1951 est substituée à celle du 1er juillet 1950 pour l'application de l'article 2 du décret n° 50-849 du 18 juillet 1950.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON

Addition au Codex 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, modifiée par l'ordonnance du 23 mai 1945, la loi du 22 mai 1946, la loi du 21 mars 1948, la loi du 8 juillet 1948 et la loi du 21 juillet 1949;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant création d'une commission permanente du Codex et, notamment, ses articles 2 et 3;

Vu l'avis conforme de la commission permanente du Codex,

Arrête:

Art. 1er. — Il est porté addition suivante au Codex 1949, 7e édition de la pharmacopée française:

Page 1162, complétez le tableau de dénominations communes des médicaments par les dénominations suivantes:

Dénomination commune.	Dénomination scientifique.
Fénéthazine.....	N (Diméthylamino-2' éthyl-1') dibenzoparathiazine.....
Kalleone.....	Hormone pancréatique augmentant la pression différentielle...

Art. 2. — Le chef du service central de la pharmacie, secrétaire général de la commission permanente du Codex, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Modification du tarif des prestations sanitaires.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté précité;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires complété et modifié par les arrêtés des 7 mars, 14 avril, 1er août 1950, 15 et 30 janvier, 23 février, 31 mars, 23 mai, 11, 15, 21 juin 1951, 3 juillet 1951;

Vu l'avis de la commission susvisée en date du 5 juillet 1951;

Arrête:

Art. 1er. — Compte tenu des éléments des prix de revient à la date du 1er juillet 1950, les prix des yeux de cristal figurant au titre V, chapitre 1er, prothèse oculaire: yeux artificiels, du tarif interministériel des prestations sanitaires fixé par l'arrêté du 20 février 1950, modifié par les textes subséquents notamment l'arrêté du 1er août 1950, sont ceux indiqués dans la colonne 1 du tableau annexé au présent arrêté

Art. 2. — Compte tenu des éléments des prix de revient à la date du 10 janvier 1951, les prix du tarif des prestations sanitaires pour les articles visés à l'article 1er ci-dessus sont ceux figurant dans la colonne 2 du tableau ci-annexé.

Art. 3 — Le tarif des articles visés ci-dessus est modifié à partir de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ainsi qu'il est indiqué dans la colonne 3 du tableau ci-annexé.

Art. 4. — Les prix fixés au présent arrêté s'entendent toutes taxes comprises, notamment la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Art. 5. — Le présent arrêté et son annexe seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES-PIERRE MONCOMBLE.

ANNEXE

TITRE V

ORTHOPEDIE ET PROTHESE

CHAPITRE Ier. — **Prothèse oculaire.**

Yeux artificiels.

Le tarif figurant au tableau annexé à l'arrêté du 1er août 1950, publié au *Journal officiel* du 6 août, est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les yeux en cristal:

NUMERO de la nomenclature	DÉSIGNATION	PRIX		
		Colonne 1.	Colonne 2.	Colonne 3.
		francs	francs	francs
1	Œil en cristal, simple coque.			
2	Œil en cristal, double coque.	1.750	1.865	1.940
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Il n'est rien modifié aux normes auxquelles doivent satisfaire ces articles, ni aux conditions selon lesquelles ils sont attribués ou renouvelés.

Révocation d'autorisation d'exploiter des sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 11 juillet 1951, l'autorisation d'exploiter la source d'eau minérale dite « La Font Sainte », située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal), a été révoquée.

Par arrêté en date du 11 juillet 1951, l'autorisation d'exploiter la source d'eau minérale « Alphonse », située sur le territoire de la commune d'Artonne (Puy-de-Dôme), a été révoquée.

Par arrêté en date du 11 juillet 1951, l'autorisation d'exploiter la source d'eau minérale dite « Buvette du Petit Rocher », située sur le territoire de la commune de Châteauneuf-les-Bains (Puy-de-Dôme), a été révoquée.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 juillet 1951:

Les administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon, dont les noms suivent sont promus au 3e échelon de leur grade:

Mlle Machat, à compter du 16 juin 1951.

Mlle Hallu, à compter du 1er juillet 1951.

M. Follard, administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, est promu au 4e échelon de son grade à compter du 9 juin 1951.

Par arrêté du 2 juillet 1951, Mme Blake, M. Coirier et Mlle Dubois, agents supérieurs de 2e classe, 1er échelon, sont promus au 2e échelon de leur grade, à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté du 2 juillet 1951, Mme Picarle, secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale, est élevée au 2e échelon du grade à compter du 1er juillet 1951.

Liste d'aptitude aux fonctions de receveur économe et de secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (année 1951).

Par arrêtés en date du 4 juillet 1951, sont inscrits pour l'année 1951 sur la liste d'aptitude aux fonctions de receveur économe et secrétaire de direction des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (par ordre alphabétique):

1° *Fonctionnaires de l'administration centrale et des services extérieurs:*

Pour les fonctions de receveur:

M. Bourven, secrétaire d'administration.
M. Chartier, chef de groupe.
Mme Daubercies, secrétaire d'administration.
Mlle Desdier, agent supérieur.
M. Dessalles, chef de groupe.
M. Dusigne, rédacteur à la direction départementale de la santé de la Marne (titulaire du certificat d'aptitude).
Mme Fenot, secrétaire d'administration.
Mme Fournier, agent supérieur.
M. Gérald, adjoint administratif détaché.
M. Gillet, agent supérieur.
M. Lhande, chef de bureau à la direction départementale de la santé des Basses-Pyrénées (titulaire du certificat d'aptitude).
Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.
M. Lapalud, secrétaire d'administration.
Mme Lyautey, adjoint administratif.
Mlle Massicot, adjoint administratif.
Mme Maupin, adjoint administratif.
M. Mercier (Marcel), secrétaire d'administration (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Métivier, régisseur comptable détaché.
M. Provost, rédacteur à la direction départementale de la population de l'Allier (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Vernin, adjoint administratif.
M. Vincent, secrétaire d'administration.

Pour les fonctions d'économe:

Mme Bodin, adjoint administratif.
M. Bourven, secrétaire d'administration.
M. Chartier, chef de groupe.
Mme Daubercies, secrétaire d'administration.
Mlle Desdier, agent supérieur.
M. Dusigne, rédacteur à la direction départementale de la santé de la Marne (titulaire du certificat d'aptitude).
Mme Fenot, secrétaire d'administration
Mme Fournier, agent supérieur.
M. Gérald, adjoint administratif détaché.
M. Gillet, agent supérieur.
M. Lhande, chef de bureau à la direction départementale de la santé des Basses-Pyrénées (titulaire du certificat d'aptitude).
Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.
M. Lapalud, secrétaire d'administration
Mme Lyautey, adjoint administratif.
Mlle Massicot, adjoint administratif.
M. Mercier (Marcel), secrétaire d'administration (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Métivier, régisseur comptable détaché.
M. Provost, rédacteur à la direction départementale de la population de l'Allier (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Vernin, adjoint administratif.
M. Vincent, secrétaire d'administration.

Pour les fonctions de secrétaire de direction:

Mme Bodin, adjoint administratif.
Mme Fenot, secrétaire d'administration.
M. Gérald, adjoint administratif détaché.
Mlle Lanoye, secrétaire d'administration.
Mlle Leclerc, adjoint administratif.
Mme Le Moal, adjoint administratif.
Mme Massicot, adjoint administratif.
M. Papelard, adjoint administratif.
Mlle Quessette, adjoint administratif.
M. Renard, commis à la direction départementale de la santé de Loir-et-Cher (titulaire du certificat d'aptitude).
Mlle Roos, adjoint administratif.
M. Vernin, adjoint administratif.
M. Vincent, secrétaire d'administration.

2° *Fonctionnaires des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population.*

Pour les fonctions de receveur:

M. Antomarchi, secrétaire de direction à l'institution nationale des sourds-muets de Paris.
M. Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.
M. Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.
M. Chapellet, secrétaire de direction au sanatorium national Vancauwenberghe.
M. Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.
M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Joguet, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Marche, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
M. Montagnier, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
M. Parison, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Victor, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

Pour les fonctions d'économe:

M. Andioc, secrétaire de direction à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.
M. Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Cochet, secrétaire de direction à l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.
M. Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.
M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Gillot, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
M. Joguet, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Montagnier, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
M. Parison, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon (titulaire du certificat d'aptitude).
M. Pezier, secrétaire de direction à la maison maternelle nationale.
M. Victor, secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude).

Pour les fonctions de secrétaire de direction:

M. Alexandre, commis aux écritures à l'hôpital hospice Dufresne-Sommeiller.
M. Bailly, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac (titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de receveur économe).
M. Balagna, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Cadillac.
Mme Cabanel, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Mlle Calloud, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon.
M. Deconinck, commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul.
M. Escurat, commis aux écritures à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice (titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de receveur et d'économe).
M. Gillot, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.
Mlle Maerte, commis aux écritures à la maison maternelle nationale.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation d'un barème.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, en date du 7 juillet 1951, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant à la « confiserie-confiturerie » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Le barème visé ci-dessus sera mis en vente ultérieurement et son prix sera fixé par un arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 51-313 du 9 juillet 1951 fixant la procédure de réalisation de certains ouvrages de télécommunications en Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret n° 45-311 du 2 mars 1945 et l'article 2 de la loi 49-759 du 9 juin 1949 créant un comité dénommé Comité de coordination des télécommunications de l'Union française;

Vu le décret n° 47-1470 du 9 août 1947 relatif à la construction du câble téléphonique souterrain de l'Afrique du Nord, modifié par le décret n° 50-1035 du 17 août 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les crédits de payements ouverts au budget métropolitain à titre de contribution pour la réalisation en Afrique du Nord de certains ouvrages de télécommunications seront désormais rattachés, selon la procédure des fonds de concours, au budget de l'Algérie.

Seront rattachés au même budget, selon la même procédure, les crédits ouverts aux budgets marocain et tunisien pour la réalisation des ouvrages de l'espèce précitée, exécutés avec la participation financière de la Métropole.

Les crédits ainsi rattachés viendront s'ajouter aux crédits algériens de même objet, pour être mis à la disposition du Gouvenement général de l'Algérie, en vue de la réalisation en Afrique du Nord des ouvrages de télécommunications exécutés avec participation financière métropolitaine dans les conditions fixées dans le présent décret.

Art. 2. — Dans l'exercice des attributions qui lui sont ainsi dévolues, le gouverneur général de l'Algérie a qualité pour signer tous actes, décisions et ordres de payement relatifs à l'exécution des travaux. Il dispose:

D'un comité dénommé « Comité des télécommunications nord-africaines » (C. T. N. A.);

D'un organisme permanent dénommé « Service des travaux communs des télécommunications nord-africaines » (S. T. C. T. N. A.).

Le comité des télécommunications nord-africaines comprend quatre membres représentant respectivement le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le gouverneur général de l'Algérie, le résident général au Maroc, le résident général en Tunisie, et désignés par les hautes autorités qu'ils représentent.

Sa présidence est assurée par le représentant du gouverneur général de l'Algérie.

Le comité est chargé d'élaborer les directives techniques destinées à définir localement les conditions d'exécution des travaux dans le cadre du programme préparé par le comité de coordination des télécommunications de l'Union française.

Sa compétence s'étend, en outre, à la coordination, sur le plan nord-africain, des questions concernant la structure, le développement et l'exploitation des réseaux de télécommunications gérés par les administrations algérienne, marocaine et tunisienne.

Le service des travaux communs des télécommunications nord-africaines est chargé de l'exécution des travaux conformément aux directives qu'il reçoit à cet effet. Il établit les cahiers des charges, prépare et liquide les marchés.

Il constitue un service rattaché au gouvernement général de l'Algérie. Sa direction est confiée à un fonctionnaire de l'administration métropolitaine des postes, télégraphes et téléphones spécialement mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie par le ministre des postes, télégraphes et téléphones après avis du comité de coordination des télécommunications de l'Union française.

Ce fonctionnaire participe aux réunions du comité des télécommunications nord-africaines, dont il assure le secrétariat permanent.

Les frais de fonctionnement des deux organismes ci-dessus (comité des télécommunications nord-africaines et service des travaux communs) sont supportés par le budget de l'Algérie auquel chacun des budgets marocain et tunisien rembourse un tiers de la dépense totale.

Art. 3. — Le président du comité des télécommunications nord-africaines peut recevoir du gouverneur général de l'Algérie délégation permanente à l'effet de signer en son nom tous actes, décisions et ordres de payements relatifs à l'exécution des travaux financés en commun, à l'exclusion des arrêtés.

Toutefois, les marchés d'un montant supérieur à six millions de francs sont soumis à l'approbation du gouverneur général de l'Algérie.

Les marchés sont obligatoirement soumis à l'avis de la commission des marchés fonctionnant auprès du gouverneur général de l'Algérie lorsque leur montant excède six millions de francs ou un million de francs par an s'il s'agit de marchés passés pour plusieurs années ou dont la durée excède cinq années s'il s'agit de marchés de fourniture.

Les marchés dont le montant est inférieur aux limites susvisées sont communiqués pour information à la commission dans le mois qui suit leur approbation.

Le contrôle des dépenses sera assuré, dans les conditions réglementaires, par le contrôleur financier de l'Algérie.

Art. 4. — Le comité de coordination des télécommunications de l'Union française dresse, compte tenu des études du comité des télécommunications nord-africaines, la liste des projets de télécommunications susceptibles d'être réalisés en Afrique du Nord, avec le concours financier métropolitain. Il en fixe l'ordre d'urgence.

Le comité de coordination des télécommunications de l'Union française prépare, en outre, un plan de financement qui tient compte des engagements que la métropole et les pays intéressés sont disposés à prendre et qui comporte pour chaque réalisation, d'une part, le montant de l'autorisation de programme nécessaire et l'échelonnement annuel des crédits de payement, et, d'autre part, la répartition des charges ainsi prévues entre la métropole et le ou les pays intéressés. Le plan de financement arrêté par le comité de coordination des télécommunications de l'Union française est ensuite soumis à l'approbation des ministres intéressés. Avant le début de chaque année financière, il fait l'objet d'une revision par le comité de coordination des télécommunications de l'Union française. Cette revision est elle-même soumise à l'approbation des ministres intéressés.

Pour chaque exercice budgétaire, les autorisations de programme et les crédits de payement définitivement retenus pour chacun des participants font l'objet d'une inscription au projet de budget de la métropole et de chacun des pays intéressés. La contribution métropolitaine est inscrite au budget des postes, télégraphes et téléphones.

Les crédits ainsi ouverts ne peuvent être utilisés que pour le règlement des dépenses d'établissement, à l'exclusion de toute affectation à la couverture de dépenses de fonctionnement.

Art. 5. — Le comité de coordination des télécommunications de l'Union française est chargé de suivre la marche générale des travaux.

L'exécution des travaux est localement suivie par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, sur le territoire de laquelle ils sont exécutés. Le contrôle technique des travaux est assuré sous l'autorité du ministre des postes, télégraphes et téléphones, par des fonctionnaires de l'administration métropolitaine des postes, télégraphes et téléphones désignés à cet effet.

Le représentant du ministre des postes, télégraphes et téléphones au comité de coordination des télécommunications nord-africaines est chargé de fournir au ministre des postes, télégraphes et téléphones, les informations destinées à permettre l'exécution du contrôle technique qui lui est confié.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 51-914 du 9 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut du corps des gérantes de cabines téléphoniques des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2;

Vu le décret du 28 mars 1950 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de nomination aux classes exceptionnelles prévues en faveur de certains fonctionnaires de l'administration des postes, télégraphes et téléphones;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — L'effectif du corps des gérantes de cabines téléphoniques est fixé à 328 emplois.

Le grade de gérante de cabines téléphoniques comprend huit échelons et une classe exceptionnelle attribuée dans la limite de 10 p. 100 des emplois et comportant, elle-même, trois échelons.

Art. 2. — Les gérantes de cabines téléphoniques sont chargées du service des cabines téléphoniques dans les recettes et centres des postes, télégraphes et téléphones. En outre, elles peuvent, dans certains services spéciaux, être appelées à desservir un standard téléphonique.

TITRE II. — *Recrutement.*

Art. 3. — Sous réserve de l'application de la législation sur les emplois réservés, les gérantes de cabines téléphoniques sont recrutées par concours ouvert aux veuves non remariées et aux orphelines célibataires de fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones ainsi qu'aux femmes et filles célibataires de fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones titulaires d'une pension ou d'une allocation viagère d'invalidité.

Les candidates doivent satisfaire aux dispositions de l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 susvisée, être âgées d'au moins dix-huit ans au 1er janvier de l'année du concours et ne pas avoir dépassé, à cette date, l'âge de cinquante ans pour les veuves et femmes de fonctionnaires ou l'âge de trente ans pour les orphelines ou filles de fonctionnaires.

Art. 4. — Les modalités d'organisation du concours ainsi que la nature et le programme détaillé des épreuves sont fixées par arrêté conjoint du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative.

Art. 5. — Les candidates reçues au concours sont nommées dans l'ordre de leur classement sur la liste d'admission et effectuent un stage d'un an.

En fin de stage, celles dont le service a donné satisfaction sont titularisées par leur chef de service à l'échelon de début du grade de gérante de cabines téléphoniques. Celles dont le service n'a pas donné satisfaction sont, après avis de la commission administrative paritaire centrale compétente, soit admises à poursuivre leur stage pendant six mois au plus, soit licenciées.

TITRE III. — *Avancement.*

Art. 6. — Les promotions à la classe exceptionnelle ont lieu au choix, par tableau d'avancement, parmi les gérantes de cabines téléphoniques comptant au moins deux ans d'ancienneté au huitième échelon de leur grade.

Art. 7. — La durée du temps normalement passé dans chaque échelon par les gérantes de cabines téléphoniques de valeur moyenne est fixée à deux ans pour les échelons de la classe normale et à trois ans pour les échelons de la classe exceptionnelle.

Ces durées peuvent être réduites dans les conditions fixées à l'article 48 de la loi du 19 octobre 1946, modifié par l'article 18 de la loi du 14 septembre 1948, sans pouvoir être inférieures respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

TITRE IV. — *Dispositions particulières.*

Art. 8. — Pour l'application des dispositions de l'article 124 de la loi du 19 octobre 1946 la proportion maximum des gérantes de cabines téléphoniques susceptibles d'être placées en position de détachement ou de disponibilité est fixée à 5 p. 100 de l'effectif total du corps.

Aucune gérante de cabines téléphoniques ne peut être placée en position de détachement avant d'avoir accompli au moins un an de service en qualité de titulaire.

Art. 9. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret et notamment, en tant qu'elles concernent les gérantes de cabines téléphoniques, les dispositions du décret du 28 mars 1950 susvisé.

Art. 10. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juin 1951, a été nommée agent supérieur de 1re classe et titularisée dans le grade correspondant, Mlle Henry La Blanchetais, agent supérieur de 2e classe.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 7 juillet 1951:

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Strasbourg-Téléphone et titularisé dans le grade correspondant, M. Haag, inspecteur principal à Nancy-services télégraphiques et téléphoniques.

Ont été mutés les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Nancy, M. Martinelle, de Vesoul.

A Lyon-services postaux, M. Rotheval, de Caen.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant, les chefs de section des services administratifs désignés ci-après:

A Caen, M. Maury, de Paris-services télégraphiques et téléphoniques.

A Saint-Etienne, MM. Falabrègues, de Saint-Etienne; Chaperon de Nice.

A Vesoul, M. Bereaux, de Lille-services postaux.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 17 juillet 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination des membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité.

2. — Suite de la vérification des pouvoirs:

Département d'Indre-et-Loire (M. Depreux, rapporteur).

Département de Meurthe-et-Moselle (M. Godin, rapporteur).

Département de la Seine (1re circonscription) (M. Dagain, rapporteur).

Département de la Seine (2e circonscription) (M. de Benouville, rapporteur).

Département de la Seine (5e circonscription) (M. Alphonse Denis [Haute-Vienne], rapporteur).

Territoire de la Haute-Volta (collège unique) (M. Juglas, rapporteur).

3. — Fixation de l'ordre du jour.

Listes des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 12 juillet 1951, en exécution de l'article 16 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Babet (Raphaël), Bergasse, Billiemaz, Blachette, Caliot (Olivier), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Catroux, Chaban-Delmas, Chatenay, Chausson, Costes (Alfred) (Seine), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Ducreux, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gavini, Gazier, Georges (Maurice), Guilton (Joseph) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lapie (Pierre-Olivier), Lebon, Le Roy Ladurie, Mabrut, Marcellin, Massot (Marcel), Maton, Maurice-Bokanowski (Michel), Morève, Ouedraogo Mamadou, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Pronteau, Quenard (Lucien) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (François), Wasmer (Joseph), N...

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Billoux, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey, Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chastellain, Chevigné (de), Corniglion-Molinier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Giovoni, Gouin (Félix), Hettier de Boislambert, Hutin-Desgrées, Jaquet (Gérard) (Seine), Kuehn (René), La Chambre (Guy), Le Bail, Marie (André), Martinaud-Déplat, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Reille-Soult, Rosenblait, Schumann (Maurice) (Nord), Mme Sportisse, MM. Vendroux (Jacques), Verdier.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Castera, Charpentier, Delaune, Florand, Fourvel, Garavel, Ihuel, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert, Lapiace, Legendre, Loustau, Lucas, Masson (Jean), Méhaignerie, Mouchet, Noe (de La), Ould Cadi, Paternot, Pelleray, Pinvidic, Prigent (Tanguy), Rincent, Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Sourbet, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tricart, Verneuil.

COMMISSION DES BOISSONS

MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Cavelier, Commentry, Conte, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delbez, Delcos, Deliaune, Fabre, Gau, Gourdon, Guichard, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Lamarque-Cando, Laplace, Le Cozannet, Lenormand (André), Liquard, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Monin, Nocher, Quinson (Antoine) (Seine), Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Rey, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Seynat, Souquès, Sourbet, Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil, Villard, Zunino.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal, Badie, Bartolini, Bayrou, Benouville (de), Bouret, Bouvier O'Cottereau, Bruyneel, Cadi (Abd-el-Kader), Capdeville, Chevigné (de), Christiaens, Clostermann, Commentry, Laladier (Edouard), Dassonville, Ducos (Hippolyte), Gilliot, Guyot (Raymond), Jacquinot, Joinville (Alfred Malleret), Kœnig, Lejeune (Max), Le Troquer (André), Loustaunau-Lacau, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Nazi-Boni, Ou Rabah (Abdelmadjid), Pierrebourg (de), Puy, Taillade, Teitgen (Pierre-Henri), Tillon (Charles), Triboulet, Villeneuve (de), Pierre Villon.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Billères, Binot, Bourgeois, Boutavant, Césaire, Cogniot, Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gaborit, Gau, Giovoni, Guérard, Halleguen, Kir, Lacombe, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Michaud (Louis) (Vendée), Montgolfier (de), Montillot, Mutter (André), Nazi-Boni, Pasteur Vallery-Radot, Pierrard, Prelot, Priou, Raingeard, Tony Révillon, Rincent, Salah (Menouar), Schmittlein, Signor, Thibault, Vals (Francis), Velonjara, Viatte, Zodi Ikhia.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. André (Adrien) (Vienne), Arbellier, Barbier, Barrier, Barrot, Béné (Maurice), Bengana (Mohamed), Cayeux, Charret-Tomasi, Chassaing, Christiaens, Cochart, Conombo, Cordonnier, Devemy, Durroux, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Huel, Kessous (Youcef), Lacaze, Lafay (Bernard), Mme de Lipkowski, MM. Luirette, Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Pasteur Vallery-Radot, Plantevin, Mmes Poinso-Chapuis, Prin, Rabaté, MM. Raingeard, Regaudie, Mme Roca, MM. Rougier, Sauvajon, Segelle, Vergès, Mme Vermeersch, M. Villeneuve (de).

COMMISSION DES FINANCES

MM. Abelin, Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Boisdé, Burlot, Chevallier (Pierre), Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Diethelm, Duclos (Jacques), Dupraz (Joannès), Dusseaulx, Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaillard, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jean-Moreau (Yonne), Jules-Julien, Lacoste, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Astier de la Vigerie (d'), Aubry (Paul), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Ben Aly Cherif, Ben Tounès, Blachette, Brahimi (Ali), Cadi (Abd-el-Kader), Carlini, Carlier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Crouzier, Dejean, Delmotte, Demusois, Dezarnaulds, Dominergue, Dorey, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guthmuller, Halbout, Haumesser, Marty (André), Moalli, Mondon, Nenon, Pantaloni, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Rougier, Salah (Menouar), Schaff, Small, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Véry (Emmanuel), Wagner (Jean).

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

MM. Antier, Aujoulat, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Bendjelloul, Benhamed (Mostefa), Briffod, Mme Brunet, MM. Carlini, Chamant, Coudert, Courant (Pierre), Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Kriegel-Valrimont, Lacaze, Lefranc, Maton, Mazel, Mignot, Minjoz, Moalli, Montillot, Moro-Giafferri (de), Mulier, Mme Rabaté, MM. Rolland, Rollin (Louis), Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo) Teitgen (Pierre-Henri), Tracol, Tremouilhe, Valentino, Maurice Violette, Wasmer (Joseph).

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Aubame, Audeguil, Ben Ally Cherif, Bergasse, Bignon, Bissol, Bourdeleis, Capdeville, Cermolacce, Courant (Pierre), Dassonville, Defferre, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Fouques-Duparc, Gaborit, Gavini, Goubert, Gracia (de), Gravoille, Grunitzky, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halleguen, Henneguelle, Liquard, Marie (André), Michaud (Louis) (Vendée), Nigay, Ould Cadi, Pantaloni, Ramarony, Ranaivo (Jonah), Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Rousseau, Saivre (de), Savary, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Small, Toublanc.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Anthonioz, Barbier, Barrier, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet, Coulon, Couston (Paul), Dufour, Fraud, Febvay, Félix-Tchicaya, Golvan, Gracia (de), Henneguelle, Hulin (Robert-Henry), Le Cozannet, Lemaire, Le Sénéchal, Levindrey, Litalien, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Martel (Louis) (Haute-Savoie), Marty (André), Médecin, Midol, Moynet, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Regaudie, Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Schaff, Schilt (Albert) (Bas-Rhin), Serafini, Sibue, Thomas (Eugène) (Nord), Tirolien, Vassor, Vergès, N...

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Ali Ali (Ahmed), Auban (Achille), Aubry (Albert), Badie, Begouin, Bignon, Boscary-Monsservin, Caillet (Francis), Casanova, Cherrier, Condat-Mahaman, Deboudt (Lucien), Devemy, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Dorcy, Draveny, Ducos (Hippolyte), Dufour, Garnier, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Hakiki, Hulin (Robert-Henry), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Magendie (Edmond), Mamba Sano, Mekki, Mouchet, Mouton, Patria, Peltre, Mme Péri, MM. Pradeau, Rosenblatt, Sanogo Sekou, Sidi El Mokhtar, Sou, Tourné, Yacine (Diallo), N...

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Ali Ali (Ahmed), Astier de La Vigerie (d'), Baylet, Ben Tounès, Berthet, Bettencourt, Bouhey, Brusset (Max), Cagne, Catroux, Chaban Delmas, Conte, Coudert, Mme Degrond, MM. Delmotte, Desson, Mlle Dienesch, MM. Dupuy (Marc), Fajon (Etienne), Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Mme Galicier, MM. Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Godin, Gosset, Gouin (Félix), Grenier (Fernand), Hugues (Joseph-André) (Seine), Hutin-Desgrées, Jarrosson, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Moustier (de), Nocher, Paquet, Patinaud, Ramonet, Sauvajon, Vigier, Wagner (Jean).

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Bardon (André), Bessac, Bichet, Bouvier-O'Cottereau, Callot (Olivier), Cassagne, Chabenat, Chupin, Coulon, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Desgranges, Deshors, Mme Duvernois, MM. Elain, Furaud, Goudoux, Gourdon, Mme Guérin (Rose), MM. Krieger (Alfred), Lacombe, Mme Laissac, MM. Laurens (Camille) (Cantal), Le Sciellour, Loustau, Mailhé, Mallez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Muller, Pebellier, Peytel, Pierrebourg (de), Rastel, Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sion, Titeux, Valabrègue, Védrines.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Brault, Cavelier, Chevallier (Pierre), Colin (Yves) (Aisne), Crouzier, Damette, Dassault (Marcel), Degoutte, Ducreux, Elain, Faggianelli, Florand, Fouyet, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Le Roy Ladurie, Levindrey, Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Mondon, Nisse, Notebart, Peltre, Penoy, Pierrard, Prache, Prot, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Sibué, Siefridt, Thiriet, Triboulet, Wolff.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Bardon (André), Bardoux (Jacques), Barrachin, Baylet, Bengana (Mohamed), Billat, Edouard Bonnefous, Bouret, Cagne, Chambrun (de), Charret-Tomasi, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Delbez, Delbos (Yvon), Delcos, Demusois, Duclos (Jacques), Dumas (Joseph), Fouchet, Gaumont, Girard, Gosset, Guille, Jaquet (Gérard) (Seine), Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legendre, Lejeune (Max), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Mignot, Minjoz, Ouedraogo Mamadou, Pluchet, Pretot, Ribeyre (Paul) (Ardèche), Soustelle, Turines, Valabrègue, Pierre Villon.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Antier, Apithy, Aubame, Barthélemy, Béchard (Paul), Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Brusset (Max), Caillavet, Cermolacce, Césaire, Coffin, Defferre, Devinat, Douala, Dronne, Dumas (Joseph), Duvau, Estradère, Fabre, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hénault, Jugias, July, Kriegel-Valrimont, Laforest, Luirette, Magendie (Edmond), Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Monin, Ninine, Raveloson (Mahasampo), Tony Révillon, Saïd Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Temple, Yacine (Diallo).

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arbeltier, Bernard, Besset, Bouxom, Caillet (Francis), Camphin, Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Couinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Fouyet, Gazier, Gueye Abbas, Joubert, Lafay (Bernard), Laurens (Robert) (Aveyron), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Le Sciellour, Linet, Mailhé, Mamadou Konaté, Meck, Morice, Musmeaux, Paquet, Patinaud, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Segelle, Sion, Titeux, Turines, Vallon (Louis), Viatte.

COMMISSION DES IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

MM. Bartolini, Boscary-Monsservin, Briffod, Crouzier, Delmotte, Dicko (Hamadoun), Félice (de), Flandin (Jean-Michel), Fonlupt-Esperaber, Genton, Grimaud (Henri), Grousseaud, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Moro-Giafferri (de), Pierrard, Pronteau, Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Tourné, Yacine (Diallo), N...

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Apithy, Aubry (Albert), Bouvier O'Cottereau, Draveny, Dufour, Duquesne, Galy-Gasparrou, Kuehn (René), Laurens (Camille) (Cantal), Sauer, Taillade.

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapport d'élection remis à la présidence en application de l'article 5 du règlement.

Métropole et Algérie (sauf Seine et Seine-et-Oise).

4e BUREAU. — *M. Depreux*, rapporteur.

Département d'Indre-et-Loire.

Nombre de sièges à pourvoir: cinq.

Les élections du 17 juin 1951 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits: 215.566.
Nombre de votants: 168.686.
Bulletins blancs ou nuls à déduire: 6.200.
Suffrages valablement exprimés: 162.486.
Majorité absolue: 81.244.

Nombre de suffrages de liste obtenus par chaque liste:

I. — *Listes apparentées.*

Liste socialiste S. F. I. O.	27.715 voix
Liste républicaine radicale et radicale-socialiste	14.612 —
Liste du rassemblement des groupes républicains et indépendants français	2.711 —
Liste de coalition pour la défense républicaine, sociale et paysanne	21.298 —
Liste paysanne	18.107 —
Total	84.443 voix

II. — *Listes isolées.*

Liste d'union républicaine, résistante et antifasciste	36.722 voix
Liste du rassemblement du peuple français	39.450 —
Total	76.172 voix

Conformément aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 1er de la loi du 5 octobre 1946, modifiée par la loi du 9 mai 1951, tous les sièges ont été attribués aux listes suivantes apparentées entre elles:

Liste socialiste S. F. I. O.;
Liste républicaine radicale et radicale-socialiste;
Liste du rassemblement des groupes républicains et indépendants français;
Liste de coalition pour la défense républicaine, sociale et paysanne
Liste paysanne,

ce groupement de listes ayant totalisé plus de 50 p. 100 des suffrages exprimés. Ces sièges ont été répartis entre ces listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

En vertu des articles 15, 15 bis et 16 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Jean Meunier, présenté par la liste socialiste S. F. I. O.

M. Joannès Dupraz, présenté par la liste de coalition pour la défense républicaine, sociale et paysanne.

M. Jacques Vassor, présenté par la liste paysanne.

M. Pierre Souques, présenté par la liste républicaine radicale et radicale-socialiste.

M. André Quenard, présenté par la liste socialiste S. F. I. O.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Une protestation était jointe au dossier.

Aucun argument ni aucun fait n'ont été apportés à l'appui de cette protestation en dépit des demandes réitérées de la commission.

En conséquence, votre 4e bureau vous propose de valider les opérations électorales d'Indre-et-Loire.

Territoires d'outre-mer (scrutin uninominal à un tour).
(Loi du 23 mai 1951, art. 7, alinéa 1er.)

4e BUREAU. — *M. Petit (Guy)*, rapporteur.

Territoire des établissements français dans l'Inde.

Collège unique.

Les élections du 17 juin 1951 ont donné les résultats suivants:
Electeurs inscrits: 104.405.
Nombre de votants: 90.667.
Bulletins blancs ou nuls à déduire: 11.
Suffrages valablement exprimés: 90.656.

Ont obtenu:

MM. Goubert	90.053	voix.
Gaudart	317	—
Gaebelé	24	—
Saravane	149	—
Moreteau	98	—
Clairon	3	—
Peyré	3	—

M. Goubert a été proclamé élu comme ayant réuni le plus grand nombre de suffrages. Les opérations se sont faites régulièrement.

Votre 4e bureau a été saisi par M. Saravane Lambert d'une demande d'invalidation.

Cette réclamation est exclusivement fondée sur l'incompatibilité qui résulterait de la loi du 23 mai 1951, relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires d'outre-mer, entre les fonctions exercées par M. Goubert à Pondichéry, et son éligibilité dans les établissements français dans l'Inde.

M. Goubert est, en effet, greffier en chef du tribunal de première instance de Pondichéry. Il exerce également le mandat de conseiller du gouvernement, et il a même été délégué, par arrêté du 22 décembre 1949, dans les fonctions de président du conseil du Gouvernement. En cette dernière qualité, il a été appelé à contresigner divers arrêtés administratifs, notamment ceux qui avaient pour objet d'organiser les opérations électorales du 17 juin 1951 dans la circonscription de l'Inde.

Les faits ci-dessus invoqués par M. Saravane-Lambert sont constants et non contestés par M. Goubert.

La question qui s'est posée à votre 4e bureau est donc une question de droit. Avant de rechercher si les fonctions de M. Goubert sont incompatibles avec le mandat auquel il a été élu, il y a lieu de rappeler ce principe essentiel en la matière: les incompatibilités sont de droit étroit; fondées sur des textes précis, elles sont limitatives et ne peuvent être étendues par assimilation ou par analogie.

L'énumération des fonctions incompatibles *ratione loci* avec le mandat de député, contenue dans la loi du 23 mai 1951 (article 10), ne vise pas celle de greffier en chef de tribunal ou de cour d'appel, ce qui s'explique aisément par le fait que les fonctions incompatibles sont toutes des fonctions d'autorité, tandis que la fonction de greffier est une fonction de gestion.

D'autre part, le décret du 12 août 1947, créant un conseil de Gouvernement dans l'Inde, dispose, dans son premier article, que le conseil est composé de trois membres élus par l'assemblée représentative, les autres membres étant désignés par le gouverneur. C'est en qualité d'élu par l'assemblée représentative que M. Goubert fait partie du conseil. Investi par conséquent d'un mandat électif à une assemblée locale, il ne saurait être assimilé aux fonctionnaires d'autorité énumérés par la loi du 23 mai 1951. Cette circonstance qu'il a reçu délégation du gouverneur comme président du conseil du Gouvernement et a contresigné, à ce titre, les arrêtés organisant les opérations électorales — arrêtés portant la signature du secrétaire général chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes — ne modifie pas le caractère de son mandat, qui est et demeure électif.

La question de l'incompatibilité, qui serait délicate à résoudre, si M. Goubert faisait partie du conseil, comme membre nommé par le gouvernement ne se pose pas sérieusement en l'occurrence.

En conclusion, aucune fraude électorale n'étant alléguée, M. Goubert justifiant des conditions d'éligibilité requise par la loi, la commission chargée d'examiner le procès-verbal des élections des établissements français dans l'Inde a demandé à votre 4e bureau de proposer à l'assemblée la validation de M. Goubert.

Par 11 voix contre 11, cette proposition de validation n'a pas été adoptée.

Mais, par 9 voix contre 8, votre 4e bureau n'a pas non plus adopté de proposition d'invalidation de M. Goubert.

Convocations de bureaux.

Le 7e bureau se réunira le mardi 17 juillet 1951, à quinze heures trente (local de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, n° 249):

Examen des opérations électorales du Bas-Rhin (M. de Tinguy, rapporteur).

Le 8e bureau se réunira le mardi 17 juillet 1951 à dix-sept heures trente (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Examen des opérations électorales du département de la Sarthe (M. Grimaud, rapporteur).

Le 9e bureau se réunira le mardi 17 juillet 1950, à onze heures (local de la commission de l'éducation nationale, n° 262):

Examen des opérations électorales de la 1re circonscription de la Seine-Inférieure.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du vendredi 13 juillet 1951.

Présents. — MM. Boisrond, Charles-Cros, Claireaux, Cozzano, Dia (Mamadou), Doucouré (Amadou), Durand-Réville, Gustave, Lafleur (Henri), Razac, Romani, Serrure, Mme Vialle (Jane).

Excusé. — M. Rucart (Marc).

Délégué. — M. Charles-Cros (de M. Malonga).

Suppléants. — M. Aubé (de M. Lagarosse), M. Barré (de M. Siaut), M. Boivin-Champeaux (de M. Ignacio-Pinto), M. Bolifraud (de Mme Eboué), M. Debû-Bridel (de M. Coupigny), M. Marcou (de M. Lassalle-Séré).

Convocations de commissions.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mardi 17 juillet 1951, à onze heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 489, année 1951), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux pensions civiles et militaires des personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes.

II. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 442, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'introduction, dans les départements d'outre-mer, de certaines lois sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

III. — Désignation éventuelle d'une délégation de la commission devant se rendre au congrès de la transfusion sanguine de Lisbonne.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 18 juillet 1951, à quinze heures trente (local n° 215):

Désignation de deux membres du comité directeur du F. I. D. E. S.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 19 juillet 1951, à dix heures (local n° 221):

Rapport de M. Dumas sur le projet de loi (n° 270, année 1951) portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux (A. N. nos 6366, 4401, 4288, 5364, 7747, 12786).

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 19 juillet 1951, à neuf heures trente (local n° 202):

I. — Audition des rapports de:

a) M. Pinton sur le projet de loi (n° 35, année 1951) tendant à majorer les rentes viagères servies par la C. A. M. R.;

b) M. Bouquerel sur le projet de loi (n° 303, année 1951) portant déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute de dégagement du sud de la région lilloise;

c) M. Bertaud sur la proposition de loi (n° 325, année 1951) relative à la police des chemins de fer;

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 19 juillet 1951, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen du rapport de M. Bousch sur la proposition de loi (n° 384, année 1951) tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

II. — Examen des conclusions de la sous-commission de l'automobile sur la proposition de loi (n° 285, année 1951) tendant à compléter l'article 1590 du code civil.

III. — Suite du rapport de M. Armengaud sur la communauté européenne du charbon et de l'acier.

IV. — Questions diverses.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte se réunira le mercredi 18 juillet 1951, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Echange de vues sur:

a) La situation d'Air France;

b) Le fonctionnement et la réorganisation de la Société nationale des chemins de fer français;

c) La création de la société des pétroles de la Garonne;

d) Le fonctionnement de la régie Renault.

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Intercommission pour l'étude du régime domanial et de la propriété foncière.

Séance du jeudi 12 juillet 1951.

Présents. — MM Antonini, Barbé, Boiteau, Alfred Bour, Jousselin, Mademba Racine, Sérot, Sylvestre.

Suppléant. — M. Boiteau (de M. Egretaud).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 18 juillet 1951, à seize heures trente (local n° 219).

I. — Examen du rapport de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 85, année 1950) de Mme Caffot tendant à demander au Gouvernement d'accorder une priorité absolue aux citoyens de l'Union française dans le cadre de la politique d'installation des familles dans certaines régions agricoles.

II. — Examen du rapport de M. Roulleaux-Dugage sur les sociétés indigènes de prévoyance et les coopératives en Afrique équatoriale française et au Cameroun.

La commission de comptabilité se réunira le mardi 17 juillet 1951, à quinze heures trente, au secrétariat annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 18 juillet 1951, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen du rapport de M. de Boysson sur la proposition (n° 319, année 1950) invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à prendre toutes mesures pour sauvegarder l'indépendance politique des militaires ou des fonctionnaires exerçant un mandat parlementaire.

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 322, année 1950) sur un projet de décret réglementant les groupes d'immeubles et de lotissements en Nouvelle-Calédonie.

III. — Questions diverses.

La commission de la législation, justice, affaires administratives et domaniales se réunira le jeudi 19 juillet 1951, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor, à dix heures et à quinze heures:

I. — Echange de vues sur le projet de rapport de M. Boisdon concernant la proposition (n° 165, année 1950) tendant à obtenir l'étude par le Gouvernement et le vote du Parlement d'une loi définissant le contenu de la citoyenneté de l'Union française.

II. — Eventuellement, examen du projet de rapport de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 60, année 1951) tendant à la suppression de la limite d'âge des notaires dans les Etablissements français de l'Inde.

III. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 18 juillet 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Propositions (n°s 52 et 71, année 1951) relatives à l'aviation légère et sportive dans l'Union française. Exposé de M. Meyer, rapporteur.

II. — Proposition (n° 306, année 1949) tendant à la planification de l'économie de l'Union française: suite de l'examen des questions relatives au plan et à l'équipement des territoires d'outre-mer dans le rapport de M. René Moreux.

III. — Proposition (n° 174, année 1951) tendant à l'élaboration rationnelle des plans des territoires d'outre-mer: nomination d'un rapporteur.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision du 10 juillet 1951 relative aux attributions de cokes.

Le directeur des mines et de la sidérurgie,

Vu l'arrêté du 8 septembre 1950 concernant la répartition des combustibles minéraux solides;

Considérant que la situation actuelle de nos disponibilités en cokes de toutes sortes et de toutes provenances ne permet pas la satisfaction des besoins exprimés par les consommateurs;

Considérant que les consommateurs de foyers domestiques ont la possibilité de faire appel en partie, pour couvrir leurs besoins, à d'autres sortes de combustibles,

Décide:

Art. 1er. — La présente décision s'applique aux attributions de cokes sous toutes ses formes, faites aux consommateurs de la catégorie « foyers domestiques » pour la campagne charbonnière 1er avril 1951 - 31 mars 1952.

Art. 2. — Les attributions aux établissements hospitaliers et scolaires seront limitées à 90 p. 100 de la référence, qui sera la moyenne des livraisons effectuées durant les deux années 1949 et 1950.

Art. 3. — Les attributions aux administrations et services publics ainsi qu'aux régies immobilières de ces administrations seront limitées à 80 p. 100 de leur référence établie comme il est indiqué ci-dessus.

Art. 4. — Les attributions au négoce pour les livraisons aux consommateurs autres que ceux prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus seront limitées aux deux tiers de la référence établie comme il est indiqué ci-dessus.

Art. 5. — Les adjudications passées ou futures ne s'opposent pas à l'observation des maxima de satisfaction fixés ci-dessus.

DESROUSSEAUX.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères.

La compagnie d'assurances La Union et le Phénix espagnol, société ayant son siège à Madrid, est, à partir du 1er juin 1951, abonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques (actions, parts et obligations) pour 30.000 actions d'une valeur nominale de 200 pesetas chacune, n°s 60001 à 90000.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Hong-Kong.

Les importations de produits en provenance de Hong-Kong s'effectueront désormais dans les conditions suivantes:

I. — *Produits originaires et en provenance de Hong-Kong.*

a) Produits figurant sur les listes de libérations de l'O. E. C. E.: les importations s'effectueront sous le couvert de certificats d'importation conformément à la réglementation en vigueur:

b) Autres produits: les importations s'effectueront dans le cadre du plan d'importation de la zone sterling (avis aux importateurs de produits contingentés originaires et en provenance de la zone sterling, publié au *Journal officiel* du 7 juillet 1951).

II. — *Produits d'origine chinoise et de provenance Hong-Kong.*

a) Les produits désignés ci-après pourront, jusqu'à nouvel ordre, être importés dans le cadre du plan d'importation de la zone sterling sans limitation de quantité.

Les demandes d'importation, établies en six exemplaires sur formule réglementaire modèle AC, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis. Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949 les licences seront délivrées au fur et à mesure de leur présentation sans consultation des ministères techniques compétents.

NUMÉRO du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO de poste du programme d'importation sterling.
B, 33 C, ex. 640	Produits d'œufs	1001
35, ex. 36, 37, 177 A et B	Cheveux, crins et soies de porcs	1002
38 A et B	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux	1003
42 A à E et 1172 A et B	Plumes	1004
Ex. 53	Musc	1005
Ex. 82	Thé noir	1006
Ex. 616, 617, 618, 619	Huiles essentielles, à l'exception du jasmin	1007
728 A à I	Cuirs et peaux	1008
759 A et B	Pelleteries brutes	1009
870, 899	Soie et déchets de soie	1010
872	Laine en masse (1)	1011
879, ex. 921, ex. 922, ex. 925	Ramie et filés de ramie	1012
880	Coton (2)	1013
881	Déchets de coton	1014
Ex. 892	Jute	1015
953 A et B	Tissus de soie ou de schappe	1016
1142	Drilles et chiffons	1017
1152 A à D	Cloches et tresses de paille	1018
Ex. 1376	Plomb	1019
Ex. 1382	Etain	1020
Ex. 1388	Tungstène	1021
Ex. 1395	Manganèse	1022

(1) Les demandes d'autorisation d'importation devront être accompagnées d'une attestation de droit d'accès à la matière délivrée aux importateurs par le groupement d'importation et de répartition de la laine, boîte postale 199-09, Paris (8e). (Avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 13 mai 1951.)

(2) Les demandes d'autorisation d'importation devront être accompagnées d'une attestation de droit à répartition délivrée par le comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, Paris (8e). (Avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 13 mai 1951.)

b) Autres produits: les produits autres que ceux figurant sur la liste ci-dessus seront importés dans les conditions prévues par l'avis aux importateurs de produits contingentés originaires et en provenance de la zone sterling publié au *Journal officiel* du 7 juillet 1951.

III. — *Produits originaires d'autres pays et en provenance de Hong-Kong.*

Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes et seront examinées par la commission des dérogations commerciales.

Les dispositions du présent avis sont également applicables à l'Algérie. Il est précisé cependant que les demandes d'autorisation d'importation en Algérie des produits susvisés doivent être déposées auprès des services locaux compétents.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de son.

Les exportateurs susceptibles d'être intéressés par des expéditions de son vers l'étranger sont invités à déposer, dans les plus brefs délais, auprès du ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, service des relations extérieures (1er bureau), un tableau indiquant par pays les exportations effectivement réalisées au cours de l'année 1949, accompagné de l'une des pièces justificatives suivantes:

a) Licence totalement ou partiellement apurée;

b) Relevé établi soit par un agent en douane ou un transitaire, soit par l'exportateur, visé par le bureau de douane de sortie;

c) Documents bancaires établis par la banque agréée et prouvant le rapatriement de devises.

Avis aux exportateurs de son à destination de la Suisse.

Un contingent de 3.000 tonnes de son de blé tendre est ouvert à l'exportation à destination de la Suisse.

Les demandes d'autorisation devront être déposées au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures (1er bureau), 78, rue de Varenne, à Paris, avant le samedi 21 juillet midi.

Elles devront être accompagnées, sous peine de rejet, d'un projet de contrat indiquant le prix franco-frontière, avec les mentions suivantes: prix départ, valeur de la marchandise nue à la frontière et le cas échéant, valeur de la marchandise logée en précisant la nature de l'emballage.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux dans le département du Morbihan.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux est actuellement vacant dans le département du Morbihan.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1950).

Les candidats devront, avant le 20 août 1951, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé du Morbihan, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium des Tilleroyes (Doubs).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium des Tilleroyes (Doubs).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 11 décembre 1950, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance de postes de directeur économe d'hôpitaux et hospices publics.

Sont déclarés vacants, les postes de directeur économe des hôpitaux et hospices publics des localités suivantes:

Cusset (Allier).	Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime).	Lormes (Nièvre).
Vitteaux (Côte-d'Or).	Saint-Pierre-le-Moutiers (Nièvre).
Carhaix (Finistère).	Hesdin (Pas-de-Calais)
Bazas (Gironde).	Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).
La Châtre (Indre).	Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
Bléré (Indre-et-Loire).	Sablé-sur-Sarthe (Sarthe)
Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire).	Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne).
Baugé (Maine-et-Loire).	Livry-Gargan (Seine-et-Oise).
Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire.	Moissac (Tarn-et-Garonne).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur de la population, à la préfecture du département siège de l'établissement.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31 quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ELECTRICITE DE FRANCE

SERVICE NATIONAL

SIÈGE: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Emprunt 5 0/0 *avril* 1951
(pour la construction des grands barrages).

Tableau des 15 séries de chacune 87.000 obligations 5 0/0 avril 1951 de 10.000 F, formant un total de 1.305.000 obligations amortissables par voie de tirage au sort, à raison d'une série par an, à partir de 1956.

Le premier remboursement aura lieu le 1er avril 1957 et le dernier le 1er avril 1971.

NUMÉROS des séries.	NUMÉROS DES OBLIGATIONS comprises dans les séries.	
1	1 à 87.000	87.000
2	87.001 à 174.000	87.000
3	174.001 à 261.000	87.000
4	261.001 à 348.000	87.000
5	348.001 à 435.000	87.000
6	435.001 à 522.000	87.000
7	522.000 à 609.000	87.000
8	609.001 à 696.000	87.000
9	696.001 à 783.000	87.000
10	783.001 à 870.000	87.000
11	870.001 à 957.000	87.000
12	957.001 à 1.044.000	87.000
13	1.044.001 à 1.131.000	87.000
14	1.131.000 à 1.218.000	87.000
15	1.218.001 à 1.305.000	87.000
	Total	1.305.000

Société anonyme des PNEUMATIQUES DUNLOP

AU CAPITAL DE 1.400 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 64, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e).

R. C.: Allier An. 2019 et Seine An. 37587.

Obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F et 10.000 F.

L'amortissement prévu pour le 15 juillet 1951 a été réalisé entièrement par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage au sort en 1951.

Liste numérique des obligations de 5.000 F amorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
241 à 250	1946	7.761 à 7.770	1945
531 à 540	1945	11.691 à 11.700	1945

NOTA. — Les obligations de 10.000 F amorties à des tirages antérieurs sont entièrement remboursées

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 31 mai 1951.

ACTIF

Comptes financiers:		
Numéraire en caisse:		
Or, lingots et monnaies 701.732.824		
Divers 1.041.053.247		
	1.742.786.071	
Disponibilités en France.....	1.338.457.104	
Disponibilités à l'étranger.....	127.933.121	
Correspondants bancaires en France.	2.402.627.098	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie	530.744.556	
Portefeuille	66.997.571.392	
Titres de placement.....	1.049.667.826	
Titres appartenant à la caisse des retraites	985.052.544	
		75.174.839.712
Comptes de tiers:		
Comptes courants garantis pour nantissements de titres.....	2.134.285.699	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics.....	3.980.450.000	
		6.114.735.699
Valeurs immobilisées:		
Immobilisations (moins amortissements)	2.016.243.758	
Avances à l'Etat.....	7.250.000.000	
Avances à l'Algérie.....	1.200.000.000	
Avances à la Tunisie.....	500.000.000	
Avance à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.....	5.900.900	
Titres de participation.....	5.316.735	
		10.976.560.493
Comptes de liaison et divers.....		11.551.573.395
Total de l'actif.....		103.817.709.299

PASSIF

Capitaux permanents:		
Capital	25.000.000	
Réserves statutaires.....	258.333.333	
Réserves facultatives.....	1.587.632.555	
Réserve spéciale de réévaluation.....	1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.....	1.047.870.478	
		4.418.836.366
Engagements à vue:		
Comptes financiers:		
Billets au porteur en circulation.....	79.318.509.340	
Comptes de tiers:		
Trésor public..... 45.121.424		
Trésor algérien..... 50.144.323		
Trésor tunisien..... 896.599.603		
Comptes courants sur place 6.176.077.798		
Autres engagements à vue 6.141.064.082		
	13.309.007.230	
		92.627.516.570
Comptes de liaison et divers.....		6.771.356.333
Total du passif.....		103.817.709.299

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

M. FLOURET.

L'URBAINE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

LA FOUDRE, L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Capital social: 200.000.000 de francs. (Entièrement versés.)

SIÈGE SOCIAL : 10, Boulevard Haussmann, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 32284.

ÉTAT A 1. **Bilan au 31 décembre 1950.**

ACTIF		PASSIF	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	188.092.506	Capital social, actions entièrement libérées	200.000.000
		Réserve de garantie	40.000.000
		Réserve spéciale pour cautionnement à l'étranger	157.619.000
		Réserve pour éventualités diverses	68.065.000
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques, art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938):	
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats.	1.889.308.217	Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites:	
2. Autres valeurs	27.172.728	*a*) Réserve pour risques en cours	608.244.000
		b) Réserve pour sinistres restant à payer	237.842.000
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	115.523.761	Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites:	
		a) Réserve pour risques en cours	1.010.976.000
VII. — Autres valeurs détenues par la société	6.300.000	*b*) Réserve pour sinistres restant à payer	298.295.000
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938):	
a) Valeurs	9.173.837	*a*) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	283.252.118
b) Espèces	111.636.848	*b*) Dettes immédiatement exigibles	34.168.766
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	210.353	Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés ou des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938):	
Espèces en caisse au siège social	10.381.322	*a*) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces	3.492.828
Banques, chèques postaux	291.743.011	*b*) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	6.300.000
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		Dettes envers les agents et courtiers	50.105.950
a) Espèces en caisse dans les agences	229.697.124	Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:	
b) Primes à recevoir, quittances de moins de trois mois de date:		*a*) Espèces	522.357.088
1. Primes nettes d'impôts	117.600.165	*b*) Autres valeurs mobilières	115.523.761
2. Impôts sur primes ci-dessus	34.175.237	Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	113.625.803
c) Primes à recevoir, quittances de plus de trois mois de date	92.128.186	Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	37.292.248
d) Primes contentieuses	4.868.942	Loyers et revenus perçus d'avance	185.100
e) Autres créances sur les agents et courtiers	25.543.410	Réserves ou provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées	55.000.000
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	33.365.143	Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères	46.028.879
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	107.488.747	Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif:	
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires	179.776.795	Réserve pour fluctuation de valeurs mobilières	30.000.000
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires	154.054.017	Provision pour débiteurs douteux, réassurances et divers	50.000.000
Réserves pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	158.912.273	Réserve pour gros travaux d'immeubles	10.000.000
Réserves pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires	32.572.696	Réserve spéciale de réévaluation (art. 7, décret du 23 mai 1946):	
Créances diverses (débiteurs divers)	16.726.129	Immeubles	49.051.752
Matériel et agencement	22.097.816		
Commissions d'acquisition sur primes non échues	192.176.000	Résultats: excédent de recettes de l'exercice	23.300.000
Total de l'actif	4.050.725.263	Total du passif	4.050.725.263

ETAT A 2.

Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'année 1950.

DEBIT			CREDIT		
Résultats des opérations d'assurances.			*Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres payés		824.208.217	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices nets d'impôts et nets d'annulations		2.577.141.527
Commissions échues		819.542.986	Commissions reçues des réassureurs		291.145.782
Primes cédées en réassurance		712.737.128	Parts des réassureurs dans les sinistres payés		300.241.509
Réserves techniques au 31 décembre 1950 (réassurances non déduites) :			Recours et sauvetages sur sinistres		10.264.063
a) Risques en cours		1.619.220.000	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1950 :		
b) Sinistres à payer		536.137.000	*a*) Risques en cours		333.830.812
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		55.000.000	*b*) Sinistres à payer		191.484.969
Réserves techniques au 31 décembre 1949 à la charge des réassureurs :			Réserves techniques au 31 décembre 1949 (réassurances non déduites) :		
a) Risques en cours	382.970.246		*a*) Risques en cours	1.463.492.638	
Régularisation des changes	5.146.544	377.823.702	Régularisation des changes	13.773.113	1.449.719.525
b) Sinistres à payer	233.513.575		*b*) Sinistres à payer	491.321.260	
Régularisation des changes	3.861.451	229.652.124	Régularisation des changes	5.755.745	485.565.515
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		54.873.923	Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1949.		25.000.000
Frais généraux		281.546.590			5.664.393.702
Impôts à la charge de la société		55.055.962			
		5.565.797.632			
Gestion générale.			*Gestion générale.*		
Perte sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		2.636.225	Revenu des valeurs mobilières		60.046.207
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		32.683.488	Revenu des immeubles		1.033.751
Perte sur réalisation de monnaies étrangères		272.733	Revenu des autres valeurs		19.546
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes :			Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		1.233.632
a) Versés		285.534.256	Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		2.287.414
b) Dus		199.331.485	Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		8.627.147
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		14.940.244	Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères		345.773
Gratifications aux membres de la direction et au personnel		13.350.000	Revenus, intérêts et bénéfices divers		5.494.834
Amortissement réglementaire des immeubles		627.840	Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)		481.865.741
Amortissement : matériel et agencement		14.000.000	Report des réserves au 31 décembre 1949 :		
Réserves ou provisions au 31 décembre 1950 :			Réserve de garantie		21.820.000
Réserve de garantie		40.000.000	Réserve spéciale pour cautionnement à l'étranger		148.561.973
Réserve spéciale pour cautionnement à l'étranger		157.619.000	Réserve pour fluctuation de change		78.799.725
Réserve pour fluctuation de change		46.028.879	Réserve pour fluctuation de valeurs mobilières		20.000.000
Réserve pour fluctuation de valeurs mobilières		30.000.000	Réserve pour éventualités diverses		16.500.000
Réserve pour gros travaux d'immeubles		10.000.000			849.635.743
Réserve pour éventualités diverses		68.065.000			
Intérêts sur dépôts de garantie des cessionnaires		9.842.663			
		924.931.813			
Solde créditeur avant répartition		23.300.000			
Total général		6.514.029.445	Total général		6.514.029.445

Répartition du solde.

1° Répartition minimum garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946)	7.272.735	
2° Répartition supplémentaire aux porteurs de parts	2.027.265	
		9.300.000
3° Dividende aux actions		14.000.000
		23.300.000

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société au 31 décembre 1950.

ETAT A 8. (Chiffres arrondis en milliers de francs.)

DESIGNATION DES CATEGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de Bourse ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
IIa. Valeurs et espèces appartenant à la société	188.092	193.950	188.092
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
IVa. Valeurs visées à l'article 154 du décret	632.703	638.072	630.702
IVc. Valeurs visées à l'article 164 du décret	1.258.605	1.310.635	1.258.605
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	1.891.308	1.948.707	1.889.308
Valeurs visées à l'article 163 du décret	27.358	24.165	27.172
	1.918.667	1.972.873	1.916.480
Total	2.106.759	2.166.824	2.104.573
VI. — Valeurs remises par les réassureurs:			
a) Article 154	97.832	97.832	97.832
b) Autres valeurs	17.691	17.691	17.691
	115.523	115.523	115.523
VII. — Autres valeurs détenues par la société	6.300	6.300	6.300
Total général	2.228.583	2.288.648	2.226.397
Totaux partiels:			
4. Valeurs de l'article 154 (IVa+VIa)	730.535	735.904	728 535
5. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (IIa)+(IVa)+(IVc)	2.079.401	2.142.658	2.077.400
4. Total des immeubles	113.873	113.873	111.782
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues)	1.977.829	2.037.894	1.977.734
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières	15.056	15.056	15.056
8. Total (4+6+7). Total égal au total (IIa+IV)	2.106.759	2.166.824	2.104.573

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Destitution de fonctions.

D'un jugement rendu le 3 juillet 1951 par le tribunal civil de Dreux statuant disciplinairement, il appert que la peine disciplinaire de la destitution a été prononcée contre Me Juttier, huissier à Dreux, et que Me Robert, huissier au même tribunal, a été désigné comme administrateur de l'étude de Me Juttier.

Pour extrait conforme.

Dreux, le 4 juillet 1951.

Le procureur de la République.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 20 juin 1951, le nommé Gontier (Roger-Henri), fils de Henri et de Mathilde Adam, né le 9 janvier 1906 à Rouen (Seine-Inférieure), demeurant à Paris (9e), 25, rue Victor-Massé, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 27 juin 1951, le nommé Gicquel (Jean), fils de Jean-Marie et de Henriette Saudry, né le 10 septembre 1919 à Boulogne-sur-Seine, demeurant à Saint-Ouen, 4, impasse de la Gendarmerie, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 27 juin 1951, le nommé Lescoat (Albert-Jean-Eugène), fils de Jean-Baptiste et de Anna Le Borgne, né le 17 juin 1920 à Guipavas (Finistère), demeurant à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), rue Frédéric-Fortuny, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 27 juin 1951, le nommé Bellemere (Pierre-Martial), fils de Albert et de Jeanne Cruchet, né le 5 décembre 1902 à Lisieux (Calvados), demeurant au Pré-Saint-Gervais (Seine), 23, rue d'Estiennes-d'Orves, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents, de quelque nature qu'ils soient, pour indignité nationale.

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 22 mai 1951, le nommé Prenestini (Charles-Edouard-Augustin), fils de Adolphe et de Berthe Lelong, né le 8 octobre 1914 à Paris (2e), demeurant à Vincennes (Seine), 11, rue du Lieutenant-Heitz, a été condamné contradictoirement à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement par contumace du tribunal militaire permanent de Lyon, en date du 13 juin 1951, le nommé François (Jean-Marie), né le 16 mars 1918, à Conty (Somme), mécanicien, ayant demeuré à Conty (Somme), actuellement sans domicile ni résidence connus en France, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir au profit de la nation, pour trahison.

Par arrêt en date du 16 mai 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens du nommé Raffenne (André), jusqu'à concurrence de trente mille francs, commerçant à Giromagny (territoire).

Par arrêt en date du 6 mars 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens présents et à venir du nommé Leandri (André-Jules-Marie-Robert), demeurant à Belfort, 6, Grande-Rue.

Par arrêt en date du 20 mars 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens présents du nommé Droll (Gustave), route Stratégique, à Belfort.

Par arrêt en date du 12 avril 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des trois quarts des biens du nommé Maillard (Léon-Casimir), demeurant à Beaucourt (territoire).

Par arrêt en date du 18 avril 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des trois-quarts des biens du nommé Wickert (Albert), ingénieur, à Belfort.

Par arrêt en date du 2 mai 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des trois-quarts des biens de la nommée Bock (Léonie), femme Wersinger, demeurant à Foussemagne.

Par arrêt en date du 3 mai 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens du nommé Madru (Marcel-Louis), jusqu'à concurrence de cent mille francs, cultivateur, à Angeot.

Par arrêt en date du 16 mai 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation, la confiscation des biens des nommées Henry (Noémie-Joséphine) et Henry (Isabelle), jusqu'à concurrence, solidairement, de cinquante mille francs, cultivatrices à Fontaine.

Par arrêt en date du 6 juin 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation au profit de la nation, des biens de la nommée Bucher (Irène), femme Carthelas, demeurant à Giromagny.

Par arrêt en date du 7 juin 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens du nommé Crelier (Henri-Joseph), jusqu'à concurrence de cent cinquante mille francs, industriel, à Beaucourt (territoire).

Par arrêt en date du 12 juin 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la totalité des biens du nommé Adams (Arthur), rue Moppert, à Belfort.

Par arrêt en date du 16 juin 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la totalité des biens du nommé Gross (Joseph), mineur, à Lepuix-Gy (territoire).

Par arrêt en date du 20 juin 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la totalité des biens du nommé Thiroux (Léon), mécanicien, à Belfort.

Par arrêt en date du 11 juillet 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens du nommé Koenig (Ernest), soudeur, à Cravanche.

Par arrêt en date du 7 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la moitié des biens des nommés Haguet (Fernand) et Schnoebelen (Catherine), concubine Haguet, domiciliés à Belfort.

Par arrêt en date du 8 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la totalité des biens du nommé Beaupre (Camille), faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Par arrêt en date du 8 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, de la totalité de ses biens du nommé Bruckert (Auguste), faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Par arrêt en date du 22 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation, au profit de la nation, des biens du nommé Aron (Georges), Belfort.

Par arrêt en date du 23 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation des biens, jusqu'à concurrence de cinq mille francs, du nommé Keller (Ernest), au profit de la nation, menuisier à Rougegoutte.

Par arrêt en date du 28 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation totale des biens du nommé Sauvageot (Marcel), sans domicile connu.

Par arrêt en date du 28 août 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation totale des biens du nommé Burgy (Emile), Belfort.

Par arrêt en date du 5 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Amiot (Marcel), Belfort.

Par arrêt en date du 5 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Crocci (Jean), jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille francs, faubourg de France, à Belfort.

Par arrêt en date du 25 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation totale des biens de la nommée Richer (Geneviève), femme Colard, Belfort.

Par arrêt en date du 25 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Donati (Renaud), à Etueffont-Bas (territoire).

Par arrêt en date du 25 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Lazzaris (André), à Danjoutin.

Par arrêt en date du 25 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation totale des biens du nommé Lagarde (René), à Beaucourt (territoire).

Par arrêt en date du 27 septembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Ebro (Joseph), à Andelnans (territoire).

Par arrêt en date du 2 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Barre (Emile) jusqu'à concurrence de cinquante mille francs, faubourg de Lyon, Belfort.

Par arrêt en date du 3 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation au profit de la nation des biens du nommé Grandclaude (Jean), sans domicile connu.

Par arrêt en date du 3 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation au profit de la nation de la totalité des biens de la nommée Carli (Albina), sans domicile connu.

Par arrêt en date du 3 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation de la totalité des biens du nommé Foissey (Bernard), domicilié à Belfort, avenue Jean-Jaurès.

Par arrêt en date du 3 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation au profit de la nation de la totalité des biens du nommé Zimmermann (Raymond), sans domicile connu.

Par arrêt en date du 3 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé la confiscation au profit de la nation de la totalité des biens du nommé Frelin (Jean), sans domicile connu.

Par arrêt en date du 9 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation de la totalité des biens du nommé Jarmundowiez (Alexandre), à Beaucourt.

Par arrêt en date du 9 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation de la totalité des biens du nommé Lehmann (Henri), cultivateur, à Fontenelle (territoire).

Par arrêt en date du 9 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Cuenat (Henri), à Grandvillars (territoire).

Par arrêt en date du 12 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Clerc (Robert), à Danjoutin (territoire).

Par arrêt en date du 26 octobre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens de la nommée Morel (Marguerite), femme Sahler, jusqu'à concurrence de quarante mille francs, faubourg de France, à Belfort.

Par arrêt en date du 3 novembre 1945, la Cour de justice de Belfort a prononcé au profit de la nation la confiscation des biens du nommé Heidet (Raymond) jusqu'à concurrence de deux cent mille francs, cultivateur, à Felon.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Oulmann (Gilbert-Charles-André-Jean), né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) le 31 juillet 1914, domicilié à Paris (17e), 23, rue Jean-Leclaire, et ses enfants mineurs: Gérard-André-Gilbert, né à Paris (17e) le 7 septembre 1942; Christian-Robert-Gilbert, né à Paris (17e) le 13 juillet 1945 et Marie-Christine-Simone-Albertine-Gilberte, née à Paris (13e) le 6 janvier 1950, sollicitent du garde des sceaux l'autorisation de substituer à leur nom celui de Mailliet-Mezeray.

AVIS DIVERS

SOCIETE DES ETABLISSEMENTS P. LINET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 7, BOULEVARD DE MAGENTA, A PARIS (10e)

Second avis de convocation à une deuxième assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire prévue pour le 28 juin 1951 n'ayant pu délibérer faute du quorum statutaire, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 7, boulevard de Magenta, à Paris (10e), pour le jeudi 9 août 1951, à onze heures trente, avec le même ordre du jour, à savoir:

Regroupement des actions et conséquence de cette mesure;
Augmentation du capital social de 80 millions de francs par émission d'actions de numéraire suivant des modalités et une date à fixer par le conseil d'administration;
Autorisation au conseil d'administration d'augmenter éventuellement le capital social par incorporation de réserves ou de primes d'émission, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions de francs;
Modification des statuts en fonction de ces décisions;
Pouvoirs pour les dépôts et la publicité.

Le texte imprimé des résolutions devant être soumises à cette assemblée sera tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la date de cette réunion.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions leur appartenant.

Pour avoir le droit d'y assister, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social, cinq jours au moins à l'avance, un certificat d'immobilisation de leurs titres délivré par un établissement de crédit, un agent de change ou un courtier en valeurs mobilières. Il sera remis à chaque déposant une carte d'admission nominative et personnelle.

Les pouvoirs envoyés pour les assemblées du 28 juin 1951 restent valables pour cette seconde assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

RIVIERE DE SEINE

Reconstruction du barrage d'Andrésy.

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour la construction sur la Seine, au travers du bras de Platosse, à 700 mètres environ à l'aval du barrage actuel d'Andrésy et en remplacement de celui-ci, d'un barrage mobile manœuvré mécaniquement, assurant une hauteur de bouchure de 8,47 mètres et un débouché superficiel sous les plus hautes eaux navigables de 960 mètres carrés, et devant être ouvert à la navigation.

Le projet porte sur l'exécution de tous les travaux (dragages, fondations, maçonneries, bouchures, etc.) nécessaires pour la mise en service du barrage.

L'ensemble des travaux est groupé en un seul lot.

Les concurrents ne seront pas astreints à constituer un cautionnement provisoire.

Conditions principales du concours.

I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Blosset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la navigation de la Seine (3e section), 9, rue Lebouteux, à Paris (17e), et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales. Les demandes avec les pièces annexées devront parvenir à l'ingénieur en chef avant le 27 juillet 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les entrepreneurs qui désireraient se grouper en vue de souscrire une soumission conjointe et solidaire devront le spécifier dans leur demande d'admission.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le ministre des travaux publics.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront, à ce moment, le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Versailles, le 2 juillet 1951.

Le préfet de Seine-et-Oise.
ROGER GÉNÉBRIER.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité municipal de solidarité sociale du 8e arrondissement change de titre et devient **Comité de solidarité sociale du 8e arrondissement.** Siège social: 3, rue de Lisbonne, Paris.

7 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Cercle de la voile de Paris** modifie ses statuts, la composition de son bureau et transfère son siège social du 53, rue de Châteaudun, au 130, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

14 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association médico-pédagogique La Forge.** But: réadaptation physique, psychique et sociale d'enfants et adolescents inadaptés. Siège social: 28, rue Boris-Vildé, Fontenay-aux-Roses.

14 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Petits Coopérateurs de la rue Bugeaud.** But: développer l'esprit de solidarité des élèves. Siège social: école, rue Bugeaud, Tiaret.

14 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Association sportive scolaire de l'école de garçons français musulmans de la rue Bugeaud (A. S. E. R. B.).** But: pratique des sports à l'école. Siège social: école, rue Bugeaud, Tiaret.

18 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Var. **Association syndicale des industriels et commerçants de la zone industrielle de Fréjus.** But: étude et défense des intérêts économiques de ses membres. Siège social: mairie de Fréjus.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Le Concile.** But: étude technique et scientifique des manifestations de la liturgie et de l'art sacré; éducation populaire dans ce domaine. Siège social: 92, rue de Solférino, Lille.

21 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Les Chasseurs de Sainte-Colome.** But: destruction des nuisibles, protection des récoltes et du gibier. Siège social: mairie de Sainte-Colome.

21 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **L'Espoir.** But: association d'aide morale et matérielle aux détenus. Siège social: 4, rue Dieudé, Marseille.

22 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. **Comité d'érection d'un monument aux morts pour la France à Bir-Rabalou.** But: élever un monument aux morts dans le jardin public. Siège social: maison Servel, à Bir-Rabalou.

22 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Cycle-Randonneurs lièvinois.** But: pratique du cyclotourisme. Siège social: café de la Haute-Ville, Liévin.

25 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Sou des écoles laïques de Turenne.** But: bienfaisance. Siège social: chez le président, M. Carol (Jean-Marie), Turenne.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Cité libre de Puy-Guillaume.** But: organiser des réjouissances publiques, apporter son concours aux autres sociétés locales et favoriser ainsi l'essor économique de Puy-Guillaume. Siège social: mairie de Puy-Guillaume.

26 juin 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Comité départemental de la jeunesse au plein air.** But: aménagement d'une colonie de vacances. Siège social: inspection académique, Cité administrative, rue Joseph-Chanrion, Grenoble.

26 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Société de chasse de Parisot.** But: réglementation de la chasse. Siège social: mairie de Parisot.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association sportive du centre féminin d'apprentissage.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves du centre d'apprentissage féminin. Siège social: centre d'apprentissage féminin, 4, rue Victor-Basch, Riom.

26 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Cristal-Olympique sétois.** But: pratique de tous les sports en général et du football en particulier. Siège social: café Cristal-Bar, 21, quai supérieur Aristide-Briand, Sète.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Photo-Club catésien.** But: développement de la technique et de l'art photographiques. Siège social: 64, rue de Landrecies, le Cateau.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Chartres. **Cité familiale Luce.** But: éducation populaire par l'étude et la réalisation pratique de toutes les questions économiques, professionnelles, culturelles, familiales et sociales. Siège social: 69, rue René-Langlois, Lucé.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de Salon-de-Vergt.** But: défendre, développer et prolonger l'école laïque. Siège social: école publique de Salon-de-Vergt.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de l'école de filles de Saint-Georges-de-Périgueux.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de filles de Saint-Georges-de-Périgueux.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Les Fils des tués des Ardennes.** But: créer et maintenir entre les adhérents un lien permanent de relations d'assistance et de défense mutuelle; faciliter leur tâche, centraliser, coordonner et fortifier leurs efforts en vue de résultats meilleurs. Siège social: 8, rue Voltaire, Charleville.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine. Le Syndicat général des médecins stomatologistes français modifie la composition de son bureau, de ses statuts, et change son titre, qui devient **Syndicat national des médecins stomatologistes qualifiés.** Siège social: 20, passage Dauphine, Paris.

28 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Union sportive de Lavelanet.** But: pratique du jeu de football association. Siège social: café Rivière, Lavelanet-de-Comminges.

28 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. **Ciné-Club yonnais.** But: contribuer au relèvement artistique et moral de la production cinématographique. Siège social: 70, boulevard d'Angleterre, la Roche-sur-Yon.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Institut départemental oranais de l'école moderne.** But: vulgarisation du matériel et des méthodes d'éducation moderne. Siège social: école annexe de l'école normale d'instituteurs, Oran.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. Association **Centre rural.** But: promouvoir une rénovation chrétienne du monde rural. Siège social: Maison de la Jeunesse, 7, rue Jean-Dagnaux, Mâcon.

29 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des commerçants, industriels et artisans de Vallauris.** But: étude des questions d'hygiène industrielles et des questions intéressant les commerçants, industriels et artisans; organisation et fonctionnement de la médecine du travail dans les entreprises. Siège social: ancienne usine Anfosso, rue de la Gendarmerie, Vallauris.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales d'Ile-de-France.** But: susciter la création et le développement des unions départementales des œuvres privées d'action sanitaire et sociale. Siège social: 21, rue Viète, Paris.

2 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation et d'enseignement de Quilly.** But: éducation scolaire et postscolaire dans la commune de Quilly. Siège social: salle du patronage, au presbytère, Quilly.

2 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale laïque de Saintes.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école. Siège social: mairie de Saintes.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Ping-Pong-Club dunois.** But: pratique du ping-pong. Siège social: hôtel de France, Dun-le-Palleteau.

3 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Association naturiste **Joie et Soleil.** But: épanouissement harmonieux de l'individu. Siège social: 197, rue des Capucins, Reims.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale classe 1942.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: brasserie La Régence, rue Royale, Annecy.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comité des fêtes d'Arzacq.** But: organisation dans la commune de fêtes et réjouissances. Siège social: mairie d'Arzacq.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Amicale bouliste des postes, télégraphes et téléphones d'Orange.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Moderne, Orange.

4 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Les Vieux des tramways de Roanne.** But: défense des droits professionnels et entr'aide mutuelle. Siège social: 5, place Georges-Clemenceau, Roanne.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association Saint-Momolin.** But: créer et favoriser les œuvres postscolaires ou d'éducation populaire par des conférences, séances récréatives, colonies de vacances. Siège social: 5, rue du Noviciat, Bordeaux.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule des Camoins.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Terminus, les Camoins, banlieue de Marseille.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Le Poker d'as (groupe du club privé).** But: développement de la musique et de la danse. Siège social: 158, la Canebière, Marseille.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union des étudiants progressistes.** But: rassembler, en vue d'unifier leur action, tous les étudiants français attachés à l'idéal républicain de justice et de progrès social, sans distinction d'opinions religieuses ou philosophiques. Siège social: 33, rue de Longchamp, Paris.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Syndicat d'initiative du centre de Rivière-Salée.** But: favoriser le tourisme. Siège social: mairie de Rivière-Salée.

5 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Section départementale d'éducation sanitaire, démographique et sociale de la Loire.** But: coordonner les initiatives d'ordre éducatif sanitaire émanant des divers groupements sociaux. Siège social: 17, place Jean-Jaurès, Saint-Etienne.

5 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Sporting universitaire montpelliérain.** But: football et autres sports. Siège social: Cité universitaire, Montpellier.

5 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale du personnel de l'Entreprise maritime et commerciale.** But: créer des liens de bonne camaraderie entre les membres et organiser des sorties familiales. Siège social: 18, rue de Pontevès, Marseille.

6 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Groupe artistique hyérois.** But: éducation et formation artistique de la jeunesse. Siège social: 6, rue de la République, Hyères.

6 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale des donneurs de sang bénévoles du centre de transfusion sanguine de Dijon.** But: propager l'idée du volontariat du sang et rendre service aux membres de l'association. Siège social: hôtel des Sociétés, rue du Docteur-Chaussier, Dijon.

6 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité des œuvres sociales de la police du sous-district de Roubaix.** But: venir en aide à tous les membres du personnel de la police du sous-district de Roubaix et à leur famille. Siège social: commissariat central 36, rue Pellart, Roubaix.

6 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule aux cinq pierres.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar du Pont, 306, rue Saint-Pierre, Marseille.

7 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Fédération des ciné-clubs laïques, scolaires, éducatifs et sociaux.** But: éducation scolaire et populaire par le cinéma, avec la création de loisirs. Siège social: 46, rue J.-Clemenceau, Tarbes.

7 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association autonome de la médecine du travail F. A. C. I. A.** (Fédération des associations commerciales, industrielles et agricoles). But: permettre aux employeurs d'être en règle avec la loi du 11 octobre 1946 n° 46-2195 relative aux services médicaux du travail. Siège social: 26, boulevard Carabacel, Nice.

7 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Chambre des experts judiciaires de la Côte-d'Or.** But: grouper des experts présentant toutes conditions d'honorabilité et de compétence technique; conserver et transmettre les traditions de dignité, d'indépendance et de probité qui doivent être la règle de conduite des experts investis de la confiance des tribunaux. Siège social: Maison de la Mutualité, rue Docteur-Chaussier, Dijon.

7 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association pour la constitution de coopératives d'auto-construction formule Castor.** But: rassembler des ouvriers, des employés et des artisans décidés à participer à la construction de leur logement. Siège social: rue de la Loge, bloc III, Marseille.

9 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Ligue d'escrime de la Côte d'Azur.** But: enseignement et développement de l'escrime. Siège social: 59, boulevard Victor-Hugo, Nice.

9 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Amicale des anciens de la 25e division aéroportée.** But: aide efficace aux membres et resserrer les liens de solidarité. Siège social: café Colombo, Sétif.

10 juillet 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Fols Escholiers.** But: éducation musicale. Siège social: école Maxonrupt, Remiremont.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.